

Situation, enjeux urbains et d'aménagement des cimetières du Sifurep



Directeur de la publication: Francis Rol-Tanguy

Directrice de la rédaction: Dominique Alba

Étude réalisée par: Emmanuelle Roux et Véronique Dorel, Mélanie Guilbaud, Michèle-Angélique Nicol, Aurore Pitel, Pauline Virost et Gian Marco Vidor (Centre d'Histoire des Emotions, Institut Max Planck pour le Développement Humain - Berlin).

Sous la direction de: Frédéric Bertrand

Traitements statistiques: Sandra Roger et Myriel Curioni, Marie Donius.

Cartographie: Alain Beauregard, Marie-Thérèse Besse, Christine Delahaye, Eugénio Dragoni, Bernadette Eychenne, Daniel Geraudie, Julien Gicquel et Claude Luciani.

Dessin: Yé Zhao

Recherche documentaire: Maud Charasson, Muriel Rouzé et Sérida Zaïd.

Maquette: Apur

Photos: Apur sauf mention contraire

Sommaire

Introduction	1
1 Résultats de l'enquête	3
Précisions méthodologiques	5
Réponses à l'enquête.....	5
Les données de l'enquête	5
Effectifs de cimetières inclus dans le traitement de l'enquête	5
Principes généraux pour les analyses.....	5
Des réponses déclaratives à confronter à la réalité.....	7
Résultats de l'enquête	9
Offre et pratiques funéraires	9
Éléments de contexte	9
Les sépultures et les pratiques funéraires.....	11
L'offre funéraire	13
Gestion du cimetière :	
acteurs et leviers d'action	18
Les services municipaux intervenant dans la gestion des cimetières.....	18
État des lieux du manque de place à travers les taux d'occupation des équipements	22
Prévisions d'évolutions de l'offre de concessions de différentes durées	31
Reprises de concessions et crémation des restes exhumés	32
Espaces disponibles et extension des cimetières.....	34
Environnement et patrimoine	46
Éléments environnementaux.....	46
Éléments patrimoniaux.....	53
Fréquentations des cimetières	58
Les services aux visiteurs.....	58
Réappropriation du cimetière pour d'autres usages que le recueillement.....	62
Synthèse (partie 1).....	65
2 Dimension métropolitaine : la place et le rôle des cimetières	67
Situations métropolitaines des cimetières du Sifurep.....	69
Enjeux environnementaux.....	77
Le cimetière comme espace libre.....	77
Sols et plantations	80
L'organisation des cimetières	92
Disponibilité des terrains	92
Le cimetière comme espace structuré :	
murs, allées et divisions.....	93
Les murs	93
Les voies et allées	101
Développement de l'offre funéraire	103
Enfeus.....	108
Les ossuaires	109
L'offre cinéraire	110
Équipements et aménités	115

3 Synthèse	
sur le patrimoine	119
Méthode et structure	
des fiches	122
Le patrimoine :	
évaluation quantitative	123
Patrimoine ancien.....	123
Patrimoine contemporain.....	124
Le patrimoine : distribution.....	124
Le patrimoine ancien	
et contemporain :	
description et évaluation	125
Les éléments structurants	
du cimetière	125
Les monuments collectifs	
et les secteurs militaires	126
Les monuments funéraires privés	128
L'offre funéraire	132
Patrimoine :	
Axes d'intervention	132
Documentation photographique.....	132
Conservation,	
restauration, reconversion.....	133
Plantations et patrimoine.....	134
Dignité visuelle : les cas urgents	135
Art et contemporanéité.....	136
Patrimoine : la perspective	
nationale et internationale	137
Conclusion	138
4 Annexes	141

| Introduction

En 2006, l'Apur a conduit une étude sur la situation des cimetières parisiens extra-muros qui a permis d'élaborer des outils d'analyse susceptibles d'apporter une meilleure connaissance des lieux de sépulture et de leurs évolutions en termes de gestion, de pratiques et d'aménagement. Ces outils de connaissance et de projet avaient aussi comme finalité de pouvoir être ajustés et étendus à d'autres cimetières.

Pour l'année 2010, le programme partenarial de l'Apur a inscrit le développement d'une étude sur la place et le rôle des cimetières à l'échelle métropolitaine (étude B 5.4 du programme partenarial 2010). C'est dans ce cadre que le Sifurep, qui regroupait au lancement de l'étude 74 collectivités locales, a souhaité appliquer cette démarche sur le territoire de ses communes adhérentes, tant pour les cimetières communaux qu'intercommunaux. Une convention de subvention a ainsi été signée entre le Syndicat intercommunal et l'Apur.

À l'heure où de grandes questions se posent en termes de gestion de l'espace funéraire (systématisation des reprises de concessions, développement de l'offre en matière cinéraire, évolutions démographiques, attentes en matière d'environnement), une meilleure connaissance de la situation urbaine des cimetières peut aider à repenser leur rôle et leur place dans la structure métropolitaine.

À ce jour, les données disponibles sur les cimetières sont souvent très diversifiées et peuvent varier en fonction des moyens ou des modes de gestion des communes. La définition et l'harmonisation d'un certain nombre d'indicateurs fondamentaux se sont révélées essentielles pour mieux comprendre la situation actuelle et les tendances possibles de son évolution tant en termes de gestion que d'aménagement.

Un questionnaire élaboré avec le Sifurep avait comme objectif de préciser un certain nombre d'enjeux aussi bien en termes de pratiques et d'offres funéraires qu'en termes de gestion et d'aménagement. La production d'une cartographie spécifique portant sur les aspects administratifs, urbains et plus largement environnementaux a également permis de préciser la situation des cimetières dans la partie dense de l'agglomération. Des visites systématiques de terrain ont enfin permis de vérifier les grands résultats de l'enquête générale et de préciser les analyses cartographiques globales en observant plus précisément la situation urbaine et environnementale (plantation, nature des sols, thermographie) de chaque cimetière, sa structure (distribution, clôture, plantation...) ainsi que son état patrimonial.

Le contenu de cette étude est divisé en deux parties. La première relève d'une approche globale sur les cimetières des communes membres du Sifurep. Elle comprend le traitement quantitatif et qualitatif des résultats de l'enquête et l'identification des principaux éléments de diagnostic et des grands objectifs d'aménagement (du cimetière dans son espace urbain au patrimoine funéraire). La seconde partie s'appuie sur cet état des lieux général et permet de le préciser en examinant le cas de 28 cimetières communaux et intercommunaux (voir la liste complète en annexe page 158). Chacun de ces cimetières est présenté sous forme de fascicules monographiques.

En offrant des outils de connaissance et d'analyse mais en définissant aussi des enjeux en matière de gestion et d'aménagement, cette étude invite à un diagnostic partagé permettant à terme de mieux considérer la valeur historique, sociale et environnementale des cimetières dans un territoire métropolitain dont ils ne devraient pas être isolés.

1 | Résultats de l'enquête

| Précisions méthodologiques

Afin de recueillir et d'harmoniser les données disponibles sur les cimetières des communes adhérentes au Sifurep, un double questionnaire a été élaboré avec le Sifurep (cf. annexes). Le premier questionnaire recueille des données géographiques et démographiques de la commune. Le second comporte six sections et concerne chacun des cimetières gérés par la commune ou par une intercommunalité. La partie introductive de ce questionnaire « cimetière » vise à réunir des données générales du cimetière (mode de gestion, année de création...). La deuxième section porte sur le nombre de sépultures (enregistrées entre 2003 et 2009) et l'offre funéraire disponible. Les troisième et quatrième sections abordent respectivement les équipements et aménagements, et certaines modalités de gestion. La cinquième section s'intéresse aux critères environnementaux en abordant la gestion durable du cimetière, ses plantations mais aussi ses contraintes géologiques. La sixième et dernière partie porte sur les critères patrimoniaux. Les données recueillies dans les questionnaires ont servi à l'élaboration de fiches monographiques sur 28 cimetières et à l'analyse générale des pratiques et modes de gestion de 107 cimetières du Sifurep ayant répondu à l'enquête sur les 109 sollicités. Pour l'analyse générale, les réponses aux questionnaires ont été étudiées par thématique. Les données recueillies ont parfois été partielles ou manquantes, ce qui fait varier le nombre de cimetières pris en compte dans l'analyse des différents thèmes. Les résultats sont principalement illustrés par des graphiques qui donnent la répartition des cimetières en pourcentages pour chaque thème. Des tableaux mettent en avant certains cimetières qui se distinguent sur un point particulier (présence de contraintes géologiques, fort taux d'occupation...). Les données recueillies dans cette enquête ont donc permis, à la fois, de dresser un portrait de chacun de ces cimetières et de déceler un certain nombre d'enjeux aussi bien en termes de pratiques et d'offres funéraires qu'en termes de gestion et d'aménagement.

Réponses à l'enquête

L'enquête cimetières a mobilisé les cimetières enquêtés de façon très satisfaisante. Finalement, seuls deux cimetières n'ont pas renvoyé de questionnaire rempli.

Les données de l'enquête

Les questionnaires reçus ont été regroupés dans une base de données, afin de pouvoir faire les traitements nécessaires à l'analyse des réponses. Cette base se présente sous la forme d'un tableau, où chaque ligne correspond à un cimetière enquêté, et chaque colonne à une réponse donnée dans le questionnaire.

La création de cette base de données a permis de repérer et de corriger certaines incohérences ou erreurs dans les réponses. Dans certains cas, les enquêtes de terrain ont pu apporter d'autres rectifications ou précisions aux réponses apportées dans les questionnaires.

Effectifs de cimetières inclus dans le traitement de l'enquête

107 cimetières ont été pris en compte dans les analyses.

Pour la plupart des questions, les 107 cimetières sont pris en compte dans les résultats.

La part de la catégorie de ceux qui répondent « Ne sait pas » est incluse dans les résultats : cela indique la méconnaissance de certains aspects de la gestion des cimetières par les responsables qui ont répondu.

Cependant, dans certains cas spécifiques, l'ensemble des 107 cimetières n'a pas pu être inclus (non réponse, cimetières non concernés par certains thèmes...).

Principes généraux pour les analyses

- Seuls les cimetières concernés par la question sont inclus (ceux qui disposent de tel équipement, ceux qui réalisent telle pratique...).
- Pour calculer un indicateur (part de la crémation par rapport aux cercueils, moyenne...), seuls les cimetières qui ont renseigné les effectifs nécessaires pour le calcul sont inclus. Certaines questions demandant des effectifs détaillés précis (nombre de concessions décennales disponibles...) n'ont pas été bien renseignées par les enquêtés (fort taux de non réponse) ce qui donne des informations non exploitables. Certaines de ces informations plus détaillées sont toutefois récupérées dans les fiches monographiques.
- Pour l'analyse des évolutions, l'effectif des cimetières pris en compte doit être le même sur l'ensemble de la période considérée : seuls les cimetières ayant renseigné les effectifs pour chaque année de la période considérée sont donc inclus.
- Pour les pourcentages, il est important de toujours garder à l'esprit l'effectif sur lequel ils sont calculés. Plus l'effectif est grand, meilleure est la qualité du résultat. Il n'est pas pertinent de réaliser des répartitions par pourcentage sur des très petits effectifs.

Afin d'illustrer ces principes, voici quelques exemples :

- Suivi des évolutions: exemple des indicateurs sur les évolutions des pratiques en termes de sépultures

Afin de dégager des tendances et des évolutions de tendances concernant les sépultures, le questionnaire demandait les effectifs des différentes sépultures (inhumations de cercueils – terrain commun, caveau, pleine terre- et d'urnes, dispersions de cendres) entre 2003 et 2008. À partir de ces données, nous avons pu construire plusieurs indicateurs (listés ci-dessus). Or, le calcul de ces indicateurs et de leur évolution nécessite plusieurs impératifs :

- Les effectifs des numérateurs et des dénominateurs doivent être renseignés pour permettre le calcul des pourcentages.
- Pour les évolutions, les effectifs doivent être renseignés chaque année.

Pour répondre à ces impératifs, ces indicateurs ont été calculés sur les cimetières qui ont renseigné les effectifs des différentes sépultures à chaque année, entre 2003 et 2008. En effet, pour ne pas introduire de biais dans les évolutions, nous devons, pour chaque année, considérer le même ensemble de cimetières entre 2003 et 2008. Pour ces raisons méthodologiques, les cimetières n'ayant répondu que partiellement à ces questions (ceux n'ayant pas renseigné toutes les années de la période...) n'ont pas été inclus dans l'analyse de ces indicateurs.

Questions	Effectifs pris en compte	
	Sur 107 cimetières	%
Part de crémation/ de cercueils entre 2003 et 2008	77	72 %
Part d'inhumations d'urnes/ de dispersion de cendres entre 2003 et 2008	63	59 %
Part de d'inhumations de cercueils en caveau/ en pleine terre entre 2003 et 2008	70	65 %
Part d'inhumations de cercueils en terrain commun entre 2003 et 2008	72	67 %

• Le traitement des petits effectifs : exemple de la gratuité et non gratuité des équipements
Seuls les cimetières ayant déclaré disposer de ces équipements ont été inclus. Sur les très petits effectifs, il n'est pas pertinent de donner une répartition en pourcentages. En effet, ces pourcentages sont susceptibles d'une trop grande fluctuation. À titre d'exemple : 3 cimetières parmi les enquêtés déclarent être équipés d'enfeus : dans les 3 cas, ces enfeus sont payants. On pourrait donc dire que les enfeus sont payants dans 100 % des cas. Or, si l'on ajoutait un 4^e cimetière équipé d'enfeus, cette fois gratuit, alors les enfeus seraient gratuits dans seulement 75 % des cimetières.

De façon générale, il est toujours très important de bien avoir à l'esprit l'effectif à partir duquel les pourcentages sont calculés : plus l'effectif est important, meilleure est la qualité des résultats. Pour les petits effectifs, nous avons privilégié une approche d'étude de cas, en précisant la situation indiquée dans les cimetières concernés.

	Columbarium	Cavernes	Jardin du souvenir	Enfeus	Ossuaire	Carré militaire	Carré des Anges	Dons du corps	Espace de cérémonie	Salle de cérémonie	Crématorium	Autre
Nombre de cimetières concernés et inclus	74	29	53	3	78	71	39	1	11	6	2	16
Dont nombre de cimetières qui ne savent pas ou n'ont pas précisé la gratuité ou non gratuité des équipements	2	1	6	0	4	2	3	0	5	2	1	10

Des réponses déclaratives à confronter à la réalité

Pour effectuer l'analyse de l'enquête, nous devons faire confiance aux réponses données par les enquêtés : nous ne pouvons pas nous permettre de reprendre chaque questionnaire et de vérifier les questions une à une auprès de ceux qui y ont répondu.

Cependant, il arrive que certains résultats paraissent surprenants une fois confrontés au contexte (législation...). C'est notamment le cas des équipements disponibles dans les cimetières : par exemple, un certain nombre de cimetières enquêtés déclarent ne pas disposer d'ossuaire, or cet équipement est obligatoire, mais la loi indique qu'il peut être implanté dans un autre cimetière (communal ou intercommunal), ce qui permet de nuancer le nombre de cimetières qui déclarent ne pas avoir d'ossuaire.

Il faut garder à l'esprit que les réponses de l'enquête sont basées sur du déclaratif (d'où la possibilité d'erreur dans les réponses) : les résultats qui paraissent non conformes à la réalité doivent alors être commentés en les confrontant aux observations faites sur le terrain ou à la législation, dans la mesure du possible.

Résultats de l'enquête

Offre et pratiques funéraires

Éléments de contexte

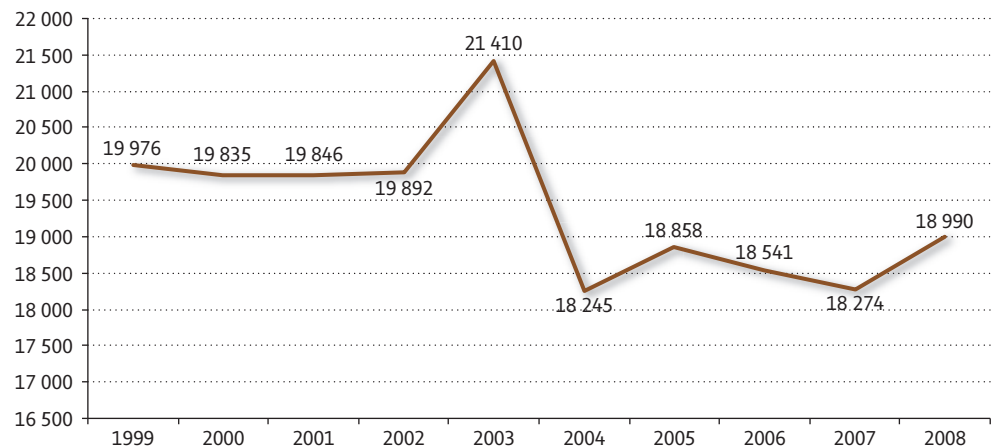
Évolution des décès domiciliés dans l'ensemble des communes adhérentes au Sifurep

L'ensemble des communes adhérentes au Sifurep représente une population de 3 156 000 habitants en 2006, soit 72 % des habitants de la petite couronne. Ces 74 communes ont connu un gain de 246 700 personnes par rapport à 1999, soit 31 000 de plus chaque année.

L'analyse du nombre de décès domiciliés dans l'ensemble des 74 communes entre 1999 et 2008 montre que leur nombre oscille entre 18 000 et 20 000 par an sur la période 1999-2008, avec un pic à 21 410 décès en 2003, lié à la canicule.

Poids des cimetières dans l'ensemble de la commune où ils sont implantés

Nombre de décès domiciliés sur l'ensemble des communes adhérentes au SIFUREP



Source: Apur-Sifurep 2010

Les cimetières sont des lieux importants dans les communes, c'est pourquoi il est intéressant de se rendre compte de l'importance de leur superficie par rapport à l'ensemble du territoire communal où ils sont implantés.

L'enquête inclut 107 cimetières, communaux ou intercommunaux. Au résultat, 10 cimetières apparaissent représenter plus de 2 % du territoire communal sur lequel ils sont implantés. Le cimetière communal de Gentilly et la partie du cimetière intercommunal des Joncherolles implantée sur Villeteuse représentent des poids importants, respectivement 5 et 7 % du territoire communal.

Liste des communes dont le cimetière représente plus de 2 % du territoire communal

Commune	Cimetière	Part du cimetière dans la superficie de la commune (%)	Superficie du cimetière implanté sur la commune (Ha)	Superficie de la commune (Ha)
VILLETANEUSE	INTERCOMMUNAL DES JONCHEROLLES	6,6	15,3131	231
GENTILLY	COMMUNAL DE GENTILLY	5	6,0021	119,65
MONTROUGE	COMMUNAL DE MONTROUGE	3,7	7,5822	206,64
LE KREMLIN BICETRE	COMMUNAL	3,6	5,4862	154
CLAMART	INTERCOMMUNAL	3,4	29,6671	876,06
LA COURNEUVE	INTERCOMMUNAL	3	22,3141	750,58
LEVALLOIS-PERRET	COMMUNAL	2,9	7,0380	241,29
LE PRÉ-SAINT-GERVAIS	COMMUNAL	2,6	1,8532	70,44
PIERREFITTE SUR SEINE	INTERCOMMUNAL DES JONCHEROLLES	2,6	8,8044	341,12
LES LILAS	COMMUNAL	2	2,4670	126,18

De plus, les communes adhérentes au Sifurep accueillent souvent plus d'un cimetière sur leur territoire. En effet, si 29 communes n'accueillent qu'un seul cimetière (le cimetière communal), 33 communes accueillent deux cimetières, 6 communes en accueillent trois, 4 communes en accueillent quatre et enfin la commune de Nanterre accueille au total 6 cimetières sur son territoire : 2 cimetières communaux, 3 cimetières communaux appartenant à d'autres communes, et un cimetière dont la nature n'est pas précisée.

Champigny-sur-Marne et Suresnes accueillent 3 cimetières communaux sur leurs territoires respectifs, et Saint-Maur-des-Fossés en accueille quatre.

La Garenne-Colombes, Bois-Colombes, Puteaux, Montrouge et Suresnes ont chacune un cimetière communal implanté sur une autre commune que la leur.

Asnières-sur-Seine, Fontenay-sous-Bois, Nanterre et Puteaux accueillent des cimetières communaux d'autres communes.

La totalité ou une partie d'un cimetière intercommunal sont implantées sur les communes d'Aubervilliers, Bagneux, Bobigny, Bondy, Boulogne-Bilancourt, Chatillon, Clamart, Drancy, La Courneuve, Le Perreux-sur-Marne, Le Pré-Saint-Gervais, L'Haÿ-les-Roses, Pierrefitte-sur-Seine et Villetaneuse.

Des cimetières parisiens sont implantés sur les communes de Bobigny, Bagneux, Clichy-La-Garenne, Ivry-sur-Seine, Pantin, Saint-Denis, Saint-Ouen et Thiais.

Enfin, quatre communes déclarent un autre cimetière sur leur territoire, pouvant être un cimetière pour chien (Asnières-sur-Seine) ou non précisé (Bobigny, Nanterre, Villepinte).

Les sépultures et les pratiques funéraires

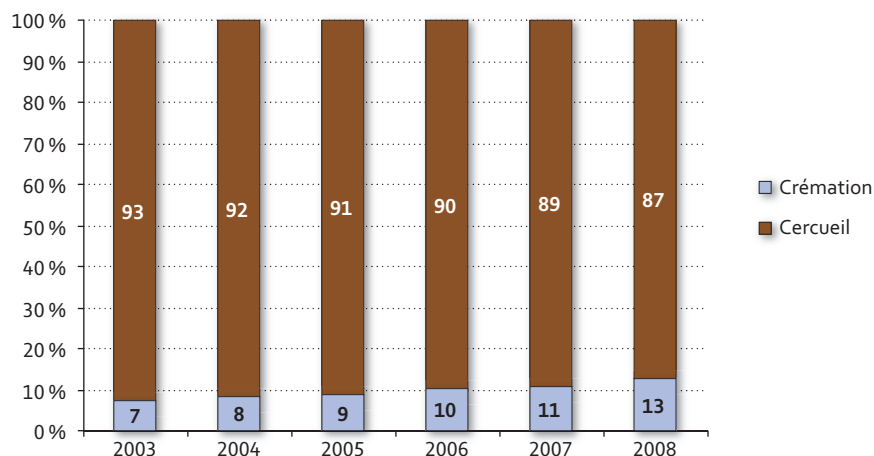
Dans l'activité globale des cimetières, la gestion des cendres (inhumations et dispersion) apparaît en hausse, s'établissant à 13 % en 2008.

Pour appréhender l'évolution des pratiques funéraires, l'effectif d'urnes inhumées et de dispersions dans le cimetière était demandé chaque année de 2003 à 2008. L'analyse porte ici uniquement sur les défunts dont le corps est resté à l'intérieur des cimetières.

La crémation reste une pratique minoritaire. Toutefois, elle apparaît en hausse constante et régulière, de l'ordre de +1 point chaque année, passant de 7 % en 2003 à 13 % en 2008. Un certain nombre de défunts qui ont choisi la crémation mais qui n'ont pas souhaité être inhumés au sein du cimetière ne sont pas pris en compte ici, ce qui donne un taux de crémation à l'intérieur du cimetière particulièrement bas. En effet, au niveau national, le taux de crémation est estimé à 28 % en 2008 (Selon l'association Française d'Information funéraire) et pourrait atteindre 50 % en 2030 (Estimation CREDOC¹).

Le cimetière intercommunal des Joncherolles, équipé d'un crématorium, a un taux de crémation très supérieur à la moyenne de ce qui est observé dans les cimetières, en légère baisse toutefois: 48 % en 2003, 44 % en 2008.

Répartition des sépultures de 2003 à 2008 (Crémation ou cercueils) en pourcentages



77 cimetières ont été inclus ici, correspondant à ceux ayant renseigné le nombre de sépultures chaque année de 2003 à 2008.

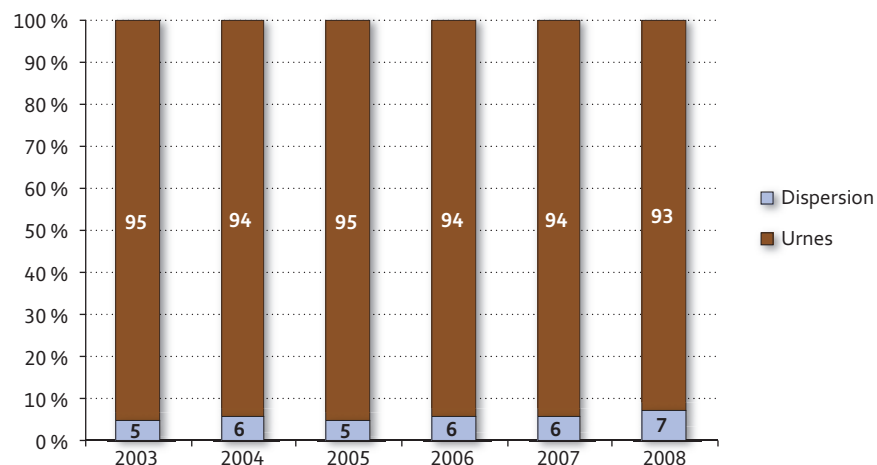
Source : Apur-Sifurep 2010

1- Fauconnier Nicolas,
« A la Toussaint, 51 % des Français de plus de 40 ans se rendent au cimetière »,
Consommation et modes de vie, n° 187,
octobre 2005, 4 p.

Les inhumations d'urnes sont plus fréquentes que les dispersions de cendres

Concernant le devenir des cendres, les inhumations d'urnes sont majoritaires, oscillant en moyenne entre 93 et 95 %. La tendance semble aller vers une hausse des dispersions (5 % en 2003, 7 % en 2008).

Devenir des cendres à l'intérieur des cimetières de 2003 à 2008 (dispersion ou urnes) en pourcentages



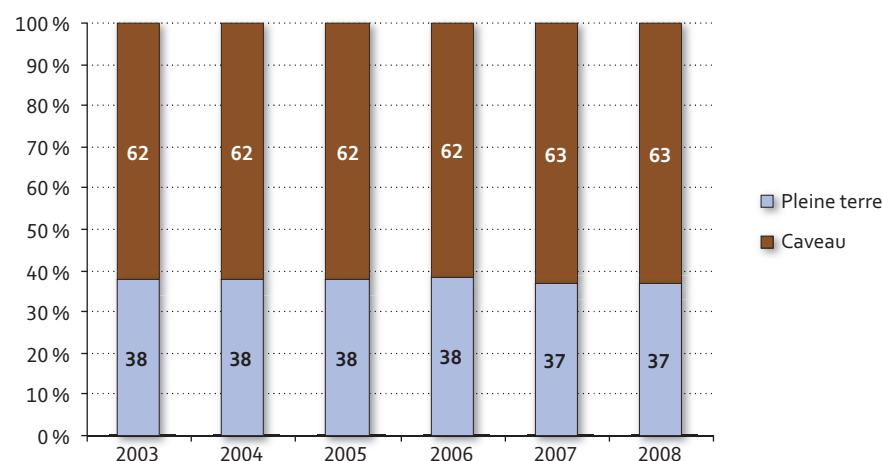
63 cimetières ont été inclus ici, correspondant à ceux ayant renseigné le nombre de d'inhumations d'urnes et de dispersions de cendres dans le cimetière chaque année de 2003 à 2008.

Source: Apur-Sifurep 2010

L'inhumation de cercueils en caveau reste majoritaire et stable, comparativement à la pleine terre

En moyenne sur les 70 cimetières inclus, l'inhumation de cercueils en caveau reste majoritaire, et stable de 2003 à 2006 (62 % en moyenne) puis en légère hausse en 2007 et 2008. Au cimetière intercommunal des Joncherolles, l'inhumation des cercueils en caveau est moins répandue que la moyenne: 48 % en 2008.

Répartition des inhumations de cercueils de 2003 à 2008 (caveau ou pleine terre) en pourcentages



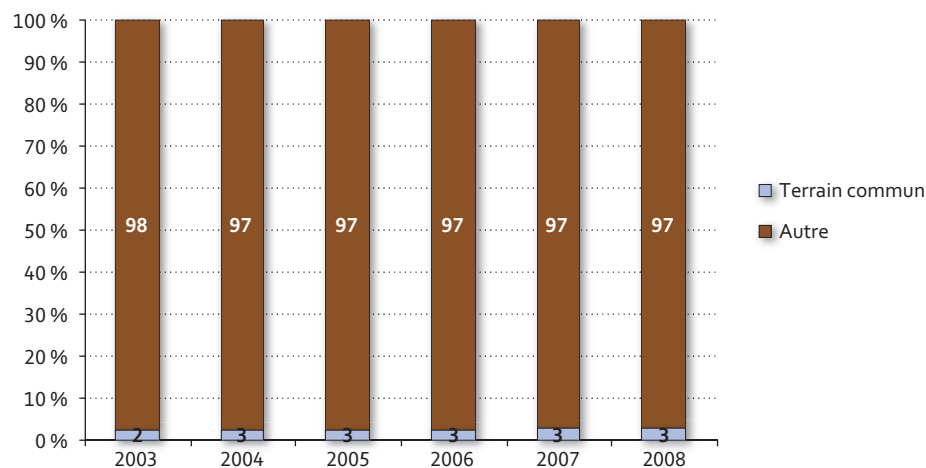
70 cimetières ont été inclus ici, correspondant à ceux ayant renseigné le nombre de cercueils en caveau ou pleine terre chaque année de 2003 à 2008.

Source: Apur-Sifurep 2010

L'inhumation de cercueils en terrain commun est très peu fréquente

Les inhumations de cercueils en terrain commun représentent 2 à 3 % des inhumations de cercueils, de 2003 à 2008.

Répartition des inhumations de cercueils de 2003 à 2008 (terrain commun ou autre) en pourcentages



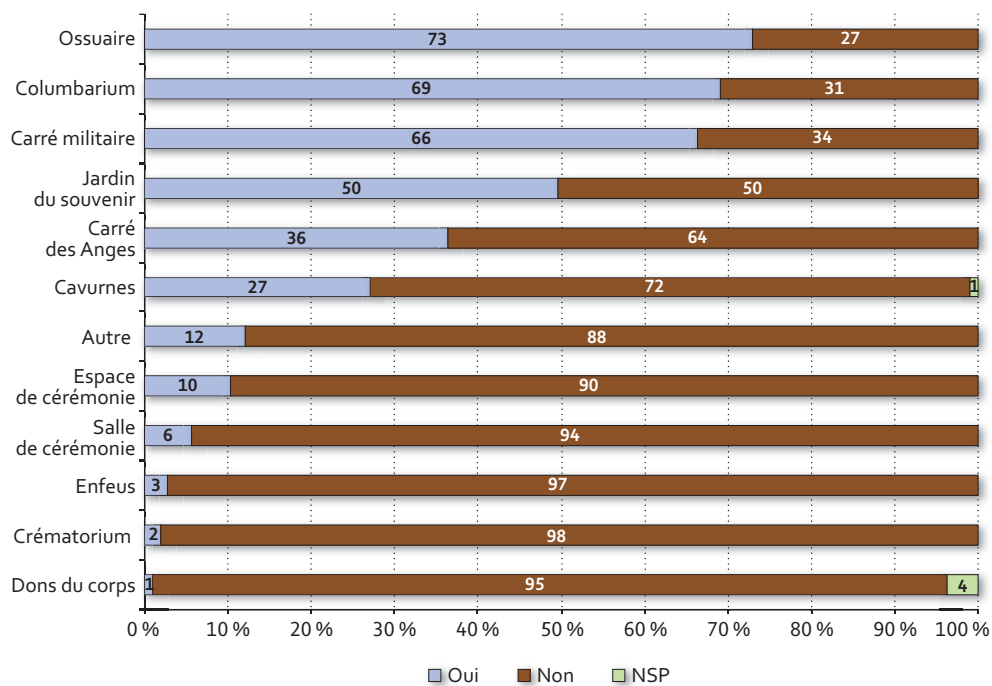
72 cimetières ont été inclus ici, correspondant à ceux ayant renseigné le nombre de cercueils en terrain commun chaque année de 2003 à 2008.

Source: Apur-Sifurep 2010

L'offre funéraire

Les cimetières disposent de 3 à 4 équipements différents en moyenne

Équipements disponibles dans les différents cimetières (en pourcentages parmi les 107 cimetières)



Source: Apur-Sifurep 2010

En moyenne, les cimetières ont entre 3 et 4 sortes d'équipements différents, sur les 12 proposés dans le questionnaire (cf. questionnaire en annexe).

Le cimetière intercommunal des Joncherolles est celui qui offre la plus grande diversité d'équipements, 10 au total. Ensuite, 3 cimetières offrent 8 équipements différents : Levallois-Perret (communal), Fontenay-sous-Bois (communal), Antony (communal) et Ivry-sur-Seine (nouveau).

3 cimetières déclarent n'offrir aucun de ces équipements : Courbevoie (ancien), Dugny (ancien) et Suresnes (Carnot). Le cimetière communal de Bois-Colombes n'a pas renseigné ces informations.

L'ossuaire et le columbarium sont les deux équipements les plus fréquents

L'équipement le plus répandu est l'ossuaire (ils existent dans 73 % des cimetières), suivi par le columbarium (69 %), puis par les carrés militaires (ils existent dans deux tiers des cimetières).

L'ossuaire étant un équipement obligatoire, ce chiffre de 73 % est à nuancer : il faut tenir compte du fait que les cimetières communaux peuvent avoir un ossuaire dans un autre cimetière communal ou dans un cimetière intercommunal auquel ils sont rattachés.

La moitié des cimetières sont équipés d'un jardin du souvenir

Dans l'enquête, seule la moitié des cimetières déclare être équipée d'un jardin du souvenir. Les cimetières sont dans l'obligation de disposer d'un jardin du souvenir, dans leur cimetière communal ou dans le cimetière intercommunal auquel ils sont rattachés, ou dans un autre cimetière communal qui en est équipé.

Il convient de préciser que la loi du 19 décembre 2008 impose aux communes de plus de 2 000 habitants de disposer d'un site cinéraire d'ici au 1^{er} janvier 2013.

Les autres équipements cités dans le questionnaire sont moins fréquents dans les cimetières. Selon les réponses de l'enquête, un carré des anges existe dans 36 % des cimetières. Les cavurnes sont assez peu répandues, elles existent dans seulement 27 % des cimetières.

Plusieurs équipements apparaissent très peu représentés. Seuls trois cimetières proposent des enfeus :

- Le cimetière communal de Fontenay-sous-Bois (27 enfeus)
- Le cimetière communal de Levallois-Perret (60 enfeus)
- Le cimetière intercommunal des Joncherolles (1 410 enfeus)

Par ailleurs, le cimetière ancien de Puteaux est le seul à déclarer disposer d'un espace réservé aux « dons du corps ».

Enfin, le cimetière intercommunal des Joncherolles et le cimetière de Coeuilly à Champigny-sur-Marne sont les deux cimetières qui déclarent disposer d'un crématorium. Il est à noter que certains crématoriums sont à proximité du cimetière, et non pas à l'intérieur du cimetière (c'est le cas pour le cimetière du Mont-Valérien à Nanterre).

Crypte, espace enfants sans vie, chambre funéraire comme autres équipements

Parmi les cimetières ayant précisé les autres équipements à disposition, il est à noter :

- Des cryptes (cimetière communal de Levallois-Perret et cimetière ancien de Châtenay-Malabry)
- Un espace pour les enfants sans vie (Les Fauvelles à Courbevoie)

Des « ossuaires naturels » (cimetière intercommunal de La Courneuve, cimetière musulman de Bobigny). Il s'agit de carrés en pleine terre recouverts de pelouse. À La Courneuve, il est utilisé pour les indigents. À Bobigny, ce sont les corps des concessions qui ont bénéficié de 5 ans de gratuité qui y sont déposés : cet ossuaire naturel étant plein, un second vient d'être ouvert.

- Un carré des victimes civiles décédées durant la seconde guerre mondiale (cimetière ancien de Montreuil)
- Des salles d'attente (cimetière ancien de Coeuilly à Champigny-sur-Marne, cimetière ancien du centre à Champigny-sur-Marne). Les enquêtes sur le terrain ont montré qu'il en existe aussi au cimetière de Levallois-Perret.
- Une chambre funéraire (Cimetière intercommunal des Joncherolles). Certaines chambres funéraires peuvent exister non pas dans l'enceinte du cimetière, mais à proximité de celui-ci. C'est le cas dans la commune de Montreuil.
- Un espace pour les religieuses (cimetière communal d'Antony).

Peu de lieux de cérémonie dans les cimetières

En ce qui concerne les lieux de cérémonie, seuls 10 % des cimetières déclarent disposer d'un espace de cérémonie, et 6 % d'une salle de cérémonie. Trois cimetières disposent des deux types de lieux de cérémonie : Fontenay-sous-Bois (communal), Ivry-sur-Seine (Nouveau) et le cimetière intercommunal des Joncherolles.

Liste des cimetières qui déclarent avoir un espace de cérémonie

Communes	Cimetières	Nombre d'espaces de cérémonie	Nombre de salles de cérémonie	Superficie du cimetière (ha)
ANTONY	COMMUNAL	2	0	7,3608
BONDY	INTERCOMMUNAL	0	1	6,0394
CHÂTENAY-MALABRY	COMMUNAL ANCIEN	1	0	0,4216
CHÂTENAY-MALABRY	COMMUNAL NOUVEAU	1	0	1,7649
CRÉTEIL	COMMUNAL	0	1	3,5795
FONTENAY-SOUS-BOIS	COMMUNAL	1	1	5,8076
FRESNES	COMMUNAL	1	0	2,7731
GENNEVILLIERS	COMMUNAL NOUVEAU	0	1	7,9984
IVRY-SUR-SEINE	COMMUNAL ANCIEN	1	0	1,0964
IVRY-SUR-SEINE	COMMUNAL NOUVEAU	1	1	5,8429
JOINVILLE-LE-PONT	COMMUNAL	1	0	2,2907
ORLY	COMMUNAL NOUVEAU	1	0	2,4070
PIERREFITTE-SUR-SEINE	INTERCOMMUNAL DES JONCHEROLLES	1	2	24,1
VILLENEUVE-LA-GARENNE	COMMUNAL ANCIEN	1	0	0,7902

La plupart des columbariums sont payants, et la plupart des ossuaires sont gratuits

Les columbariums et les cavurnes apparaissent payants dans la plupart des cimetières qui en disposent. La majorité des carrés des anges sont payants également.

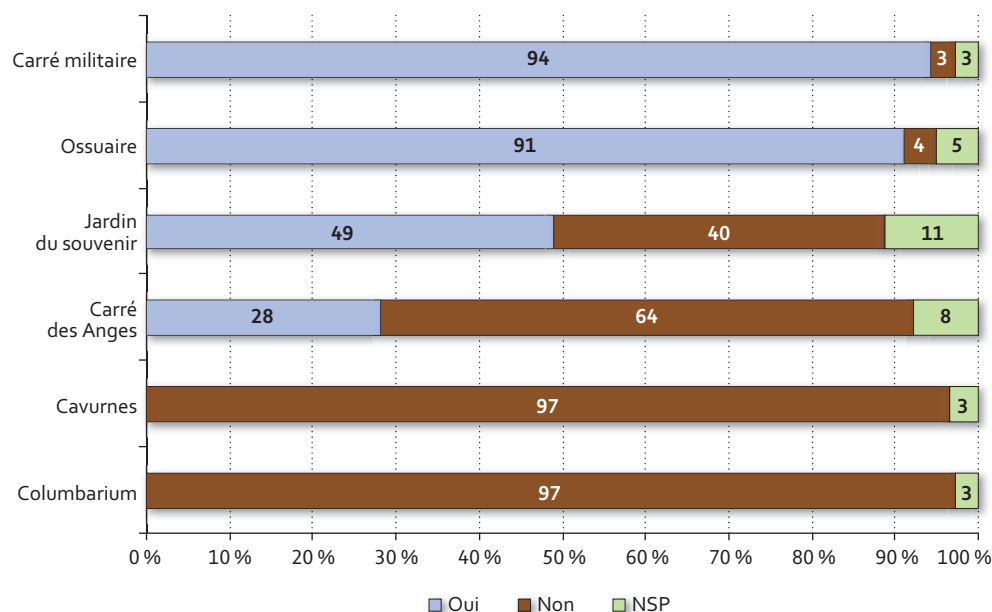
À l'inverse, les ossuaires et les carrés militaires sont gratuits dans la plupart des cimetières qui en disposent.

La gratuité est plus mitigée pour les jardins du souvenir ; dans 40 % des cimetières qui en sont équipés, les jardins du souvenir sont payants. Il peut s'agir de l'inscription au registre, ou encore de la mise en place d'une plaque.

Pour les 3 cimetières qui en disposent, les enfesus sont payants. Le don du corps est payant dans le seul cimetière qui le propose (Puteaux ancien).

Les espaces de cérémonie sont gratuits dans les six cimetières qui ont su indiquer cette information. Les salles de cérémonie sont gratuites dans 3 cimetières, tandis qu'elle est payante au cimetière intercommunal de Bondy. Le crématorium et la chambre funéraire des Joncherolles sont payants.

Gratuité ou non gratuité des équipements (en pourcentages parmi les cimetières qui déclarent en posséder)



Source : Apur-Sifurep 2010

La plupart des cimetières offrent des concessions de différentes durées

Dans plus de 90 % des cimetières, il existe des concessions trentenaires et perpétuelles. Dans environ 85 % des cimetières, il existe des concessions décennales et cinquantenaires.

L'inhumation en terrain commun existe dans un peu plus de la moitié des cimetières. Pourtant, l'inhumation en terrain commun est obligatoire. Les déclarations des enquêtés doivent donc être nuancées.

74 cimetières précisent l'existence d'autres durées de concessions : 100 ans (54 cimetières)², 20 ans (2 cimetières de Montreuil), 15 ans (22 cimetières).

3 cimetières déclarent disposer de concessions de durée de 5 ans :

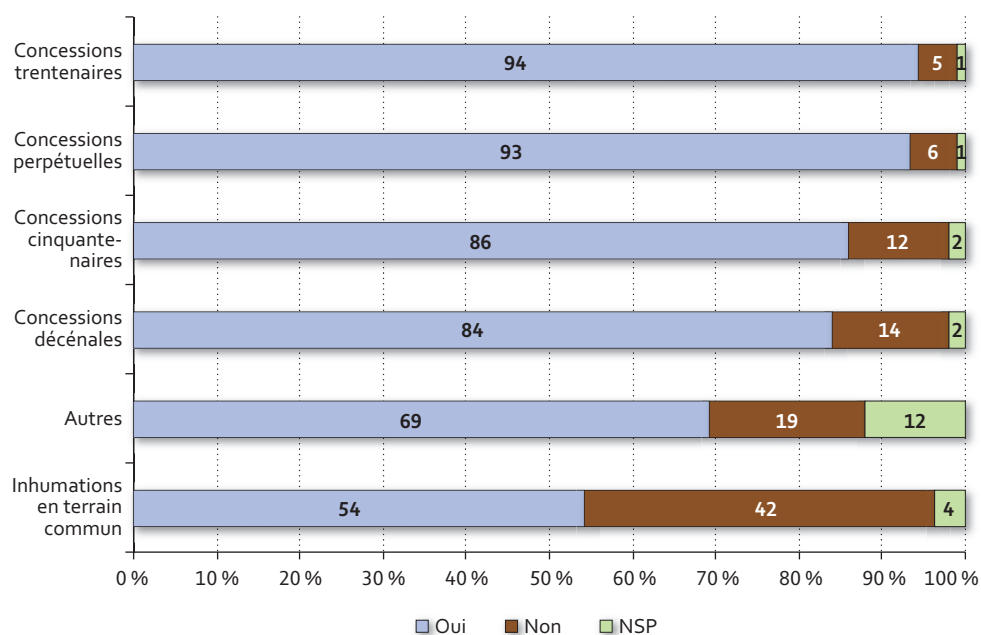
- Asnières-sur-Seine (Nouveau)
- Pantin (communal)
- Puteaux (Nouveau)

Le cimetière intercommunal de Clamart propose des concessions paysagères. D'après les observations de terrain, le cimetière intercommunal des Joncherolles dispose lui aussi de concessions paysagères.

² Les concessions centenaires n'étant plus autorisée, un renouvellement ou des reprises de concessions seront donc à prévoir par les communes concernées.

Pour le détail des « autres » concessions, se reporter aux annexes.

**Existence de concessions et d'inhumations en terrain commun
(en pourcentages sur les 107 cimetières)**



Source : Apur-Sifurep 2010

La place des carrés confessionnels

34 cimetières ont un carré pour la population de confession israélite (soit un tiers des cimetières). La date moyenne de leur création est 1976 (27 cimetières ont renseigné cette question). Le plus ancien date de 1888 (cimetière Les Fauvelles à Courbevoie) et le plus récent date de 2008 au cimetière Raspail de Bagnolet.

Ils sont, en moyenne, remplis à 64 % (28 cimetières ont renseigné cette question). Ils sont pleins dans 6 cimetières : à Courbevoie (Fauvelles), La Courneuve (Nouveau, créé en 1960), Montreuil (Ancien), Champigny-sur-Marne (Ancien), Gennevilliers (Nouveau, créé en 1971), et à Saint-Maur-des-Fossés (La Pie, créé en 1997).

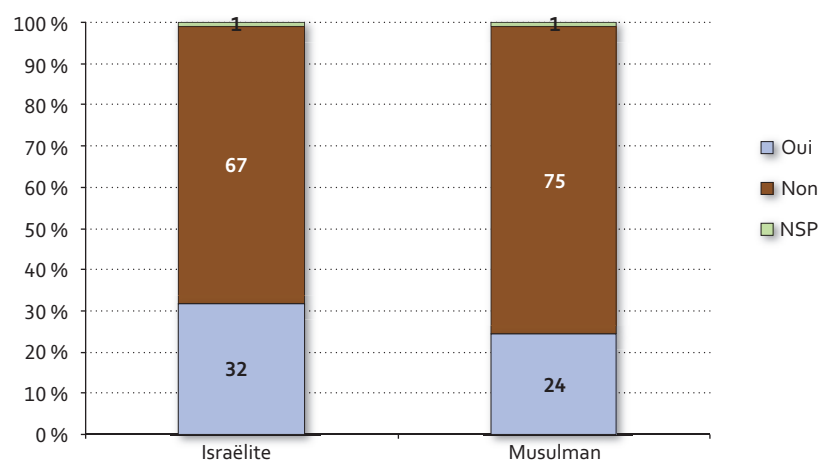
26 cimetières ont un carré pour la population de confession musulmane (soit un quart des cimetières). La date moyenne de leur création est 1996, donc très récente, notamment par rapport aux carrés israélites (25 cimetières ont renseigné cette question).

Les plus anciens datent de 1937 (cimetière intercommunal de La Courneuve, et cimetière musulman de Bobigny) et les plus récents datent de 2009 (cimetière nouveau de Noisy-Le-Sec et cimetière du centre de Nanterre).

Ils sont, en moyenne, remplis à 53 % (22 cimetières ont renseigné cette question). Ils sont pleins dans 3 cimetières : Nanterre (Parc du Mont-Valérien, créé en 1999), Gennevilliers (Nouveau, créé en 1998) et dans le cimetière intercommunal des Joncherolles (créé en 2001). Toutefois, pour le cimetière intercommunal des Joncherolles, une extension du carré musulman a été créée en 2009. Ils sont remplis à plus de 95 % dans 4 autres cimetières : Champigny-sur-Marne (Coeuilly), Stains (communal), La Courneuve (intercommunal) et Bobigny (Musulman).

Pour le détail des carrés confessionnels (présence et taux d'occupation) se reporter aux annexes.

Présence de carrés confessionnels (en pourcentages sur les 107 cimetières)



Source: Apur-Sifurep 2010

Gestion du cimetière : acteurs et leviers d'action

Les services municipaux intervenant dans la gestion des cimetières

Des cimetières publics et en majorité gérés par une seule commune

La totalité des cimetières inclus dans l'enquête sont des équipements publics. La gestion des cimetières est communale pour la plupart, mais pour 5 cimetières sur 107, la gestion est intercommunale :

- Cimetière intercommunal de Bondy/Le-Pré-Saint-Gervais
- Cimetière intercommunal des Joncherolles
- Cimetière musulman de Bobigny
- Cimetière intercommunal de Clamart
- Cimetière intercommunal d'Aubervilliers/La Courneuve/Drancy/Bobigny.

Le cimetière intercommunal de Chevilly-Larue n'a pas répondu au questionnaire.

Il convient de préciser ici que certaines des communes sont également adhérentes à des cimetières intercommunaux qui ne sont pas implantés dans des communes adhérentes au Sifurep :

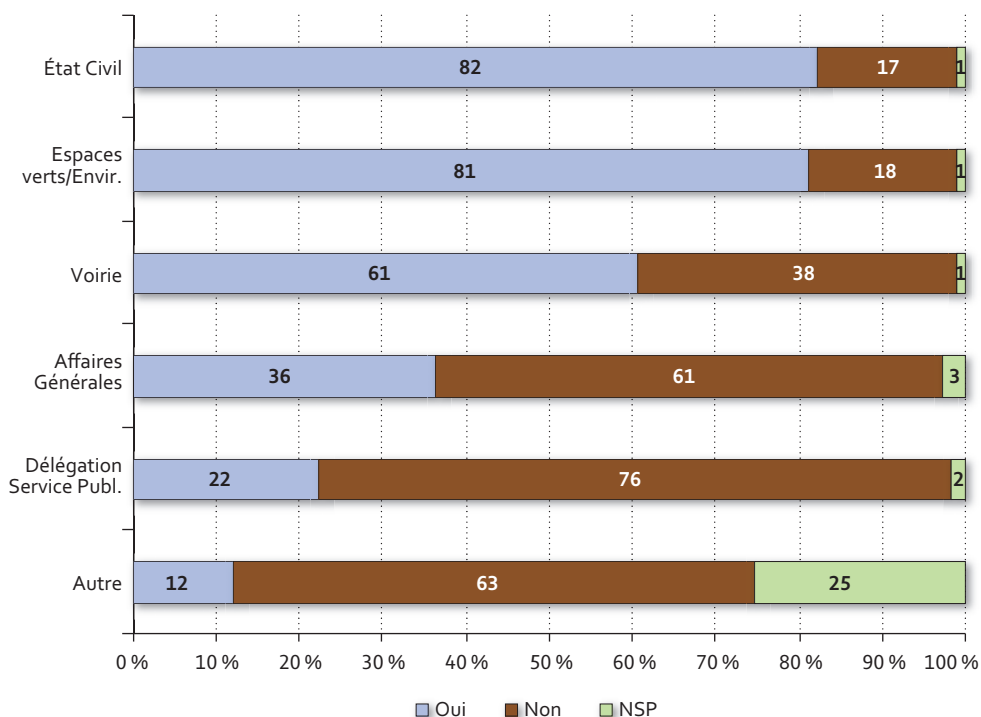
- Cimetière intercommunal de Valenton.
 - Communes adhérentes au cimetière et au Sifurep : Bonneuil-sur-Marne, Créteil, Joinville-le-Pont, Maisons-Alfort et Saint-Maur-des-Fossés.
 - Communes adhérentes au cimetière mais pas au Sifurep : Charenton, Nogent-sur-Marne et Saint-Maurice.
 - Commune d'implantation du cimetière mais qui n'est ni adhérente au cimetière, ni adhérente au Sifurep : Valenton
- Cimetière intercommunal de Tremblay-en-France.
 - Communes adhérentes au cimetière et au Sifurep : Villepinte
 - Communes adhérentes au cimetière mais pas au Sifurep : Aulnay-sous-Bois, Sevran et Tremblay-en-France

L'État Civil et les Espaces Verts interviennent le plus fréquemment dans la gestion des cimetières

Les deux principaux services qui interviennent dans la gestion des cimetières sont l'État civil (pour 82 % des cimetières) et les espaces verts/environnement (pour 81 %).

La voirie intervient dans la gestion de 61 % des cimetières, les affaires générales dans 36 % et une délégation de service public pour 22 % des cimetières.

**Les différents services municipaux intervenant dans la gestion des 107 cimetières
(réponse multiple possible)**

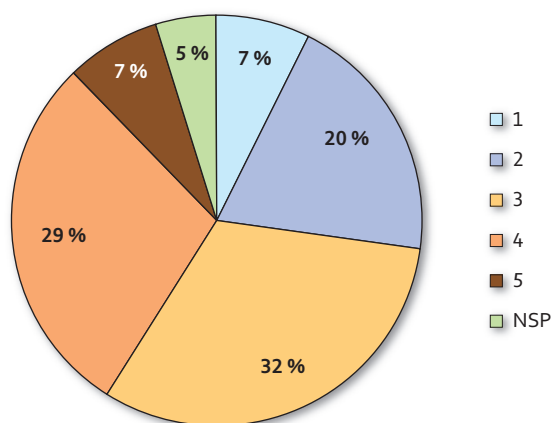


Source : Apur-Sifurep 2010

Un autre service intervient pour 12 % des cimetières. Il s'agit d'un « intervenant pour le travail du jardin du souvenir » à Antony (cimetière communal), du Service nettoyage à Arcueil (cimetière communal), de l'Atelier municipal et service informatique à Bondy (communal), du service des bâtiments à Boulogne-Billancourt (ancien et nouveau), du service population à Choisy-le-Roi (communal), du service technique de la Ville pour les travaux et la gestion technique déléguée aux agents du cimetière intercommunal d'Aubervilliers/La Courneuve/Drancy/Bobigny à La Courneuve (ancien), et enfin du service financier et ressources humaines de Villetaneuse pour le cimetière intercommunal des Joncherolles.

Pour la plupart des cimetières, deux services municipaux au moins interviennent dans la gestion des cimetières

**Nombre de services municipaux intervenant dans la gestion des cimetières
(en pourcentages sur les 107)**



Source : Apur-Sifurep 2010

Pour 88 % des cimetières, ce sont au moins deux services municipaux qui interviennent dans la gestion du cimetière.

Dans 8 cimetières, cinq services différents interviennent dans la gestion : les cimetières communaux de Joinville-le-Pont, du Kremlin-Bicêtre, de Rungis, et d'Antony, les cimetières anciens et nouveaux de Rosny-sous-Bois et de Villeneuve-le-Garenne.

Ceux qui dépendent d'un seul service dépendent essentiellement de l'État civil, excepté le cimetière de Choisy-le-Roi dont la gestion du cimetière incombe au service Population.

Il est à noter que 5 % des cimetières enquêtés n'ont pas su répondre.

Les principales configurations de services municipaux impliqués dans la gestion des cimetières

	%
Espaces verts, État civil, Voirie, Affaires générales	18
Espaces verts, État civil, Voirie	15
Espaces verts, État civil, Voirie, Délégation de service public	10
Espaces verts, État civil	10
État civil	7
Espaces verts, État civil, Affaires Générales	6
Espaces verts, État civil, Voirie, Affaires générales, Délégation de service public	5
Espaces verts, Voirie	5

Précisions sur les cimetières déclarant une « délégation de service public »

Communes	Cimetières	Délégation	Service gestionnaire
ANTONY	COMMUNAL		Espaces verts, État civil, Voirie, Délégation de service public, autres
ASNIÈRES-SUR-SEINE	COMMUNAL ANCIEN		Espaces verts, État civil, Voirie, Délégation de service public
ASNIÈRES-SUR-SEINE	COMMUNAL NOUVEAU		Espaces verts, État civil, Voirie, Délégation de service public
BAGNOLET	COMMUNAL PASTEUR		Espaces verts, État civil, Voirie, Délégation de service public
BAGNOLET	COMMUNAL RASPAIL		Espaces verts, État civil, Voirie, Délégation de service public
CHÂTILLON	COMMUNAL		Espaces verts, État civil, Voirie, Délégation de service public
COLOMBES	COMMUNAL GABRIEL-PERI	TAILLE DES IFS	Espaces verts, État civil, Voirie, Délégation de service public
COLOMBES	COMMUNAL LA CERISAIE	TAILLE DES IFS	Espaces verts, État civil, Voirie, Délégation de service public
GENNEVILLIERS	COMMUNAL NOUVEAU	PEG	Espaces verts, État civil, Voirie, Délégation de service public
ISSY-LES-MOULINEAUX	COMMUNAL	ACCUEIL SUR PLACE	État civil, Délégation de service public
JOINVILLE-LE-PONT	COMMUNAL		État civil, Voirie, Affaires générales, Délégation de service public
LE KREMLIN-BICÊTRE	COMMUNALE	Sifurep INDIGENT	Espaces verts, État civil, Voirie, Affaires générales, Délégation de service public
LEVALLOIS-PERRET	COMMUNALE	PFG / SEPUR	Espaces verts, Voirie, Affaires générales, Délégation de service public
MONTREUIL	COMMUNAL ANCIEN		Espaces verts, Voirie, Délégation de service public
MONTREUIL	COMMUNAL NOUVEAU		Espaces verts, Voirie, Délégation de service public
PIERREFITTE-SUR-SEINE	INTERCOMMUNAL DES JONCHEROLLES	CRÉMATORIUM CHAMBRE FUNÉRAIRE	Affaires générales, Délégation de service public
PUTEAUX	COMMUNAL ANCIEN	REPRISES ADMINISTRATIVES	Espaces verts, État civil, Voirie, Délégation de service public
PUTEAUX	COMMUNAL NOUVEAU	REPRISES ADMINISTRATIVES	Espaces verts, État civil, Voirie, Délégation de service public
ROSNY-SOUS-BOIS	COMMUNAL ANCIEN	REPRISES ADMINISTRATIVES	Espaces verts, État civil, Voirie, Affaires générales, Délégation de service public
ROSNY-SOUS-BOIS	COMMUNAL NOUVEAU	REPRISES ADMINISTRATIVES	Espaces verts, État civil, Voirie, Affaires générales, Délégation de service public
RUNGIS	COMMUNAL		Espaces verts, État civil, Voirie, Affaires générales, Délégation de service public
VILLEJUIF	COMMUNAL DES POMMIERS	REPRISES ADMINISTRATIVES	Espaces verts, État civil, Voirie, Délégation de service public
VILLEJUIF	COMMUNAL ÉDOUARD VAILLANT	REPRISES ADMINISTRATIVES	Espaces verts, État civil, Voirie, Délégation de service public
VILLETANEUSE	COMMUNAL		État civil, Délégation de service public, Autres

État des lieux du manque de place à travers les taux d'occupation des équipements

Dans l'enquête, des renseignements étaient demandés sur le taux d'occupation des différents équipements présents dans le cimetière. Ces éléments ont été très inégalement renseignés. L'état des lieux du manque de place reste donc partiel. D'autre part, certains cimetières pleins sont des cimetières anciens qui ont une activité très réduite.

Les columbariums sont pleins dans 9 cimetières

Sur les 74 cimetières ayant déclaré disposer d'un columbarium, 61 ont renseigné un taux d'occupation (taux de réponse : 82 %). Parmi ces 61 cimetières, le taux d'occupation moyen est de 74 %. Les columbariums sont pleins dans 9 cimetières, soit 15 % des cimetières qui en sont équipés. Ces columbariums pleins à 100 % ont été créés il y a moins de 20 ans, après 1990.

Liste des 20 cimetières ayant déclaré un taux d'occupation des columbariums supérieur à 90 %

Communes	Cimetières	Taux d'occupation (%)	Nombre de columbariums	Nombre d'emplacements	Gratuité	Année de création
ALFORTVILLE	COMMUNAL	100	5	70	NON	1995
BOULOGNE-BILLANCOURT	COMMUNAL ANCIEN	100	3	24	NON	NSP
CHÂTENAY-MALABRY	COMMUNAL ANCIEN	100	2	18	NON	1995
CHÂTENAY-MALABRY	COMMUNAL NOUVEAU	100	1	9	NON	2008
CLAMART	INTERCOMMUNAL	100	1	92	NON	1993
CRÉTEIL	COMMUNAL	100	6	72	NON	2000
LE KREMLIN-BICÊTRE	COMMUNAL	100	2		NON	1990 et 2006
L'ÎLE SAINT-DENIS	COMMUNAL	100	1	15	NON	1994
SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS	COMMUNAL RABELAIS 1	100	1	8	NON	NSP
SURESNES	COMMUNAL NOUVEAU	96	26	130	NON	1991
ANTONY	COMMUNAL	95	1	20	NON	1981
BONNEUIL-SUR-MARNE	COMMUNAL	95	1	128	NON	1987
ROSNY-SOUS-BOIS	COMMUNAL NOUVEAU	92	1	88	NON	1991
AUBERVILLIERS	COMMUNAL	91,7	4	36	NON	2006
NOISY-LE-SEC	COMMUNAL NOUVEAU	91,7	5	60	NON	2003
COLOMBES	COMMUNAL LA CERISAIE	91,4	35	5	NON	1987
MAISONS-ALFORT	COMMUNAL	91	3	216	NON	2009
GENTILLY	COMMUNAL	90	1	52	NON	1998
LA COURNEUVE	INTERCOMMUNAL	90	11	440	NON	1989
ROMAINVILLE	COMMUNAL NOUVEAU	90	4	72	NON	1982

Les cavurnes sont pleins dans 11 cimetières

Sur les 29 cimetières ayant déclaré disposer de cavurnes, 24 ont renseigné un taux d'occupation (taux de réponse : 83 %). Le taux d'occupation moyen des cavurnes est de 72,5 %. Les cavurnes sont occupés à 100 % dans 11 cimetières, tandis que dans deux cimetières (les cimetières communaux d'Arcueil et de Colombes) les cavurnes sont encore vides : en effet, ceux-ci ont été créés en 2010.

Taux d'occupation des cavurnes dans les 24 cimetières qui ont renseigné cette information

Communes	Cimetières	Taux d'occupation (%)	Nombre de cavurnes	Nombre d'emplacements	Nombre d'urnes	Gratuité	Année de création
ALFORTVILLE	COMMUNAL	100	12	12	12	NON	2008
AUBERVILLIERS	COMMUNAL	100	4		4	NON	NSP
BOULOGNE-BILLANCOURT	COMMUNAL BILLANCOURT	100	1	12	12	NON	NSP
CHÂTENAY-MALABRY	COMMUNAL NOUVEAU	100	25		25	NON	1999
DUGNY	COMMUNAL NOUVEAU	100	1	9	9	NON	NSP
LE KREMLIN-BICÊTRE	COMMUNAL	100	1	NSP		NON	2004
LE PERREUX-SUR-MARNE	COMMUNAL	100	1	0		NON	2005
LES LILAS	COMMUNAL	100	1	6	6	NON	2005
L'ÎLE SAINT-DENIS	COMMUNAL	100	5	NSP	NSP	NON	1994
MONTREUIL	COMMUNAL NOUVEAU	100	1	145	145	NON	NSP
SURESNES	COMMUNAL VOLTAIRE	100	12	12	12	NON	1997
FONTENAY-SOUS-BOIS	COMMUNAL	89	1	82	73	NON	NSP
VILLEJUIF	COMMUNAL DIT DES POMMIERS	88	11	0	0	NON	2001
CHÂTILLON	COMMUNAL	80	2	20	4	NON	2003
IVRY-SUR-SEINE	COMMUNAL NOUVEAU	77	1	30	23	NON	2008
ANTONY	COMMUNAL	75,4	1	NSP	211	NON	1981
EPINAY-SUR-SEINE	COMMUNAL DU CENTRE	75	1	4	3	NON	2003
GENTILLY	COMMUNAL	50	1	12	6	NON	NSP
NANTERRE	COMMUNAL PARC DU MONT-VALÉRIEN	35	71	71	21	NON	2000
BOURG-LA-REINE	COMMUNAL	29,6	27	27	8	NON	2005
CRÉTEIL	COMMUNAL	26,7	60	60	16	NON	2002
LEVALLOIS-PERRET	COMMUNAL	14,3	1	7	1	NON	2008
ARCUEIL	COMMUNAL	0	8	8	0	NON	2010
COLOMBES	COMMUNAL NOUVEAU	0	5	1		NON	2010

Les taux d'occupation dans les ossuaires sont méconnus par les répondants

Sur les 78 cimetières ayant déclaré disposer d'ossuaires, seuls 13 ont renseigné un taux d'occupation (taux de réponse: 17 %), tandis que 11 ont répondu qu'ils ne le connaissaient pas. Le questionnaire indique que les ossuaires sont pleins dans les cimetières de Bondy (communal), Cachan (Communal), Champigny-sur-Marne (Ancien) et Choisy-le-Roi (Communal). Les enquêtes sur le terrain ont révélé que des problèmes de saturation d'ossuaires existent aussi à Saint-Denis et Saint-Ouen.

Taux d'occupation des ossuaires dans les cimetières qui ont renseigné cette question

Communes	Cimetières	Taux d'occupation (%)	Nombre d'ossuaires	Nombre d'emplacements	Gratuité	Année de création
BONDY	COMMUNAL	100	1		OUI	NSP
CACHAN	COMMUNAL	100	4		OUI	1822
CHAMPIGNY-SUR-MARNE	COMMUNAL ANCIEN DU CENTRE	100	1		OUI	NSP
CHOISY-LE-ROI	COMMUNAL	100	2		OUI	NSP
LE PERREUX-SUR-MARNE	COMMUNAL	75	2		OUI	NSP
VILLEMOMBLE	COMMUNAL ANCIEN	70	2	5	OUI	1920
COLOMBES	COMMUNAL ANCIEN	50	1	1		
CHAMPIGNY-SUR-MARNE	COMMUNAL	30	1		OUI	NSP
CLICHY-LA-GARENNE	COMMUNAL NORD	25	2		OUI	NSP
CLICHY-LA-GARENNE	COMMUNAL SUD	10	1		OUI	2004
LE PLESSIS-ROBINSON	COMMUNAL	9	1		OUI	Restauré en 2008
ROMAINVILLE	COMMUNAL NOUVEAU	2,5	1	40	OUI	NSP
GENTILLY	COMMUNAL	0	1	3	OUI	NSP

Les carrés des anges sont pleins dans 8 cimetières

Sur les 39 cimetières ayant déclaré disposer de carrés des anges, 22 ont renseigné un taux d'occupation (taux de réponse: 56 %). Les carrés des anges sont pleins dans 8 cimetières, tandis que le carré des anges du cimetière communal d'Antony, créé en 2010, était encore vide à la date de l'enquête.

Taux d'occupation des carrés des anges dans les cimetières qui ont renseigné cette question

Communes	Cimetières	Taux d'occupation (%)	Nombre de carrés des anges	Nombre d'emplacements	Nombre d'urnes	Gratuité	Année de création
CHAMPIGNY-SUR-MARNE	COMMUNAL NOUVEAU DU CENTRE	100	1	12		NON	NSP
CHÂTENAY-MALABRY	COMMUNAL ANCIEN	100	1	5		NON	
FRESNES	COMMUNAL	100	1	60		NON	NSP
LE PERREUX-SUR-MARNE	COMMUNAL	100	1	NSP		NON	1887
LES LILAS	COMMUNAL	100	1	30	30	OUI	1970
ROMAINVILLE	COMMUNAL ANCIEN	100	1	35		NON	NSP
SAINT-MAUR-DES FOSSÉS	COMMUNAL CONDÉ	100	2	127	NSP	OUI	NSP
SURESNES	COMMUNAL VOLTAIRE	100	1	32	32	NON	NSP
LA GARENNE-COLOMBES	COMMUNAL	96	1	120		NON	NSP
SAINT-MAUR-DES FOSSÉS	COMMUNAL LA PIE	95	1	110	NSP		NSP
COURBEVOIE	COMMUNAL LES FAUVELLES	94	1	100		NON	NSP
RUEIL-MALMAISON	COMMUNAL BULVIS	85	1	117		NON	1959
LE PRÉ-SAINT-GERVAIS	COMMUNAL	83	1	88	73	NON	82,9
CHAMPIGNY-SUR-MARNE	COMMUNAL ANCIEN DU CENTRE	80	2	184		NON	NSP
IVRY-SUR-SEINE	COMMUNAL NOUVEAU	75	1	200	0		1900
ARCUEIL	COMMUNAL	70	1	80	56	NON	NSP
BAGNEUX	COMMUNAL	70	1	143	2	NON	NSP
BAGNOLET	COMMUNAL RASPAIL	70	2	112		NON	NSP
MONTRouGE	COMMUNAL	65	1	172		NON	NSP
CLICHY-LA-GARENNE	COMMUNAL SUD	45	1	62		NON	1820
CHÂTENAY-MALABRY	COMMUNAL NOUVEAU	17	1	5	29	OUI -5ANS	1998
ANTONY	COMMUNAL	0	1			OUI	2010

La quasi-totalité des carrés militaires sont pleins

Sur les 71 cimetières ayant déclaré disposer de carrés militaires, seuls 36 ont renseigné un taux d'occupation (taux de réponse : 51 %). Parmi ces 36 cimetières, 34 sont pleins, tandis qu'il reste encore de la place dans les carrés militaires de Clichy-la-Garenne (communal nord) et de Montrouge (communal).

Les deux cimetières ayant déclaré que leur carré militaire n'est pas plein

Communes	Cimetières	Taux d'occupation (%)	Nombre de carrés militaires	Nombre d'emplacements	Gratuité	Année de création du carré militaire
CLICHY-LA-GARENNE	COMMUNAL NORD	90	1	91	OUI	Après 1945
MONTROUGE	COMMUNAL	87	2	179	OUI	NSP

Descriptif des trois cimetières disposant d'enfeus

Sur les 3 cimetières ayant déclaré disposer d'enfeus, seuls 2 ont renseigné un taux d'occupation. Il est de 70 % aux Joncherolles et de 90 % au cimetière communal de Fontenay-sous-Bois. Les enfeus ont été créés entre 1970 et 1980 dans ces trois cimetières.

Liste des 3 cimetières disposant d'enfeus

Communes	Cimetières	Taux d'occupation (%)	Nombre d'enfeus	Nombre d'emplacements	Gratuité	Année de création du carré militaire	Communes
FONTENAY-SOUS-BOIS	COMMUNAL	90	30	27		NON	1980
PIERREFITTE-SUR-SEINE	INTERCOMMUNAL DES JONCHEROLLES	70	1	1 410		NON	1977
LEVALLOIS-PERRET	COMMUNAL		1	60		NON	1970

Emplacements disponibles en concessions

Les places disponibles en terrains communs et dans les concessions de différentes durées ont été inégalement renseignées par les enquêtés. Les réponses disponibles permettent toutefois d'indiquer la pression sur les cimetières qui ont pu répondre, bien que cela ne prenne pas en compte les reprises de concessions.

• Terrain commun

58 cimetières déclarent avoir un terrain commun dans leur cimetière. Ceux qui n'en ont pas peuvent en disposer dans un cimetière intercommunal : c'est le cas d'Aubervilliers, comme cela a été précisé dans leur réponse. Parmi les 58 cimetières, seuls 14 ont pu donner le nombre de places disponibles :

Nombre de places disponibles et taux d'occupation dans les terrains communs parmi ceux qui ont pu renseigner cette question

Communes	Cimetières	Nombre de places en terrain commun	Nombre de places disponibles	Taux d'occupation (%)
CLAMART	INTERCOMMUNAL	48	6	87,5
VILLENEUVE-LA-GARENNE	COMMUNAL NOUVEAU	18	3	83,3
GENTILLY	COMMUNAL	36	7	80,6
BAGNOLET	COMMUNAL RASPAIL	50	15	70
ORLY	COMMUNAL NOUVEAU	50	19	62
FRESNES	COMMUNAL	104	78	25
ANTONY	COMMUNAL	100	100	0

• **Concessions décennales**

90 cimetières déclarent être équipés de concessions décennales. 21 ont pu donner le nombre de places disponibles, les concessions décennales apparaissent pleines dans 5 cimetières :

Communes	Cimetières	Nombre de places en concessions décennales	Nombre de places disponibles	Taux d'occupation (%)
BOBIGNY	COMMUNAL	41	0	100
CHÂTENAY-MALABRY	COMMUNAL ANCIEN	4	0	100
COURBEVOIE	COMMUNAL LES FAUVELLES	212	0	100
LE PRÉ-SAINT-GERVAIS	COMMUNAL	NSP	0	100
SAINT-DENIS	COMMUNAL	2 597	0	100
L'ÎLE SAINT-DENIS	COMMUNAL	1 000	5	99,5
VANVES	COMMUNAL	747	20	97,3
VILLEMOMBLE	COMMUNAL NOUVEAU	504	20	96
BAGNOLET	COMMUNAL RASPAIL	612	25	95,9
ANTONY	COMMUNAL	4 622	200	95,7
PIERREFITTE-SUR-SEINE	INTERCOMMUNAL DES JONCHEROLLES	2 528	169	93,3
MONTRouGE	COMMUNAL	1 312	104	92,1
ORLY	COMMUNAL FOCH	189	20	89,4
CHEVILLY-LARUE	COMMUNAL	64	7	89,1
BONDY	INTERCOMMUNAL	1 275	175	86,3
ORLY	COMMUNAL NOUVEAU	803	121	84,9
RUNGIS	COMMUNAL	18	3	83,3
NOISY-LE-SEC	COMMUNAL NOUVEAU	1 217	224	81,6
IVRY-SUR-SEINE	COMMUNAL NOUVEAU	4 500	1 850	58,9
VILLEMOMBLE	COMMUNAL ANCIEN	48	32	33,3
LEVALLOIS-PERRET	COMMUNAL	2 064	1 586	23,2

• **Concessions trentenaires**

101 cimetières déclarent être équipés de concessions trentenaires. 28 ont pu donner le nombre de places disponibles, les concessions trentenaires apparaissent pleines dans 10 cimetières.

Il est à noter que le cimetière intercommunal des Joncherolles a commencé les reprises de concessions trentenaires en 2010.

Communes	Cimetières	Nombre de places en concessions trentenaires	Nombre de places disponibles	Taux d'occupation (%)
BOBIGNY	COMMUNAL		0	100
CHÂTENAY-MALABRY	COMMUNAL ANCIEN	59	0	100
COURBEVOIE	COMMUNAL ANCIEN	1	0	100
COURBEVOIE	COMMUNAL LES FAUVELLES	1 282	0	100
IVRY-SUR-SEINE	COMMUNAL ANCIEN		0	100
LE PRÉ-SAINT-GERVAIS	COMMUNAL	NSP	0	100
L'HAY-LES-ROSES	COMMUNAL	NSP	0	100
SAINT-DENIS	COMMUNAL	5 473	0	100
VILLENEUVE-LA-GARENNE	COMMUNAL NOUVEAU		0	100
VILLETANEUSE	COMMUNAL	131	0	100
L'ÎLE SAINT-DENIS	COMMUNAL	500	5	99
BAGNOLET	COMMUNAL RASPAIL	1 970	25	98,7
CLAMART	INTERCOMMUNAL	4 794	127	97,4
ANTONY	COMMUNAL	10 757	300	97,2
MONTROUGE	COMMUNAL	4 672	142	97
PIERREFITTE-SUR-SEINE	INTERCOMMUNAL DES JONCHEROLLES	3 829	125	96,7
ORLY	COMMUNAL NOUVEAU	1 271	60	95,3
CHEVILLY-LARUE	COMMUNAL	170	14	91,8
RUEIL-MALMAISON	COMMUNAL BULVIS	2 559	230	91
VILLEPINTE	COMMUNAL	1 863	183	90,2
IVRY-SUR-SEINE	COMMUNAL NOUVEAU	4 500	500	88,9
VILLEMOMBLE	COMMUNAL NOUVEAU	1 468	176	88
RUNGIS	COMMUNAL	176	25	85,8
DUGNY	COMMUNAL NOUVEAU	438	72	83,6
VILLEMOMBLE	COMMUNAL ANCIEN	262	60	77,1
LEVALLOIS-PERRET	COMMUNAL	5 850	1 586	72,9
ORLY	COMMUNAL FOCH	608	217	64,3
BONDY	INTERCOMMUNAL	1 171	427	63,5

• **Concessions cinquantenaires**

92 cimetières déclarent être équipés de concessions cinquantenaires. 26 ont pu donner le nombre de places disponibles, les concessions cinquantenaires apparaissent pleines dans 15 cimetières :

Communes	Cimetières	Nombre de places en concessions cinquantenaires	Nombre de places disponibles	Taux d'occupation (%)	Commune (%)
BOBIGNY	COMMUNAL	OUI		0	100
CHAMPIGNY-SUR-MARNE	COMMUNAL DE COEUILLY	OUI	108	0	100
CHAMPIGNY-SUR-MARNE	COMMUNAL NOUVEAU DU CENTRE	OUI	146	0	100
CHÂTENAY-MALABRY	COMMUNAL ANCIEN	OUI	40	0	100
CHEVILLY-LARUE	COMMUNAL	OUI	338	0	100
COURBEVOIE	COMMUNAL LES FAUVELLES	OUI	281	0	100
DUGNY	COMMUNAL ANCIEN	OUI	90	0	100
IVRY-SUR-SEINE	COMMUNAL ANCIEN	OUI		0	100
LEVALLOIS-PERRET	COMMUNAL	OUI	26	0	100
L'HAY-LES-ROSES	COMMUNAL	OUI		0	100
L'ÎLE SAINT-DENIS	COMMUNAL	OUI	10	0	100
ORLY	COMMUNAL FOCH	OUI	3	0	100
ORLY	COMMUNAL NOUVEAU	OUI	144	0	100
SAINT-DENIS	COMMUNAL	OUI	979	0	100
VILLENEUVE-LA-GARENNE	COMMUNAL NOUVEAU	OUI	90	0	100
MONTROUGE	COMMUNAL	OUI	497	2	99,6
VILLEPINTE	COMMUNAL	OUI	347	4	98,8
PIERREFITTE-SUR-SEINE	INTERCOMMUNAL DES JONCHEROLLES	OUI	482	19	96,1
BAGNOLET	COMMUNAL RASPAIL	OUI	365	25	93,2
IVRY-SUR-SEINE	COMMUNAL NOUVEAU	OUI	1 200	100	91,7
CLAMART	INTERCOMMUNAL	OUI	3 049	315	89,7
RUNGIS	COMMUNAL	OUI	189	21	88,9
VILLEMOMBLE	COMMUNAL NOUVEAU	OUI	358	40	88,8
ANTONY	COMMUNAL	OUI	830	100	88
VILLEMOMBLE	COMMUNAL ANCIEN	OUI	85	30	64,7
BONDY	INTERCOMMUNAL	OUI	1 561	857	45,1

• **Concessions perpétuelles**

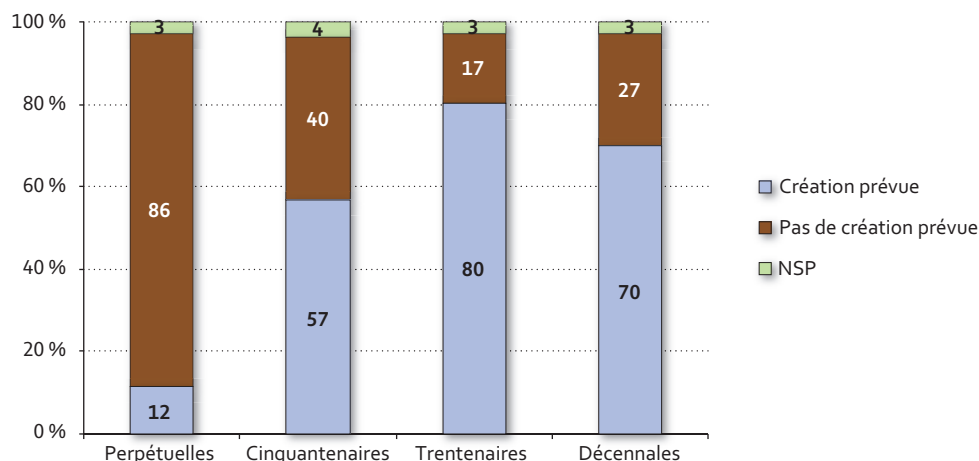
100 cimetières déclarent être équipés de concessions perpétuelles. 30 ont pu donner le nombre de places disponibles, les concessions perpétuelles apparaissent pleines dans 25 cimetières :

Communes	Cimetières	Nombre de places en concessions perpétuelles	Nombre de places disponibles	Taux d'occupation (%)
BOBIGNY	COMMUNAL	47	0	100
CHAMPIGNY-SUR-MARNE	COMMUNAL DE COEUILLY	7	0	100
CHAMPIGNY-SUR-MARNE	COMMUNAL NOUVEAU DU CENTRE	23	0	100
CHÂTENAY-MALABRY	COMMUNAL ANCIEN	243	0	100
CHEVILLY-LARUE	COMMUNAL	167	0	100
COURBEVOIE	COMMUNAL ANCIEN	189	0	100
COURBEVOIE	COMMUNAL LES FAUVELLES	1 118	0	100
DUGNY	COMMUNAL ANCIEN	274	0	100
ISSY-LES-MOULINEAUX	COMMUNAL	1 913	0	100
IVRY-SUR-SEINE	COMMUNAL ANCIEN		0	100
LA COURNEUVE	COMMUNAL ANCIEN		0	100
LE PRÉ-SAINT-GERVAIS	COMMUNAL	NSP	0	100
L'HAY-LES-ROSES	COMMUNAL	NSP	0	100
L'ÎLE SAINT-DENIS	COMMUNAL	30	0	100
ORLY	COMMUNAL FOCH	342	0	100
ORLY	COMMUNAL NOUVEAU	81	0	100
PIERREFITTE-SUR-SEINE	INTERCOMMUNAL DES JONCHEROLLES		0	100
RUNGIS	COMMUNAL	145	0	100
SAINT-DENIS	COMMUNAL	2 921	0	100
SURESNES	COMMUNAL ANCIEN	NSP	0	100
VILLEMOMBLE	COMMUNAL ANCIEN	319	0	100
VILLEMOMBLE	COMMUNAL NOUVEAU	685	0	100
VILLENEUVE-LA-GARENNE	COMMUNAL NOUVEAU	52	0	100
VILLEPINTE	COMMUNAL	265	0	100
VILLETANEUSE	COMMUNAL	64	0	100
MONTROUGE	COMMUNAL	8 514	57	99,3
VANVES	COMMUNAL	2 061	20	99
LEVALLOIS-PERRET	COMMUNAL	3 273	110	96,6
BAGNOLET	COMMUNAL RASPAIL	313	25	92
ANTONY	COMMUNAL	881	75	91,5

Prévisions d'évolutions de l'offre de concessions de différentes durées

La tendance est de ne pas prévoir de créer
de nouvelles concessions perpétuelles

Prévisions de création de concessions de différentes durées (en pourcentages sur les 107)



Source : Apur-Sifurep 2010

La tendance des cimetières est de ne pas prévoir de création de (nouvelles) concessions perpétuelles (pour 86 %). Cela s'insère dans l'idée d'une gestion du cimetière plus efficace, en privilégiant des concessions à durée limitée.

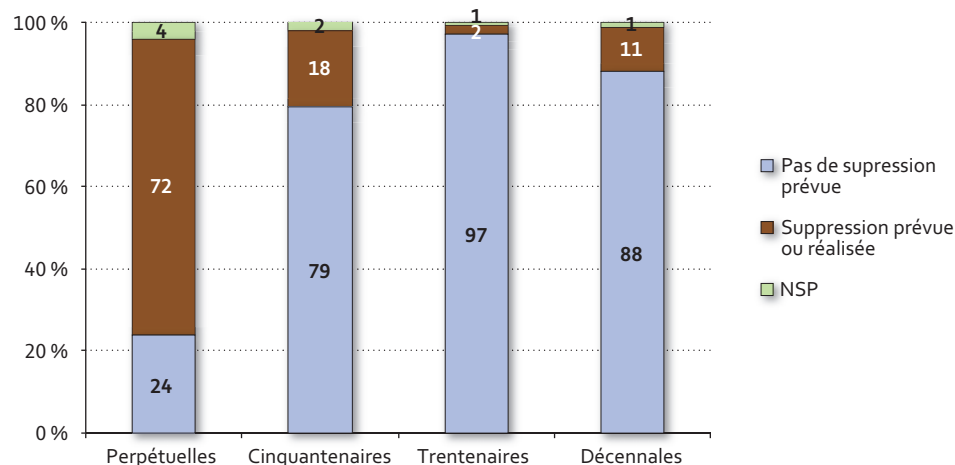
En revanche la majorité prévoit la création de concessions cinquantenaires (57 %), trentenaires (80 %) et décennales (70 %).

Liste des cimetières qui prévoient de créer de nouvelles concessions perpétuelles

Communes	Cimetières
ALFORTVILLE	COMMUNAL
ANTONY	COMMUNAL
CLAMART	INTERCOMMUNAL
GENTILLY	COMMUNAL
LE PERREUX-SUR-MARNE	COMMUNAL
ROSNY-SOUS-BOIS	COMMUNAL ANCIEN
ROSNY-SOUS-BOIS	COMMUNAL NOUVEAU
SAINT-MAUR-DES FOSSÉS	COMMUNAL CONDÉ
SAINT-MAUR-DES FOSSÉS	COMMUNAL LA PIE
SAINT-MAUR-DES FOSSÉS	COMMUNAL RABELAIS 1
SAINT-MAUR-DES FOSSÉS	COMMUNAL RABELAIS 2
THIAIS	COMMUNAL

Les cimetières ne prévoient pas de supprimer les concessions cinquantennaires, trentennaires et décennales

Prévisions de suppression de concessions de différentes durées



Source : Apur-Sifurep 2010

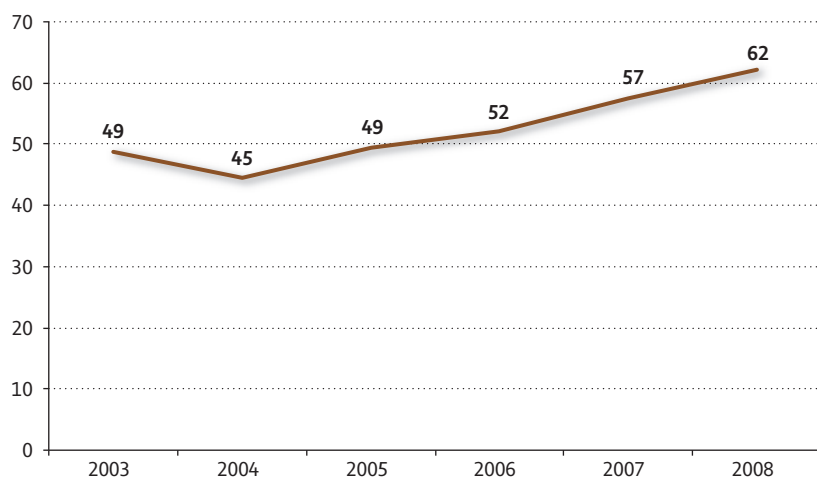
La tendance des cimetières qui proposent des concessions perpétuelles est de prévoir de les supprimer (pour 72 %).

En revanche la majorité ne prévoit pas de supprimer les concessions cinquantennaires (79 %), trentennaires (97 %) et décennales (88 %).

Reprises de concessions et crémation des restes exhumés

Le nombre annuel moyen de reprises de concessions par cimetière est en hausse depuis 2004

Nombre moyen de reprises de concessions par cimetière par an (45 cimetières inclus sur 106 : seulement ceux qui ont fait au moins une reprise chaque année entre 2003 et 2008)



Source : ???

Le nombre moyen de reprises a été plus élevé en 2003 qu'en 2004, cependant il est en hausse continue depuis 2004.

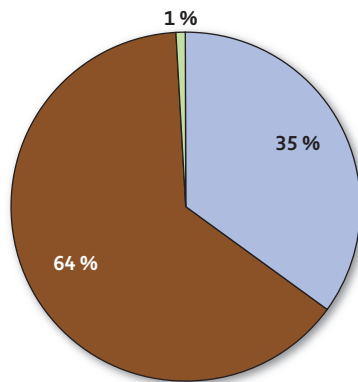
Ce constat pourrait être lié à « l'effet » canicule, mais il aurait fallu pouvoir remonter plus loin dans le temps et avoir cette information pour plus de cimetières pour vérifier cette hypothèse.

Le questionnaire ne permet pas de savoir sur quels types de concessions (trentenaires, cinquantenaires...) s'effectuent ces reprises.

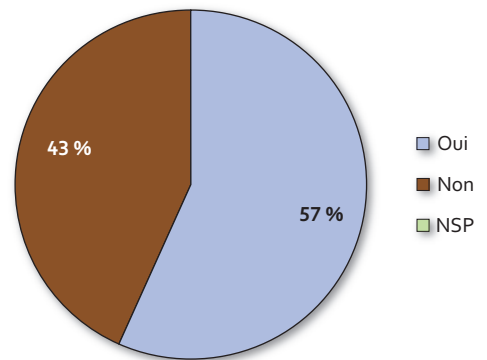
La majorité des cimetières ne pratique pas la crémation des restes exhumés

Près de deux tiers (64 %) des cimetières ne pratiquent pas la crémation des restes exhumés. La majorité (57 %) des 37 cimetières qui pratiquent la crémation des restes exhumés le font systématiquement.

Crémation des restes exhumés
(En pourcentages sur les 107)



Crémation systématiques des restes exhumés
(En pourcentages parmi les 37 cimetières qui pratiquent la crémation des restes exhumés)

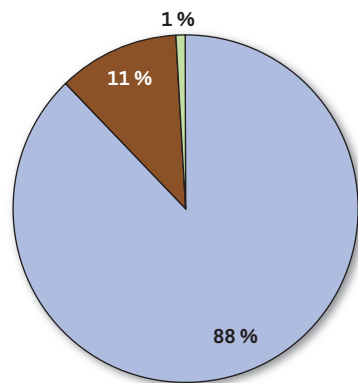


■ Oui
■ Non
■ NSP

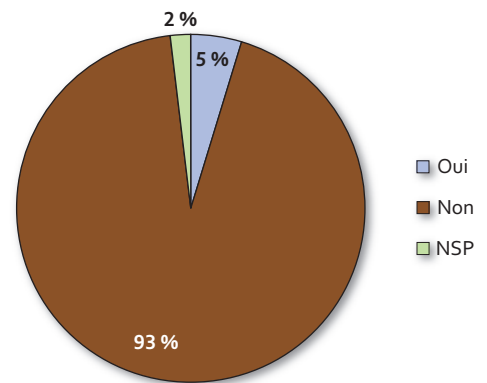
Source: Apur-Sifurep 2010

La plupart des cimetières actualisent les tarifs des concessions chaque année et ne revendent pas de concessions avec monuments anciens

Actualisation des tarifs chaque année
(en pourcentages sur les 107)



Revente de concessions avec monuments anciens
(en pourcentages sur les 107)



■ Oui
■ Non
■ NSP

Source: Apur-Sifurep 2010

88 % des cimetières actualisent leurs tarifs chaque année et 93 % ne revendent pas de concessions avec les monuments anciens.

Les cimetières qui déclarent revendre des concessions avec monuments anciens sont :

- Les cimetières de Boulogne-Billancourt (ancien et nouveau)
- Le cimetière communal de Chevilly-Larue
- Le cimetière Gabriel Péri de Colombes
- Le cimetière des Pommiers de Villejuif

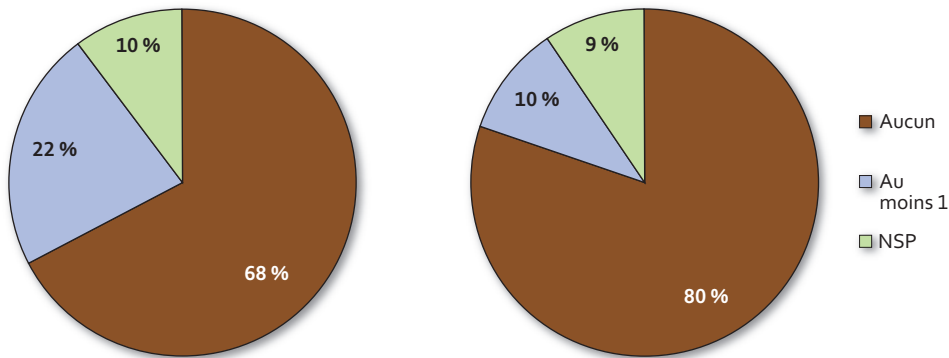
Espaces disponibles et extension des cimetières

Une minorité des cimetières déclare avoir des emplacements aménageables en prévision d'un risque (épidémie, canicule...).

Pour plus d'informations, se reporter également à la rubrique travaux (plus loin).

Nombre d'emplacements aménageables
(en pourcentages sur les 107)

Nombre de réserves foncières
(en pourcentages sur les 107)



Source: Apur-Sifurep 2010

68 % des cimetières déclarent n'avoir aucun emplacement aménageable en prévision d'un risque (épidémie, canicule...). 22 % déclarent disposer d'au moins un emplacement.

11 cimetières déclarent avoir une réserve foncière en cas de risques (épidémie, canicule...), soit 10 % des cimetières.

Les visites de terrain ne recoupent pas toujours ces informations. Elles ont montré que certains cimetières (comme Levallois-Perret) ont déclaré des vides sanitaires comme réserves foncières en prévision d'un risque à gérer. Or, la loi impose au cimetière d'avoir des emplacements disponibles en cas de risques, mais les vides sanitaires ne comptent pas. D'autres cimetières (Créteil) ont des emplacements diffus disponibles, qui n'ont pas été renseignés dans l'enquête.

Par ailleurs, certains enquêtés semblent avoir confondu le nombre d'emplacements aménageables (qui concernait des emprises déjà affectées à l'activité du cimetière: concessions ou partie de divisions) et le nombre de réserves foncières (qui concernait des emprises non affectées aux sépultures).

Certains cimetières ont pu être contactés à ce sujet :

- Le cimetière de Bagnolet (Pasteur) a déclaré avoir une réserve foncière disponible. Pourtant, il s'agit en fait de 600 concessions pouvant être reprises à tout moment, les corps étant relevés au fur et à mesure. Il s'agit donc d'emplacements et non pas de foncier disponible. Les deux terrains libres ont été attribués au carré musulman.
- Le cimetière de Levallois-Perret a déclaré disposer d'une réserve foncière en prévision de risques, or cela correspond à des places disponibles dans le caveau provisoire (3 172). Il n'y a donc pas de réserves foncières, mais des vides sanitaires dans les sépultures existantes peuvent être utilisés en cas de gestion de crise sanitaire.

D'autre part, Gennevilliers (Nouveau), Levallois-Perret et les Joncherolles (intercommunal) disposent de jardins ouvriers, qui peuvent être considérés comme des réserves foncières.

Cimetières qui disposent d'au moins un emplacement aménageable en prévision de risques

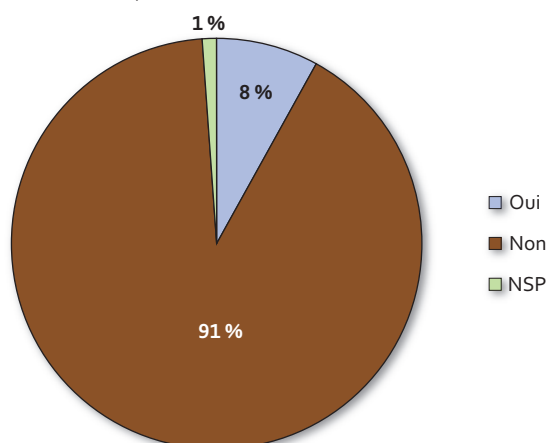
Communes	Cimetières	Nombre d'emplacements	Surface disponible (m ²)
ALFORTVILLE	COMMUNAL		15 000
ANTONY	COMMUNAL		200
CLAMART	COMMUNAL		100
COURBEVOIE	COMMUNAL LES FAUVELLES		
PIERREFITTE-SUR-SEINE	INTERCOMMUNAL DES JONCHEROLLES		1 500
PUTEAUX	COMMUNAL NOUVEAU		500
RUNGIS	COMMUNAL		120
THIAIS	COMMUNAL		150
VILLEJUIF	COMMUNAL DES POMMIERS		2 000
VILLEPINTE	COMMUNAL		200
CHAMPIGNY-SUR-MARNE	COMMUNAL NOUVEAU DU CENTRE		338
NOISY-LE-SEC	COMMUNAL NOUVEAU		2 000
LA GARENNE-COLOMBES	COMMUNAL	20	
LES LILAS	LES LILAS	20	40
LEVALLOIS-PERRET	COMMUNAL	26	50
LE BOURGET	COMMUNAL DU BOURGET	50	100
VILLEMOMBLE	COMMUNAL ANCIEN	50	100
VILLEMOMBLE	COMMUNAL NOUVEAU	236	900
LE PLESSIS-ROBINSON	COMMUNAL	300	300
BOURG-LA-REINE	COMMUNAL	345	
BAGNEUX	COMMUNAL	500	
GENNEVILLIERS	COMMUNAL NOUVEAU	600	
CLAMART	INTERCOMMUNAL	1 000	2 800
COLOMBES	COMMUNAL GABRIEL PÉRI	1 070	

Cimetières qui disposent d'une réserve foncière en prévision de risques

Communes	Cimetières	Nombre de réserves foncières	Surface disponible (m ²)
LE BOURGET	COMMUNAL	1	1 000
PIERREFITTE SUR SEINE	INTERCOMMUNAL DES JONCHEROLLES	1	70 000
ORLY	COMMUNAL FOCH	1	
CHAMPIGNY-SUR-MARNE	COMMUNAL DE COEUILLY	3	2 130
BOURG-LA-REINE	COMMUNAL	11	
LEVALLOIS-PERRET	COMMUNAL	3 172	9 516
IVRY-SUR-SEINE	COMMUNAL NOUVEAU		2 830
GENNEVILLIERS	COMMUNAL NOUVEAU		14 000
LE KREMLIN-BICÊTRE	COMMUNAL		120
VILLEMOMBLE	NOUVEAU CIMETIÈRE		5 953

Une minorité déclare avoir une emprise non affectée au cimetière

Existence d'une emprise non affectée au cimetière en pourcentages sur les 107 cimetières (terrain de sport, jardin ouvrier...)



Source : Apur-Sifurep 2010

La majorité des cimetières (91 %) n'a pas d'emprise non affectée au cimetière. Ceux qui ont une emprise non affectée sont les suivants :

Alfortville, Bondy (intercommunal : enclos espace vert), Colombes (Gabriel Péri : logement fonction), Courbevoie (Les Fauvelles), Gennevilliers Nouveau (jardins ouvriers), La Courneuve intercommunal (espace vert), Le Bourget, Levallois-Perret et Les Joncherolles intercommunal (jardins ouvriers).

Des cimetières majoritairement créés avant 1900...

Année de création et des extensions des cimetières

	Création	Extension 1	Extension 2	Extension 3
Année moyenne	1882	1948	1953	1964
Temps moyen écoulé entre les extensions		75 ans	25 ans	26 ans

Les cimetières inclus dans l'enquête sont majoritairement anciens, car plus des deux tiers des cimetières ont été créés avant 1900 (67 %). En moyenne, ils ont été créés en 1882. Seuls 14 % ont été créés après 1950.

Le plus ancien est le cimetière communal de Rungis, créé approximativement en 1750.

Le plus récent est le nouveau cimetière de Romainville, créé approximativement en 1984.

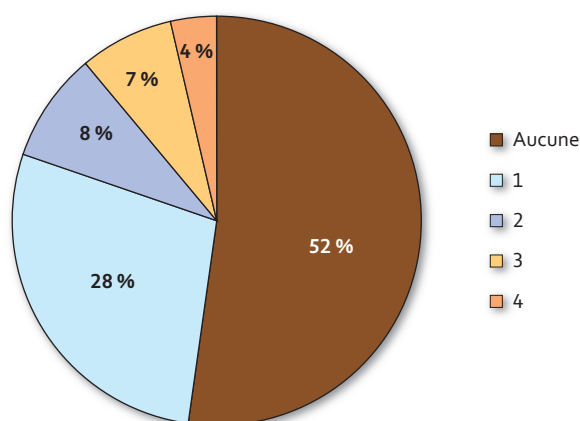
En ce qui concerne les cimetières intercommunaux, deux périodes se distinguent :

- Le cimetière musulman de Bobigny et le cimetière intercommunal de Clamart ont été créés dans les années 1930-1940.
- Les cimetières de Bondy, La Courneuve et le cimetière des Joncherolles ont été créés dans les années 1960-1970.

Année de création des cimetières intercommunaux

Communes	Cimetières intercommunaux	Année de création
BOBIGNY	CIMETIÈRE MUSULMAN	1937
CLAMART	CIMETIÈRE INTERCOMMUNAL DE CLAMART	1946
BONDY	CIMETIÈRE INTERCOMMUNAL DE BONDY, LE PRÉ-SAINT-GERVAIS	1965
LA COURNEUVE	CIMETIÈRE INTERCOMMUNAL DES VILLES D'AUBERVILLIERS, LA COURNEUVE, DRANCY, BOBIGNY	1966
PIERREFITTE-SUR-SEINE, VILLETANEUSE	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CIMETIÈRE DES JONCHEROLLES	1977

Répartition des cimetières selon le nombre d'extensions créées (en pourcentages sur les 107 cimetières)



Source : Apur-Sifurep 2010

...et dans plus de la moitié d'entre eux, une extension a été créée.

Dans près de la moitié des cimetières (48 %), au moins une extension a été créée. Dans un peu plus du quart, une seule extension a été créée.

Au total, 8 extensions ont été créées dans les années 2000, dont 2 au cimetière intercommunal des Joncherolles (2001 et 2009) et deux au cimetière des pommiers de Villejuif (2001 et 2007).

En moyenne, la première extension a été réalisée en 1948. Le temps moyen écoulé entre la création du cimetière et la première extension est long : 75 ans.

La première extension du cimetière communal de Rungis a été réalisée 250 ans après sa création, le temps écoulé le plus long des enquêtés.

Dans cinq cimetières, la date de la première extension est très récente (années 2000) : c'est le cas du Cimetière communal de Rungis (2001), du cimetière des Pommiers de Villejuif (2001), du cimetière nouveau du centre de Champigny-sur-Marne (2005), du cimetière communal de Stains (2010) et cimetière nouveau de Puteaux (2010).

Dans 21 cimetières, deux extensions ont été créées (soit 41 % de ceux où des extensions ont été nécessaires). Cette deuxième extension a été réalisée en moyenne 25 ans après la première, en moyenne en 1953.

La deuxième extension la plus ancienne date de 1898 au cimetière communal de Châtillon, 22 ans après la première.

Dans 12 cimetières, 3 extensions ont été créées, en moyenne en 1964. La plus récente date de 2009 au cimetière intercommunal des Joncherolles, 8 ans après la deuxième. La plus ancienne date de 1921 au cimetière communal de Châtillon.

Enfin dans 4 cimetières, quatre extensions ont été créées : dans le cimetière communal de Thiais en 1946, le cimetière communal d'Aubervilliers en 1966, le cimetière communal de Levallois-Perret environ en 1975, et le cimetière ancien de Châtenay-Malabry en 1988 (seulement 3 ans après la 3^{ème} extension).

Cimetières dont les extensions sont les plus récentes

Communes	Cimetières	Création	Extension 1	Extension 2	Extension 3
PIERREFITTE-SUR-SEINE	INTERCOMMUNAL DES JONCHEROLLES	1977	1995	2001	2009
VILLEJUIF	COMMUNAL DES POMMIERS	1972	2001	2007	
RUNGIS	COMMUNAL	1750	2001		
CHAMPIGNY-SUR-MARNE	COMMUNAL NOUVEAU DU CENTRE		2005		
PUTEAUX	COMMUNAL NOUVEAU	1912	2010		
STAINS	COMMUNAL	1886	2010		

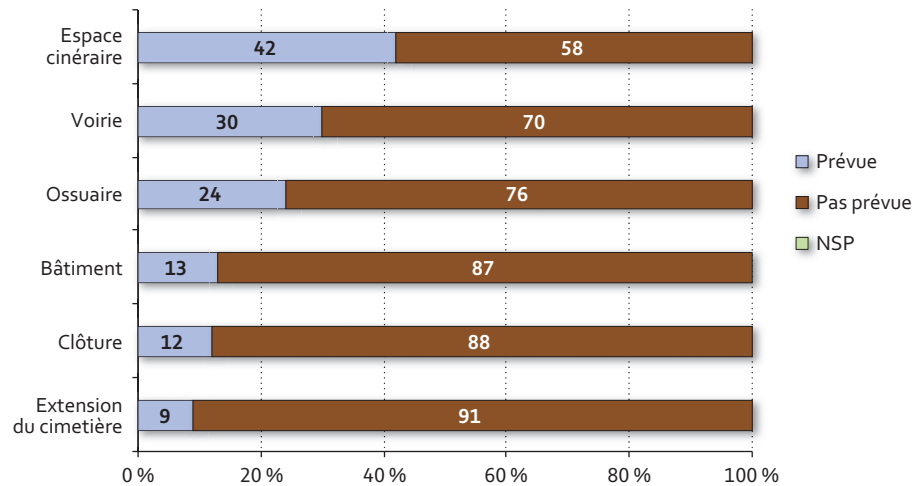
Des extensions rapprochées dans le temps comme indicateur d'une pression ou d'un mode de gestion ?

Dans certains cimetières, des extensions rapprochées ont été nécessaires, qui peuvent être le signe d'un accroissement de la demande, ou d'un manque de place, possiblement lié aux durées de concessions longues (perpétuelles, centenaires...). Ces extensions peuvent aussi être le résultat d'un mode de gestion particulier (travaux par tranches en fonction du budget...).

Au cimetière communal de Fresnes, une seconde extension a été créée en 1985, 4 ans seulement après la première ; au cimetière communal de Créteil en 1997, 3 ans après (comme au cimetière de Châtenay-Malabry) ou encore au cimetière intercommunal des Joncherolles en 2001, 6 ans après la première.

1 cimetière sur 10 prévoit une extension du cimetière, les travaux prévus les plus fréquents concernent l'espace cinéraire

Prévision de rénovation (bâtiments), travaux (ossuaire, espace cinéraire, voirie, clôture) et d'extension du cimetière (en pourcentages sur les 107)



Source : Apur-Sifurep 2010

Les travaux prévus les plus fréquents sont ceux de l'espace cinéraire (42 %) puis la voirie (30 %) et l'ossuaire (24 %).

10 cimetières ont prévu de créer une extension dans leur cimetière. Parmi ceux-ci, les taux d'occupation renseignés nous donnent des indications sur les raisons de cette extension :

- Le cimetière ancien de Châtenay-Malabry déclare des concessions décennales et trentenaires remplies à 100 %, de même que le carré des anges.
- Le cimetière nouveau d'Ivry-sur-Seine a des concessions décennales pleines à 59 % et des cinquantenaires pleines à 96 %.
- Le cimetière Foch d'Orly déclare des concessions décennales pleines à 90 %, des trentenaires pleines à 95 % et des cinquantenaires et perpétuelles pleines à 100 %.
- Le cimetière intercommunal des Joncherolles déclare des concessions cinquantenaires pleines à 96 % et perpétuelles pleines à 100 %.
- Le cimetière nouveau de Villemomble a des concessions décennales pleines à 96 % et perpétuelles pleines à 100 %.

Liste des cimetières ayant prévu une extension du cimetière

Communes	Cimetières	Extension prévue	Échéance	Montant (€)	Surface (m ²)	Surface d'emplacements aménageables disponibles	Surface de réserves foncières disponibles	Existence d'une emprise non affectée au cimetière
ISSY-LES-MOULINEAUX	COMMUNAL	OUI	2010	NSP	150		0	NON
PIERREFITTE-SUR-SEINE	INTERCOMMUNAL DES JONCHEROLLES	OUI	2010	415 900	3 800	1 500	70 000	OUI
STAINS	COMMUNAL	OUI	2010	250 000	4 000	0	0	NON
BONDY	INTERCOMMUNAL	OUI	2011		5 000		0	OUI
CHÂTENAY-MALABRY	COMMUNAL ANCIEN	OUI	2010/11	NSP	891		0	NON
ALFORTVILLE	COMMUNAL	OUI	NSP			15 000		OUI
IVRY-SUR-SEINE	COMMUNAL NOUVEAU	OUI	NSP				2 830	NON
LE BOURGET	COMMUNAL	OUI	NSP			100	1 000	OUI
ORLY	COMMUNAL FOCH	OUI	NSP	NSP	NSP	0	NSP	NON
VILLEMOMBLE	NOUVEAU CIMETIÈRE	OUI	NSP			900	5 953	NON

En ce qui concerne les prévisions de rénovations de bâtiments, 14 cimetières sont concernés par de tels travaux. Selon les montants indiqués, le cimetière des Joncherolles a prévu la rénovation de bâtiments la plus coûteuse, de l'ordre de 5 275 000 euros, l'échéance des travaux n'étant pas précisée.

Liste des cimetières ayant prévu une rénovation des bâtiments

Communes	Cimetières	Rénovation de bâtiments	Échéance	Montant (€)	Surface (m ²)
FONTENAY-SOUS-BOIS	COMMUNAL	OUI	2010	10 000	
LE PERREUX-SUR-MARNE	COMMUNAL	OUI	2010		
LE PLESSIS-ROBINSON	COMMUNAL	OUI	2010		70
LES LILAS	COMMUNAL	OUI	2010		
LEVALLOIS-PERRET	COMMUNALE	OUI	2010		
SAINT-OUEN	COMMUNAL	OUI	2011	NSP	
THIAIS	COMMUNAL	OUI	2011		
BONDY	COMMUNAL	OUI	NSP		
CLICHY-LA-GARENNE	COMMUNAL NORD	OUI	NSP		
COURBEVOIE	COMMUNAL LES FAUVELLES	OUI	NSP		
AUBERVILLIERS	COMMUNAL	OUI			
BONDY	INTERCOMMUNAL	OUI			
FRESNES	COMMUNAL	OUI			
PIERREFITTE-SUR-SEINE	INTERCOMMUNAL DES JONCHEROLLES	OUI		5 275 000	

Au sujet des créations prévues d'ossuaires, trois cimetières qui n'ont pas d'ossuaire ont prévu d'en créer un : le cimetière communal d'Issy-les-Moulineaux, le cimetière des Lilas et le cimetière nouveau de Puteaux.

Dans 22 autres cimetières, des travaux sont prévus dans les ossuaires existants. Le cimetière intercommunal de Clamart est celui dont le montant des travaux prévus est le plus important, de l'ordre de 1 000 000 d'euros.

Liste des cimetières ayant prévu des travaux ou aménagement d'ossuaires

Communes	Cimetières	Travaux Ossuaires	Échéance	Montant (€)	Surface (m ²)	Mètres linéaires	Nombre d'ossuaires dans le cimetière
ANTONY	COMMUNAL	OUI	2010	NSP	3	1,5	10
CHOISY-LE-ROI	COMMUNAL	OUI	2010	NSP	NSP	0	2
CLAMART	INTERCOMMUNAL	OUI	2010	1 000 000	2 800	0	1
COLOMBES	COMMUNAL GABRIEL-PÉRI	OUI	2010	22 000	0	0	1
PUTEAUX	COMMUNAL NOUVEAU	OUI	2010	600 000	0	0	0
ROMAINVILLE	COMMUNAL	OUI	2010	NSP	NSP	0	4
ROMAINVILLE	COMMUNAL NOUVEAU	OUI	2010	NSP	0	0	1
ROSNY-SOUS-BOIS	COMMUNAL ANCIEN	OUI	2010	NSP	NSP	0	2
RUNGIS	COMMUNAL	OUI	2010	NSP	0	0	2
THIAIS	COMMUNAL	OUI	2010	20 000	59	0	2
VILLENEUVE LA GARENNE	COMMUNAL NOUVEAU	OUI	2010	25 000		0	1
BOULOGNE-BILLANCOURT	COMMUNAL NOUVEAU	OUI	2010 / 2011	0	0	0	1
ISSY-LES-MOULINEAUX	COMMUNAL	OUI	2011	0	0	0	0
LA COURNEUVE	INTERCOMMUNAL	OUI	2011	30 000	0	0	1
VILLEJUIF	COMMUNAL ÉDOUARD-VAILLANT	OUI	2011	NSP	NSP	0	2
ALFORTVILLE	COMMUNAL	OUI	2012	NSP	0	0	1
LES LILAS	COMMUNAL	OUI	2012	NSP	0	0	0
VANVES	COMMUNAL	OUI	2013	NSP	0	0	1
ORLY	COMMUNAL FOCH	OUI	2015	NSP	0	0	1
CLICHY-LA-GARENNE	COMMUNAL NORD	OUI	NSP	0	0	0	2
LA COURNEUVE	COMMUNAL NOUVEAU	OUI	NSP	0	0	0	1
NOISY LE SEC	COMMUNAL ANCIEN	OUI	NSP	0	0	0	1
ORLY	COMMUNAL NOUVEAU	OUI	NSP	NSP	0	0	1
AUBERVILLIERS	COMMUNAL	OUI		0	0	0	1
FRESNES	COMMUNAL	OUI		0	0	0	1

Espace cinéraire

19 cimetières qui n'ont pas de jardin du souvenir ont prévu de créer un espace cinéraire. Il est à noter que 35 cimetières qui n'ont pas de jardin du souvenir ne déclarent pas avoir prévu d'en créer un.

Liste des cimetières ayant prévu des travaux ou aménagement de l'espace cinéraire

Communes	Cimetières	Travaux Espace cinéraire	Échéance	Montant (€)	Surface (m ²)	Mètres linéaires	Nombre de jardin du souvenir dans le cimetière
COLOMBES	COMMUNAL LA CERISAIE	OUI	2009/2011	60 000			1
ANTONY	COMMUNAL	OUI	2010	60 000	285	31,5	2
FONTENAY-AUX-ROSES	COMMUNAL	OUI	2010	NSP			1
IVRY-SUR-SEINE	COMMUNAL NOUVEAU	OUI	2010				1
JOINVILLE-LE-PONT	COMMUNAL	OUI	2010	NSP			1
LE PLESSIS-ROBINSON	COMMUNAL	OUI	2010				0
LEVALLOIS-PERRET	COMMUNAL	OUI	2010	NSP	NSP	NSP	1
L'ÎLE SAINT-DENIS	COMMUNAL	OUI	2010	NSP			0
NANTERRE	COMMUNAL DU CENTRE	OUI	2010	NSP	NSP		0
PUTEAUX	COMMUNAL NOUVEAU	OUI	2010		1 100		1
RUNGIS	COMMUNAL	OUI	2010	NSP	NSP		1
STAINS	COMMUNAL	OUI	2010	12 000	NSP		1
FRESNES	COMMUNAL	OUI	2010/2011				1
CACHAN	COMMUNAL	OUI	2010/2012	NSP	NSP		1
ALFORTVILLE	COMMUNAL	OUI	2011	NSP	NSP		1
BAGNOLET	COMMUNAL RASPAIL	OUI	2011	NSP			1
BOULOGNE-BILLANCOURT	COMMUNAL NOUVEAU	OUI	2011				1
CHOISY-LE-ROI	COMMUNAL	OUI	2011	NSP	NSP		1
CLICHY-LA-GARENNE	COMMUNAL NORD	OUI	2011	NSP			1
MONTROUGE	COMMUNAL	OUI	2011	40 800	110		0
PANTIN	COMMUNAL	OUI	2011	NSP	NSP		0
ROMAINVILLE	COMMUNAL NOUVEAU	OUI	2011	20 000	30		0
VILLEPINTE	COMMUNAL	OUI	2011	NSP	300		0
COURBEVOIE	COMMUNAL LES FAUVELLES	OUI	2011/2012	NSP			0
CHAMPIGNY-SUR-MARNE	COMMUNAL DE COEUILLY	OUI	2012	NSP			1
LE BOURGET	COMMUNAL	OUI	2012	100 000			1
BONNEUIL-SUR-MARNE	COMMUNAL	OUI	2013	NSP	NSP	NSP	0

Communes	Cimetières	Travaux Espace cinéraire	Échéance	Montant (€)	Surface (m ²)	Mètres linéaires	Nombre de jardin du souvenir dans le cimetière
LA GARENNE-COLOMBES	COMMUNAL	OUI	2013	NSP			0
VANVES		OUI	2013	NSP			1
RUEIL-MALMAISON	COMMUNAL BULVIS	OUI	2014	NSP	20		0
BOIS-COLOMBES	COMMUNAL	OUI	NSP				0
BONDY	COMMUNAL	OUI	NSP				1
BOURG-LA-REINE	COMMUNAL	OUI	NSP				1
CRÉTEIL	COMMUNAL	OUI	NSP	NSP	NSP		0
LA COURNEUVE	COMMUNAL ANCIEN	OUI	NSP	NSP	NSP		0
LA COURNEUVE	NOUVEAU	OUI	NSP				0
ORLY	COMMUNAL NOUVEAU	OUI	NSP				0
SURESNES	COMMUNAL NOUVEAU	OUI	NSP				0
VITRY-SUR-SEINE	COMMUNAL NOUVEAU	OUI	NSP				1
VITRY-SUR-SEINE	COMMUNAL ANCIEN	OUI	NSP				0
AUBERVILLIERS	COMMUNAL	OUI					1
LE PERREUX-SUR-MARNE	COMMUNAL	OUI					1
NOISY-LE-SEC	COMMUNAL ANCIEN	OUI					0
NOISY-LE-SEC	COMMUNAL LE NOUVEAU	OUI					1

32 cimetières ont prévu des travaux ou aménagement de la voirie, parmi lesquels les cimetières de Villemomble (nouveau) et de La Courneuve effectuent ces travaux chaque année. Le cimetière de Gentilly prévoit un budget particulièrement important (80 000 euros).

Liste des cimetières ayant prévu des travaux ou aménagement de la voirie

Communes	Cimetières	Travaux Voirie	Échéance	Montant (€)	Surface (m ²)	Mètres linéaires
COLOMBES	COMMUNAL LA CERISAIE	OUI	2010	20 000		
FRESNES	COMMUNAL	OUI	2010			
GENTILLY	COMMUNAL	OUI	2010	80 000	NSP	
IVRY-SUR-SEINE	COMMUNAL ANCIEN	OUI	2010			
JOINVILLE-LE-PONT	COMMUNAL	OUI	2010	NSP		
LE BOURGET	COMMUNAL	OUI	2010			NSP
LE KREMLIN-BICÊTRE	COMMUNAL	OUI	2010	NSP		
LES LILAS	COMMUNAL LES LILAS	OUI	2010	NSP		3 000
LEVALLOIS-PERRET	COMMUNAL	OUI	2010	NSP	NSP	NSP
L'ÎLE SAINT-DENIS	COMMUNAL	OUI	2010	NSP		
MONTREUIL	COMMUNAL NOUVEAU	OUI	2010	25 000		80
NOISY-LE-SEC	COMMUNAL ANCIEN	OUI	2010	30 000		
NOISY-LE-SEC	COMMUNAL NOUVEAU	OUI	2010	30 000		
ROMAINVILLE	COMMUNAL ANCIEN	OUI	2010	NSP		NSP
VITRY-SUR-SEINE	COMMUNAL NOUVEAU	OUI	2010	5 000	NSP	NSP
VITRY-SUR-SEINE	COMMUNAL ANCIEN	OUI	2010	5000	NSP	NSP
CLAMART	INTERCOMMUNAL	OUI	2010/12			1 000
BAGNOLET	COMMUNAL RASPAIL	OUI	2011	NSP		
CHÂTILLON	COMMUNAL	OUI	2011	NSP		NSP
IVRY-SUR-SEINE	COMMUNAL NOUVEAU	OUI	2011			
VILLEPINTE	COMMUNAL	OUI	2011	NSP		NSP
BOULOGNE-BILLANCOURT	COMMUNAL NOUVEAU	OUI	2011 / 2012			
VILLEMOMBLE	COMMUNAL NOUVEAU	OUI	TOUS LES ANS	30 000		
LA COURNEUVE	INTERCOMMUNAL	OUI	TOUS LES ANS			
CHOISY-LE-ROI	COMMUNAL	OUI	NSP	NSP		
CLICHY-LA-GARENNE	COMMUNAL NORD	OUI	NSP			
FONTENAY-SOUS-BOIS	COMMUNAL	OUI	NSP			
GENNEVILLIERS	COMMUNAL NOUVEAU	OUI	NSP			
LE PERREUX-SUR-MARNE	COMMUNALE	OUI	NSP			
PANTIN	COMMUNAL	OUI	NSP		NSP	NSP
AUBERVILLIERS	COMMUNAL	OUI				
BOBIGNY	MUSULMAN	OUI				

Des travaux ou des aménagements de clôtures sont prévus dans 13 cimetières. Les travaux prévus au cimetière des Joncherolles concernent la création d'une nouvelle entrée, pour un budget de 275 000 euros environ.

Liste des cimetières ayant prévu des travaux ou aménagement des clôtures

Communes	Cimetières	Travaux Clôtures	Échéance	Montant (€)	Surface (m ²)	Mètres linéaires
EPINAY-SUR-SEINE	COMMUNAL DU CENTRE	OUI	2010	NSP		36
IVRY-SUR-SEINE	COMMUNAL ANCIEN	OUI	2010			
LE KREMLIN-BICÊTRE	CIMETIÈRE COMMUNAL	OUI	2010	NSP		
PIERREFITTE-SUR-SEINE	INTERCOMMUNAL DES JONCHEROLLES	OUI	2010	275 000		
ROMAINVILLE	COMMUNAL ANCIEN	OUI	2010	NSP		NSP
STAINS	COMMUNAL	OUI	2010	40 000		NSP
ALFORTVILLE	COMMUNAL	OUI	NSP			
CLICHY-LA-GARENNE	COMMUNAL NORD	OUI	NSP			
COURBEVOIE	COMMUNAL LES FAUVELLES	OUI	NSP			
GENNEVILLIERS	COMMUNAL NOUVEAU	OUI	NSP			
IVRY-SUR-SEINE	COMMUNAL NOUVEAU	OUI	NSP			
LE PLESSIS-ROBINSON	COMMUNAL	OUI	NSP			
AUBERVILLIERS	COMMUNAL	OUI				

Environnement et patrimoine

Éléments environnementaux

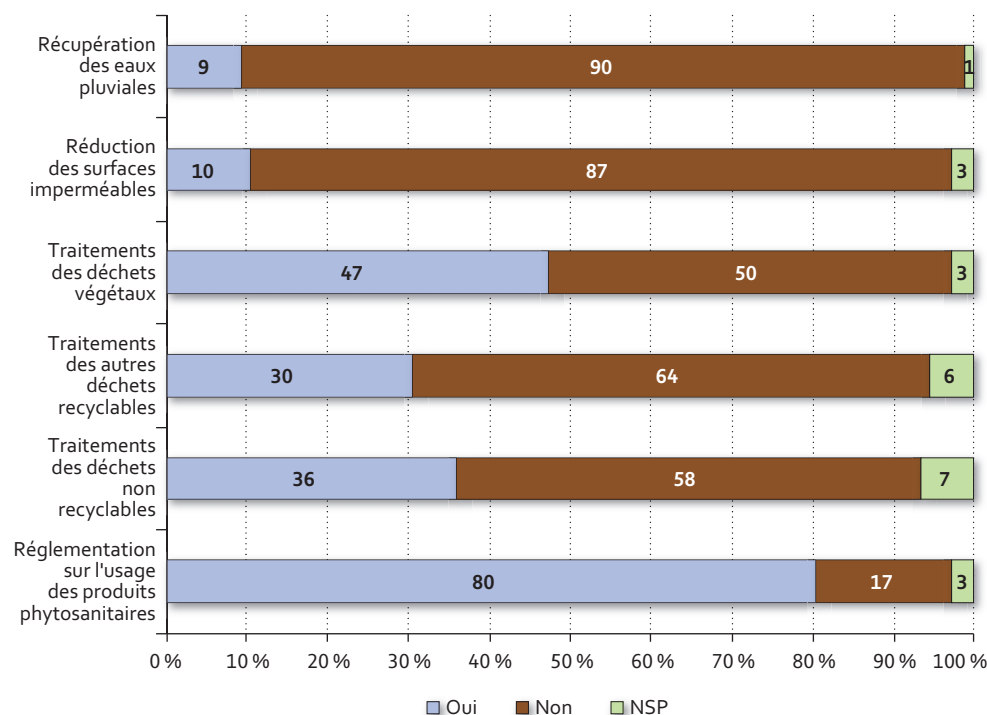
Des efforts restent à faire pour une gestion durable du cimetière

Seule la réglementation sur l'usage des produits phytosanitaires est mise en pratique dans la majorité des cimetières (80 %). Mais le questionnaire ne permet pas de savoir comment cette mesure est mise en œuvre (gestion interne, concessionnaires privés...).

Des efforts restent à faire en ce qui concerne le traitement des déchets. 47 % des cimetières réalisent le traitement des déchets végétaux, 36 % le traitement des déchets non recyclables et 30 % le traitement des déchets recyclables. La récupération des eaux pluviales n'est mise en pratique que dans 9 % des cimetières enquêtés.

Aucun autre type de gestion durable du cimetière n'a été signalé par les répondants.

Gestion durable du cimetière (en pourcentages sur les 107)



Source : Apur-Sifurep 2010

• Récupération des eaux pluviales

4 cimetières ont donné des précisions sur la récupération des eaux de pluie, que ce soit sur leurs usages (arrosage), ou encore sur la technique (séparation des eaux pluviales). 4 cimetières recourent à une externalisation pour cette récupération des eaux de pluie :

- Issy-les-Moulineaux (communal)
- Aubervilliers (communal) : la voirie
- Vitry-sur-Seine (ancien et nouveau) : une entreprise

Liste des cimetières ayant donné des précisions sur la récupération des eaux de pluie

Communes	Cimetières	Nature de la récupération des eaux pluviales
CLAMART	COMMUNAL	ARROSAGE
ALFORTVILLE	COMMUNAL	SÉPARATION DES EAUX DE PLUIES
COURBEVOIE	COMMUNAL LES FAUVELLES	TRANCHE FERTILE
COURBEVOIE	COMMUNAL ANCIEN	TRANCHE FERTILE

• **Réduction des surfaces imperméables**

4 cimetières ont donné des indications sur la réduction des surfaces imperméables, plus ou moins précises. Fontenay-sous-Bois (communal), Issy-les-Moulineaux (communal), Ivry-sur-Seine (communal ancien) et Aubervilliers (communal) externalisent cette tâche. À Aubervilliers, c'est la voirie qui s'en occupe.

Liste des cimetières ayant donné des précisions sur la réduction des surfaces imperméables

Communes	Cimetières	Nature de la réduction des surfaces imperméables
IVRY-SUR-SEINE	COMMUNAL ANCIEN	BÉTON DÉSACTIVE
ROSNY-SOUS-BOIS	COMMUNAL ANCIEN	BORDS D'ALLÉES GAZONNE
ROSNY-SOUS-BOIS	COMMUNAL NOUVEAU	BORDS D'ALLÉES GAZONNE
ANTONY	COMMUNAL	POUR COUPER

• **Traitements des déchets végétaux**

23 cimetières ont précisé la nature du traitement des déchets végétaux. Il s'agit pour la plupart du compostage, du désherbage ou du recyclage/tri sélectif. D'autre part, 26 cimetières externalisent ce traitement des déchets végétaux, soit par un prestataire extérieur, par la communauté d'agglomération, ou encore un service municipal (espaces verts).

Liste des cimetières ayant donné des précisions sur le traitement des déchets végétaux

Communes	Cimetières	Nature du traitement des déchets végétaux
ALFORTVILLE	COMMUNAL	BENNE DE COLLECTE SPÉCIFIQUE
NANTERRE	COMMUNAL PARC DU MONT VALÉRIEN	BROYAGE POUR MUSH
CLAMART	COMMUNAL	COMPOSTAGE
MAISONS-ALFORT	COMMUNAL	COMPOSTAGE
ORLY	COMMUNAL NOUVEAU	COMPOSTAGE
ROSNY-SOUS-BOIS	COMMUNAL ANCIEN	COMPOSTAGE
ROSNY-SOUS-BOIS	COMMUNAL NOUVEAU	COMPOSTAGE
SAINT-OUEN	COMMUNAL	COMPOSTAGE
CHAMPIGNY-SUR-MARNE	COMMUNAL DE COEUILLY	COMPOSTAGE
CHAMPIGNY-SUR-MARNE	COMMUNAL ANCIEN DU CENTRE	COMPOSTAGE
LE PLESSIS-ROBINSON	COMMUNAL	COMPOSTAGE
BAGNEUX	COMMUNAL	COMPOSTAGE ET RECYCLAGE
BOULOGNE-BILLANCOURT	COMMUNAL BOULOGNE	DÉSHERBAGE
BOULOGNE-BILLANCOURT	COMMUNAL BILLANCOURT	DÉSHERBAGE
CHEVILLY-LARUE	COMMUNAL	ÉLAGAGE
CLAMART	INTERCOMMUNAL	ENLÈVEMENT
COURBEVOIE	COMMUNAL LES FAUVELLES	GESTION DES DÉCHETS VERTS
COURBEVOIE	COMMUNAL ANCIEN	GESTION DES DÉCHETS VERTS
LA GARENNE-COLOMBES	COMMUNAL	RAMASSAGE
IVRY-SUR-SEINE	COMMUNAL ANCIEN	RECYCLAGE
IVRY-SUR-SEINE	COMMUNAL NOUVEAU	RECYCLAGE
NOISY-LE-SEC	COMMUNAL ANCIEN	TRI SÉLECTIF
NOISY-LE-SEC	COMMUNAL NOUVEAU	TRI SÉLECTIF

Liste des cimetières qui externalisent le traitement des déchets végétaux et qui ont pu préciser la personne qui s'en charge

Communes	Cimetières	Externalisation
CHÂTENAY-MALABRY	COMMUNAL ANCIEN	COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DES HAUTS DE BIÈVRES
CHÂTENAY-MALABRY	COMMUNAL NOUVEAU	COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DES HAUTS DE BIÈVRES
AUBERVILLIERS	COMMUNAL	ESPACES VERTS
EPINAY-SUR-SEINE	COMMUNAL DU CENTRE	PLAINE COMMUNE
L'ILE-SAINT-DENIS	COMMUNAL	PLAINE COMMUNE
GENNEVILLIERS	COMMUNAL NOUVEAU	PRESTATAIRE DE SERVICE
NOISY-LE-SEC	COMMUNAL ANCIEN	SICTOM
NOISY-LE-SEC	COMMUNAL NOUVEAU	SICTOM
BAGNEUX	COMMUNAL	SITA Île de France
BONDY	COMMUNAL	SOISSONS

• Traitement des autres déchets recyclables

17 cimetières précisent la nature du traitement des autres déchets recyclables : il s'agit surtout du tri sélectif. 18 cimetières externalisent ce traitement, que ce soit à des prestataires extérieurs, à un service municipal (voirie) ou encore à la communauté d'agglomération.

Liste des cimetières ayant donné des précisions sur le traitement des autres déchets recyclables

Communes	Cimetières	Nature du traitement des autres déchets recyclables
BONDY	INTERCOMMUNAL	CASSE MONUMENTS, BOIS DE CERCUEILS, SUITE EXHUMATIONS
MAISONS-ALFORT	COMMUNAL	CONCASSAGE
SAINT-MAUR-DES FOSSÉS	COMMUNAL CONDÉ	CONCASSAGE
SAINT-MAUR-DES FOSSÉS	COMMUNAL LA PIE	CONCASSAGE
SAINT-MAUR-DES FOSSÉS	COMMUNAL RABELAIS 2	CONCASSAGE
SAINT-MAUR-DES FOSSÉS	COMMUNAL RABELAIS 1	CONCASSAGE
CLAMART	INTERCOMMUNAL	ENLÈVEMENT
LES LILAS	COMMUNAL	INCINÉRATION
IVRY-SUR-SEINE	COMMUNAL ANCIEN	RECYCLAGE
IVRY-SUR-SEINE	COMMUNAL NOUVEAU	RECYCLAGE
CHAMPIGNY-SUR-MARNE	COMMUNAL DE COEUILLY	TRI SÉLECTIF
CHAMPIGNY-SUR-MARNE	COMMUNAL ANCIEN DU CENTRE	TRI SÉLECTIF
NOISY-LE-SEC	COMMUNAL ANCIEN	TRI SÉLECTIF
NOISY-LE-SEC	COMMUNAL NOUVEAU	TRI SÉLECTIF
ROSNY-SOUS-BOIS	COMMUNAL ANCIEN	TRI SÉLECTIF
ROSNY-SOUS-BOIS	COMMUNAL NOUVEAU	TRI SÉLECTIF
SAINT-OUEN	COMMUNAL	TRI SÉLECTIF

Liste des cimetières qui externalisent le traitement des autres déchets recyclables et qui ont pu préciser la personne qui s'en charge

Communes	Cimetières	Externalisation
EPINAY-SUR-SEINE	COMMUNAL DU CENTRE	OGF
L'ILE-SAINT-DENIS	COMMUNAL	PLAINE COMMUNE
SAINT-MAUR-DES FOSSÉS	COMMUNAL CONDÉ	POMPE FUNÈBRE
SAINT-MAUR-DES FOSSÉS	COMMUNAL LA PIE	POMPE FUNÈBRE
SAINT-MAUR-DES FOSSÉS	COMMUNAL RABELAIS 2	POMPE FUNÈBRE
SAINT-MAUR-DES FOSSÉS	COMMUNAL RABELAIS 1	POMPE FUNÈBRE
GENNEVILLIERS	COMMUNAL NOUVEAU	PRESTATAIRE DE SERVICE DÉCHARGE
NOISY-LE-SEC	COMMUNAL ANCIEN	SICTOM
NOISY-LE-SEC	COMMUNAL NOUVEAU	SICTOM
LA GARENNE-COLOMBES	COMMUNAL	SITA VEOLIA
BONDY	COMMUNAL	SOISSONS
AUBERVILLIERS	COMMUNAL	VOIRIE

• Traitement des déchets non recyclables

14 cimetières précisent la nature du traitement des déchets non recyclables: là encore certains cimetières citent le tri sélectif, mais d'autres précisent l'exhumation et l'incinération de bois de cercueil. 18 cimetières externalisent ce traitement, à des prestataires extérieurs, un service municipal ou encore à la communauté d'agglomération.

Liste des cimetières ayant donné des précisions sur le traitement des déchets non recyclables

Communes	Cimetières	Nature du traitement des déchets non recyclables
BAGNOLET	COMMUNAL RASPAIL	BOIS DE CERCUEIL
LE PRÉ-SAINT-GERVAIS	COMMUNAL	DÉTRUIRE ET VIDER
CLAMART	INTERCOMMUNAL	ENLÈVEMENT
BOULOGNE-BILLANCOURT	COMMUNAL BILLANCOURT	EXHUMATION
BOULOGNE-BILLANCOURT	COMMUNAL BOULOGNE	EXHUMATION
BAGNEUX	COMMUNAL	INCINÉRATION
LES LILAS	COMMUNAL	INCINÉRATION
COURBEVOIE	COMMUNAL LES FAUVELLES	INCINÉRATION (BOIS DE CERCUEIL, CAPITONS...)
COURBEVOIE	COMMUNAL ANCIEN	INCINÉRATION (BOIS DE CERCUEIL, CAPITONS...)
IVRY-SUR-SEINE	COMMUNAL ANCIEN	MISE EN DÉCHARGE
IVRY-SUR-SEINE	COMMUNAL NOUVEAU	MISE EN DÉCHARGE
CLAMART	COMMUNAL	TRI SÉLECTIF
ROSNY-SOUS-BOIS	COMMUNAL ANCIEN	TRI SÉLECTIF
ROSNY-SOUS-BOIS	COMMUNAL NOUVEAU	TRI SÉLECTIF

Liste des cimetières qui externalisent le traitement des déchets non recyclables et qui ont pu préciser la personne qui s'en charge

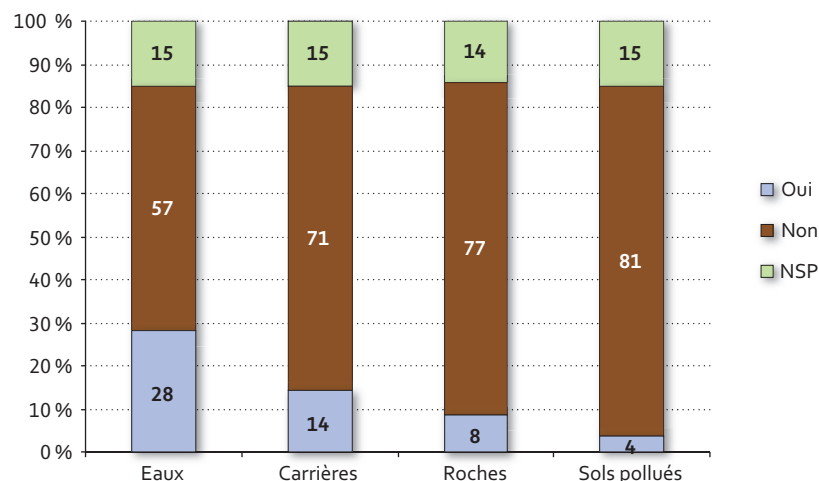
Communes	Cimetières	Externalisation
EPINAY-SUR-SEINE	COMMUNAL DU CENTRE	OGF
GENNEVILLIERS	COMMUNAL NOUVEAU	ONIX
L'ILE-SAINT-DENIS	COMMUNAL	PLAINE COMMUNE
LE PRÉ-SAINT-GERVAIS	COMMUNAL	PRESTATAIRE
NOISY-LE-SEC	COMMUNAL ANCIEN	SICTOM
NOISY-LE-SEC	COMMUNAL NOUVEAU	SICTOM
COURBEVOIE	COMMUNAL LES FAUVELLES	SITA
COURBEVOIE	COMMUNAL ANCIEN	SITA
FONTENAY-SOUS-BOIS	COMMUNAL	SITA
BAGNEUX	COMMUNAL	SITA Île de France
BONDY	COMMUNAL	SOISSONS
AUBERVILLIERS	COMMUNAL	VOIRIE

• Réglementations sur les usages des produits phytosanitaires

Il s'agit pour la plupart des cimetières concernés par l'usage de désherbant. Certains cimetières ont donné d'autres indications, sur le fait de n'utiliser aucun produit chimique. 33 cimetières externalisent cet entretien, à des prestataires extérieurs, un service municipal ou encore à la communauté d'agglomération. À titre d'exemple, citons le cimetière communal ancien de Vitry-sur-Seine qui se déclare comme un « cimetière bio » où « tout est fait à la main ».

Les contraintes géologiques liées à l'eau sont les plus fréquentes

Présence de contraintes géologiques (en pourcentages sur les 107)



Source : Apur-Sifurep 2010

La contrainte géologique la plus répandue dans les cimetières est celle liée à l'eau (28 % des cimetières), puis aux carrières (14 %), aux roches et enfin aux sols pollués.

• **Contraintes géologiques liées à l'eau**

Pour les 30 cimetières concernés, les contraintes géologiques liées à l'eau renvoient soit à des infiltrations, des écoulements, des nappes phréatiques, à une rivière souterraine, ou encore à une source.

Liste des cimetières ayant une contrainte géologique liée à l'eau

Communes	Cimetières	Nature de la contrainte géologique due à l'eau
FRESNES	COMMUNAL	DE L'EAU AU FOND DES TOMBES
VILLEPINTE	COMMUNAL	ÉCOULEMENT DES EAUX
L'HAY-LES-ROSES	COMMUNAL	INFILTRATION
ORLY	COMMUNAL NOUVEAU	INFILTRATION
BAGNOLET	COMMUNAL PASTEUR	INFILTRATION ET PASSAGE D'UN RU
BAGNOLET	COMMUNAL RASPAIL	INFILTRATION ET PASSAGE D'UN RU
LE PLESSIS-ROBINSON	COMMUNAL	MARÉCAGEUX
COLOMBES	COMMUNAL ANCIEN	NAPPE EN SUSPENSION
LES PAVILLONS-SOUS-BOIS	COMMUNAL ANCIEN	NAPPE PHRÉATIQUE
LES PAVILLONS-SOUS-BOIS	COMMUNAL NOUVEAU	NAPPE PHRÉATIQUE
PIERREFITTE-SUR-SEINE	INTERCOMMUNAL DES JONCHEROLLES	NAPPE PHRÉATIQUE
RUEIL-MALMAISON	COMMUNAL BULVIS	NAPPE PHRÉATIQUE
ROSNY-SOUS-BOIS	COMMUNAL ANCIEN	NAPPE PHRÉATIQUE
BONDY	INTERCOMMUNAL	NAPPE PHRÉATIQUE A 2,50 m
ANTONY	COMMUNAL	PRÉSENCE DE LA BIÈVRE
SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS	COMMUNAL LA PIE	PRÉSENCE DE LA MARNE, NAPPE PHRÉATIQUE
GENNEVILLIERS	COMMUNAL NOUVEAU	PROBLÈME D'EAU
FONTENAY-AUX-ROSES	COMMUNAL	RIVIÈRE SOUTERRAINE
LE BOURGET	COMMUNAL	RIVIÈRE SOUTERRAINE
SAINT-OUEN	COMMUNAL	RIVIÈRE SOUTERRAINE
BOURG-LA-REINE	COMMUNAL	RIVIÈRE SOUTERRAINE (la Bièvre)
LES LILAS	COMMUNAL	SOURCE
PIERREFITTE-SUR-SEINE	COMMUNAL	SOURCE
ROMAINVILLE	COMMUNAL ANCIEN	SOURCE
VILLETANEUSE	COMMUNAL	SOURCE
ALFORTVILLE	COMMUNAL	SOURCE, SOL HUMIDE
COURBEVOIE	COMMUNAL LES FAUVELLES	TERRAIN HUMIDE DANS LA PARTIE BASSE, PRÉSENCE D'EAU APRÈS 1M50
BOIS-COLOMBES	COMMUNAL	
MONTREUIL	COMMUNAL NOUVEAU	NSP
LE PRÉ-SAINT-GERVAIS	COMMUNAL	

• **Contraintes géologiques liées aux carrières**

Pour les 15 cimetières concernés par des contraintes géologiques liées aux carrières, les précisions données concernent soit la profondeur du sol, soit sa nature (sablère, gypse...). Dans le nouveau cimetière d'Orly, un doute est émis sur la nature réelle de cette contrainte géologique: la présence d'un tunnel est évoquée.

Il est noté que 4 cimetières cumulent une contrainte liée à l'eau et une contrainte liée aux carrières: les cimetières communaux de Bagnolet (Raspail), Orly (nouveau), Romainville (ancien) et Villetaneuse.

Liste des cimetières ayant une contrainte géologique liée aux carrières

Communes	Cimetières	Nature de la contrainte géologique due aux carrières
MONTROUGE	COMMUNAL DE MONTROUGE	À 6 MÈTRES DE PROFONDEUR
ORLY	COMMUNAL NOUVEAU	AFFAISSEMENT D'UN CARRÉ MAIS PAS SUR DE LA PRÉSENCE D'UNE CARRIÈRE... PEUT-ÊTRE TUNNEL
BAGNOLET	COMMUNAL RASPAIL	ANCIENNES CARRIÈRES, MOUVEMENT DES SOLS
ROMAINVILLE	COMMUNAL ANCIEN	GYPSE
IVRY-SUR-SEINE	COMMUNAL NOUVEAU	NON EXPLOITÉES
VILLENEUVE-LA-GARENNE	COMMUNAL ANCIEN	SABLIÈRE
VILLENEUVE-LA-GARENNE	COMMUNAL NOUVEAU	SABLIÈRE
ISSY-LES-MOULINEAUX	COMMUNAL	NSP
LE KREMLIN-BICÈTRE	COMMUNAL	NSP
MALAKOFF	COMMUNAL	NSP
MONTREUIL	COMMUNAL NOUVEAU	NSP
VILLETANEUSE	COMMUNAL	NSP
BAGNEUX	COMMUNAL	
CHÂTILLON	COMMUNAL	
IVRY-SUR-SEINE	COMMUNAL ANCIEN	

• **Contraintes géologiques liées aux roches**

9 cimetières sont concernés par une contrainte géologique liée aux roches, mais aucun n'en précise la nature.

Le Plessis-Robinson (communal) et l'Hay-Les-Roses cumulent des contraintes liées à l'eau et aux roches. Malakoff (communal) cumule une contrainte liée aux carrières et à la roche. Enfin, Romainville (ancien) cite à la fois une contrainte liée à l'eau, aux carrières et aux roches.

Liste des cimetières ayant une contrainte géologique liée aux roches

Communes	Cimetières
LE PLESSIS-ROBINSON	COMMUNAL
L'HAY-LES-ROSES	COMMUNAL
L'ÎLE SAINT-DENIS	COMMUNAL
MALAKOFF	COMMUNAL
NANTERRE	COMMUNAL DU CENTRE
PUTEAUX	COMMUNAL NOUVEAU DE PUTEAUX
ROMAINVILLE	COMMUNAL ANCIEN
SAINT-MAUR-DES FOSSÉS	COMMUNAL CONDÉ
SAINT-MAUR-DES FOSSÉS	COMMUNAL RABELAIS 1

• **Contraintes géologiques liées aux sols pollués**

4 cimetières sont concernés par une contrainte géologique liée aux sols pollués, sans plus de précisions.

Courbevoie (Les Fauvelles) cumule des contraintes liées à l'eau et aux sols pollués, comme Romainville (ancien) qui cumulent les quatre types de contraintes citées. Le Kremlin-Bicêtre (communal) cumule des contraintes liées aux roches et aux sols pollués.

Liste des cimetières ayant une contrainte géologique liée aux sols pollués

Communes	Cimetières
COURBEVOIE	COMMUNAL LES FAUVELLES
LA COURNEUVE	INTERCOMMUNAL
LE KREMLIN-BICÊTRE	COMMUNAL
ROMAINVILLE	COMMUNAL ANCIEN

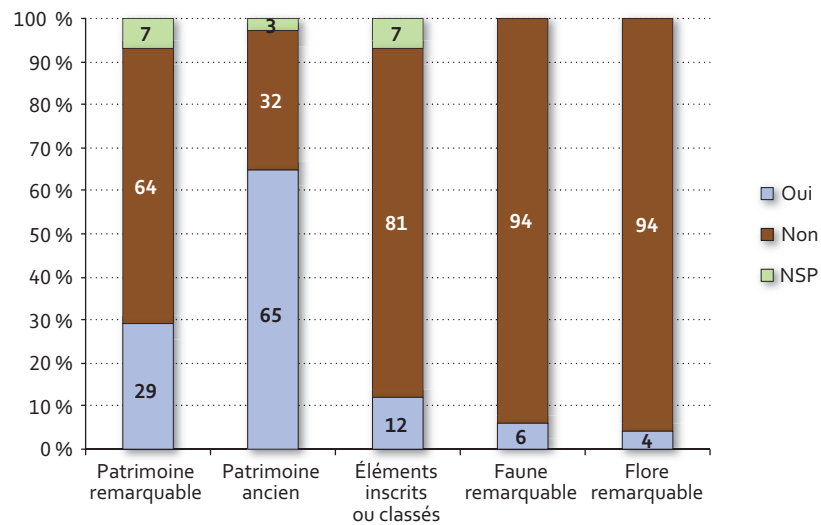
Éléments patrimoniaux

Un patrimoine parfois mal identifié

La majorité des cimetières a un patrimoine ancien (65 %) : chapelles, monuments aux morts, tombeaux...

Les autres types de patrimoines sont moins fréquents, dans l'ordre : éléments de patrimoine remarquables (29 %) ; éléments inscrits ou classés (12 %) ; faune (6 %) ; flore (4 %).

Présence de patrimoine dans les cimetières (en pourcentages sur les 107)



Apur-Sifurep 2010

• **Patrimoine remarquable**

29 cimetières déclarent avoir un patrimoine remarquable. Parmi ceux-ci, 15 citent comme patrimoine remarquable des tombeaux de différentes personnalités. 5 cimetières citent des chapelles.

Parmi les autres éléments de patrimoines remarquables cités, notons l'architecture de Robert Auzelle et des sculptures de Maurice Calka dans le cimetière intercommunal des Joncherolles, ou encore le patrimoine végétal et le site classé du cimetière intercommunal de Clamart.

Liste des cimetières citant un patrimoine remarquable et ayant pu préciser sa nature (hors seulement des personnalités célèbres)

Communes	Cimetières	Nature du patrimoine remarquable
ANTONY	COMMUNAL	CHAPELLES ET TOMBES, PERSONNALITÉS
LE PRÉ-SAINT-GERVAIS	COMMUNAL	CHAPELLES
COURBEVOIE	COMMUNAL ANCIEN	CHAPELLES, PRÉSENCE DE RELIGIEUSES, DES ROULEURS DE TAMBOURS DE LA DÉCAPITATION DE LOUIS XVI (MAIS PLUS DE TOMBES), PLAQUE RAPPELANT LA FAUSSE COMMUNE DES SOLDATS PRUSSIENS
FONTENAY-SOUS-BOIS	COMMUNAL	CHAPELLES VERRIÈRE AVEC DES PERSONNAGES, TOMBE D'UNCLE BEN'S
LE PLESSIS-ROBINSON	COMMUNAL	2 CHAPELLES, TOMBE DU COMTE DO SANTOS ET DE L'INVENTEUR DU CODE COULEUR DES CEINTURES DE JUDO ;
CLAMART	INTERCOMMUNAL	PATRIMOINE VÉGÉTAL + SITE CLASSE
CLICHY-LA-GARENNE	COMMUNAL NORD	L'ENTRÉE
DRANCY	COMMUNAL	CONCESSIONS PRALINE ET BRONNER
LES LILAS	COMMUNAL	MONUMENT AUX MORTS
PIERREFITTE-SUR-SEINE	INTERCOMMUNAL DES JONCHEROLLES	ARCHITECTURE DE ROBERT AUZELLE ET SCULPTURES DE MAURICE CALKA
SAINT-MAUR-DES FOSSÉS	COMMUNAL RABELAIS 2	UNE PLAQUE PRÈS DU RER A AU FOND DU CIMETIÈRE
SAINT-OUEN	COMMUNAL	PRÉSENCE DE TOMBES DE « REINES » DE LA COMMUNAUTÉ TZIGANE IMPRESSIONNANTES

• **Patrimoine ancien**

Les enquêtés ont parfois semblé avoir des difficultés à différencier ce qui relevait du patrimoine ancien ou remarquable. 69 cimetières ont déclaré avoir des éléments de patrimoine ancien, parmi lesquels deux cimetières ont cité des tombeaux de personnalités comme patrimoine ancien, mais la plupart de ceux qui ont renseigné la nature du patrimoine ancien citent des chapelles.

Liste des cimetières citant un patrimoine ancien en ayant pu préciser sa nature

Communes	Cimetières	Nature du patrimoine ancien
LE KREMLIN-BICÊTRE	COMMUNAL	ANCIENNES CONCESSIONS
CHÂTILLON	COMMUNAL	CHAPELLE
GENNEVILLIERS	COMMUNAL NOUVEAU	CHAPELLE FRANC-MAÇONNE
BONDY	COMMUNAL	CHAPELLES
CRÉTEIL	COMMUNAL	CHAPELLES
ISSY-LES-MOULINEAUX	COMMUNAL	CHAPELLES
IVRY-SUR-SEINE	COMMUNAL NOUVEAU	CHAPELLES
LE PERREUX-SUR-MARNE	COMMUNAL	CHAPELLES
LES LILAS	COMMUNAL	CHAPELLES
LEVALLOIS-PERRET	COMMUNAL	CHAPELLES
MAISONS-ALFORT	COMMUNAL	CHAPELLES
PUTEAUX	COMMUNAL ANCIEN	CHAPELLES
STAINS	COMMUNAL	CHAPELLES
VILLEJUIF	COMMUNAL ÉDOUARD VAILLANT	CHAPELLES
VILLEMOMBLE	COMMUNAL ANCIEN	CHAPELLES
EPINAY-SUR-SEINE	COMMUNAL DU CENTRE	CHAPELLES 1850
VILLEMOMBLE	COMMUNAL NOUVEAU	CHAPELLES, MONUMENTS
IVRY-SUR-SEINE	COMMUNAL ANCIEN	CHAPELLES, SCULPTURES
BAGNEUX	COMMUNAL	MONUMENT AUX MORTS
FONTENAY-SOUS-BOIS	COMMUNAL	MONUMENT SÉPULCRAL
BAGNOLET	COMMUNAL PASTEUR	MONUMENTS FUNÉRAIRES, CHAPELLE
PIERREFITTE-SUR-SEINE	COMMUNAL	SÉPULTURES DE PERSONNALITÉS
SAINT-OUEN	COMMUNAL	TOMBEAU DE DUCHESSE MAÎTRESSE DE LOUIS PHILIPPE RÉFÉRENCÉ PAR LA VILLE
ANTONY	COMMUNAL	TOMBEAUX
VILLETANEUSE	COMMUNAL	TOMBES

• **Éléments de patrimoine inscrits ou classés**

Seuls 13 cimetières ont déclaré posséder un patrimoine inscrit ou classé. 9 d'entre eux en ont précisé la nature.

Liste des cimetières citant un patrimoine inscrit ou classé en ayant pu préciser sa nature

Communes	Cimetières	Nature des éléments de patrimoine inscrits ou classés
BOBIGNY	INTERCOMMUNAL MUSULMAN	CARRE MILITAIRE A BOBIGNY, ANCIENNE ENTRÉE
LA COURNEUVE	INTERCOMMUNAL	CARRE MILITAIRE A BOBIGNY, ANCIENNE ENTRÉE
PANTIN	COMMUNAL	CHAPELLES
CHÂTENAY-MALABRY	COMMUNAL NOUVEAU	ÉCRIVAIN PHILOSOPHE
CHOISY-LE-ROI	COMMUNAL	LOGE ET ACCUEIL, 4 SCULPTURES, 7 TOMBEAUX, 1 SÉPULCRE, 1 MONUMENT AUX MORTS
PUTEAUX	COMMUNAL NOUVEAU	MONUMENT AUX MORTS
COURBEVOIE	COMMUNAL ANCIEN	TOMBE DE LA COMTESSE BASCHI DU CAYLA
MALAKOFF	COMMUNAL	TOMBES
LE KREMLIN-BICÊTRE	COMMUNAL	UN MONUMENT

• **Faune remarquable**

La faune remarquable est sans doute mal identifiée par les enquêtés. 6 cimetières ont déclaré accueillir une faune remarquable : faucons, piverts, canards, fouines et hérissons sont les animaux cités.

La présence du renard a été signalée aux Joncherolles, lors des visites de terrain.

Liste des cimetières citant une faune remarquable

Communes	Cimetières	Nature de la faune « remarquable »
GENNEVILLIERS	COMMUNAL NOUVEAU	FAUCONS, PIVERTS, ET AUTRES
LE PERREUX -SUR-MARNE	COMMUNAL	FOUINES, CANARDS
MALAKOFF	COMMUNAL	HÉRISSONS
NANTERRE	COMMUNAL PARC DU MONT VALÉRIEN	OISEAUX
PIERREFITTE-SUR-SEINE	INTERCOMMUNAL DES JONCHEROLLES	PIVERTS
PUTEAUX	COMMUNAL NOUVEAU DE PUTEAUX	PIVERTS

• Flore remarquable

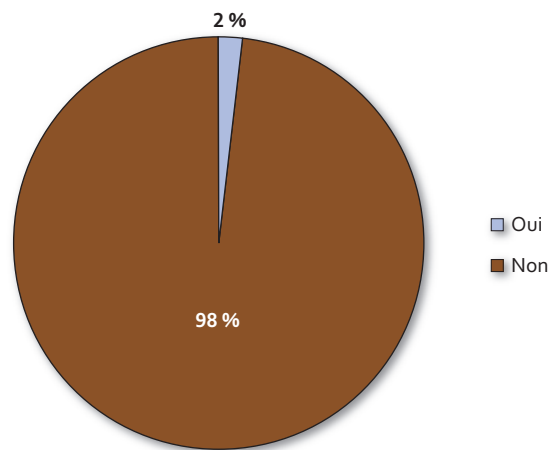
4 cimetières ont déclaré avoir une flore remarquable. Le cimetière de Pantin n'en a pas précisé la nature. Pour les autres, cette flore remarquable citée correspond à des rosiers, des narcisses ou des vignes.

Liste des cimetières citant une flore remarquable et ayant précisé sa nature

Communes	Cimetières	Nature de la flore « remarquable »
PIERREFITTE-SUR-SEINE	INTERCOMMUNAL DES JONCHEROLLES	NARCISSES
L'HAY-LES-ROSES	COMMUNAL	ROSIERS
PUTEAUX	COMMUNAL NOUVEAU DE PUTEAUX	VIGNES

Une minorité de cimetières déclare réemployer les matériaux funéraires

Réemploi des matériaux funéraires (en pourcentages sur les 107 cimetières)



Apur-Sifurep 2010

Les cimetières qui réemploient les matériaux funéraires sont très minoritaires (2 %). C'est le cas à Chevilly-Larue, et à Epinay-sur-Seine (transformation d'une chapelle en ossuaire).

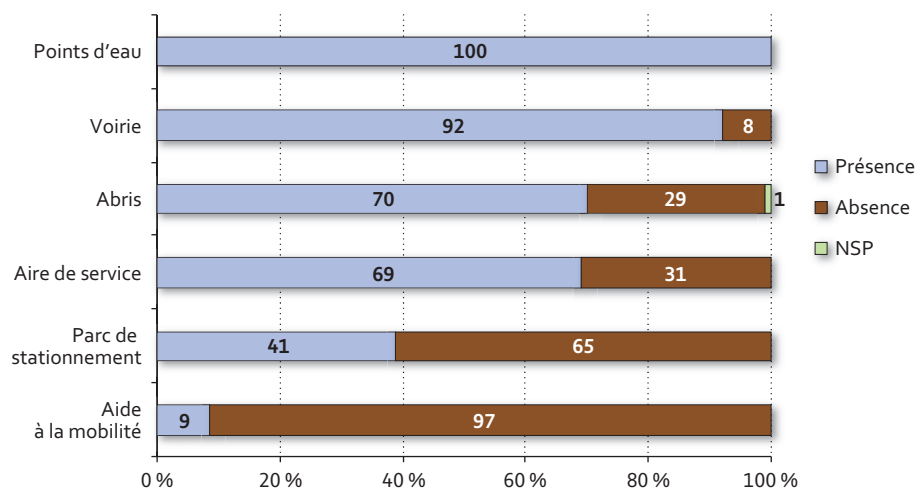
Fréquentations des cimetières

Les services aux visiteurs

Le parc de stationnement et les aides à la mobilité sont les points faibles des cimetières

La majorité des cimetières offre des points d'eau, des bancs, des abris, des aires de service.

Présence d'aménités dans le cimetière (en pourcentages sur les 107)



Apur-Sifurep 2010

Mais le point faible des cimetières concerne l'aide à la mobilité (voiturettes) car seuls 9 % en mettent à disposition des visiteurs, et le parc de stationnement. Toutefois, l'aide à la mobilité est à relier à la superficie du cimetière, les petits cimetières en ont probablement moins l'utilité. Dans certains cas, ce service est lié à une topographie difficile (Montreuil, Puteaux). Les cimetières qui proposent ces services sont les suivants :

Liste des cimetières qui offrent une aide à la mobilité

Communes	Cimetières
BOULOGNE-BILLANCOURT	COMMUNAL ANCIEN
BOULOGNE-BILLANCOURT	COMMUNAL NOUVEAU
COURBEVOIE	COMMUNAL LES FAUVELLES
LE PLESSIS-ROBINSON	COMMUNAL
LES LILAS	COMMUNAL
LEVALLOIS-PERRET	COMMUNAL
MONTREUIL	COMMUNAL NOUVEAU
MONTREUIL	COMMUNAL ANCIEN
PUTEAUX	COMMUNAL ANCIEN
PUTEAUX	COMMUNAL NOUVEAU

Gardiennage et vandalisme

D'autre part, 18 % des cimetières déclarent ne pas avoir de gardien. Mis à part des vols sur concessions qui arrivent dans 85 % de l'ensemble des cimetières (avec ou sans gardien), seuls 3 cimetières sur les 19 qui n'ont pas de gardien déclarent d'autres types de vols et/ou de vandalisme :

- Le cimetière communal de Chevilly-Larue : matériaux, concessions, bâtiments, clôtures, monuments.
- Le cimetière nouveau de La Courneuve : matériaux et concessions
- Le cimetière Bulvis de Rueil-Malmaison : matériaux et concessions

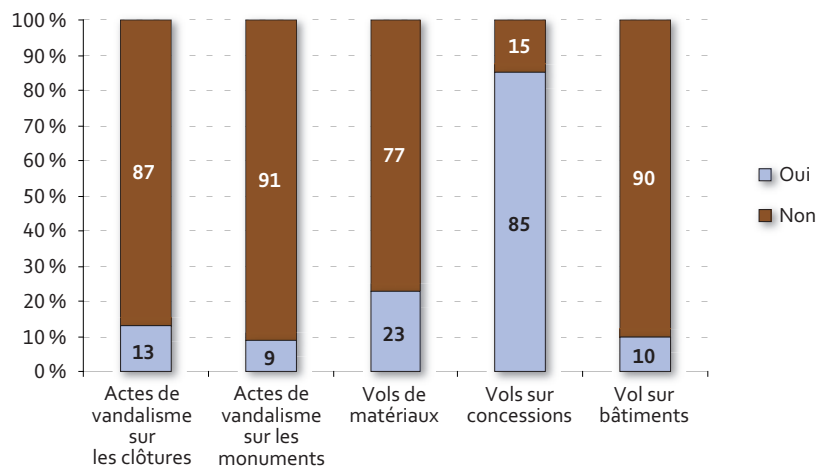
Liste des vols et vandalismes déclarés dans les cimetières parmi ceux qui ont déclaré ne pas avoir de gardien

Communes	Cimetières	Nombre de gardiens	Surface du cimetière (ha)	Vols de matériaux	Vols sur concessions	Vols sur Bâtiments	Vandalisme sur les clôtures	Vandalisme sur les monuments
ARCUEIL	COMMUNAL	0	2,7	NON	OUI	NON	NON	NON
CACHAN	COMMUNAL	0	2,3	NON	OUI	NON	NON	NON
CHEVILLY-LARUE	COMMUNAL	0	0,5	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
CHOISY-LE-ROI	COMMUNAL	0	4,7	NON	OUI	NON	NON	NON
CLAMART	COMMUNAL	0	4,3	NON	OUI	NON	NON	NON
DUGNY	COMMUNAL ANCIEN	0	0,2	NON	NON	NON	NON	NON
FONTENAY-SOUS-BOIS	COMMUNAL	0	5,8	NON	OUI	NON	NON	NON
GENNEVILLIERS	COMMUNAL NOUVEAU	0	8,0	NON	OUI	NON	OUI	NON
LA COURNEUVE	COMMUNAL ANCIEN	0	0,5	NON	NON	NON	NON	NON
LA COURNEUVE	COMMUNAL NOUVEAU	0	1,6	OUI	OUI	NON	NON	NON
LE KREMLIN-BICÊTRE	COMMUNAL	0	5,5	NON	OUI	OUI	NON	OUI
LES LILAS	COMMUNAL	0	2,5	OUI	OUI	NON	NON	NON
L'ÎLE SAINT-DENIS	COMMUNAL	0	0,7	NON	NON	NON	NON	NON
RUEIL-MALMAISON	COMMUNAL BULVIS	0	2,9	OUI	OUI	NON	NON	NON
RUNGIS	COMMUNAL	0	0,4	NON	NON	NON	NON	NON
SURESNES	COMMUNAL CARNOT	0	0,4	NON	NON	NON	NON	NON
SURESNES	COMMUNAL NOUVEAU	0	2,4	NON	OUI	NON	NON	NON
VILLETANEUSE	COMMUNAL	0	0,6	NON	NON	NON	NON	NON
VITRY-SUR-SEINE	COMMUNAL ANCIEN	0	2,2	NON	OUI	NON	NON	NON

Hormis les vols sur concessions, les cimetières sont peu victimes de vols et d'actes de vandalisme

La majorité des cimetières (85 %) sont concernés par des vols sur concessions qui correspondent à des fleurs, des plaques, des vases, et des pots. Seuls Issy-les-Moulineaux et Les Lilas déclarent d'autres vols sur concessions : une croix et une boule funéraire.

Actes de vandalisme et vols dans les cimetières (en pourcentages sur les 107 cimetières)



Apur-Sifurep 2010

Les autres vols sont minoritaires : un cimetière sur quatre déplore des vols de matériaux (23 %) : arrosoirs, outillages et matériaux d'entretien, plaque d'égout, bois, métal, statue, croix, grille, marbre...

Un vol sur 10 a lieu sur bâtiments. Ils renvoient à des vols informatiques, de documents, de plomberie... ou encore de matériaux aux Joncherolles, révélés par l'enquête de terrain.

Les actes de vandalisme sur clôtures (13 %) sont surtout des graffitis et tags, mais aussi des dégâts liés à des tentatives d'intrusion.

• Vandalisme sur les clôtures

Liste des cimetières qui ont précisé le type d'actes de vandalisme sur les clôtures

Communes	Cimetières	Nature du vandalisme sur les clôtures
VITRY-SUR-SEINE	COMMUNAL NOUVEAU	DÉTÉRIORATION D'UN MUR D'ENCEINTE
LEVALLOIS-PERRET	COMMUNAL	GRAFFITIS
GENNEVILLIERS	COMMUNAL NOUVEAU	GRAFFITIS ET INTRUSION POUR LES CÂBLES DU VOISIN FRANCE TELECOM
LA COURNEUVE	INTERCOMMUNAL	GRILLES ABAISSÉES POUR INTRUSION
COURBEVOIE	COMMUNAL LES FAUVELLES	PETITS DÉGÂTS LIÉ AU COLLÈGE PROCHE
PIERREFITTE-SUR-SEINE	INTERCOMMUNAL DES JONCHEROLLES	TAGS
ROMAINVILLE	COMMUNAL ANCIEN	TAGS
ROMAINVILLE	COMMUNAL NOUVEAU	TAGS
VILLEMOMBLE	COMMUNAL ANCIEN	TAGS
AUBERVILLIERS	COMMUNAL	TAGS (RARE)
CHÂTILLON	COMMUNAL	TAGS GRAFFITIS

• **Vandalisme sur les monuments**

Liste des cimetières qui ont précisé le type d'actes de vandalisme sur les monuments :

Communes	Cimetières	Nature du vandalisme sur les monuments
AUBERVILLIERS	COMMUNAL	TAGS (RARE)
ISSY-LES-MOULINEAUX	COMMUNAL	EFFRACTIONS
LE KREMLIN-BICÊTRE	COMMUNAL	ENGIN DE CHANTIER SUR MONUMENT AUX MORTS
ORLY	COMMUNAL FOCH	casse de plaques souvenirs par des jeunes désœuvrés
VILLEMOMBLE	COMMUNAL ANCIEN	DÉGRADATIONS

• **Vols de matériaux**

À noter que les enquêtés ont parfois compris « matériaux » comme objets (arrosoirs...) et d'autres comme des matériaux (métal, marbre...).

Liste des cimetières qui ont précisé le type de vols de matériaux

Communes	Cimetières	Nature des vols de matériaux
ANTONY	COMMUNAL	ARROSOIRS
MALAKOFF	COMMUNAL	ARROSOIRS
ROMAINVILLE	COMMUNAL ANCIEN	ARROSOIRS
ROMAINVILLE	COMMUNAL NOUVEAU	ARROSOIRS
PANTIN	COMMUNAL	BATTERIE DE TRACTEUR
VILLENEUVE-LA-GARENNE	COMMUNAL ANCIEN	MARBRE
VILLENEUVE-LA-GARENNE	COMMUNAL NOUVEAU	MARBRE
SAINT-DENIS	COMMUNAL	MATÉRIAUX D'ENTRETIEN
STAINS	COMMUNAL	MÉTAL
LA COURNEUVE	COMMUNAL NOUVEAU	MÉTAL : ROBINETS, CROIX, GRILLES
DUGNY	COMMUNAL NOUVEAU	OUTILLAGES
LA COURNEUVE	INTERCOMMUNAL	PLAQUES D'ÉGOUTS, BOIS
SAINT-MAUR-DES FOSSÉS	COMMUNAL LA PIE	UNE FOIS UNE CROIX EN BRONZE
LES LILAS	COMMUNAL	UNE STATUE

• **Vols sur bâtiments**

Il est à noter que les enquêtés ont parfois pu penser à des vols dans les bâtiments plutôt que sur les bâtiments.

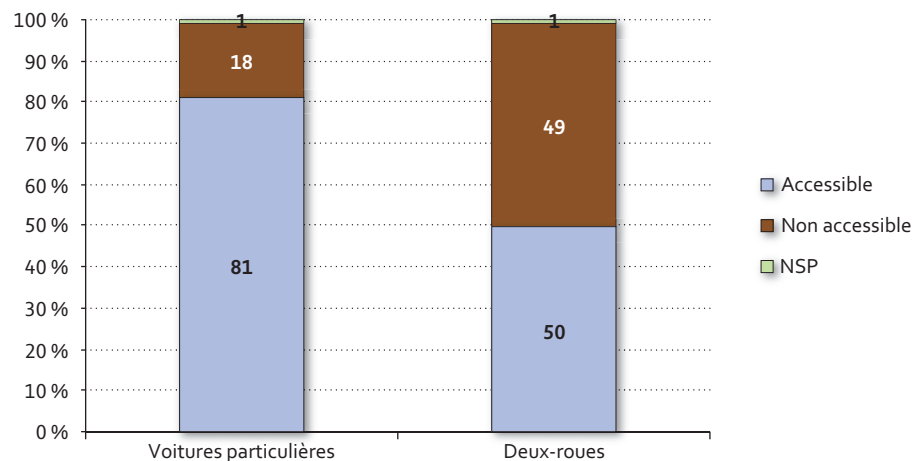
Liste des cimetières qui ont précisé le type de vols sur bâtiments

Communes	Cimetières	Nature des vols sur bâtiments
LA COURNEUVE	INTERCOMMUNAL	CÂBLE ÉLECTRIQUE
MAISONS-ALFORT	COMMUNAL	CAMBRIOLAGES
CHÂTENAY-MALABRY	COMMUNAL NOUVEAU	DANS LA CABANE D'ENTRETIEN
LE KREMLIN-BICÊTRE	COMMUNAL	DOCUMENTS
PIERREFITTE-SUR-SEINE	COMMUNAL	EFFRACTIONS
AUBERVILLIERS	COMMUNAL	INFORMATIQUE
PANTIN	COMMUNAL	PLOMBERIE ET INTERRUPTEURS
ROMAINVILLE	COMMUNAL NOUVEAU	VESTIAIRES FORCÉS

L'accessibilité des cimetières aux voitures est bien assurée, moins pour les deux roues

La majorité des cimetières (81 %) est accessible aux voitures particulières. La moitié est accessible aux deux-roues.

Accessibilité des véhicules dans les cimetières (en pourcentages sur les 107 cimetières)

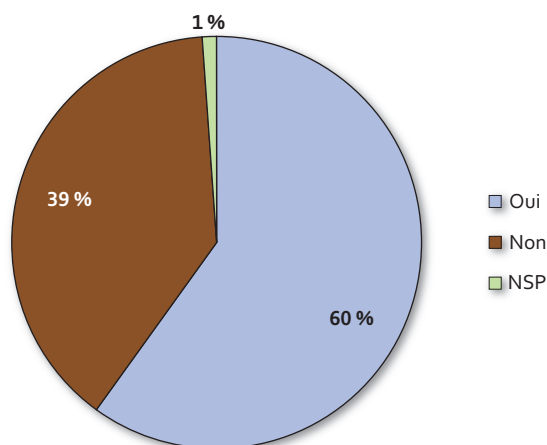


Source: Apur-Sifurep 2010

Réappropriation du cimetière pour d'autres usages que le recueillement

6 cimetières sur 10 sont aussi fréquentés pour d'autres usages que le recueillement : promenade, aire d'attente, pause déjeuner...

Fréquentation du cimetière pour d'autres usages que le recueillement (en pourcentages sur les 107)



Source: Apur-Sifurep 2010

La majorité des cimetières est fréquentée pour d'autres usages que le recueillement (60 %).

Principalement pour la promenade, puis pour emprunter un raccourci, pour des visites (notamment journées du patrimoine). Plus marginalement : utilisation des toilettes le jour du marché (Maisons-Alfort), aire d'attente pour les collégiens (Orly), pause déjeuner (Vitry-sur-Seine).

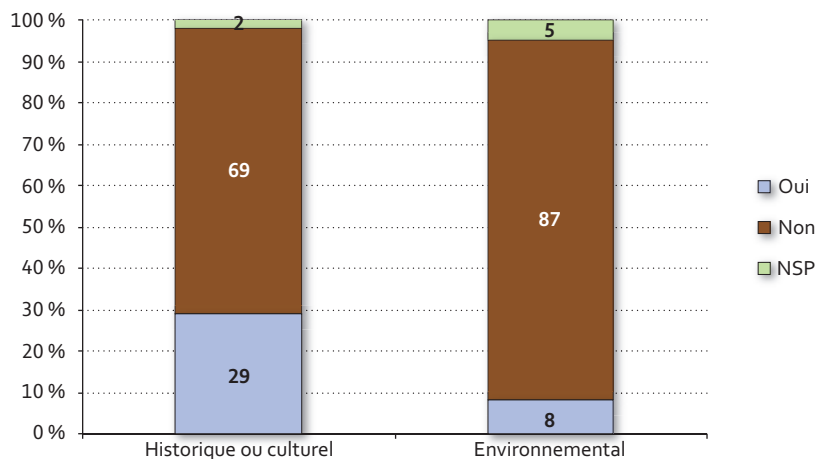
Liste des cimetières ayant mentionné un usage de raccourci ou autres (attente, pause déjeuner)

Communes	Cimetières	Surface (ha)	Natures des autres usages
ANTONY	COMMUNAL	7,3608	PROMENADE RACCOURCI
ARCUEIL	COMMUNAL	2,6919	PROMENADE RACCOURCI
FONTENAY-AUX-ROSES	COMMUNAL	2,5077	PROMENADE RACCOURCI
FONTENAY-SOUS-BOIS	COMMUNAL	5,8075	RACCOURCI
FRESNES	COMMUNAL	2,7731	PROMENADE RACCOURCI
MAISONS-ALFORT	COMMUNAL	3,5307	TOILETTES JOUR DE MARCHÉ, RACCOURCI
NOISY-LE-SEC	COMMUNAL ANCIEN	2,0457	PROMENADE ET RACCOURCI
ORLY	COMMUNAL FOCH	1,2734	AIRE D'ATTENTE POUR DES COLLÉGIENS
ROMAINVILLE	COMMUNAL ANCIEN	2,3734	RACCOURCI
SAINT-DENIS	COMMUNAL COMMUNAL	10,2560	PROMENADE RACCOURCI
SURESNES	COMMUNAL NOUVEAU	2,3554	PROMENADE RACCOURCI
VITRY-SUR-SEINE	COMMUNAL NOUVEAU	6,1520	PAUSE DÉJEUNER
VITRY-SUR-SEINE	COMMUNAL ANCIEN	2,1944	RACCOURCI

Les réseaux associatifs sont assez peu développés dans les cimetières

Les réseaux associatifs ne sont pas beaucoup développés dans les cimetières. Les associations à caractère historique ou culturel sont plus fréquentes (histoire, anciens combattants, souvenirs...) que celles à caractère environnemental (associations écologistes, protection des animaux – LPO, chats...).

Présence de réseaux associatifs (en pourcentages sur les 107 cimetières)



Source: Apur-Sifurep 2010

Liste des cimetières qui ont décrit les associations environnementales

Communes	Cimetières	Descriptif des associations environnementales
SAINT-OUEN	COMMUNAL	ASSOCIATION DES CHATS SAUVAGES
CHAMPIGNY-SUR-MARNE	COMMUNAL ANCIEN DU CENTRE	ASSOCIATION ÉCOLOGISTE
CHAMPIGNY-SUR-MARNE	COMMUNAL DE COEUILLY	ASSOCIATION ÉCOLOGISTE
CHAMPIGNY-SUR-MARNE	COMMUNAL NOUVEAU DU CENTRE	ASSOCIATION ÉCOLOGISTE
CRÉTEIL	COMMUNAL	LPO POSE DE NICHOS PRÉSERVATION DES MÉSANGES
GENNEVILLIERS	COMMUNAL NOUVEAU	LPO
NANTERRE	COMMUNAL PARC DU MONT VALÉRIEN	LPO
CLAMART	INTERCOMMUNAL	PROTECTION DES OISEAUX

Liste des cimetières qui ont décrit les associations historiques ou culturelles

Communes	Cimetières	Descriptif des associations historiques ou culturelles
BONDY	COMMUNAL	ANCIENS COMBATTANTS
FONTENAY-AUX-ROSES	COMMUNAL	ANCIENS COMBATTANTS
SAINT-MAUR-DES FOSSÉS	COMMUNAL CONDÉ	ANCIENS COMBATTANTS
SAINT-MAUR-DES FOSSÉS	COMMUNAL LA PIE	ANCIENS COMBATTANTS
SAINT-MAUR-DES FOSSÉS	COMMUNAL RABELAIS 1	ANCIENS COMBATTANTS
SAINT-MAUR-DES FOSSÉS	COMMUNAL RABELAIS 2	ANCIENS COMBATTANTS
VILLEMOMBLE	COMMUNAL NOUVEAU	ANCIENS COMBATTANTS
VILLEMOMBLE	COMMUNAL ANCIEN	ASSOCIATION « LES AMIS DU CHÂTEAU »
CRÉTEIL	COMMUNAL	ASSOCIATION DE CRISTOLIENS. HISTOIRE DE LA VILLE
GENNEVILLIERS	COMMUNAL NOUVEAU	ASSOCIATION DE LA VILLE ET FNACA
CLAMART	INTERCOMMUNAL	ASSOCIATION DES AMIS D'AUZELLE
CHÂTILLON	COMMUNAL	ASSOCIATION D'HISTOIRE LOCALE
L'HAY-LES-ROSES	COMMUNAL	ASSOCIATION PATRIMONIALE
CACHAN	COMMUNAL	ATELIERS DU VAL DE BIÈVRE
LA COURNEUVE	INTERCOMMUNAL	ÉDUCATION NATIONALE, PATRIMOINE DÉPARTEMENTAL
BOBIGNY	INTERCOMMUNAL MUSULMAN	ÉDUCATION NATIONALE, PATRIMOINE DÉPARTEMENTAL
VILLEJUIF	COMMUNAL ÉDOUARD VAILLANT	HISTORIEN
ISSY-LES-MOULINEAUX	COMMUNAL	LE SOUVENIR FRANÇAIS
MALAKOFF	COMMUNAL	LE SOUVENIR FRANÇAIS
PIERREFITTE-SUR-SEINE	COMMUNAL	LE SOUVENIR FRANÇAIS
SURESNES	COMMUNAL NOUVEAU	LE SOUVENIR FRANÇAIS
FONTENAY-SOUS-BOIS	COMMUNAL	LE SOUVENIR FRANÇAIS
LA GARENNE-COLOMBES	COMMUNAL	LE SOUVENIR FRANÇAIS
LES LILAS	COMMUNAL	LE SOUVENIR FRANÇAIS
CLAMART	COMMUNAL	LE SOUVENIR FRANÇAIS SNACA (GUERRE D'ALGÉRIE)
BOULOGNE-BILLANCOURT	COMMUNAL BILLANCOURT	OFFICE DE TOURISME
BOULOGNE-BILLANCOURT	COMMUNAL BOULOGNE	OFFICE DU TOURISME
AUBERVILLIERS	COMMUNAL	SOCIÉTÉ HISTOIRE, ANCIENS COMBATTANTS
PANTIN	COMMUNAL	VISITE PATRIMOINE
DRANCY	COMMUNAL	WAGON (DÉPORTATION)

| Synthèse (partie 1)

Grâce à la participation des gestionnaires des cimetières, l'enquête a permis d'apporter des éléments d'éclairage intéressants sur les pratiques, l'offre funéraire, les éléments de gestion mais aussi sur la fréquentation du cimetière.

Concernant les pratiques, la crémation reste toujours minoritaire, mais est en hausse régulière. L'inhumation de cercueil en caveau domine par rapport à la pleine terre.

Au sujet de la pression sur les cimetières, les réponses inégales au questionnaire ne permettent d'obtenir qu'un état des lieux partiel et d'identifier quelques cimetières dont les places disponibles dans certains équipements sont rares ou inexistantes.

Pour optimiser la gestion des places disponibles, la reprise de concessions est un levier d'action possible. En ce sens, la tendance qui se détache est de ne pas prévoir de création de nouvelles concessions perpétuelles et même de supprimer cette offre. Il faut toutefois mettre en garde contre des risques de destructions du patrimoine lorsque les reprises sont nombreuses, d'autant plus que la réaffectation de monuments est encore très rare. D'autre part, la crémation des restes exhumés apparaît comme une pratique minoritaire.

Une autre possibilité pour gérer le manque de place est l'extension du cimetière. Plus de la moitié des cimetières étudiés a dû construire une extension de son cimetière. Dans les années 2000, 6 cimetières ont dû construire une extension et 10 cimetières prévoient d'en créer une prochainement. Peu de cimetières ont déclaré disposer d'un espace disponible en cas de gestion de risques (épidémie, canicule...).

L'État Civil et les Espaces verts sont les services les plus fréquemment en charge de la gestion des cimetières. En matière de gestion durable, des efforts restent à faire.

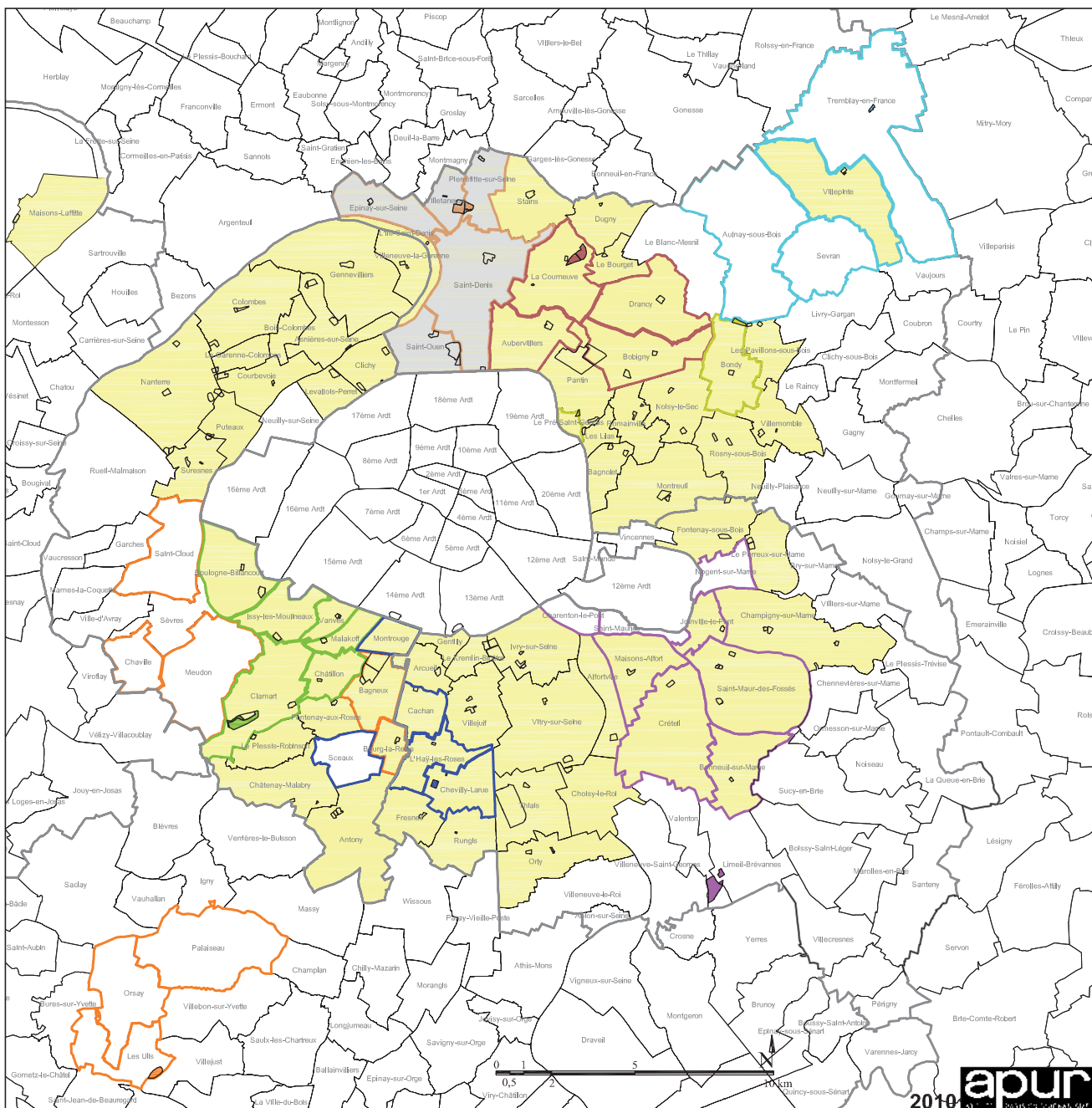
Le questionnaire a montré que le patrimoine est parfois mal identifié. Les éléments cités ne se rapportent pas toujours à un patrimoine remarquable, d'ailleurs, beaucoup ont cité des listes de personnalités présentes dans le cimetière. Cela confirme la dimension historique, mais encore sociale et culturelle du cimetière. Peu ont cité la présence d'une faune et d'une flore remarquable, la valeur environnementale des lieux reste à révéler ou développer.

Concernant la fréquentation du cimetière, l'enquête montre que le cimetière n'est pas qu'un espace voué aux pratiques funéraires. Cela offre des perspectives intéressantes: le cimetière peut être un lieu privilégié pour les promenades et autres usages.

Pour aller plus loin, les éléments fournis par l'enquête seront confrontés à des données complémentaires permises par l'étude monographique de 28 cimetières sur les 107 inclus dans l'enquête présentée ici.

2 | Dimension métropolitaine : la place et le rôle des cimetières

Situation métropolitaine des cimetières du Sifurep



Situations métropolitaines des cimetières du Sifurep

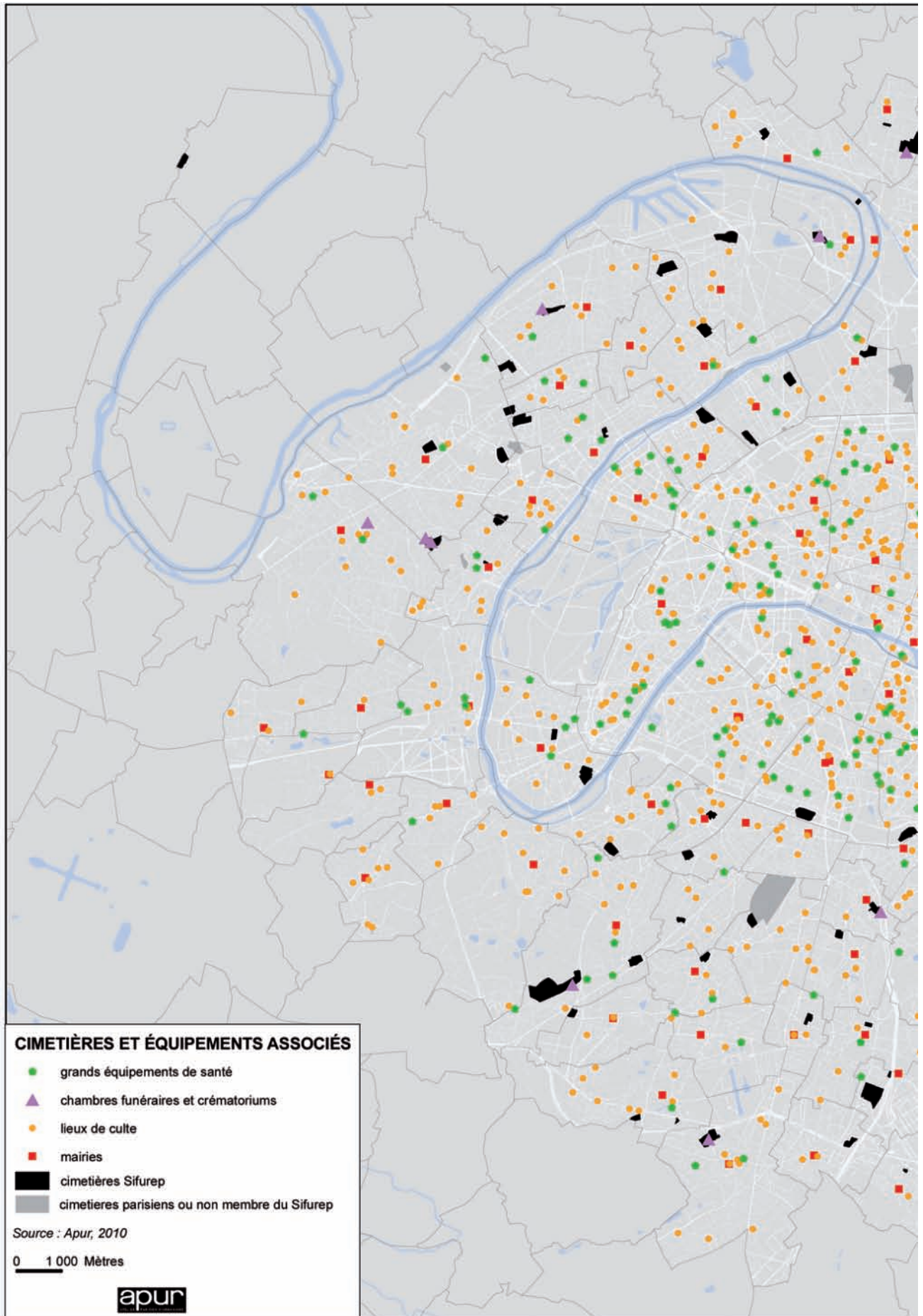
Les cartographies générales réalisées dans cette étude confirment à quel point les cimetières du Sifurep sont rattrapés par la ville dense. Néanmoins les effets réglementaires de la réforme de 1804, éloignant les cimetières des villes et villages, restent lisibles. Si certains cimetières, le plus souvent anciens, restent proches des centres des communes, la plupart est souvent située aux confins des limites communales.

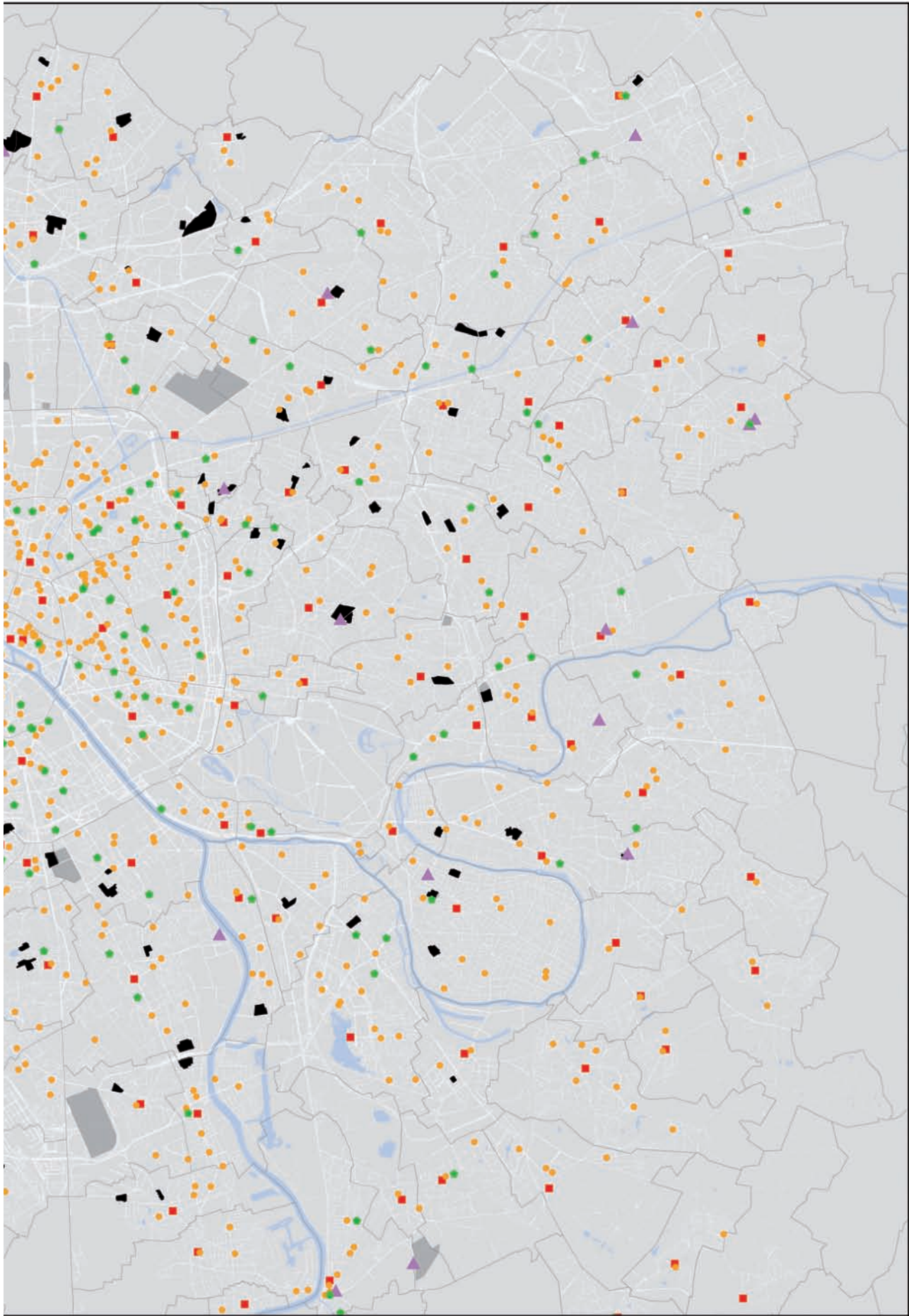
Cette situation masque pourtant une complexité territoriale et administrative plus importante. Plusieurs cimetières communaux sont ainsi implantés hors de la commune dont ils dépendent (à Paris pour les cimetières de Gentilly et Montrouge, à Nanterre pour ceux de Neuilly et Puteaux, à Pantin-Bobigny, Saint-Denis, Saint-Ouen, Ivry, Bagneux et Thiais pour les cimetières parisiens extra-muros...)... D'autres sont sur deux limites communales : cimetière parisien (Pantin-Bobigny), cimetières intercommunaux des Joncherolles (Pierrefitte-sur-Seine et Villetaneuse) et de Valenton (Villeneuve-Saint-Georges et Limeil-Brévannes) et à l'ouest le cimetière communal de Neuilly (sur Puteaux et Nanterre) ou de La Garenne-Colombes (sur cette commune et sur celle de Nanterre). Enfin, signalons le cimetière intercommunal de Valenton qui n'est pas situé sur le territoire des villes adhérentes à son syndicat ou encore le cas du cimetière intercommunal des Ullis, situé hors communes adhérentes au Sifurep mais auquel sont rattachées les communes de Bagneux et Bourg-la-Reine, membres du Sifurep...

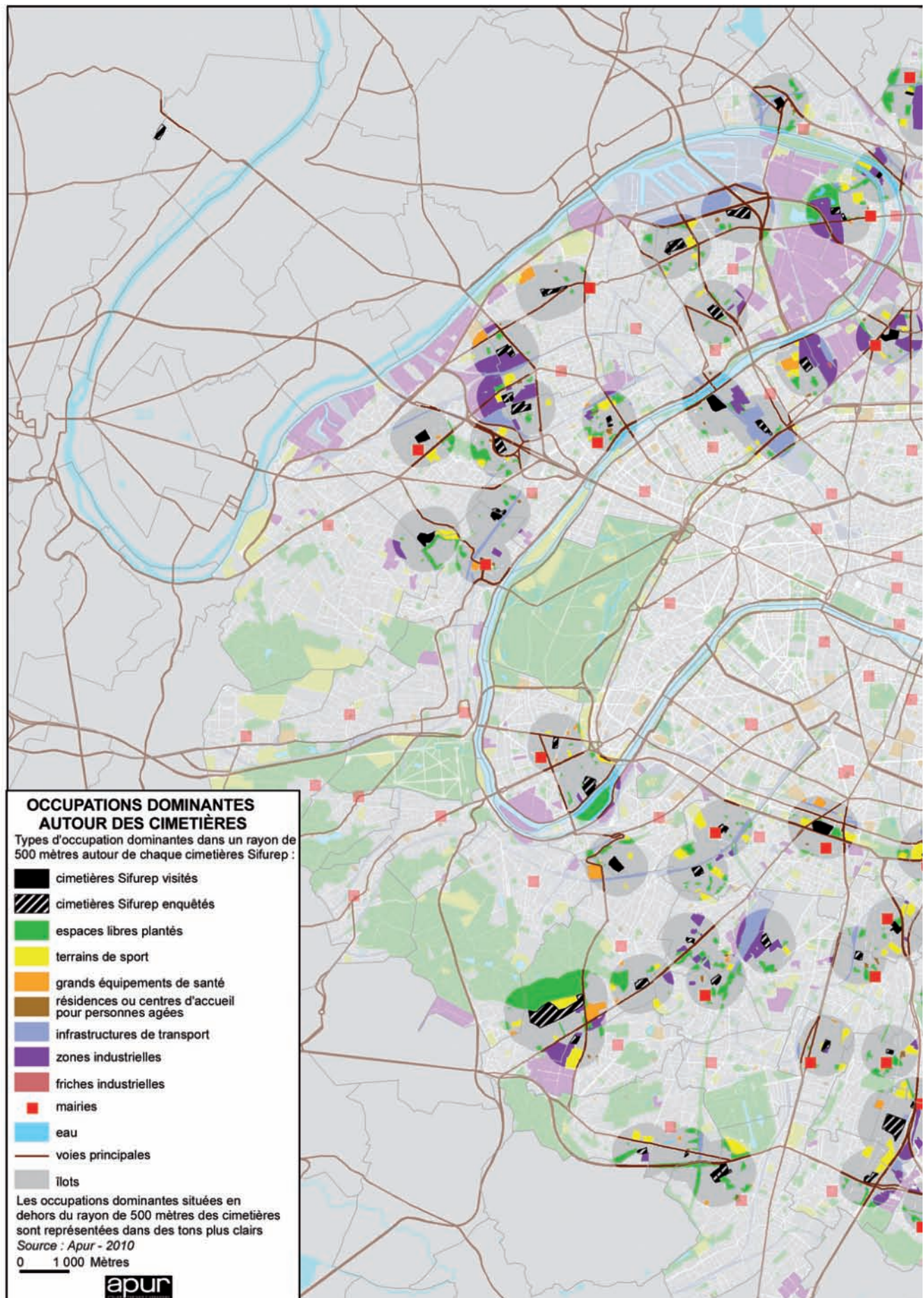
Cette proximité des confins communaux est remarquable en plusieurs points lorsqu'elle conduit à rapprocher les cimetières entre eux : à l'ouest, dans le secteur de La Défense et au-delà (communes de Courbevoie, Nanterre, La Garenne-Colombes et Colombes), à l'est, dans le secteur de la Corniche de Romainville (communes des Lilas, du Pré-Saint-Gervais, de Pantin et de Romainville). Toutefois, plusieurs cimetières sont restés liés aux centres anciens ou nouveaux, à proximité des mairies ou des lieux de culte (Romainville, Bobigny...). Le développement et la répartition des funérariums et des crématoriums ont aussi enrichi ces dernières années cette organisation dans la mesure où ils ont été rapprochés dans bien des cas des lieux d'inhumation (Arcueil, Champigny-sur-Marne, Montreuil, Nanterre, cimetières intercommunaux de Clamart ou des Joncherolles). De même, la proximité des établissements de santé (hôpitaux notamment) rend compte du système fonctionnel et symbolique dans lequel les cimetières sont inscrits.

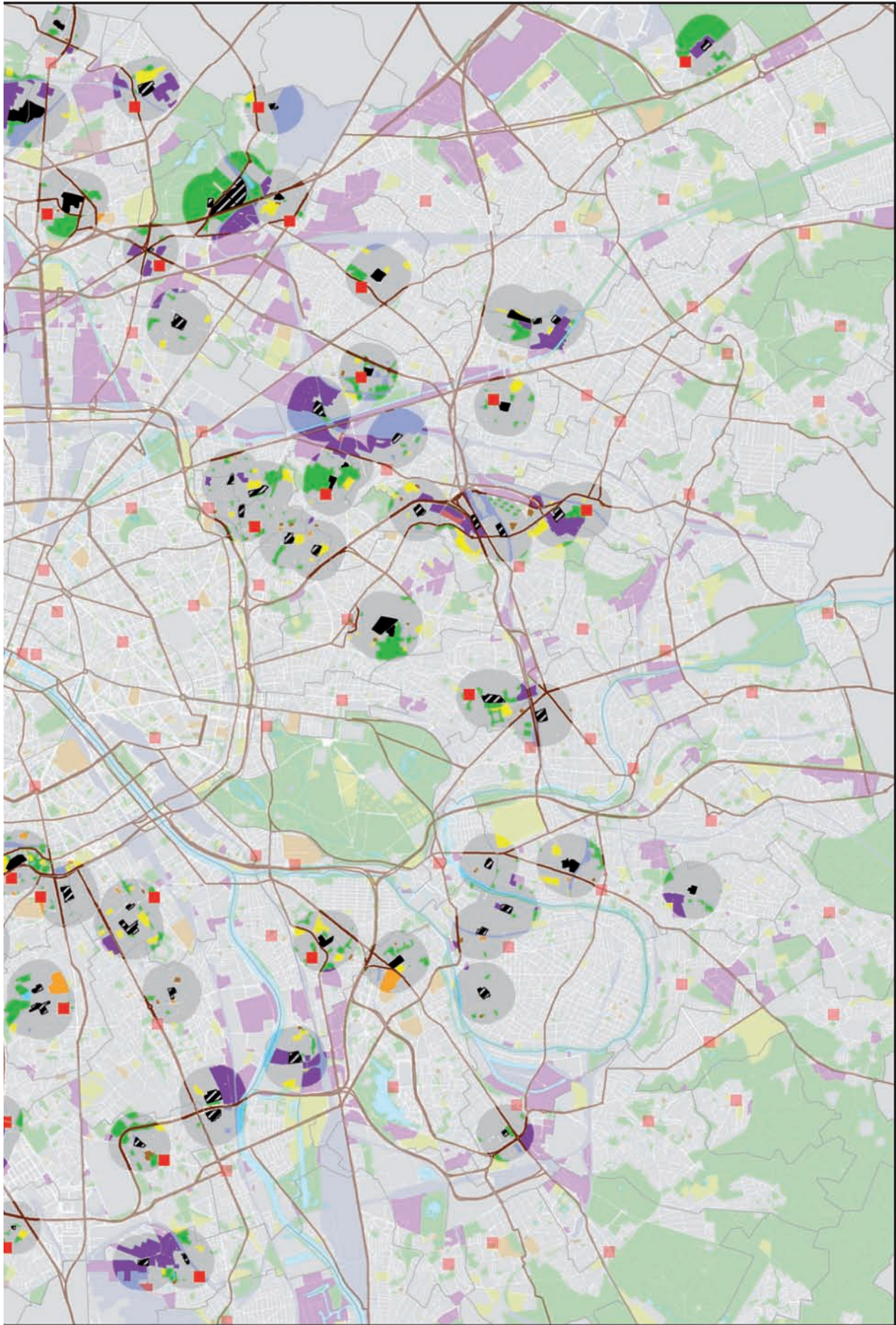
L'organisation territoriale construite par l'histoire complexe de la métropole parisienne est aussi liée à une organisation radio concentrique, à des effets centrifuges conduisant à l'éloignement, la concentration ou la répartition de certains programmes pour des raisons économiques, hygiéniques (cas des cimetières et des parcs) et globalement fonctionnelles. Pour les proximités les plus courantes et les plus importantes signalons les grandes emprises d'infrastructures routières, ferrées et fluviales, les emprises militaires (ceinture des forts), les secteurs d'activités industrielles, les grands ensembles, les espaces libres plus ou moins vastes et plantés (parcs, bois, terrains de sports), les grands équipements (hôpitaux par exemple) sans oublier la proximité d'autres cimetières déjà évoquée.

Comme le confirment les cartes, cet héritage, à l'échelle des cimetières, n'est pas sans contraintes. Sous un angle strictement négatif se cumulent ainsi de grandes emprises formant des enclaves importantes dans le territoire. Les cimetières, éloignés, sont moins accessibles et soumis aux nuisances propres à certains de ces types d'occupation (bruit, pollution, paysages urbains difficiles...). En changeant de point de vue on peut aussi considérer que les cimetières sont situés à proximité d'emprises dont le potentiel n'est plus regardé seulement sur un plan fonctionnel mais aussi en termes de mutations territoriales et environnementales dans une zone dense où les terrains sont rares et où les modes d'occupation évoluent sans cesse (désindustrialisation par exemple). Aujourd'hui les nécropoles se trouvent donc largement rattrapées par la ville habitée et industrielle (activité, bureaux, habitat individuel et collectif, équipements d'échelles globales ou locales). Enfin, la proximité des emprises d'infrastructures et la mutation des occupations existantes (activité, industrie par exemple) placent nombre d'entre eux au cœur de territoires en devenir.









Le caractère presque immuable des cimetières doit encore être rapproché des mutations importantes que connaissent aujourd'hui les grandes emprises d'infrastructures et d'activités qui sont aussi les dernières grandes emprises foncières de la zone dense. Dans de nombreux cas, les abords des cimetières visités confirment que cette transformation est déjà à l'œuvre (Levallois-Perret, les Joncherolles, Arcueil, Epinay-sur-Seine). Les cimetières peuvent donc être considérés comme la garantie de réserver des espaces libres sans, bien évidemment, se substituer à la nécessité d'en développer de nouveaux. Leur transformation devrait donc être examinée en fonction des types de programmes et des redéploiements ou requalifications d'espaces publics qui peuvent les accompagner. En effet, tous les programmes qui environnent les cimetières n'imposent pas les mêmes logiques ou enjeux de transformation des nécropoles. Par exemple, il en va différemment pour des secteurs d'activités ou des centres logistiques que pour des quartiers accueillant des bureaux, des logements ou des équipements (écoles, terrains de sport, jardins...). Ces derniers, moins enclavés accueillent aussi plus de populations et d'usages susceptibles d'interagir avec les cimetières (pour la traversée, la promenade, le déjeuner... comme cela a déjà été observé et signalé dans l'enquête 2010 et dans l'étude de l'Apur de 2006).

À défaut d'avoir réellement planifié les mixités et complémentarités d'usage et de programme (terrains de sports, jardins ouvriers, cités-jardins...), comme cela avait été le cas en Allemagne, en Suisse ou aux États-Unis de la fin du XIX^e au début du XX^e siècle, on voit que l'héritage métropolitain et les évolutions foncières le permettent encore.

Le foncier est aussi un sol. La diversité des situations géographiques, topographiques, mais encore géologiques et hydrologiques, doit donc être prise en compte. Si les cimetières étudiés sont souvent sur des terrains plats, plusieurs d'entre eux sont implantés à flancs de coteau et sont de véritables belvédères ouverts sur les grands paysages de la métropole (Arcueil, Montreuil, Nanterre Sud, Pierrefitte-sur-Seine, Romainville, Suresnes...). Les contraintes de sol et de sous-sol (eaux souterraines, carrières...) ont été signalées lors de l'enquête. Elles impactent souvent la gestion des lieux mais pourraient aussi davantage conduire à organiser l'offre de sépulture et les projets d'aménagement en conséquence.



Epinay-sur-Seine, cimetière communal



Saint-Denis, cimetière communal
Affaissement lié au sous-sol

Des belvédères ouverts sur les grands paysages de la métropole



Arcueil



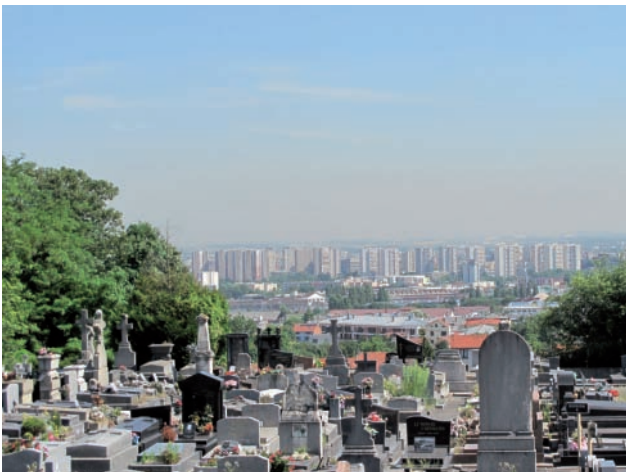
Montreuil, cimetière communal ancien



Nanterre, cimetière communal parc du Mont-Valérien



Pierrefitte-sur-Seine, cimetière communal



Romainville, cimetière communal ancien



Suresnes, cimetière communal Voltaire

Ces différents aspects d'un système métropolitain global plaident pour que les cimetières soient de véritables entités urbaines inscrites dans le territoire. Au XXI^e siècle, ils ne peuvent plus être considérés comme des espaces fonctionnels marqués du déni de la mort. Cette vision a trop longtemps nui à leur création et à leur gestion. Ils doivent retrouver une place dans les débats communaux et intercommunaux et dans les outils de l'aménagement à toutes les échelles (schémas directeurs, SCOT, agendas 21, PLU, cahiers des charges architecturaux, urbains et paysagers...). Leur nombre et leur surface le justifient à eux seuls. Les communes adhérentes au Sifurep représentent 37 207 ha, l'ensemble des cimetières présents sur ces communes occupe 759 ha (2.04 % de la surface communale). La part des cimetières membres du Sifurep est 412 ha, soit 1.11 % de la surface communale (les emprises dans Paris des cimetières des communes membres du Sifurep ne sont pas comprises dans ce calcul). Leur caractère pratiquement immuable impose aussi d'en faire des leviers pour améliorer les situations urbaines existantes et accompagner dignement les mutations urbaines qui les environnent ou qui ne tarderont pas à le faire.

L'examen des PLU, malheureusement partiel (pour des raisons de temps et surtout d'accès aux documents), confirme que beaucoup reste à faire et que la prise en compte des cimetières est extrêmement variable dans ces documents (cf. Aspect Réglementaire en annexe). Les réunions avec le comité de suivi du Sifurep, témoignent aussi de la difficulté que connaissent les élus eux-mêmes à convaincre de ces enjeux voire à les aborder suffisamment en profondeur lors des conseils municipaux et avec les services qui peuvent ou pourraient être concernés.

Dans cette perspective, quelles peuvent être les paramètres à prendre en compte ? Ceux-ci sont d'abord étroitement liés aux missions du cimetière. Ce lieu d'inhumation et de recueillement doit satisfaire des obligations de services incontournables (accueil des familles, inhumations, exhumations, décence, sécurité, hygiène...). L'importance de la fréquentation liée aux pratiques funéraires en périodes ordinaires et exceptionnelles est rappelée régulièrement lors d'enquêtes nationales³. Plus largement le cimetière est un lieu de mémoires individuelle et collective, mais aussi sociale, culturelle et artistique. En cela, il est un équipement particulier qui ne peut être confondu avec d'autres espaces publics (places ou voies urbaines et surtout parcs ou jardins auxquels il est souvent rattaché). L'enquête a par ailleurs confirmé que les cimetières sont ouverts sur d'autres pratiques. Ce sont des lieux de traversées, de promenades, de découvertes de la faune et de la flore mais encore du patrimoine. Par ailleurs, les sondages nationaux confirment régulièrement qu'ils font l'objet de nouvelles attentes de la part du public, attentes largement tournées vers l'amélioration de leur cadre paysager correspondant à la fois à l'évolution des pratiques funéraires et à leur nouveau rôle urbain.

D'autres critères plus exogènes invitent à penser différemment leur place et leur rôle dans l'environnement urbain. Dans le tissu urbain existant ou en devenir, le cimetière, comme certaines emprises qui le bordent, peut former une enclave importante, un obstacle aux pratiques urbaines. Dans ces conditions, certains accès pourraient être ouverts plus largement, d'autres pourraient être déplacés ou créés comme cela a été pratiqué à Saint-Denis ou est prévu aux Joncherolles.

3- Enquête Crédoc, *Consommation et modes de vie*, n° 187, octobre 2005.

| Enjeux environnementaux

Le cimetière comme espace libre

Les cimetières du Sifurep peuvent jouer un rôle dans la préservation et le renforcement d'une trame végétale régionale accessible au public, à condition qu'ils soient davantage plantés et considérés comme de possibles lieux de promenades.

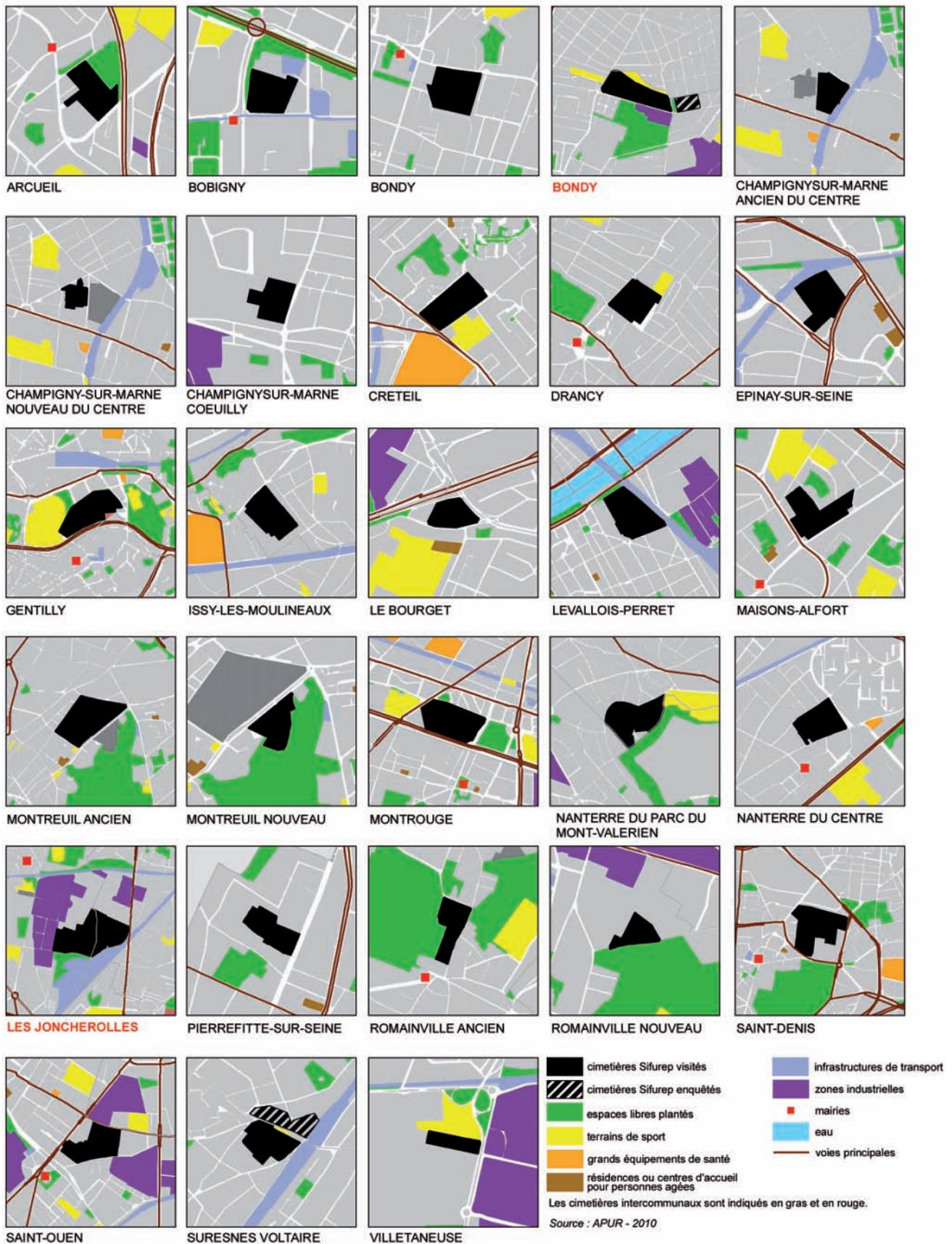
Face à la rareté des terrains dans la zone dense de l'agglomération et à la permanence de leurs emprises foncières, les cimetières doivent pouvoir être pris en compte dans un système large d'espaces libres. Depuis le XVIII^e siècle, ils sont rapprochés des parcs et jardins. Aujourd'hui, l'évolution des usages (promenade, repos, détente, loisirs...) et leur gestion, assurée dans bien des cas par la direction des espaces verts, les rapprochent de fait de ces équipements.

Surtout, leur durabilité en fait des leviers essentiels du renforcement de la nature en ville, considérée à la fois sous l'angle de la biodiversité et du développement durable. Dans cette perspective, il faut prendre la mesure du potentiel des grands réseaux de distribution (fluvial, ferré, routier) dont la continuité territoriale à grande échelle, la qualité des abords, même lorsqu'il s'agit de délaissés ou de friches, sont de plus en plus regardés comme des corridors écologiques essentiels, des éléments importants du « tiers paysage » révélé par le paysagiste Gilles Clément⁴.

Si la protection des espaces plantés de bois, parcs ou jardins, est de plus en plus assurée, il n'en est pas toujours de même des abords des infrastructures précitées. Les cimetières, par nature difficilement mutables, peuvent être des points stables de la trame végétale et participer à la constitution de bastions contribuant à l'organisation de dispositifs écologiques dits des « pas japonais ». Souvent proches de grands corridors écologiques (fleuve, routes, voies ferrées) et de grands espaces libres (bois, parcs, jardins, terrains de sport, friches...), les cimetières, lieux de calme peu ou pas éclairés, peuvent participer aux migrations ou à la protection d'espèces faunistiques ou floristiques. En ce sens, il ne faut plus seulement considérer le renforcement du végétal dans les cimetières sous l'angle de l'embellissement et de l'usage mais bien prendre en compte le rôle d'une diversité de plantations et de clôtures du point de vue de la biodiversité et des continuités écologiques. Ces enjeux ont des répercussions sur la gestion même des espaces, nous y reviendrons plus loin.

4- Gilles Clément,
Manifeste du Tiers paysage,
Éditions Sujet/Objet, Paris, 2004.

Occupations dominantes autour des cimetières



Simulations de devenir possibles Vue perspectives



Avant



Types de nature du sol :

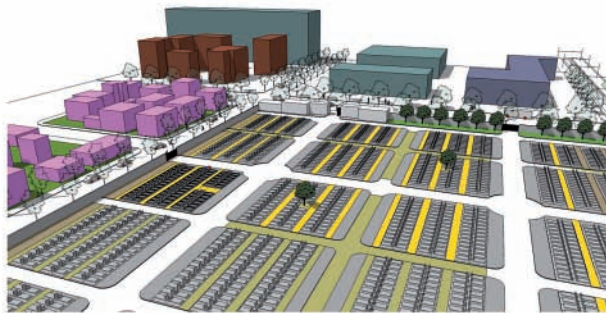
- eau
- asphalte, enrobé, béton
- dalle, pavé
- sable, gravier, stabilisé
- terre

Fonction dominante du bâti :

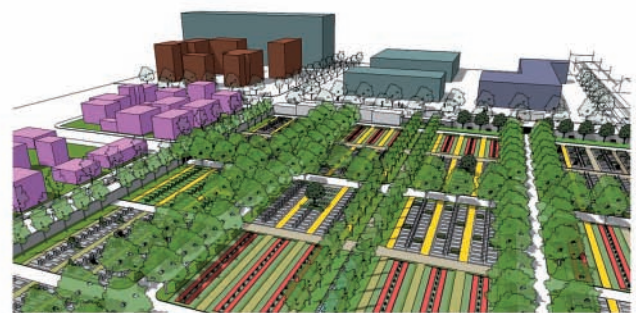
- logement pavillonnaire
- logement immeuble bas
- logement grands ensembles
- bâtiment divers (parking, local technique ...)
- bâtiment commercial
- équipement public
- activité industrielle, usine

Après

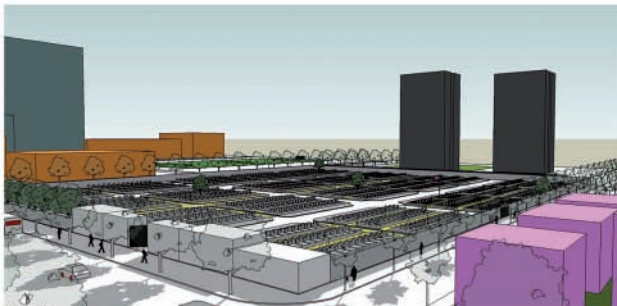
VUES GÉNÉRALES



AVANT



APRES



AVANT



APRES

VUES DEPUIS LES LOGEMENTS

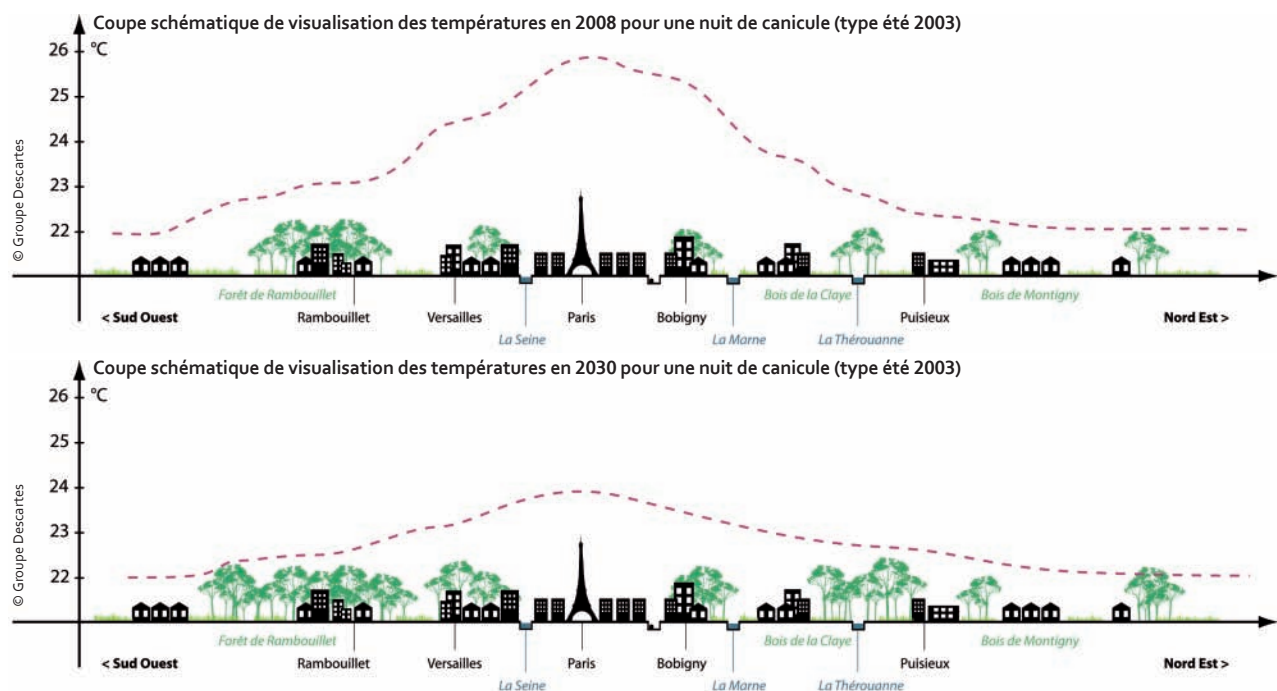
Sols et plantations

Ces espaces, aujourd'hui très minéraux et souvent dominés par les sols imperméables (bitume) pourraient contribuer à une meilleure gestion des eaux de surface. Le renforcement des emprises plantées, la réduction des emprises minérales et imperméables et une meilleure gestion des eaux peuvent fortement contribuer à limiter localement les effets des îlots de chaleur urbains (ICU) en réduisant les températures diurnes et nocturnes, en augmentant l'humidité de l'air (évaporation et évapotranspiration des plantes) et en favorisant l'aération (vents locaux dus aux différences de température). Cette dimension environnementale peut avoir des répercussions qualitatives sur l'aménagement et la gestion des cimetières. À ce jour, l'enquête révèle qu'elle est très peu intégrée (voir plus haut).

Les cartes réalisées par l'Apur sur les hauteurs ou strates du végétal, dont la diversité est utile à la biodiversité, et sur la thermographie d'été révèlent de forts contrastes entre les cimetières et leur environnement et entre les cimetières eux-mêmes. Dans de rares cas ils sont autant ou plus plantés que le reste du territoire, et apparaissent comme des îlots de verdure et de fraîcheur (Arcueil, Bobigny, Nanterre Mont-Valérien, Romainville nouveau, Les Joncherolles). Le plus souvent ils sont peu plantés et chauds et alors contrastent (Romainville ancien) ou se fondent avec l'environnement proche (Drancy, Le Bourget).

Les plantations contribuent au rafraîchissement de l'air par l'ombre qu'elles apportent sur les sols et les monuments mais également par évapotranspiration. L'évaporation de l'eau contenue dans les sols y contribue également. Sols et plantations peuvent ainsi participer à une meilleure gestion des eaux pluviales qui n'ont pas vocation à être évacuées en égout et traitées en station d'épuration. L'évapotranspiration des plantes et l'évaporation de l'eau des sols rafraîchissent naturellement l'air et améliorent sa qualité. Feuilles, branches et racines, contribuent à la filtration des polluants, à la réduction des vents, à la prévention de l'érosion et à la stabilisation des sols.

Les matériaux utilisés pour les voies et les monuments ont des propriétés thermiques qui peuvent plus ou moins contribuer au réchauffement ou au rafraîchissement de l'air. Elles sont mesurées par un indice, l'albédo, correspondant à la capacité d'une surface à renvoyer ou non l'énergie solaire. Les surfaces sombres et les matériaux tels que l'asphalte, le granit ou le béton, très présents dans les cimetières, ont souvent un albédo bas (proche de 0) et peuvent conduire à une très forte augmentation de température (jusqu'à 30°C de plus qu'un matériau clair et des températures de surface pouvant atteindre 70 à 80°C en été). En outre, du fait de leur inertie, de telles surfaces ou matériaux accumulent la chaleur (énergie solaire) dans la journée et la restituent la nuit, contribuant ainsi au phénomène d'îlots de chaleur urbains.



Une simple pelouse peut avoir un apport considérable. Un m² de pelouse peut ainsi restituer près de 3 litres d'eau et abaisser de moitié la chaleur solaire reçue dans la mesure où se conjuguent un faible stockage de chaleur et une évapotranspiration. Une surface de pelouse ensoleillée peut avoir de 6 à 9°C de moins que l'asphalte ou le béton. Plus largement, différentes études ont montré qu'un accroissement de 10 % de l'emprise plantée au sol peut réduire la température de l'air ambiant de près d'1°C et qu'un écart de 1° à 7°C peut être mesuré entre un parc arboré et son environnement urbain. Dans un îlot de chaleur urbain, 100 m² d'un tel parc peuvent conduire à abaisser la température environnante de 1°C dans un rayon de 100 m. Ces différentes baisses ne sont pas négligeables si l'on garde en mémoire que l'Institut Nationale de Veille Sanitaire (INVS) a estimé que lors de la canicule d'août 2003, une augmentation de 1 °C aurait accru le risque de 80 %.

Si les effets des îlots de chaleur urbains sont surtout importants en été, il faut aussi mentionner la situation d'hiver. Ainsi, des arbres à feuilles caduques peuvent contribuer à l'ombrage et à l'évapotranspiration en été mais favoriser l'exposition au soleil en hiver. En revanche, durant les périodes sans feuillage, ces essences limitent moins les effets des vents dominants.

Ces considérations environnementales, souvent éloignées des critères de choix et de gestion actuels, dans la mesure où ils favorisent une minéralité censée être plus propre et ordonnée, devraient davantage guider les choix d'aménagement. Les pavés, les sols stabilisés ou gravillonnés devraient être plus souvent conservés ou préférés au bitume à la fois parce qu'ils offrent des surfaces plus claires mais aussi car ils peuvent permettre une infiltration de l'eau de pluie. Surtout, les surfaces plantées devraient être étendues, tant pour les allées que pour les concessions en privilégiant une diversité d'essences et de hauteurs de plantation (plantes tapissantes, arbustes, arbres) dont les bénéfices en termes de biodiversité sont de plus en plus admis. C'est à ces conditions que les cimetières pourront jouer un rôle dans la lutte contre les îlots de chaleur urbains et pourront s'inscrire de manière stratégique dans des trames dites vertes et bleues, qu'elles soient publiques ou privées.

Végétation

Selon les données obtenues par traitement d'image (image proche infrarouge, modèle numérique d'élévation (MNE), modèle numérique de terrain (MNT), 2008), la surface végétalisée dans l'ensemble des cimetières visités est de 27 % alors qu'elle atteint 39 % dans leurs environnements. Les disparités sont par ailleurs très fortes. 12 cimetières sur 28 (soit 43 %) ont une surface végétalisée inférieure à 10 % dont deux inférieures à 5 % (Bondy et Le Bourget). Inversement, pour 7 d'entre eux, la part de la végétation représente plus d'un tiers de leur surface. Celle-ci dépasse 50 % dans le cimetière intercommunal des Joncherolles (59 %) et dans les cimetières communaux de Bobigny (67 %) et de Nanterre (Parc du Mont-Valérien) (88 %).

Sur l'ensemble des cimetières visités, la répartition de la surface végétalisée entre herbacées (moins d'un mètre) et arbres de plus de cinq mètres est globalement comparable, environ 40 % chacun. Toutefois dans certains cimetières, les herbacées représentent plus de 60 % de la végétation notamment dans le cimetière communal de Gentilly (63 %), Saint-Denis (71 %), Villetaneuse (62 %), Saint-Ouen (71 %), Drancy (62 %) et dans le cimetière intercommunal de Bondy (63 %). Inversement, les cimetières communaux de Montrouge et de Bobigny comptent plus de 60 % d'arbres de plus de cinq mètres.

Thermographie

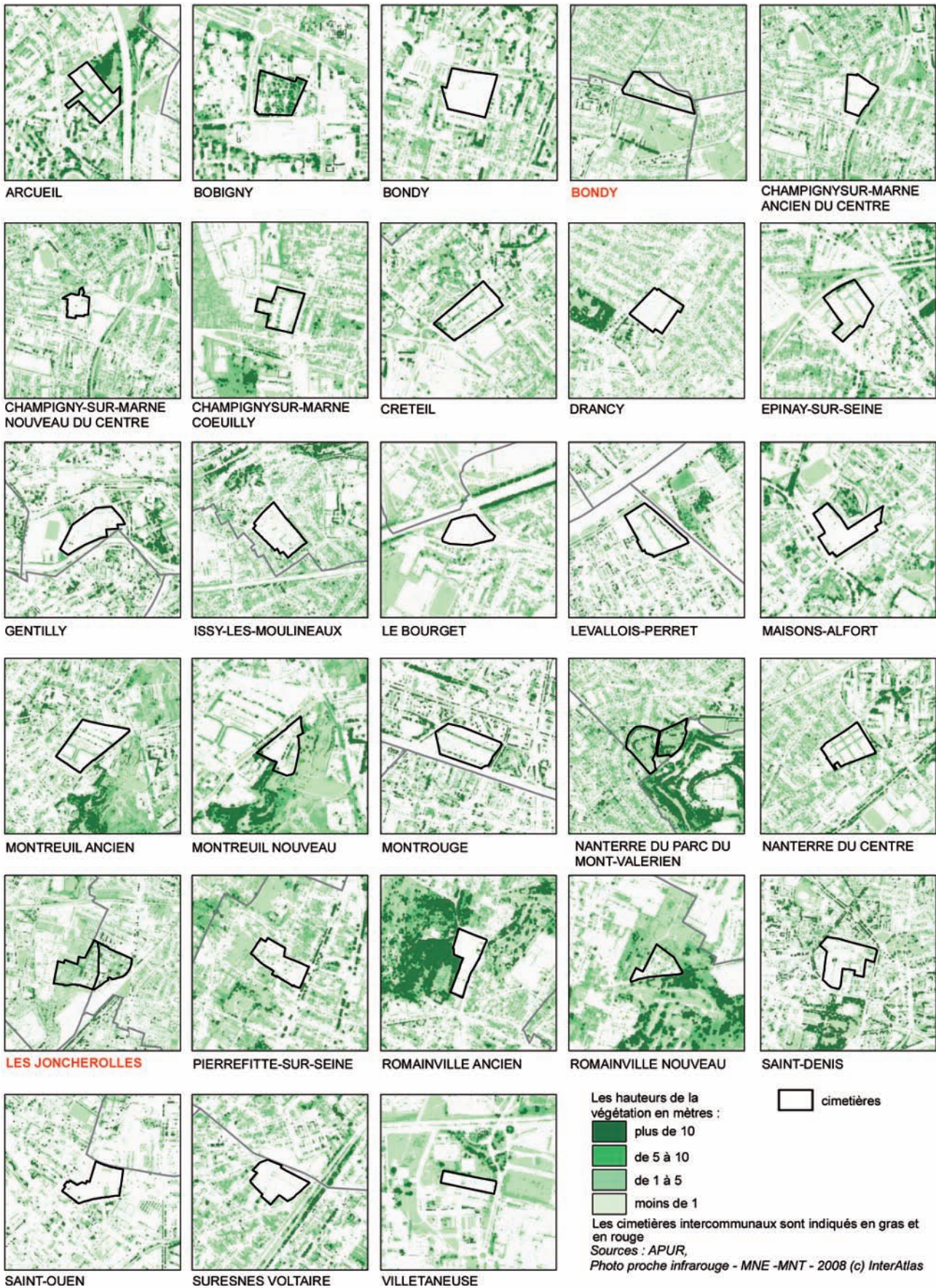
Selon les données LANDSTAT relevées en août 2000 à 12h00, la température de surface moyenne dans l'ensemble des cimetières visités s'élève à 26,1°C, chiffre comparable à celui enregistré dans leurs environnements (26,5°C). Les écarts de température, par rapport à cette moyenne, peuvent varier de 23,3°C (Nanterre Parc du Mont-Valérien) à 27,7°C (Suresnes-Voltaire). L'îlot le plus froid, dans l'emprise du cimetière, se situe dans le cimetière Parc du Mont-Valérien à Nanterre avec une température minimale de 22,5°C alors que l'îlot le plus chaud (28,6°C) est localisé dans le cimetière Voltaire à Suresnes. La thermographie s'explique en grande partie par la part de surface végétalisée et la répartition de la nature du sol entre sols perméables (terre, stabilisé...) et imperméable (bitume, pierre...). Les cimetières qui bénéficient d'une forte part de surface végétalisée et ou d'une nature du sol plus perméable enregistrent des températures de surface moyennes plus faibles. La composition de leur environnement joue aussi un rôle important sur les écarts observés. La présence d'infrastructures routières, d'industries ou encore la densité de végétation dans l'environnement des cimetières sont autant d'éléments à prendre en compte pour expliquer la présence d'îlots de chaleur.

Nature du sol

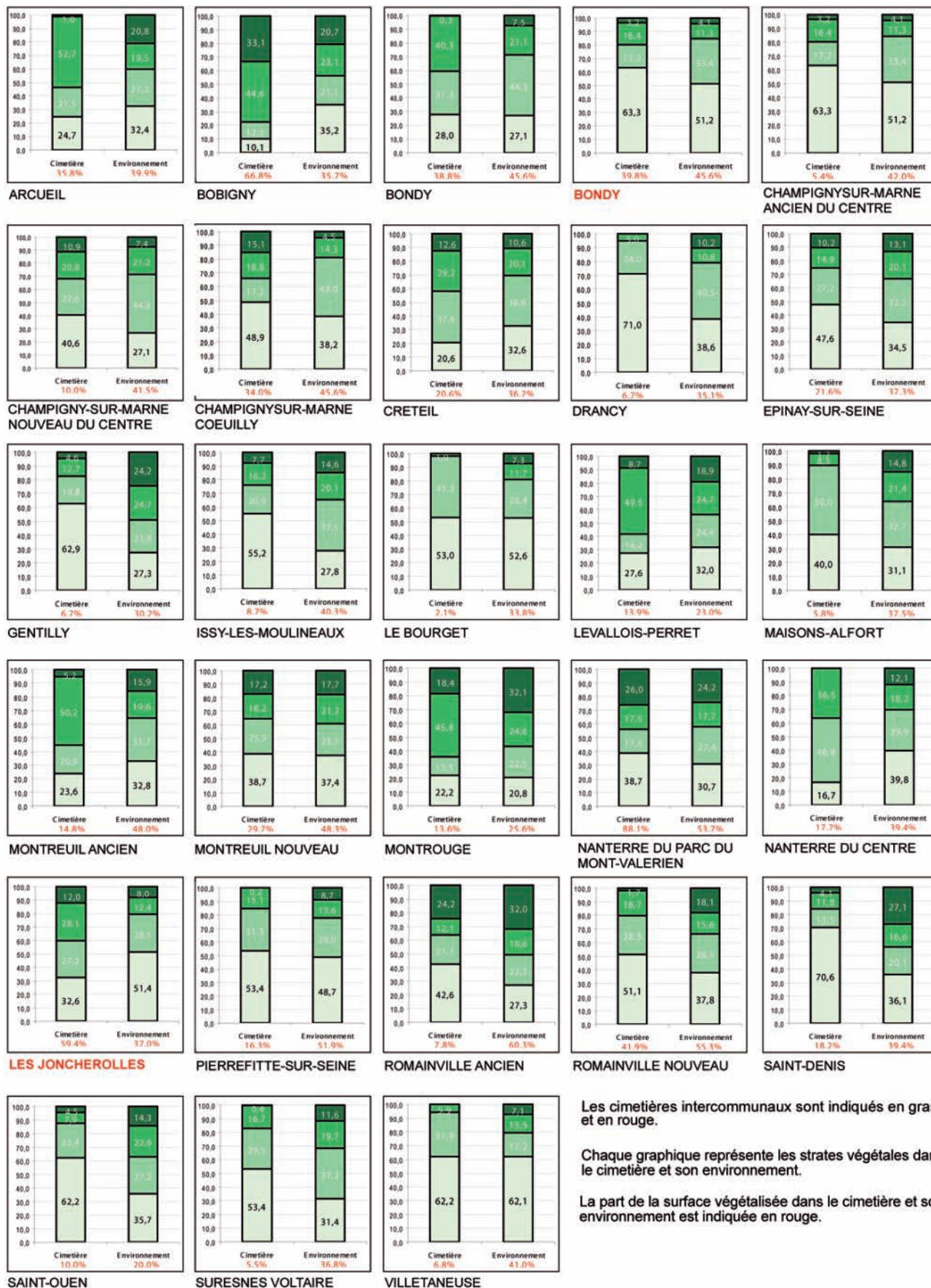
Selon les données obtenues par traitement d'image (image proche infrarouge, modèle numérique d'élévation (MNE), modèle numérique de terrain (MNT), 2008), la nature du sol de l'ensemble des cimetières visités se répartit en moyenne entre 61 % de sols imperméables, 28 % de végétation, 9 % de sols perméables et 2 % de bâtiments. Globalement, on distingue trois groupes : les cimetières qui comptent une grande part de sols imperméables et qui sont très peu végétalisés, les cimetières fortement végétalisés pour lesquels la part de sols imperméables est faible. Enfin, les cimetières qui comptent à peu près autant de sols imperméables que de végétation. Seuls les cimetières communaux de Créteil, Levallois-Perret et de Bondy se distinguent par une forte proportion de sols perméables. Cette part atteint plus de 20 % contre 9 % en moyenne.

Quant au cimetière intercommunal de Bondy, il se distingue par une emprise de bâtiments assez élevée 6 % contre 2 % en moyenne. Dans leurs environnements, la répartition est en moyenne plus équilibrée puisqu'elle se décompose entre 29 % de bâtiments, 24 % de sols imperméables, 9 % de sols perméables, 37 % de végétation et 1 % d'eau.

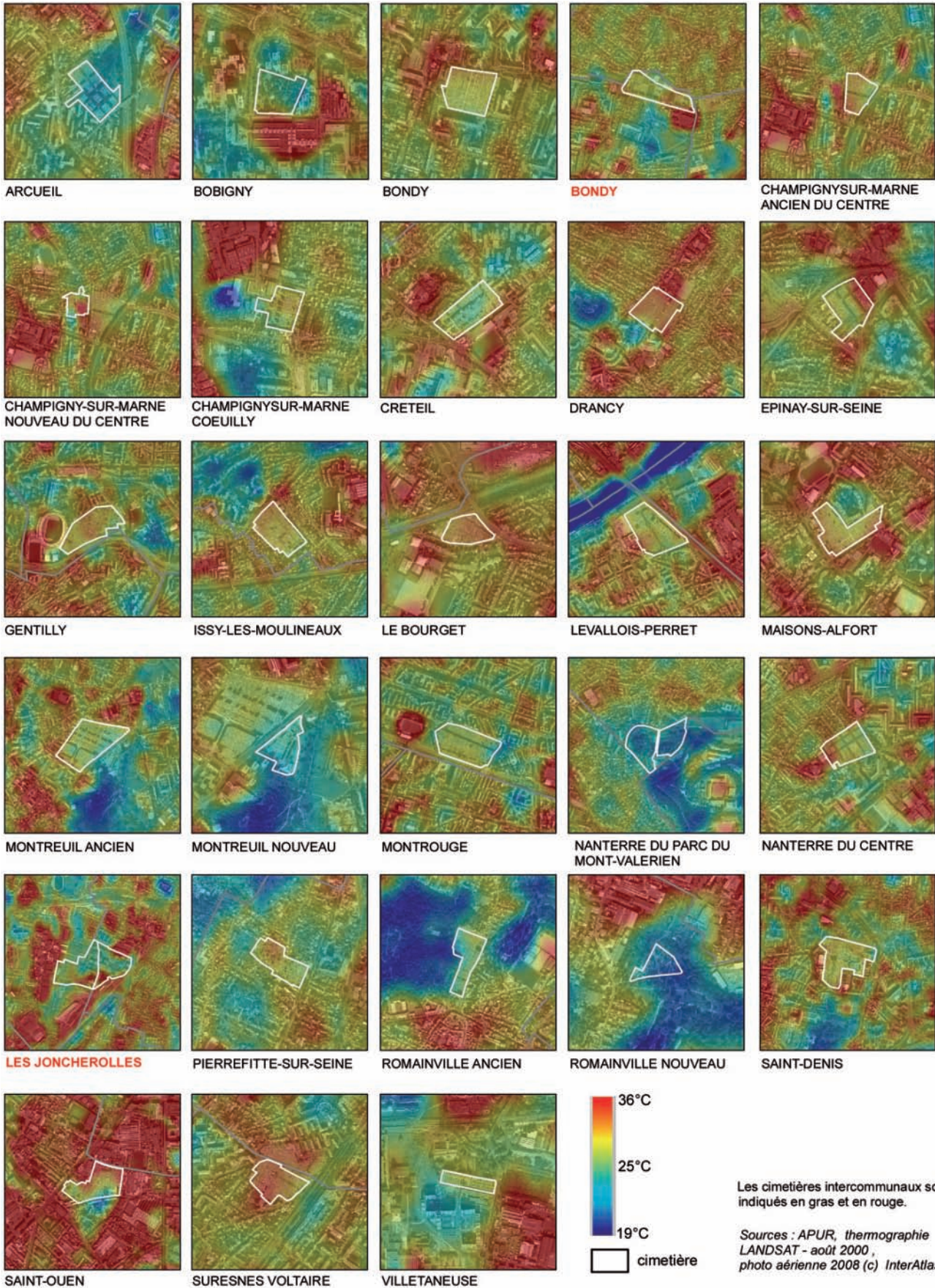
Répartition de la végétation dans les cimetières



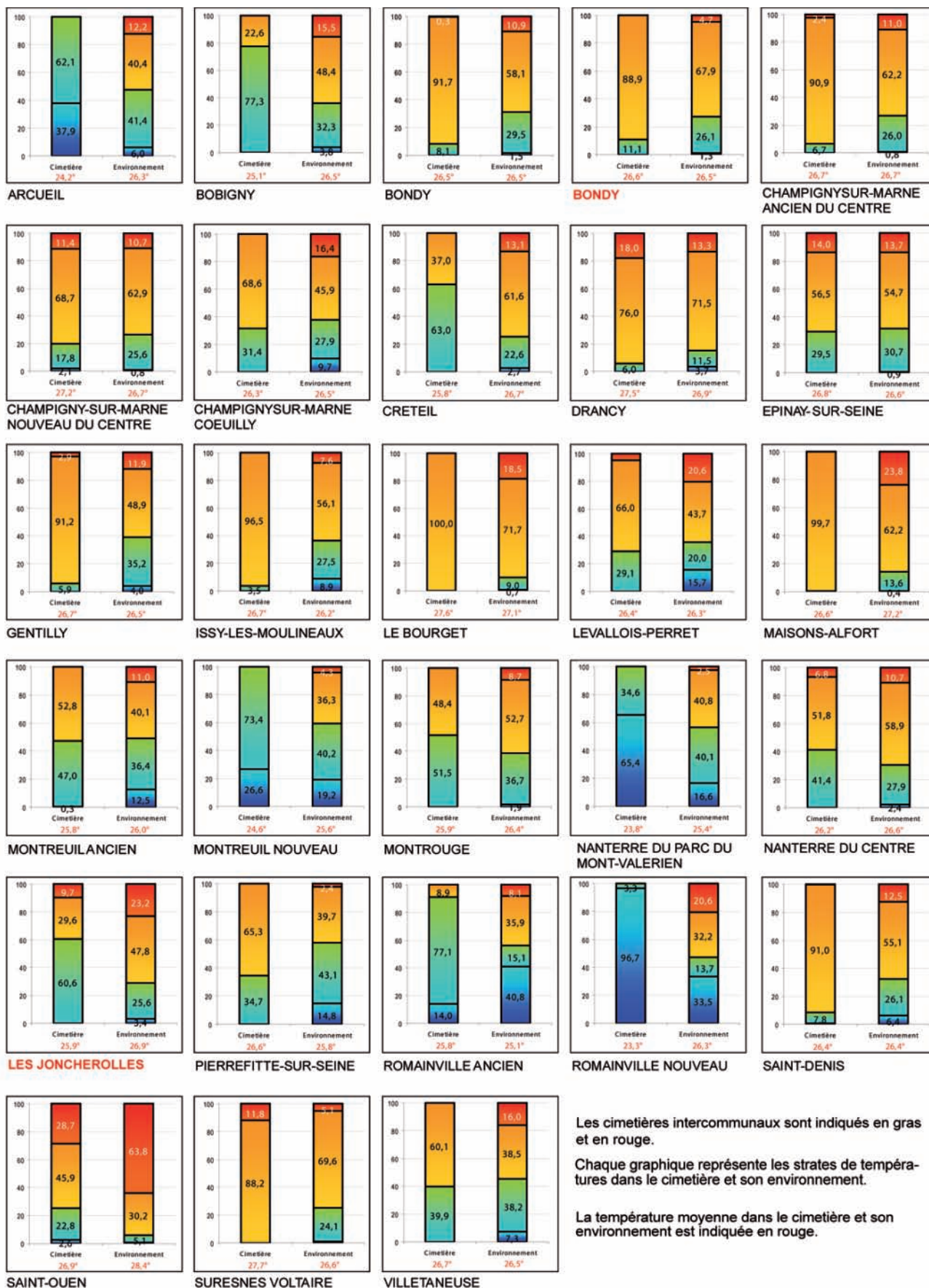
Répartition de la végétation dans les cimetières



Thermographie d'été du 24 août 2000 (températures de surfaces à midi)



La thermographie dans les cimetières



Les cimetières intercommunaux sont indiqués en gras et en rouge.

Chaque graphique représente les strates de températures dans le cimetière et son environnement.

La température moyenne dans le cimetière et son environnement est indiquée en rouge.

La nature des sols dans les cimetières



ARCUEIL



BOBIGNY



BONDY



BONDY



CHAMPIGNYSUR-MARNE
ANCIEN DU CENTRE



CHAMPIGNY-SUR-MARNE
NOUVEAU DU CENTRE



CHAMPIGNYSUR-MARNE
COEUILLY



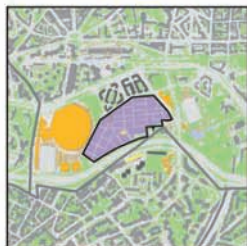
CRETEIL



DRANCY



EPINAY-SUR-SEINE



GENTILLY



ISSY-LES-MOULINEAUX



LE BOURGET



LEVALLOIS-PERRET



MAISONS-ALFORT



MONTREUIL ANCIEN



MONTREUIL NOUVEAU



MONTROUGE



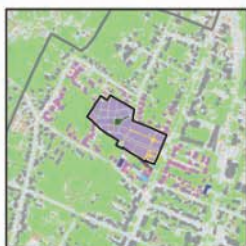
NANTERRE DU PARC DU
MONT-VALERIEN



NANTERRE DU CENTRE



LES JONCHEROLLES



PIERREFITTE-SUR-SEINE



ROMAINVILLE ANCIEN



ROMAINVILLE NOUVEAU



SAINT-DENIS



SAINT-OUEN



SURESNES VOLTAIRE



VILLETANEUSE

Types de nature du sol :

- eau
- asphalté, enrobé, béton
- dalle, pavé
- division imperméable
- sable, gravier, stabilisé
- terre
- nouvelle plantation
- pelouse
- végétation basse, couvre-sol
- végétation arbustive

Fonctions dominantes des bâtiments :

- logement pavillonnaire
- logement immeuble bas
- logement grands ensembles
- emprise du cimetière
- bâtiment divers (parking ...)
- bâtiment commercial
- équipement public
- hôtel
- activité industrielle, usine

Les cimetières intercommunaux sont indiqués en gras et en rouge

Sources : APUR, photo proche infrarouge - MNE - MNT - 2008 (c) InterAtlas

Qualifier les sols et le paysage des voies



Le Bourget



Créteil



Épinay-sur-Seine, cimetière communal



Drancy, cimetière communal



Issy-les-Moulineaux



Levallois-Perret

Les aspects esthétiques, voire symboliques, liés aux sols et aux plantations ne doivent pas être ignorés. Ils contribuent très souvent à l'ambiance et à l'intimité des lieux, leur confèrent une échelle et une identité, que ne permet pas l'uniformité du bitume ou l'aridité, souvent extrême, d'un paysage funéraire minéral. Cette perception négative est d'autant plus sensible lorsque ce paysage n'a pas de valeur artistique ou historique. Ils peuvent aussi être évocateurs de l'histoire ou de l'ancienneté des lieux (cas des pavés en grès) et, dans le cas des plantations, du temps qui passe. Ainsi, des arbres ou arbustes peuvent enrichir localement la composition en apportant des touches de couleurs en automne ou lors des floraisons.

Si les enjeux environnementaux semblent de plus en plus intégrés, aussi bien par les gestionnaires que par la population en général, le cimetière est un lieu où la sensibilité reste plus vive et les réticences plus difficiles à vaincre. La végétation est souvent considérée comme un danger pour les sépultures qu'elle risque d'endommager ou de salir (développement racinaire, chute de branches, de feuilles, de baies...). La gestion différenciée y est souvent plus délicate à faire admettre que dans d'autres espaces publics car elle est perçue comme un manque d'entretien⁵. A contrario, les sondages confirment des attentes fortes en matière de plantation pour les cimetières. Mais, comme le confirme l'exemple des cimetières parisiens, les ayants droits ne se privent pas d'abattre des arbres qui ont pu se développer sur leur sépulture, sans que le service du cimetière puisse s'y opposer. Pour que ces situations paradoxales puissent être dépassées, il semble essentiel d'assurer un vrai travail de communication auprès du public et aussi de prendre acte des demandes des familles quant au ramassage des feuilles ou à la taille des haies.



Champigny-sur-Marne, cimetière communal ancien



Saint-Denis, cimetière communal



Montrouge



Villetaneuse, cimetière communal

5- Pour plus de précisions, se reporter en annexe à la note du service des cimetières de la Ville de Paris (2006) sur la gestion différenciée

Parmi les cimetières visités, de très beaux exemples ont pu être observés, des paysages très tenus et entretenus du cimetière du Mont-Valérien à ceux plus romantiques et désordonnés de Villetaneuse et de Saint-Denis. Développer les échanges sur les conditions et le coût de gestion de ces lieux ainsi que sur les retours éventuels des usagers pourrait être utile pour aider d'autres communes à s'engager dans une voie dont les qualités sont indéniables. De même, des collaborations plus soutenues pourraient être engagées aussi bien avec les réseaux associatifs locaux (dont la présence a été signalée lors de l'enquête générale) et les professionnels de l'environnement tant publics que privés sur la faune et la flore existantes et à promouvoir (observatoires de la biodiversité urbaine, souvent actifs dans les départements, écologues, paysagistes...). Il s'agirait tout autant d'en diffuser la connaissance auprès du grand public que de faire comprendre que des coexistences sont possibles, que le règne végétal et animal n'est pas synonyme de destruction ou de dégradation.

Des choix raisonnés et partagés doivent pouvoir être faits en intégrant l'ensemble des atouts et contraintes de certaines plantations tant en ce qui concerne leur développement (racines, branches, feuilles...) qu'en ce qui concerne leur entretien (taille, arrosage...). Ces choix ne peuvent se réduire à un catalogue de bonnes essences, les conditions locales (sol, exposition, paysages existants, patrimoine...) de chaque cimetière devraient être la base de projets toujours spécifiques.

Plusieurs exemples de réaménagement récents peuvent être signalés pour leur exemplarité selon les critères d'insertion urbaine et territoriale qui viennent d'être évoqués : les cimetières de Neuilly et de Puteaux aménagés en 1995 par les paysagistes Gilles Clément et Guillaume Geoffroy-Dechaume dans le cadre de la prolongation de l'axe de La Défense, le cimetière de Courbevoie, qui a inspiré celui plus récent d'Issy-les-Moulineaux (Directions de l'État Civil et des Espaces Verts, maîtrise d'œuvre Sol Paysage), ceux de Bondy, Levallois-Perret, Saint-Ouen ou des Joncherolles de plus en plus engagés dans cette démarche.



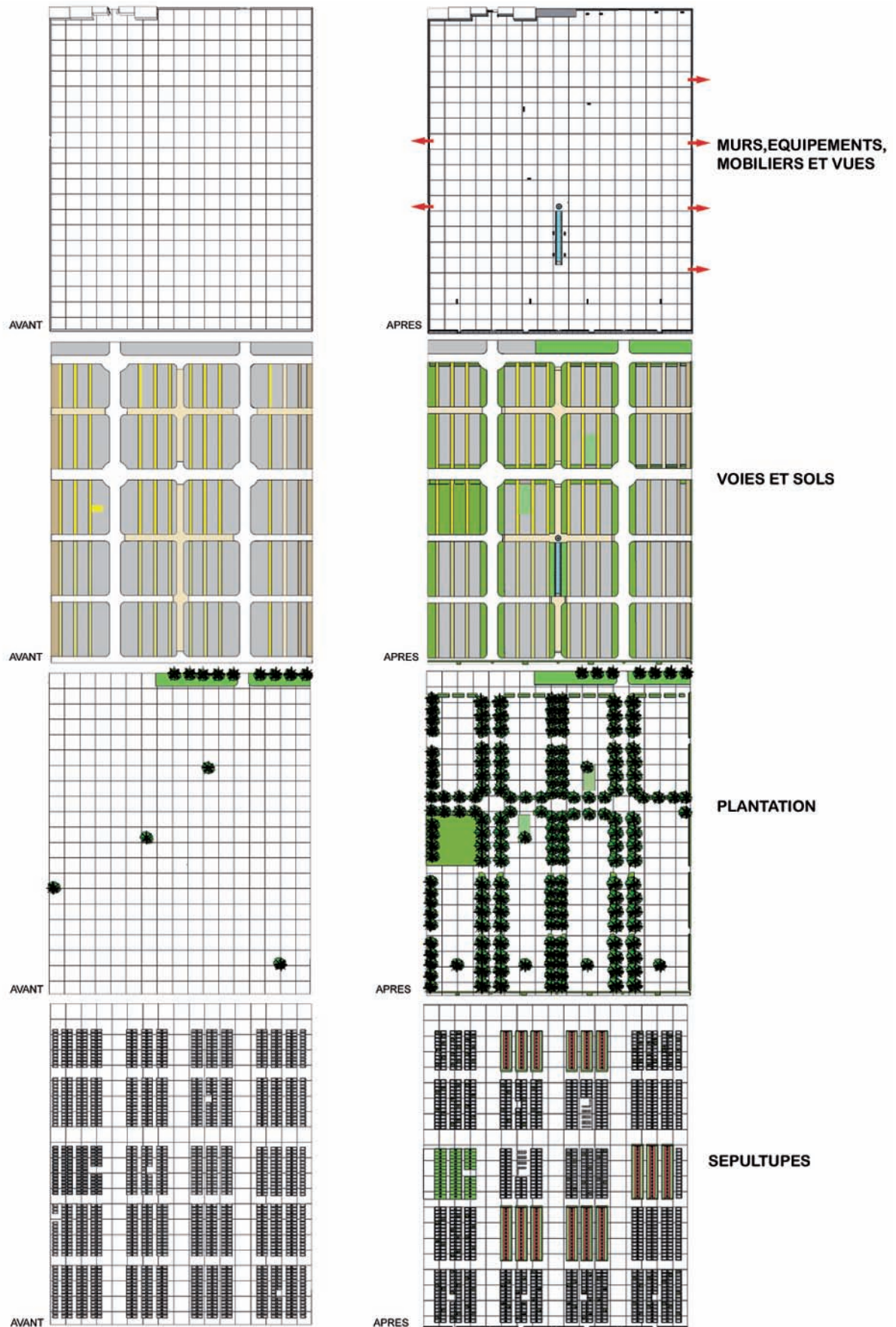
Cimetières de Neuilly et de Puteaux



Épinay-sur-Seine, cimetière communal

Ces aménagements peuvent peser lourdement sur le budget communal, mais il est possible de les réaliser par tranches sur plusieurs années en ayant soin toutefois de s'appuyer sur un plan de gestion et d'aménagement global, qui fait encore trop souvent défaut. De même, en cessant d'isoler les cimetières du territoire et de ses transformations, il est possible d'améliorer leurs paysages et leurs usages en faisant appel à d'autres sources de financements. Ce type de mutualisation des coûts est déjà à l'œuvre dans la gestion des eaux de pluie dans le département de Seine-Saint-Denis par exemple. La gestion des eaux en surface, plutôt que dans des réseaux enterrés, contribue au financement et à la qualité des espaces publics, donc aussi à une gestion plus pérenne et plus globale.

Simulations de devenir possibles Plans par strates



Simulations de devenirs possibles Plans généraux du cimetière



Légendes générales

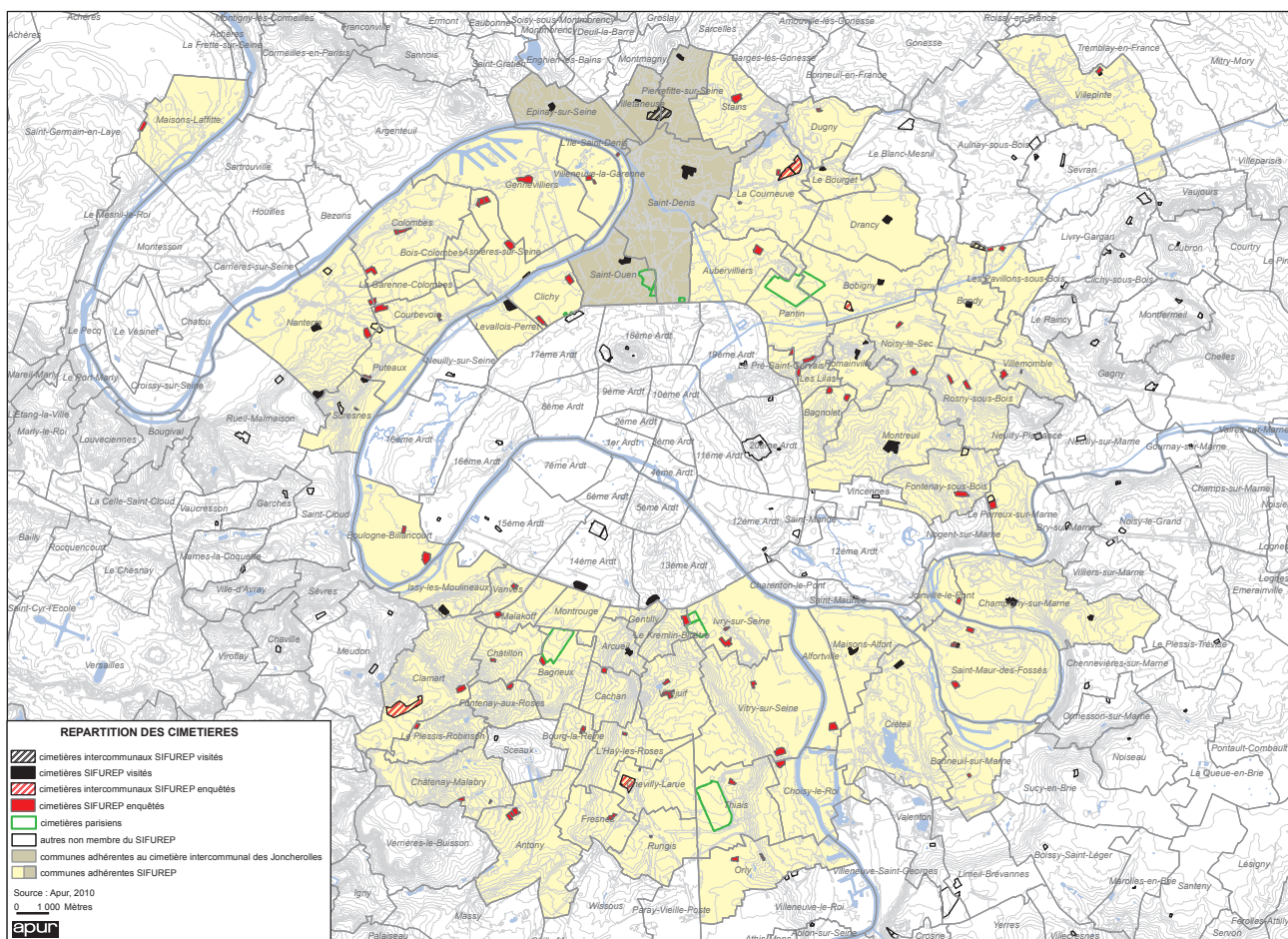
	Asphalte , enrobé
	Dalle , pavé
	Gravier , stabilisé
	Terre
	Eau
	Fontaine
	Arbres
	Haies
	Gazon , pelouse
	Plantes tapissantes
	Murs planté
	Columbarium
	Bancs
	Jardin cinéraire
	Tombes privées
	Tombes militaires

L'organisation des cimetières

Disponibilité des terrains

En région parisienne les débats sur l'organisation des cimetières et l'évaluation des emprises qu'il fallait leur réserver ont été longs et difficiles, au moins depuis le deuxième tiers du XIX^e siècle. Les plans d'aménagements ont longtemps gardé l'espoir d'une possible anticipation des réserves nécessaires en fonction de l'accroissement de la population, et ce jusqu'à définir des ratios de m² par habitant (3 à 5 m² en 1966 par exemple). La réalisation de cimetières intercommunaux et la création ou l'extension de certains cimetières communaux à partir de la seconde moitié du XX^e siècle, le développement de la crémation, la poursuite ou le renforcement d'une gestion par reprise de concessions, la disparition des concessions centennaires, la diminution du régime des concessions perpétuelles enfin, une mobilité de plus en plus grande des populations (on ne meurt pas et on ne se fait plus toujours inhumer dans le lieu où l'on a passé la plus grande partie de sa vie)... sont autant de paramètres qui, conjugués à la rareté des terrains, font que ces visées planificatrices n'ont plus cours, au moins à ce jour.

Dans le cadre de cette étude, établir des ratios par habitant n'aurait guère eu de sens. Comme en témoignent les réponses au questionnaire, nombre de cimetières enquêtés ou visités confirment que les réserves disponibles sont rares, voire inexistantes. Il n'y a pas eu de craintes particulières exprimées face à cet état de fait, mais les pics de mortalité liés à la canicule de 2003 restent dans les mémoires. Les cimetières semblent entrés dans une phase de gestion quotidienne des terrains existants. C'est bien à partir de cette réalité que les conditions de leur éventuelle transformation ont été envisagées.



Le cimetière comme espace structuré : murs, allées et divisions

Les visites de terrain réalisées pour un corpus restreint de 28 cimetières ont permis une lecture comparée et la définition de types récurrents et d'un panel d'actions possibles à l'échelle du cimetière. Les éléments fondamentaux que sont les murs, les allées et les divisions seront examinés successivement.

Les murs

Ils forment la partie la plus visible et caractéristique du cimetière. De tout temps, ils les isolent du monde des vivants et protègent cet espace sacré. Le plus souvent une grande hétérogénéité dans la forme et les matériaux a été observée entre les cimetières visités mais aussi à l'échelle de chaque cimetière. Dans certains cas cette hétérogénéité peut faire sens et avoir des qualités, par exemple lorsqu'elle est le signe d'étapes d'extensions ou évoque une certaine culture technique ou des choix stylistiques variables dans le temps. Malheureusement, le plus souvent, cette variété renvoie à une gestion à minima et à une économie qui ne s'embarasse pas de qualité ou d'évocation symbolique du lieu. Ainsi, à l'évidence, des linéaires ont été remplacés, le plus souvent par des palissades en béton, lorsque les anciens murs étaient trop abîmés et pour en réduire le coût d'entretien et de construction.

Quelques très beaux exemples existent cependant et ce quels que soient les matériaux mis en œuvre : pierres ou briques appareillées, murs en meulière ou enduits, palissades en béton. Malheureusement, ce dernier mode de construction est trop souvent employé dans sa version la plus pauvre (poteaux ordinaires et remplissage par panneaux pleins). Dès 1975, une circulaire du ministère de l'Intérieur avait pourtant signalé qu'une « haie vive peut avantageusement remplacer les murs en plaques de béton ou en minéraux agglomérés qui depuis quelques années sont trop souvent préférés, pour des raisons d'économies, aux murs traditionnels. Elle permet parfois de masquer les constructions extérieures disgracieuses, et peut être l'amorce d'un espace vert. » (n°75-492 du 30 septembre 1975). Des linéaires de ce type, parfois très longs, déprécient les cimetières à l'extérieur comme à l'intérieur. Plusieurs beaux exemples confirment cependant qu'il est possible d'améliorer la situation existante en plantant davantage ces murs ou leurs abords (arbres, arbustes, plantes grimpances).

Clôtures

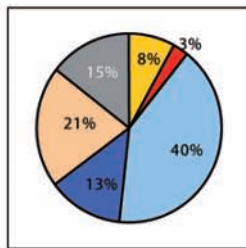
Selon les données obtenues à partir des relevés terrain, les clôtures de l'ensemble des cimetières visités sont composées à 33 % de mur en pierre, 23 % de palissade en béton, 16 % de grillage et autant de mur en béton, 7 % de grille et 4 % par des bâtiments. Les palissades en bois apparaissent comme un type de clôture très peu utilisé. Seul le cimetière communal d'Issy-les-Moulineaux en dispose et elles ne représentent que 2,3 %.

Le grillage semble être un type de clôture très utilisé dans les cimetières fortement végétalisés notamment à Nanterre (Parc du Mont-Valérien, avec 99 %) et dans le cimetière intercommunal des Joncherolles (65 %). Les grilles viennent globalement en complément du grillage notamment à Montreuil dans le cimetière du nouveau (28 %), à Créteil (13 %) ou encore dans le cimetière intercommunal des Joncherolles (35 %). Les palissades béton représentent les 3/4 du périmètre clôturé à Champigny-sur-Marne dans les cimetières nouveaux du centre (72 %) et de Coeuilly (75 %) et plus de la moitié à Drancy (51 %) et à Bobigny (53 %).

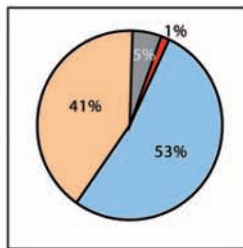
Dans le cimetière ancien de Montreuil et au Bourget, ce sont les murs en béton qui sont majoritaires alors qu'en moyenne ce type de clôture est peu utilisé (16 %).

Quant aux murs en pierre, ils sont particulièrement présents dans les cimetières communaux de Maisons-alfort (78 %), Montrouge (74 %), Pierrefitte-sur-Seine (85 %) et Villetaneuse (89 %).

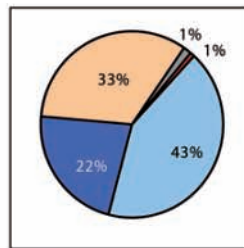
Répartition des différents types de clôture dans les cimetières



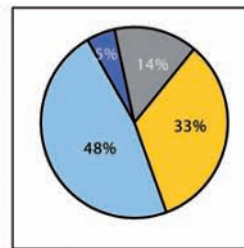
ARCUEIL



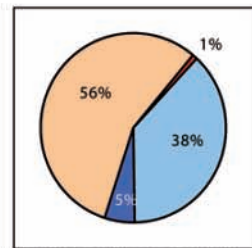
BOBIGNY



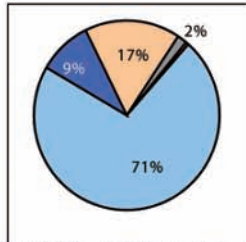
BONDY



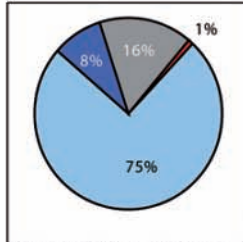
BONDY



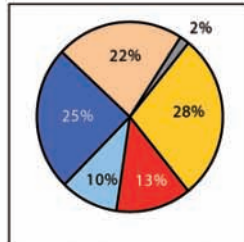
CHAMPIGNY-SUR-MARNE ANCIEN DU CENTRE



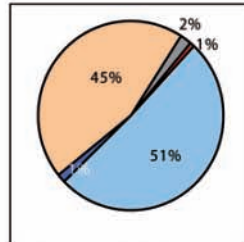
CHAMPIGNY-SUR-MARNE NOUVEAU DU CENTRE



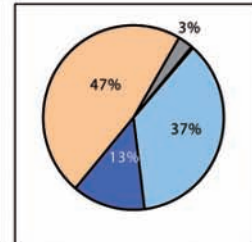
CHAMPIGNY-SUR-MARNE COEUILLY



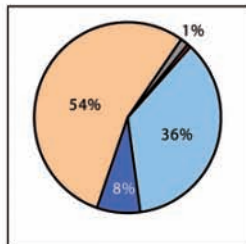
CRETEIL



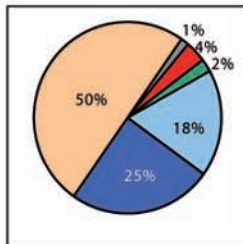
DRANCY



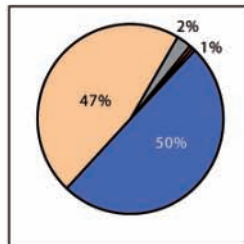
EPINAY-SUR-SEINE



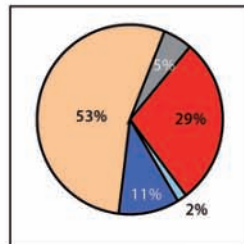
GENTILLY



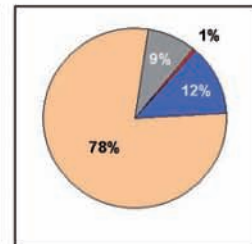
ISSY-LES-MOULINEAUX



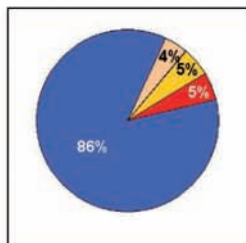
LE BOURGET



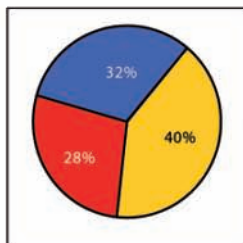
LEVALLOIS-PERRET



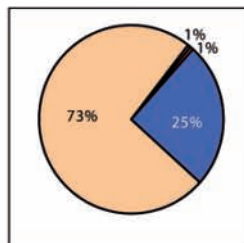
MAISONS-ALFORT



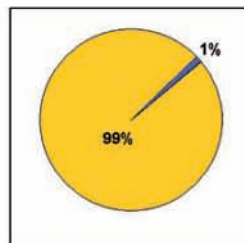
MONTREUIL ANCIEN



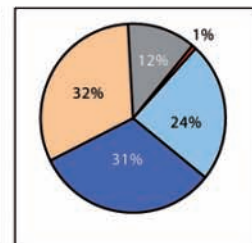
MONTREUIL NOUVEAU



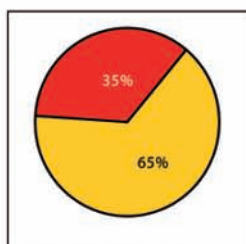
MONTROUGE



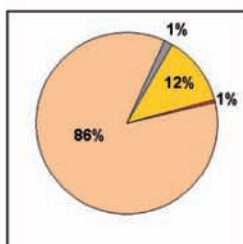
NANTERRE DU PARC DU MONT-VALERIEEN



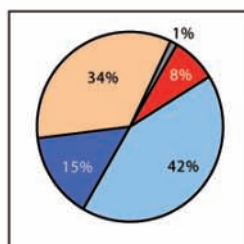
NANTERRE DU CENTRE



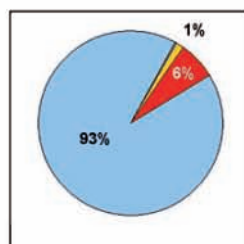
LES JONCHEROLLES



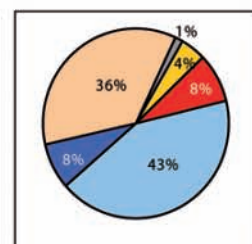
PIERREFITTE-SUR-SEINE



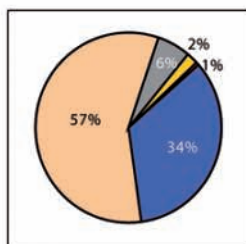
ROMAINVILLE ANCIEN



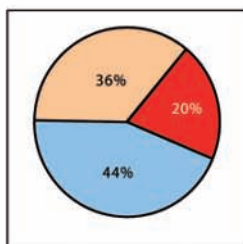
ROMAINVILLE NOUVEAU



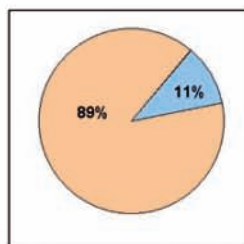
SAINT-DENIS



SAINT-OUEN

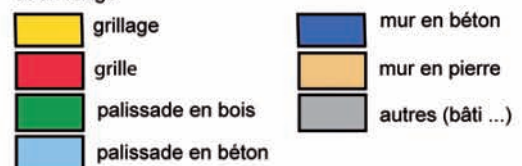


SURESNES VOLTAIRE



VILLETANEUSE

Les cimetières intercommunaux sont indiqués en gras et en rouge



Source : APUR - 2010

Les murs : une grande hétérogénéité de formes et de matériaux



Palissade en béton végétalisée



Mur en pierre



Mur rehaussé de grilles



Mur en béton



Mur ajouré par des grilles



Mur en béton ajouré



Palissade en béton



Haie végétale dense

Dans certains cas, leur hauteur souvent importante (plus de 2 m) pourrait être réduite en restant conforme à la réglementation (1.50 minimum) ce qui permettrait de préserver l'intimité du lieu en marquant sa limite tout en offrant la possibilité de dégager des horizons plus lointains, comme c'est déjà le cas à Arcueil. Des solutions mixtes peuvent également exister. Ainsi, le cimetière Voltaire de Suresnes ouvre la vue sur le grand paysage en disposant des grilles sur des murs volontairement bas. De même, les grilles doublées de plantations, bien qu'autorisées par la loi, sont très rares (Bondy intercommunal, Nanterre Mont-Valérien, Les Joncherolles).



Arcueil



Les Joncherolles



Clôture végétalisée basse du cimetière parc du Mont-Valérien depuis la rue du Calvaire, Nanterre



Clôture végétalisée basse du cimetière parc du Mont-Valérien depuis l'intérieur du cimetière

Enfin, dans de rares cas ont pu être observés des percements dans les murs, des grilles assurant la sécurité des lieux tout en permettant des relations visuelles entre la ville et le cimetière (Montreuil ancien). Plus souvent des portes métalliques à claire-voie offrent une ouverture visuelle sur les cimetières (Arcueil, Bondy intercommunal, Cœuilly à Champigny-sur-Marne, Créteil, Drancy, Epinay-sur-Seine, Issy-les-Moulineaux, Les Joncherolles, Maisons-Alfort, Saint-Denis).

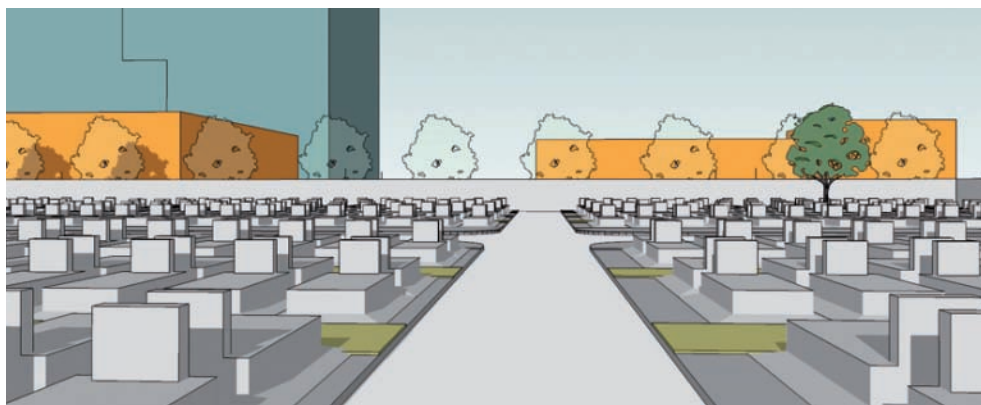


Saint-Denis, cimetière communal



Montreuil, cimetière communal ancien

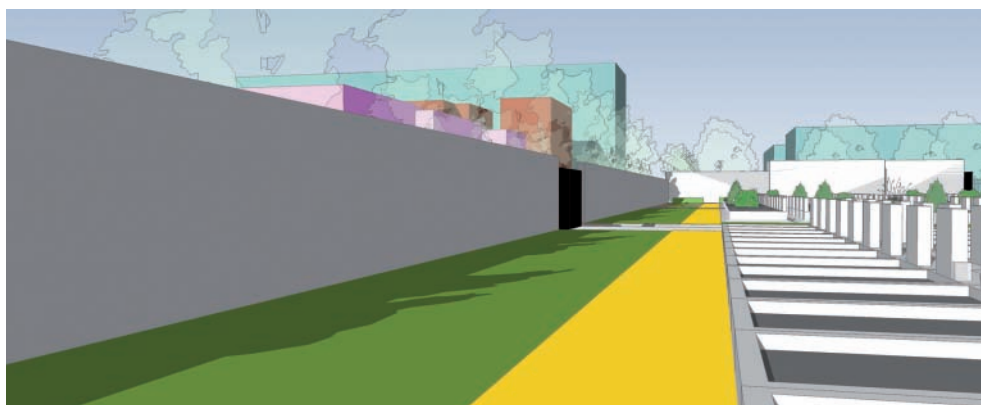
Évolution des limites



Avant



Après

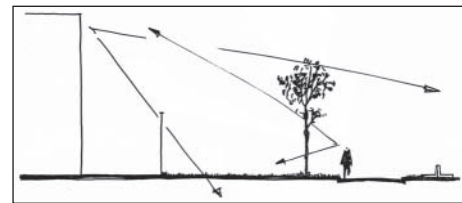
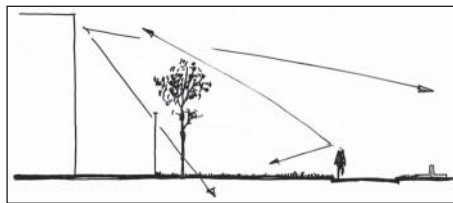
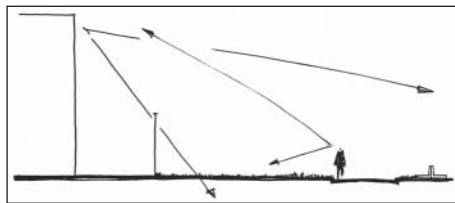


Avant



Après

Évolution des limites



Définir le rapport au paysage urbain



Saint-Denis, intérieur du cimetière communal : avant



Saint-Denis, intérieur du cimetière communal : après

Évolution des limites



Bondy, intérieur du cimetière communal : avant



Bondy, intérieur du cimetière communal : après, scénario 1



Bondy, intérieur du cimetière communal : après, scénario 2



Montreuil, cimetière communal nouveau



Issy-les-Moulineaux



Saint-Denis, cimetière communal



Épinay-sur-Seine, cimetière communal

Il ressort de ces observations que les plus beaux linéaires de murs devraient être entretenus et conservés. La plantation des clôtures devrait aussi être plus largement recherchée, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur du cimetière, et des relations visuelles davantage favorisées sans impacter le service funéraire ordinaire et le recueillement. Lorsque l'emprise le permet, des grilles ou grillages plantés devraient être préférés aux murs pleins en béton tant pour des raisons esthétiques qu'environnementales. Enfin, des clôtures moins pleines et hermétiques peuvent favoriser le déplacement d'une petite faune entre l'intérieur et l'extérieur du cimetière. Les palissades en béton, entièrement lisses et pleines de haut en bas, ne permettent pas le développement d'écosystèmes spécifiques. Ainsi, les murs en pierres, de type meulière, dans la mesure où ils offrent de multiples aspérités, permettent l'existence d'une faune et d'une flore qui peuvent participer à la biodiversité. Il en va de même de certains types de couronnements (tuiles, béton...).

L'évolution des clôtures est souvent conditionnée par la proximité des tombes individuelles qui peuvent réduire ou contraindre, par exemple, la possibilité de plantation ou de percements visuels. Néanmoins, cette proximité peut aussi avoir dans certains cas des qualités. La vision du sommet de monuments funéraires au-dessus des murs (croix, frontons, sculptures...) participe souvent à la symbolique du cimetière et peut pallier la pauvreté de la limite elle-même. En ce sens, le mur pourrait aussi être pensé plus souvent comme un support d'expression funéraire, voire comme un espace de sépulture. Les murs pourraient ainsi recevoir des monuments ou parties de monuments anciens dont les concessions ont été reprises, à l'instar de ce qui a longtemps été pratiqué sur les murs extérieurs ou intérieurs des églises. Enfin, les murs pourraient aussi permettre de développer certaines offres funéraires qui font défaut ou sont souvent mal intégrées dans les cimetières, tels que les columbariums ou les ossuaires, voire les enfesus (caveaux en sursol). Là encore, rappelons que la pratique en a été longtemps courante et que de nombreux exemples contemporains prouvent que le modèle est loin d'être épuisé. L'intérêt de ce type de solution est aussi de permettre une meilleure économie de place mais également une économie plus globale en mutualisant les coûts d'investissement (voir également plus loin : développement de l'offre funéraire).



Romainville, cimetière communal ancien



Levallois-Perret



Issy-les-Moulineaux



Zurich (Suisse)



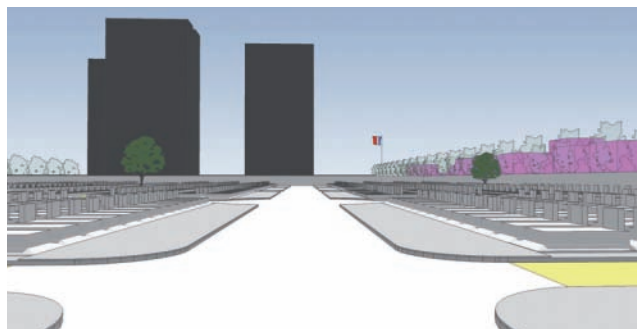
Zurich (Suisse)

Les voies et allées

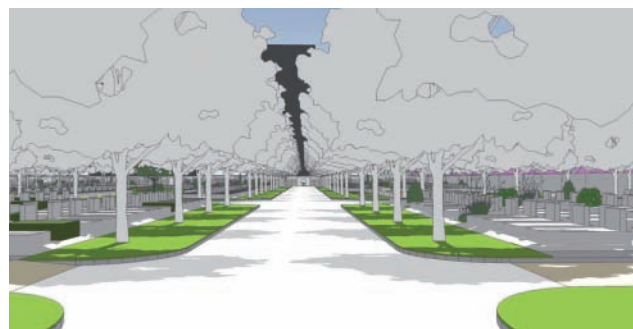
Elles correspondent à l'espace public du cimetière sur lequel les communes peuvent agir avec plus de légitimité et de facilité que sur les terrains concédés. À de très rares exceptions près, elles structurent de manière très ordonnée la composition (grille orthogonale). Organisant les divisions et les rangées de tombes, la trame viaire correspond souvent à une distribution optimale qui permet à la fois un bon contrôle, une bonne économie et une bonne administration des lieux. Dans le corpus étudié, les cas de distribution plus sinueuses sont extrêmement rares (Le Mont-Valérien fait exception). Enfin, à de rares exceptions près, et à la différence notable des cimetières parisiens, les voies et allées des cimetières visités sont rarement plantées.

On peut donc considérer que cette organisation fondatrice fait partie du caractère du lieu et qu'il faut travailler avec ses qualités potentielles. Ainsi, il est possible d'affirmer le caractère collectif et public et de le distinguer du caractère plus individuel et privé des divisions et des rangées. Le travail sur les plantations (gazon, haies, arbres d'alignements...) est sans doute celui qui peut le plus y contribuer et qui a le plus souvent été mis en pratique avec succès (cimetières parisiens, cimetières de Neuilly et Puteaux à Nanterre, de Courbevoie, d'Issy-les-Moulineaux).

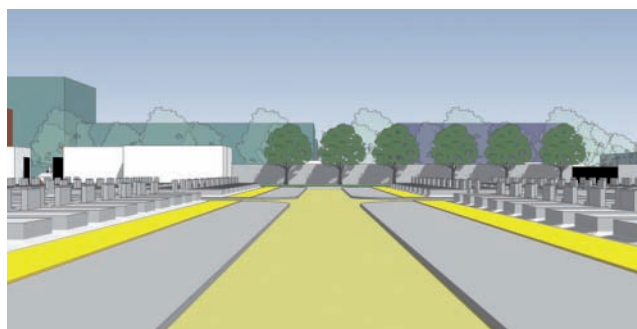
Dans le cas des cimetières parisiens extra-muros, le travail systématique sur les voies a permis d'en faire des espaces fortement plantés (arbres d'alignement, haies, trottoirs engazonnés) et ombragés qui les distingue des divisions tout en permettant que ces dernières, baignées de lumière, retrouvent une échelle plus intime et un isolement propice au recueillement. Si cet exemple n'est a priori transposable que pour les allées principales des cimetières du Sifurep, souvent plus restreints en dimensions, il reste toujours possible de considérer que le réseau des voies, parfois localement surdimensionné ou trop homogène, peut faire l'objet d'un projet d'ensemble permettant de redessiner les lieux, de réorganiser des hiérarchies entre les voies (distinguer les allées principales des allées secondaires), voire de réaffecter certains linéaires à d'autres usages (aires de cérémonies, sépultures, monuments collectifs...) en agissant aussi bien sur les plantations que sur les sols (réduction des gabarits, suppression des revêtements « routiers » et imperméables, engazonnement des trottoirs...).



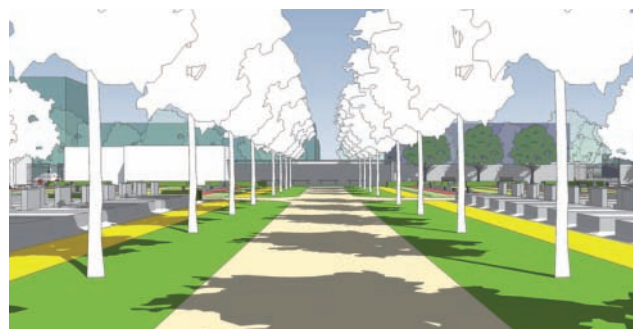
Avant



Après



Avant



Après

Concernant les plantations des espaces publics du cimetière, il faut rappeler un autre choix essentiel sur la durée : celui d'entretenir au quotidien ce patrimoine et notamment de replanter systématiquement les arbres qui sont abattus. Ce principe de protection et de restauration semble encore trop souvent faire défaut dans les cimetières visités.

Les matériaux de revêtement témoignent aussi de l'histoire des sites et soulignent l'organisation hiérarchique de la trame (pavés et bitume pour les allées principales, stabilisé et graviers pour les allées secondaires). Au fil des travaux successifs, les pavés ont souvent tendance à être remplacés par le bitume, matériau plus confortable mais aussi plus routier et connu pour son imperméabilité et son inertie, donc pour sa contribution aux effets d'îlots de chaleur urbains.

Plusieurs sites étudiés pourraient servir de modèles pour les aménagements à venir. Selon les cas, les sols anciens ont été respectés ou repris en gardant des traces des revêtements antérieurs (trottoirs et caniveaux par exemple), des sols moins austères et plus perméables ont aussi été mis en œuvre et un travail important de plantation engagé sur certaines allées ou croisées de voies (gazon, arbres d'alignement...). Plantations et revêtements contribuent ainsi à redessiner le cimetière, à mettre en valeur les qualités de la composition. Ils améliorent la perception et l'environnement des sites, voire permettent d'en révéler les caractéristiques géographiques. Pour tout ou partie de ces interventions signalons en plus des cas précités, les exemples d'Arcueil, de Bobigny centre, Epinay-sur-Seine, Gentilly, Nanterre, Romainville nouveau.



Bobigny, cimetière communal



Gentilly



Arcueil



Romainville, cimetière communal nouveau



Nanterre, cimetière communal du centre



Epinay-sur-Seine, cimetière communal

La trame des voies, tant pour l'ordre et la hiérarchie qu'elle offre, donc la lisibilité de l'espace, la possibilité de s'y repérer, que pour l'articulation des échelles qu'elle permet (entre les voies elles-mêmes et avec les divisions) devrait être un véritable support de l'intervention publique en matière d'aménagement. Cela ne signifie pas pour autant que l'espace des divisions doive être laissé à la sphère privée, qu'elle soit celle des professionnels du funéraire ou celle du concessionnaire de la tombe.

Développement de l'offre funéraire

Si les divisions peuvent paraître plus difficiles à transformer, du fait des concessions privées. Pendant du code civil napoléonien, le règlement de Prairial, en « évoluant », a fini par accorder plus de droits à la propriété privée dans les cimetières qu'à l'extérieur de ceux-ci. Toutefois, la sphère « privée » des divisions peut également contribuer à améliorer le paysage des lieux et leur bilan environnemental.

Un premier lieu d'intervention, certes atypique, peut être illustré avec le cas des carrés militaires. Beaucoup sont encore très minéraux alors que des références plus végétales existent et sont souvent attachés, pour le public, à l'identité de ces lieux. Sans chercher à atteindre la beauté et l'unité du cimetière militaire américain de Suresnes, il est possible de planter largement ces divisions avec des essences ne nécessitant pas un entretien trop lourd et l'usage de produits polluants (ce qui peut être le cas des rosiers).



Nanterre, cimetière communal du centre



Romainville, cimetière communal ancien



Arcueil



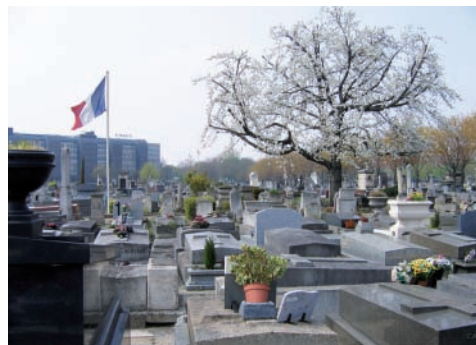
Suresnes, cimetière communal Voltaire



Suresnes, cimetière communal Voltaire



Bondy, cimetière communal



Montrouge



Montrouge



Levallois-Perret

Ce principe pourrait être étendu à d'autres emprises sur lesquelles le contrôle communal est admis, comme les terrains communs. Ils offrent encore trop souvent un air de désolation et d'abandon qui s'apparente selon les cas à un terrain vague où le sol est perpétuellement remué ou à une machine à gérer les corps en nombre lorsqu'ils sont totalement équipés de caveaux et/ou de semelles en béton. Là encore, un principe général d'engazonnement devrait être recherché au-dessus des caveaux, dans l'espace délimité par les semelles ou au-dessus de sépultures en pleine terre, lorsque le sol le permet. La présence de quelques arbres ou arbustes renforcerait aussi, le plus souvent et à peu de frais, la symbolique et l'aménité de ces lieux.



Champigny-sur-Marne, cimetière communal de Coeuilly



Levallois-Perret



Montreuil, cimetière communal nouveau



Montrouge



Zurich (Suisse)



Zurich (Suisse)

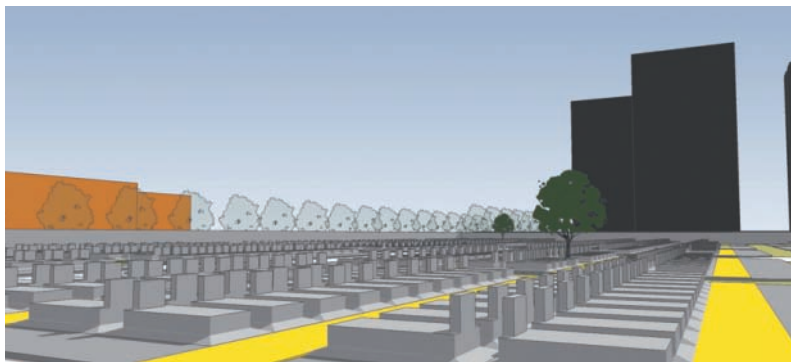
Comme de nombreux cas le prouvent, l'aire plus traditionnelle des concessions privées peut aussi accueillir une végétation diversifiée atténuant l'effet minéral et le caractère sériel de la production marbrière des 60 dernières années. Ces plantations peuvent être réalisées par les familles mais aussi par la commune lors des reprises de concessions notamment. Elles peuvent aussi contribuer à mettre en valeur le patrimoine existant. Signalons à ce sujet les beaux exemples de Villeteuse, Bobigny, Pierrefitte-sur-Seine, cimetière ancien de Champigny-sur-Marne, Créteil. À partir d'un travail patient et pragmatique de plantation, il est possible de rechercher un cadre paysager à l'intérieur des divisions qui redonne une unité au lieu ou, à l'inverse, caractérise certaines aires d'inhumation auxquelles peuvent être attachées des essences particulières en forme, couleur et port (fastigié, pleureurs...). Ces plantations pourraient aussi être associées, dans le cadre d'une réelle politique de maîtrise foncière, à la réalisation d'espace de cérémonie ou d'équipements simples comme des bancs, des fontaines, des poubelles...

L'évolution de ces paysages intérieurs devrait aussi être davantage pensée en concertation avec les professionnels du funéraire dont l'offre actuelle peine encore à intégrer cette dimension paysagère et environnementale. La réalisation souvent systématique de semelles en béton, parfois même imposée par le règlement intérieur du cimetière, ne fait que renforcer le caractère minéral et imperméable des lieux et inciter à des choix particuliers et trop limités de monuments (systématisation des grandes dalles par exemple). À défaut de pouvoir revenir à court terme sur ces choix techniques contestables, il faut noter qu'ils restent compatibles avec un accroissement de la part végétale. Le cimetière orthodoxe de Sainte-Geneviève-des-Bois en offre un bel exemple, qui contraste fortement avec les divisions traditionnelles qui le bordent.

Par ailleurs, il n'est pas inutile de rappeler que dans bien des cas observés, les contraintes de sous-sol sont telles qu'elles conduisent à des affaissements de terrain et de monuments que n'empêchent pas les semelles en béton mais que favorise le poids de toutes ces structures (semelles, dalles, stèles). Face à cet état de dégradation et inévitablement de conflits avec les familles, pourquoi ne pas privilégier des solutions plus légères et une plantation systématique des rangées de tombes pour limiter l'infiltration et le ruissellement. Plus globalement, une évolution du service aux familles pourrait être davantage développée en privilégiant l'entretien d'une tombe plantée plutôt que la vente immédiate de dalles et de stèles couvrant la totalité de la concession.



Sainte-Geneviève-des-Bois, cimetière orthodoxe, vues de l'intérieur et depuis le cimetière traditionnel



Avant



Pierrefitte-sur-Seine, cimetière communal



Après



Pierrefitte-sur-Seine, cimetière communal

Enfin, même si l'enquête générale a confirmé que les extensions de cimetières sont rares, c'est sans doute dans ce contexte qu'il est possible d'expérimenter d'autres offres funéraires en maîtrisant notamment le paysage général des rangées. Depuis la fin du XIX^e siècle, en Allemagne ou en Suisse, la rangée de tombe a été considérée comme une unité de conception aussi essentielle que la division. Dans le cas de cimetières existants et saturés, la maîtrise de cette unité est très aléatoire, en revanche, des créations ex-nihilo peuvent encore le permettre. Ainsi, l'extension du cimetière nouveau de Champigny-sur-Marne datant de 2005 pourrait encore être l'occasion de créer une nouvelle offre de divisions engazonnées à l'instar du cimetière du Mont-Valérien, ou ordonnée par des haies, comme aux cimetières intercommunaux des Joncherolles ou de Clamart. De même, dans la perspective annoncée d'un accroissement de la crémation, pourraient être expérimentées des rangées de tombes dont la dimension des concessions, particulièrement leur longueur, serait plus réduite qu'elle ne l'est actuellement. Sans atteindre le cas extrême des sépultures japonaises, il serait possible de s'inspirer davantage des cimetières européens qui ont une longue tradition en la matière (Hollande, Allemagne, Suisse...).



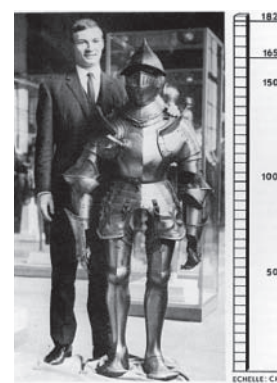
Champigny-sur-Marne, cimetière communal nouveau



Zurich (Suisse)

Si les divisions peuvent être considérées comme des paysages intérieurs spécifiques, il semble aussi essentiel de prendre en compte leur rapport possible à la qualification du paysage des allées. Ceci est d'autant plus important que très souvent les dimensions réduites des voies ne permettent pas l'isolement pratiqué systématiquement dans les cimetières parisiens extra-muros. Historiquement, et nombre de cimetières visités en gardent la trace, les emplacements bordant les allées principales étaient les plus recherchés et donc souvent le lieu d'édification de monuments remarquables.

Dans un autre ordre d'idée, on pourrait aussi envisager que certaines voies deviennent une variable d'ajustement en permettant d'offrir des sépultures de plus grandes dimensions (notamment en longueur) sachant que la taille humaine continue de croître et que les dimensions des concessions actuelles vont être de moins en moins adaptées... Pour mémoire, ce type de contrainte se rencontre déjà pour les inhumations de cercueils dans des concessions anciennes équipées de grands monuments (type chapelles) et pose à la fois des problèmes de décences lors des cérémonies (inclinaison de cercueil) et de condition de travail pour les fossoyeurs (difficulté à introduire le cercueil). Le problème se pose également lorsqu'il s'agit d'incinérer des corps de forte corpulence. Très peu de crématoriums sont équipés de grands fours, celui du crématorium de l'Est parisien attendant au cimetière communal de Coeuilly de Champigny-sur-Marne, fait exception et reçoit des corps de toute la France.



L'Homme, Hier et Aujourd'hui, Robert Auzelle, *cours d'urbanisme*, 1967

« Ainsi la variation rapide de la taille est attestée par le fait qu'au cours des vingt dernières années on a constaté une augmentation générale très remarquable de la hauteur moyenne des habitants en Europe, aux U.S.A., au Japon. Ces constatations expliquent le fait curieux que nous soyons maintenant incapables d'endosser la plupart des armures du Moyen Âge. » MILLOT Jacques, in *Variabilité humaine des milieux*. Armure du XVI^e siècle. Musée de l'Armée - Paris (photo Almasy).

Paysages intérieurs des divisions



Bobigny, cimetière communal



Épinay-sur-Seine, cimetière communal



Nanterre, cimetière communal parc du Mont-Valérien



Pierrefitte-sur-Seine, cimetière communal



Saint-Denis, cimetière communal



Villetaneuse, cimetière communal

Plus largement, l'intérêt est aussi de ne pas faire disparaître la présence de la mort derrière le paysage uniformisé des allées. À titre d'exemple, plusieurs cimetières suisses ont ainsi organisé le long des allées ou en fond de perspective de certaines voies, la réinstallation de monuments anciens ou la promotion de tombes contemporaines dont la valeur artistique était reconnue. Cette rencontre entre l'espace des voies et les sépultures a également fait partie, depuis la fin du XIX^e siècle, d'un art du paysage funéraire très contrôlé dans les cimetières américains. Ce type d'approche offre encore aujourd'hui un grand potentiel à la fois pour promouvoir un art funéraire de qualité, préserver et respecter le patrimoine existant et enfin améliorer la qualité paysagère des sites, l'un ne devant pas se substituer à l'autre.

Enfeus

Les débats sur le risque de saturation des cimetières et sur le lent développement de la crémation ont longtemps conduit à examiner différents modes de combustion rapide des corps. Les enfeus, ou caveaux construits au-dessus du sol, ont ainsi été considérés comme un mode de sépulture à la fois efficace et rationnel. Dominants dans l'Europe du Sud (Italie, Espagne), ils existent aussi traditionnellement dans certaines villes françaises (depuis le XVIII^e siècle à Jarnac en Charente) et ont été à nouveau développés à partir des années trente (Nantes). Henri Sellier en avait prévu l'usage à Suresnes et le préfet de Paris en défendait le principe dans les années soixante. Mis en œuvre par R. Auzelle dans les cimetières intercommunaux de Clamart, des Joncherolles et de Valenton, ainsi que dans le cimetière communal de Montfort-L'Amaury, ils servent surtout aux corps en attente de sépulture ou pour les inhumations en terrain commun. Quelques emplacements de ce type se trouvent également à Levallois-Perret.



Levallois-Perret



Levallois-Perret

Bien que les enfeus, comme les caveaux étanches, n'aient pas d'existence légale, ils peuvent être autorisés par le maire et répondre à des contraintes de sous-sol (roche, eau...) ⁶. Permettant une décomposition rapide des corps, ils peuvent permettre d'enrichir l'offre funéraire en étant économes en surface. Bien que les réalisations en France soient assez austères, l'Europe du Sud a démontré la grande qualité architecturale qu'il est possible d'atteindre sans donner l'impression d'un empilement préfabriqué. Ce type de sépulture y prend des formes collectives et architecturales, encore trop souvent absentes dans les cimetières français, les enfeus étant groupés dans de véritables édifices ou formant tout ou partie du mur d'enceinte du cimetière ⁷.



Galice (Espagne), César Portela, architecte

6- Emmanuel Aubin, Isabelle Savarit-Bourgeois, *Cimetières et opérations funéraires. Guide pratique*, Berger-Levrault, Paris, 3^e édition, 2005, pp. 283-285.

7- Voir la revue *Casabella*, n° 705, octobre 2002.

Les ossuaires

L'évolution réglementaire⁸ récente a considérablement complexifié l'organisation des ossuaires, en distinguant l'ossuaire réservé aux restes incinérés de celui réservé aux reliquaires. L'application de la loi risque d'être complexe et coûteuse pour nombre de communes, d'autant plus que pour la majorité des cimetières visités les ossuaires, lorsqu'ils existent, ne semblent pas faire l'objet d'une attention particulière. Certains, signalés dans l'enquête n'ont pas été distingués sur le terrain, d'autres existent sous voirie, à l'abri d'une plaque d'égout, ou plus couramment sous des plaques de tôles inox fermées par un simple verrou. En général aucun signe n'indique leur présence, aucun espace de cérémonie ne les accompagne. Pourtant, au même titre que les emprises militaires, les ossuaires pourraient faire l'objet d'une commémoration civile annuelle.



Montreuil, cimetière communal nouveau



Levallois-Perret



Nanterre, cimetière communal parc du Mont-Valérien : vue générale et détail du sol.

La dignité de l'ossuaire, prévue dès l'origine par le législateur, semble avoir été oubliée au fil d'une gestion ordinaire des reprises de sépulture. L'ossuaire est pourtant l'expression ultime et perpétuelle de la communauté des morts, le lieu où l'expression d'une mémoire collective devrait rester possible. Tout au long de sa carrière, l'architecte et urbaniste Robert Auzelle avait cherché à en faire un véritable monument. Ce qu'il dénommait, en accord avec la loi, l'ossuaire-nécrologe, devait être à la fois un lieu de mémoire collective et individuelle et un lieu de cérémonie. L'espace qui lui était réservé devait permettre l'inscription de tous les noms des défunts dont les restes avaient été recueillis. Sans atteindre cette exigence, qui peut être réalisée aujourd'hui avec des supports plus immatériels comme la borne interactive réalisée au cimetière intercommunal de Clamart, il semble essentiel de redonner une qualité et une dignité à ces espaces d'inhumation qui dépendent exclusivement de l'autorité communale.

Sans devenir un équipement unique et monumental, l'ossuaire pourrait permettre de requalifier certaines emprises de division, de redonner un sens et une valeur aux murs de clôture, de préserver le patrimoine ancien en l'affectant à l'inhumation des restes qu'ils soient cendres ou ossements... Ils pourraient donc s'inscrire dans une économie globale qui ne pourrait que valoriser les lieux et l'action publique. Au-delà du cadre réglementaire aujourd'hui en vigueur, ce type d'investissement public pourrait aussi être considéré comme plus légitime et urgent que celui généralement fait pour les columbariums puisque les cendres peuvent encore trouver place dans les tombes traditionnelles.

⁸ Voir note sur les aspects réglementaires en annexe page 159.



Montrouge



Épinay-sur-Seine, cimetière communal



Champigny-sur-Marne,
cimetière communal ancien

L'offre cinéraire

Il est reconnu que la crémation peut conduire à transformer les espaces et les rituels. Son développement est souvent associé de manière générique à l'image d'un cimetière planté et moins régulier que ceux que nous connaissons. Si le niveau d'équipement en matière cinéraire est très inégal dans les cimetières du Sifurep, ceux qui disposent de ce type d'espaces confirment globalement que la production sérielle sur catalogue s'est redéployée vers les columbariums, cavurnes et même jardins du souvenir. Les mêmes aménagements se retrouvent d'un cimetière à l'autre et ont pour principal mérite d'introduire dans les nécropoles saturées de monuments, des espaces ouverts où la nature est présente. Cette offre répond ainsi à une certaine vision des pratiques cinéraires et aux attentes, souvent rappelées par les sondages, d'une plus grande présence du végétal.

En revanche, ils manquent encore d'une réflexion d'ensemble susceptible d'améliorer leur intégration dans des cimetières qui ont tous une identité particulière.

• Columbariums

En matière cinéraire, l'offre de columbariums se développe ces dernières années mais les aménagements observés sur sites tendent à montrer qu'elle risque d'arriver à saturation à court ou moyen terme. Les dispositifs les plus courants, des groupements de cases en colonne ou en murets sur des emprises plantées (gazon, arbustes, plantes grimpantes) s'avèrent peu denses. Ils risquent d'imposer de nouveaux investissements ou de nouvelles solutions.



Suresnes, cimetière communal Voltaire



Levallois-Perret

Il faut aussi regretter que cette offre récente soit si répétitive et issue de manière trop évidente d'un catalogue de produits funéraires limités dans leurs formes comme dans leurs matériaux (granit rose). Ce caractère répétitif a été perçu par certains responsables ou gestionnaires de cimetières qui ont cherché à réaliser des columbariums différents dans leur forme et leur organisation, en pyramide ou en cylindre par exemple. Cette démarche doit être saluée dans la mesure où elle témoigne d'une volonté de changement. Toutefois, les réalisations observées souffrent souvent d'un manque d'intégration dû à la singularité de la formule adoptée (formes et dimensions) ou au manque de place. De même, ces solutions plus atypiques restent faibles en densité et les contraintes d'usage et d'entretien qu'elles peuvent poser, soulignées lors d'une réunion technique avec OGF, devraient être suivies dans le temps pour en compenser les éventuels défauts.

Dans certains cimetières des solutions plus denses ou plus simples ont pu être observées également. Il s'agit en général d'organisation en murs plus ou moins longs et plus ou moins hauts. Ces columbariums peuvent occuper tout ou partie d'une division. Ils peuvent aussi participer à la qualification d'une partie du mur d'enceinte. Les densités qui peuvent être obtenues semblent plus importantes. Le défaut le plus souvent constaté est l'austérité de la construction, souvent en béton, la pauvreté du dessin architectural et la densité perçue d'un empilement de cases. Cette situation conduit parfois certains conservateurs à apparenter cette organisation à celle des grands ensembles et les conduits en retour à privilégier l'offre apparemment plus diversifiée décrite précédemment.

Les observations de terrain confirment pourtant le grand potentiel de ces types de columbariums sous réserve de quelques améliorations.

Dans certains cas l'architecture ne semble pas être suffisamment pensée dans son dessin et son détail et donne donc l'impression de ne pas être finie. Il suffirait parfois d'un travail sur le couronnement des murs, sur leurs retournements ou encore d'intégrer des plantations (plantes grimpantes ou tapissantes, arbres ou arbustes par exemple) pour que l'ensemble gagne en qualité. Ponctuellement la « noblesse » des matériaux pourrait être améliorée (plaques pour les inscriptions ou pour la fermeture des cases notamment).



Avant



Après



Zurich (Suisse)



Bondy, cimetière intercommunal



Nanterre, cimetière communal du centre

Le principe de ces columbariums, également valable d'ailleurs pour les ossuaires en sursol voire les enfeus, a l'intérêt de pouvoir participer à la constitution et à l'amélioration des clôtures. Leur implantation en limite du cimetière a en effet été observée et ne semble pas poser de problème majeur (columbariums à Maisons-Alfort et ossuaire au cimetière ancien de Champigny-sur-Marne, Romainville nouveau...). On pourrait donc attendre de cette solution une économie d'ensemble intéressante sachant que la transformation d'un mur, par changement de matériaux ou plantation, peut avoir un coût important pour les communes. Doubler certaines parties de murs d'enceintes par des columbariums, voire faire de ces columbariums, ossuaires ou enfeus des éléments de la clôture pourrait conduire à réduire ou mutualiser les coûts et à masquer la pauvreté de certaines limites (palissades de béton). Ces solutions doivent évidemment être examinées plus finement tant sur le plan technique que sur celui de la sécurité. À ce sujet, un retour d'expérience des cimetières du Sifurep qui ont mis en œuvre ces solutions serait utile.

Là encore, si ces principes devaient être expérimentés, il faudrait veiller à prendre en compte les points précités : éviter les effets trop répétitifs, s'assurer de la qualité du dessin architectural et des matériaux, éviter des hauteurs trop importantes donnant une impression inhumaine ou hors d'échelle, introduire de la végétation voire des éléments de patrimoine ancien issus de sépultures reprises...

On notera aussi, que si ces solutions sont rares dans les cimetières enquêtés à ce jour, elles existent aussi bien historiquement que dans des réalisations récentes en Europe (Suisse, Italie, Espagne).

En marge des solutions en sursol, il faut aussi signaler la réalisation de cavurnes (cf. p 113), parfois plus discrètes car enterrées, même si dans certains cas des défauts ont pu être observés, particulièrement dans la mise en œuvre sur les terrains en pente (cas de Montreuil). L'intégration des cavurnes pourrait aussi être améliorée en évitant de trop la distinguer du reste des concessions. La Ville de Paris a expérimenté ces dernières années une solution où les cavurnes reprennent globalement les dimensions d'une concession ordinaire. Plusieurs cases peuvent être réalisées et une partie de l'emplacement planté. Le système pourrait être réparti dans le cimetière, donc pas nécessairement dévolu à des divisions strictement cinéraires, et être modulé en fonction des monuments environnants (respect des matériaux et des couleurs) ou prendre une forme unique à définir, comme c'est le cas dans les cimetières parisiens.

Dans le même sens, il faut souligner que l'offre en columbarium pourrait très utilement contribuer à la préservation du patrimoine et plus globalement du paysage funéraire hérité. Plutôt que de se présenter trop souvent comme une offre distincte, elle pourrait prendre place dans des chapelles ou autres monuments, anciens ou non, dont la qualité esthétique ou celle des matériaux légitimerait le réemploi. Cette orientation est rappelée plus loin (partie patrimoine), retenons ici les atouts en termes de paysage et de développement durable (économie de matériaux, cycle potentiellement court du recyclage, possibilité d'introduire des plantations à l'échelle d'une concession et donc au sein des divisions...).

• Jardins du souvenir

Même s'ils sont encore présents de manière trop inégale dans les cimetières du Sifurep, les sites observés témoignent de la volonté des communes d'accroître leur offre cinéraire. Comme les columbariums, ils ont l'intérêt d'introduire espace et nature au sein des nécropoles les plus minérales. Cependant, ils prennent encore trop souvent le caractère générique d'un

choix sur catalogue. En témoignent la multiplication des aires, rondes ou rectangulaires, en galets blancs, la reproduction de flammes stylisées en granit rose, la pergola agrémentée de rosiers etc. Les dispositifs permettant l'inscription du nom du défunt peuvent aussi avoir ce caractère (livre de pierre, plaques de granit rose, bleu, noir...).

L'économie d'investissement et le peu de place disponible rendent souvent leur réalisation difficile, mais du fait du nombre important de cimetières qui devront être équipés de jardins du souvenir au 1^{er} janvier 2013, il semble qu'une amélioration de l'offre peut encore être recherchée. Malgré les contraintes, et comme indiqué plus haut, il paraît essentiel de se donner les moyens de développer des projets qui tirent le meilleur profit des conditions du site et de l'identité, toujours singulière, de chaque cimetière.



Cavernes, cimetière parisien de Bagneux



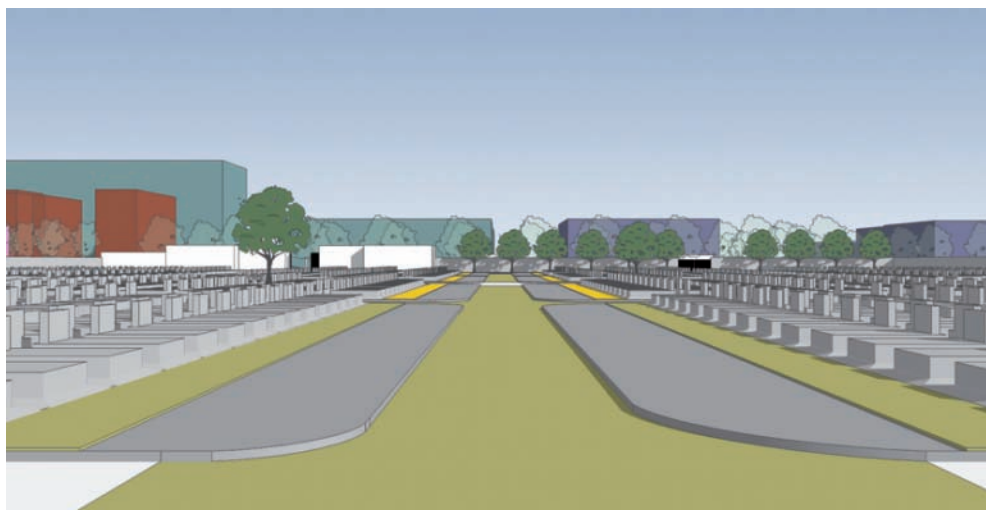
Jardin du souvenir, Arcueil



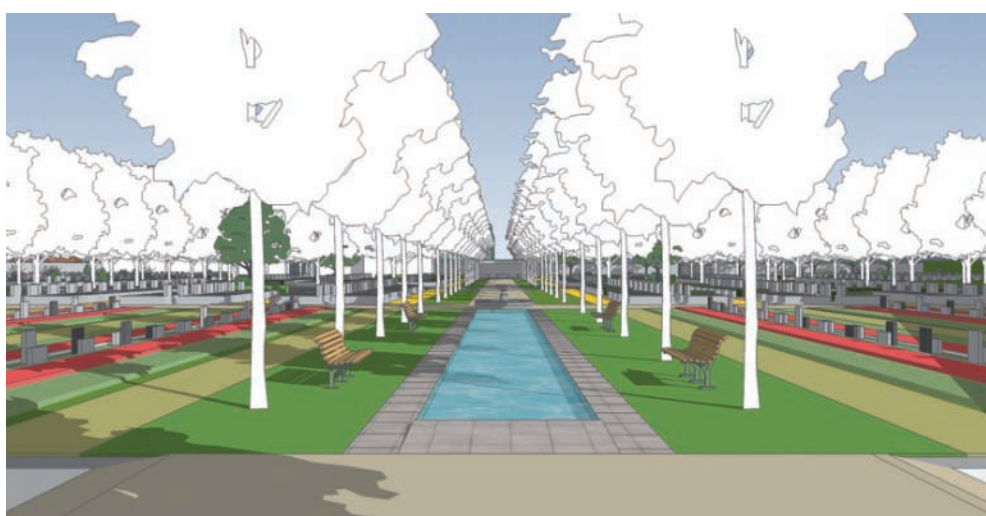
Avant



Après



Avant



Après

L'organisation même de la dispersion des cendres devrait permettre davantage de possibilités que celles qui existent aujourd'hui tant sur le plan technique (enfouissement, versement dans des plans d'eau par exemple) que sur celui du cérémonial (aire suffisante pour la réunion de plusieurs personnes, pupitres, bancs, abris...).

Enfin, les conditions de la gestion de l'espace dans le temps mériteraient d'être approfondies. La commémoration du défunt au moment de la cérémonie de dispersion, mais également après, pose la question de la pérennité et des formes prises par la volonté de « laisser trace ». Dans certains cas, les cendres restent très présentes et les objets marquant le souvenir individuel (fleurs, jouets, photos...) colonisent des espaces dont la vocation est d'abord



Zurich (Suisse)



Stockholm (Suède)

collective. Leur nombre et leur dégradation au fil du temps peuvent donner l'impression que l'espace n'est pas entretenu et altérer la dignité et la sobriété que devraient avoir ces lieux de mémoire. Cette question se pose, avec peut-être plus d'acuité, lorsqu'il s'agit d'enfants, pour les jardins du souvenir comme pour les concessions qui leur sont réservés. Les réponses à cette difficile question relèvent à la fois de choix techniques, de conditions d'entretien, d'une réglementation intérieure et d'un travail de communication auprès du public.

Il faut souligner que plusieurs pays européens, comme la Suisse, la Hollande, l'Allemagne ont mis en œuvre depuis plusieurs années des réalisations de qualité pour les jardins du souvenir. La présence de l'eau y est courante, par exemple, mais surtout les qualités de conception, de mise en œuvre et de gestion sont exemplaires. Le caractère collectif et la dignité de ces espaces pourraient peut-être servir davantage de référence auprès des professionnels et des gestionnaires. Certes le transfert de solutions issues d'autres aires culturelles et sociales, d'autres modes de gestion et de réglementation ne va pas de soi, mais un peu plus de diversité et d'expérimentation devraient être tentées en concertation et avec le soutien des professionnels du funéraire.

Dans le cas des columbariums et des jardins du souvenir, il faut sans doute regretter que cette offre cinéraire dont l'accroissement est à attendre dans les années à venir, ne fasse pas davantage l'objet d'une recherche d'intégration au site qui tire profit des qualités ou contraintes de chaque cimetière. Elle devrait être mieux pensée à l'échelle locale du terrain sur lequel elle s'implante, comme à celle plus large du paysage du cimetière pour dépasser le stade de simples objets posés. Les caractéristiques à prendre en compte sont larges et peuvent être de réels atouts pour les projets: la topographie, la présence de plantations existantes, la volumétrie et la polychromie des monuments environnants, voire le contexte urbain...

À titre d'exemple, l'accroissement de la crémation et le développement de nouvelles pratiques, ont conduit la ville de Zurich à développer de nouvelles tombes communes pour les cendres. Elle en compte 16 aujourd'hui qui représentent 30 % de ce type d'inhumation. Les raisons de ces changements ne sont pas connues mais la demande est réelle.

Le principe des tombes communes en Suisse peut être comparé à celui du jardin du souvenir en France. Il permet de recevoir les cendres des défunts mais est aussi pensé comme un lieu de cérémonie, de recueillement et d'apaisement. Les cendres sont souvent déposées dans une aire précise engazonnée ou non. Le lieu précis de l'ensevelissement n'étant pas nécessairement celui de l'inscription des noms des défunts.

Les aménagements de trois nouveaux jardins du souvenir à Zurich ont été confiés par la Commune (Service des parcs et promenades) à un seul architecte paysagiste (Berchtold Lenzin). « Malgré des conditions cadres et des exigences similaires, la confrontation aux lieux spécifiques a conduit à des solutions différentes. Les projets ont en commun d'avoir été élaborés à partir de l'existant et de se référer à l'ambiance des cimetières respectifs. L'interprétation de l'existant est stimulante à plus d'un titre et se superpose aux images et visions personnelles⁹. »

Équipements et aménités

L'enquête et les visites de terrain ont permis d'étudier les autres équipements et aménités des cimetières du Sifurep (abris, fontaines, bancs, poubelles...). Si les abris pour les visiteurs ou les espaces de cérémonies sont rares, certains beaux exemples ont été observés (Champigny-sur-Marne nouveau, Saint-Ouen). Même si la place fait souvent défaut, les cimetières souffrent d'un manque d'espaces de cérémonie, il faudrait donc chercher à étendre cette offre. Le développement de la crémation pourrait davantage conduire à la réflexion sur de tels espaces. Cela suppose que ce développement ne soit pas considéré uniquement dans ses implications techniques. Les dimensions symboliques et esthétiques, la prise en compte des rituels qui s'y rattachent, leur nécessaire nouveauté, devraient devenir les éléments essentiels de la conception des lieux et des pratiques contemporaines qu'ils peuvent accueillir. De même, les espaces réservés aux ossuaires pourraient intégrer des espaces de cérémonies collectives et davantage d'aménités plutôt que d'être conçus comme des espaces strictement fonctionnels comme c'est encore trop souvent le cas.

9- Roman Berchtold,
« Deuil et consolation – nouvelles
tombes communes à Zurich »,
Anthos, n° 1, 2007, p. 28.
Se reporter également au n° 4 de la
revue suisse pour le paysage, *Anthos*,
paru en 1988.

La mise en œuvre de ces équipements et aménités, plutôt que d'être pensée au cas par cas et isolément, pourrait contribuer à exprimer une vision d'ensemble dont le fil conducteur devrait être le parcours rituel que tout visiteur est en situation d'effectuer et de ressentir dès qu'il franchit le seuil du cimetière. Le plus souvent cette perception, lorsqu'elle existe, se limite à la seule séquence d'entrée (porte, esplanade, bâtiments et abris, alignements d'arbres...).

Bancs et fontaines peuvent aussi participer efficacement à l'organisation des lieux et des parcours à l'intérieur du cimetière. Quelques beaux exemples de fontaines ont été remarqués (Arcueil, Romainville ancien), mais ces éléments de mobilier urbain ainsi que les bancs ne sont pas toujours en nombre suffisant ou convenablement répartis. De plus, ils peuvent être très hétérogènes dans un même cimetière. Ces éléments sont pourtant essentiels à la qualité des lieux et à leur ouverture à des usages diversifiés (recueillement, repos...). Surtout, les fontaines se limitent actuellement à des bornes permettant le remplissage des arrosoirs. À la différence de nombreux cimetières européens la présence de l'eau n'existe donc pas vraiment. Pourtant, qu'elle soit courante ou dormante, l'eau peut être fortement évocatrice. Symbole de l'écoulement du temps, miroir du ciel elle peut favoriser le recueillement, la sérénité... Elle peut enrichir le paysage végétal et enrichir la composition du cimetière d'une offre artistique de qualité. Sans nécessairement conduire à des consommations excessives l'eau courante des fontaines pourrait introduire un environnement sonore apaisant. Ces dernières années, l'offre d'équipement cinéraire a progressivement introduit la présence de l'eau, mais des efforts restent à faire pour ne pas se limiter à une symbolique standardisée (la fontaine de dispersion). Plus largement, la présence de l'eau pourrait aussi correspondre à une gestion particulière des eaux pluviales, voire de la nappe pour les cimetières confrontés à ces problèmes en sous-sol. Dès lors, ce sont bien des enjeux environnementaux plus larges qu'il faut considérer : réduction des rejets en égouts, recyclage, contribution à la réduction des effets d'îlots de chaleur urbains, création de biotopes particuliers...

Enfin, les poubelles sont sans doute celles qui posent le plus de problèmes. Certaines communes sont parvenues à bien les intégrer, mais dans nombre de cas elles restent sans qualité et disposées trop près des tombes, à la croisée ou en fond de perspectives des allées... Là encore, dans bien des cas il suffirait de peu pour que des réponses de qualité soient trouvées.

Si la réorganisation des éléments de mobilier urbain peut être difficile dans le cas de cimetière très dense, leur groupement ou composition lors d'extension ou de reprises importantes de concessions devrait pouvoir être intégré en amont dans le cadre, une nouvelle fois, d'un plan d'aménagement d'ensemble. Cela permettrait notamment de remédier à l'effet d'éparpillement qui domine souvent et d'inciter à concevoir des lieux singuliers dont la valeur n'est pas strictement fonctionnelle. Mais, même dans le cas des cimetières denses, une amélioration en ce sens reste possible comme en témoignent les exemples de Bondy intercommunal ou Levallois-Perret...

Rappelons enfin que ces équipements, mêmes modestes, sont la marque d'une expression et d'un investissement public, d'une dimension collective. Ils peuvent devenir les signes d'une réelle prise en charge des lieux, d'une place accordée à la mémoire et au recueillement. Ils ont aussi la qualité d'introduire des éléments architecturaux qui font souvent défaut tant les cimetières semblent désormais soumis au primat du végétal. Là encore, une expression architecturale contemporaine mériterait d'être recherchée. Elle pourrait enrichir le patrimoine existant des abris et pavillons d'entrées que les générations précédentes ont souvent légué (voir partie patrimoine). L'absence de réalisations récentes en la matière semble témoigner de l'oubli dans lequel les cimetières sont maintenus depuis quelques décennies. Là encore, le reste de l'Europe, y compris dans les petites communes, marque une différence.

Équipements et aménités



Bondy, cimetière communal



Créteil



Arcueil



Drancy, cimetière communal



Saint-Ouen, cimetière communal



Levallois-Perret

3 | Synthèse sur le patrimoine



Levallois-Perret, tombe Eiffel



Saint-Ouen, cimetière communal, tombe de la Comtesse de Cayle



Maisons-Alfort, tombe privée d'un soldat de la Grande Guerre

Dans le cimetière, mémoire, identité et mort s'entrecroisent et génèrent de la culture qui se décline dans l'organisation de l'espace, les structures architecturales, le rapport entre le construit et le végétal, les tombes et les monuments collectifs, dans ce qui est permis et ce qui est interdit. Cette stratigraphie particulière engendrée par la finitude humaine a, à différents niveaux, une valeur qui peut être définie comme patrimoniale. Le terme « patrimoine » dérive du latin « pater » (père) et indique originellement ce qui est laissé en héritage par le père au fils et dans un sens plus large, ce qui est transmis ou devrait l'être de génération en génération. La sphère funéraire n'est pas exclue de cette transmission culturelle, elle en est partie intégrante depuis des millénaires et notre monde contemporain fortement urbanisé est appelé à y jouer son rôle.

La valeur patrimoniale n'est pas quelque chose de fixe et d'universel, mais le résultat d'un choix, d'une analyse et d'une attribution. Dans l'étude plus détaillée de 28 cimetières, nous avons privilégié une acception de la valeur patrimoniale limitée à la « culture matérielle » de la mort, qu'elle soit publique, comme les éléments structurants du cimetière (bâtiments, entrées, clôtures, etc.) et les monuments collectifs, ou privée comme les tombes familiales ou individuelles, leur mobilier compris. La valeur patrimoniale de cette culture matérielle est déterminée par la présence d'un ou plusieurs facteurs : la qualité, la représentativité et la rareté d'un type d'architecture, de monument, d'un art appliqué, d'inscriptions, etc. ; la nature des matériaux et des techniques ; l'originalité et la qualité du dessin et de la composition. Ce ne sont pas seulement le critère « esthétique » et l'exceptionnalité qui sont évalués et déterminent une valeur patrimoniale. Cette valeur, à différents niveaux, peut être retrouvée dans des chapelles monumentales aux clôtures en métal, des majestueux portails d'entrée aux photos en émail. De même, la production sérielle ou mieux l'art industriel, l'œuvre singulière et unique de l'artisan ou du grand artiste, tout cela peut avoir une valeur patrimoniale.

Dans le processus d'évaluation des cimetières analysés, nous avons exclu d'emblée l'intérêt historique spécifique lié à la vie du défunt (par exemple le représentant d'une famille noble), à son œuvre (s'il s'agit d'un grand artiste) ou aux circonstances de sa mort (un ouvrier tué pendant une grève). Ainsi, la simple dalle dans le cimetière de Saint-Ouen de la favorite de Louis XVIII, la Comtesse de Cayle et la très standardisée chapelle de la famille de Gustave Eiffel à Levallois sont considérées comme ayant une valeur patrimoniale basse, sans que le poids historique des personnalités ait une influence sur le jugement. Établir la valeur purement historique, en particulier celle d'une sépulture privée, nécessite une série de recherches longues et approfondies qui, pour des raisons évidentes de temps ne sont pas menées dans le cadre de cette étude, mais sont fortement souhaitables dans le futur.

À ce propos, une collaboration avec des institutions de formation, du collège à la faculté, pourrait être envisagée. Les établissements d'enseignement d'histoire, d'art ou de conservation du patrimoine par exemple, pourraient être intéressés à l'élaboration de projets éducatifs ou de recherche en groupe ou individuels sur des thématiques liées à un seul cimetière ou transversalement à plusieurs (projet de restauration d'une chapelle, étude de dégradation de matériaux, reconstruire l'histoire de la ville à travers son cimetière, les tombes privées pour les soldats de la Grande Guerre, etc.). Ces collaborations ont donné de grands résultats dans certaines villes membres de l'ASCE (Association of Significant Cemeteries in Europe) et en particulier à Bologne (Italie).

Méthode et structure des fiches

Tous les cimetières du corpus restreint ont fait l'objet d'une ou de plusieurs visites de terrain qui ont permis une évaluation préliminaire du patrimoine et de relever sur plan sa distribution à l'intérieur de la nécropole. À cette occasion, les éléments structurants, les monuments collectifs et une grande partie des tombes privées ont été documentés photographiquement, isolément et par vues d'ensemble. La présence du patrimoine et sa qualité ont été évaluées dans le détail grâce à ces photos numériques qui pourraient être considérées comme le point de départ pour la réalisation d'un vrai « inventaire iconographique » du patrimoine funéraire de chaque cimetière.

Il faut souligner que le processus d'évaluation du patrimoine funéraire a été renforcé dans sa qualité méthodologique et dans son efficacité grâce à l'aide et à l'expérience de Mme Guénola Groud, conservatrice en chef du patrimoine au Service des cimetières de la Ville de Paris

Des informations complémentaires ont été obtenues directement auprès du conservateur, par les indications fournies par les questionnaires de l'enquête générale, ainsi que par l'utilisation du matériel informatif concernant le cimetière. Ce matériel, constitué généralement de brochures, n'est disponible que très rarement.

Du point de vue chronologique, le patrimoine funéraire a été divisé en deux grandes catégories :

- le patrimoine ancien du début du XIX^e siècle jusqu'aux années 1922/1923
- le patrimoine contemporain de 1924/25 jusqu'à aujourd'hui

Les années immédiates après la Grande Guerre ont été choisies comme point de démarcation, puisqu'après cette catastrophe en Europe, le rapport à la mort change et la culture matérielle, funéraire comprise, se détache progressivement des influences du XIX^e siècle.

Dans la fiche d'évaluation du patrimoine, nous avons choisi d'analyser séparément les éléments structurants (indiqués dans les fiches simplement comme « structures ») et les monuments collectifs. Une description illustre la distribution spatiale des monuments anciens et contemporains et sa transposition graphique sur plan est complétée par l'indication de l'emplacement des monuments collectifs. Nous avons cherché à évaluer la présence du patrimoine distinctement pour les deux périodes, tout en essayant de faire ressortir le plus possible les monuments qui, pour différentes raisons, doivent être considérés comme exceptionnels. Cette évaluation quantitative a été suivie par une description détaillée du patrimoine dans son ensemble que complètent deux tableaux. Ils reproduisent, dans le premier cas, la quantité et la qualité de cinq types de monuments composant le panorama funéraire étudié, dans le second, la quantité et la qualité des éléments et des arts appliqués constituant ou décorant les monuments. L'état de conservation de tous ces éléments est évalué dans le détail à l'aide d'une description et de deux tableaux.

Dans le cadre de cette étude, l'Apur a obtenu la précieuse collaboration de l'Association des Cimetières Européens (ASCE) afin de pouvoir donner une vision comparative au niveau international pour certains aspects, comme l'offre en matière cinéraire (lieux établis pour accueillir les urnes et pour la dispersion des cendres) ou la politique de tutelle du patrimoine historique et artistique. Un « international call » a été lancé sur le net et par e-mail demandant d'adresser une documentation photographique et ainsi que de répondre à un questionnaire. Même si les réponses ont été extrêmement limitées une partie des informations reçues, en particulier concernant le patrimoine, ont été utiles au niveau comparatif.

Le patrimoine : évaluation quantitative

Patrimoine ancien

Dans le corpus étudié, les $\frac{3}{4}$ des cimetières (21 sur 28) ont été créés avant 1900.

Parmi ceux-ci, seul Arcueil ne présente presque aucune trace du patrimoine du XIX^e siècle et une présence basse ou extrêmement basse a été constatée respectivement dans les cas de Maisons-Alfort, Nanterre centre, Villetaneuse, Drancy et de Romainville ancien. Pour certains de ces cimetières, une fondation à la fin du XIX^e siècle (les années 1880 pour Arcueil et 1890 pour Drancy) pourrait presque totalement justifier cette « pénurie » qui ailleurs, comme à Romainville ancien et Villetaneuse, est probablement liée aux dimensions extrêmement réduites de la communauté et de son cimetière au XIX^e siècle. Dans les cas de Drancy et de Maisons-Alfort, une politique de reprise au cours du XX^e siècle peu attentive à la conservation du patrimoine, par nécessité ou par désintérêt, pourrait avoir joué un rôle plus au moins important dans l'élimination de monuments anciens en mauvais état de conservation.

Plus de la moitié des cimetières étudiés présente une quantité moyenne et élevée de patrimoine ancien. Saint-Denis et Montrouge représentent des cas exceptionnels où l'on a pu relever un niveau très élevé.



Bondy, cimetière communal



Saint-Denis, cimetière communal

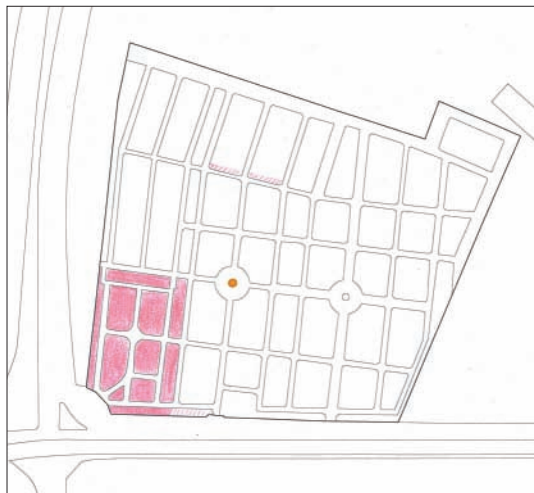


Saint-Ouen, cimetière communal



Gentilly

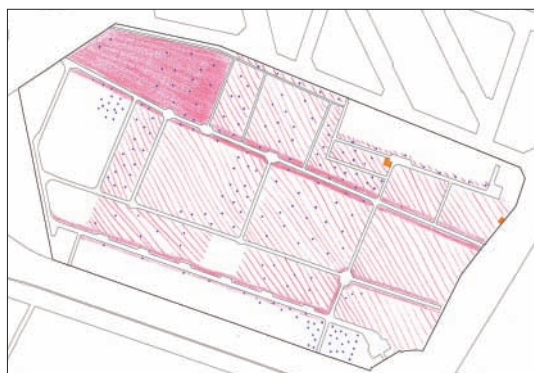
Répartition du patrimoine



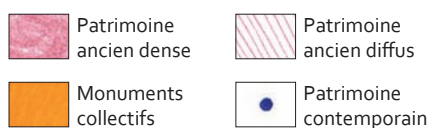
Bobigny, cimetièrre communal du centre, exemple de patrimoine ancien concentré



Bondy, cimetièrre communal, exemple de patrimoine ancien placé essentiellement le long des allées



Montrouge, exemple de patrimoine distribué sur des vastes parties du cimetièrre



Patrimoine contemporain

Même si les tombeaux contemporains occupent presque la totalité de l'espace dans les cimetières analysés, seule une partie restreinte de cette production funéraire a une réelle valeur patrimoniale. Au-delà de quelques séries de tombes représentatives de l'art industriel des années 1920-1970, la production artisanale et artistique de qualité est extrêmement rare et souvent totalement absente, en particulier pendant les trois dernières décennies. Cette absence est très évidente dans les cimetières de création plus récente qui représentent les 20 % du corpus. En effet, Bondy intercommunal, Champigny Coeuilly, Montrouge nouveau, Nanterre Mont-Valérien et Romainville nouveau, créés entre 1965 et 1984, ne présentent aucun type de patrimoine contemporain significatif au niveau des tombes individuelles ou familiales.

Environ 75 % des cimetières présentent une quantité très basse ou basse de patrimoine, constitué généralement par l'art industriel, datant des années 1920 aux années 1970. Seuls les cimetières de Champigny ancien et de Montrouge, déjà riches en monuments anciens, font exception en présentant respectivement un niveau moyen et élevé de patrimoine contemporain. Si les facteurs socio-économiques et les récents changements dans les rapports à la mort, aux morts et aux cimetières peuvent avoir joué un rôle dans ce manque de création de patrimoine contemporain, la principale cause doit être probablement recherchée dans l'insuffisance de l'offre des entreprises et des marbriers du secteur funéraire.

Le patrimoine : distribution

Dans les cimetières possédant des monuments anciens, ceux-ci sont distribués sur la surface du cimetière selon trois types :

- 1 - le patrimoine est concentré sur la surface d'un ou de plusieurs secteurs et il est plus ou moins mélangé à d'autres tombeaux plus récents dans environ 60 % des cas.
- 2 - le patrimoine est placé presque essentiellement le long des allées et des chemins secondaires, dans environ 40 % des cas.
- 3 - le patrimoine est distribué de façon non homogène sur de vastes parties du cimetière. Ce type de distribution est rare.

Dans le deuxième cas, l'état de conservation des monuments et son impact sur les visiteurs parcourant le cimetière est plus direct que dans les cas où le patrimoine occupe des sections isolées. Les interventions sur des monuments en mauvais ou très mauvais état, disposés le long des allées, sont donc en général les plus urgentes.

Dans les quelques rares cimetières où il y a un patrimoine contemporain, celui-ci est pour la plupart des cas distribué de façon non-uniforme dans certains secteurs du cimetière et est fortement mélangé à des tombeaux sans aucun intérêt patrimonial. Le seul cas vraiment exceptionnel est constitué par Montrouge où les monuments contemporains sont distribués sur la presque totalité de l'espace funéraire.

Le patrimoine ancien et contemporain : description et évaluation



Créteil



Le Bourget



Champigny-sur-Marne, cimetière communal nouveau



Saint-Ouen, cimetière communal



Champigny-sur-Marne, cimetière communal de Coeuilly



Champigny-sur-Marne, cimetière communal ancien

Les éléments structurants du cimetière

À l'exception des cimetières fondés au cours du XX^e siècle, ceux étudiés ici présentent un intérêt non seulement du point de vue des sépultures mais aussi du point de vue des éléments structurants.

Les styles architecturaux et les techniques constructives du XIX^e siècle témoignent d'une grande richesse lisible dans beaucoup de murs d'enceinte et dans les bâtiments qui abritent la maison du gardien et/ou le bureau du conservateur, dont l'on trouve de beaux exemples à Arcueil, Champigny ouest ancien et nouveau, Créteil, Le Bourget, Saint-Ouen et Suresnes Voltaire. Les bâtiments des cimetières de Bondy intercommunal et de Montrouge représentent des moments significatifs de l'architecture du XX^e siècle, tels le crématorium de Champigny Coeuilly, une réalisation intéressante de ces dernières années.

Au-delà de la simplicité du dessin, très fréquente, les entrées cristallisent souvent une tradition dans le choix, le travail et la combinaison des matériaux désormais disparus. Un bon exemple est celui de Suresnes Voltaire où calcaire, tuf, métal, brique et terre cuite sont mélangés. Dans des cas plus rares, les portails présentent des niveaux différents de monumentalité et de décoration artistique : pour le XIX^e siècle, il faut signaler les cimetières d'Arcueil, de Levallois et de Saint-Ouen ; ceux de Montrouge ancien, de Montrouge et de Saint-Denis pour le XX^e siècle, auxquels il faut ajouter, même s'il est de dimension très modeste, le portail de Champigny ouest ancien, dont les piliers sont décorés de beaux bas-reliefs, cas presque unique dans le corpus. Il est nécessaire de souligner que l'intérêt patrimonial de ces éléments structurants du cimetière est complété par la valeur paysagère de l'allée principale qui souvent se dégage précisément depuis les entrées et qui compose avec elles un « tout » à préserver et dans certains cas à améliorer (disposition plus attentive des panneaux d'informations, des poubelles, suppression des panneaux publicitaires...).

Dans quelques cas, le dallage et les socles en pierre des allées et très rarement (Saint-Ouen et Champigny ouest nouveau) les abris couverts contribuent à la valeur patrimoniale des éléments structurants. Les fontaines et les bancs sont dans la presque totalité des cas privés de tout intérêt.

Les monuments collectifs et les secteurs militaires

Pour des raisons chronologiques évidentes, les monuments collectifs sont absents dans les cimetières les plus récents. D'indéniable valeur historique, ils sont pour la quasi-totalité dédiés aux morts des guerres 1870/1871, 1914/1918 et 1939/1945. Les monuments en mémoire d'événements historiques plus récents sont également présents, mais ils sont généralement de taille et de qualité plus réduites.

Les monuments de la guerre 1870/1871 sont composés en grande partie par des obélisques de dimensions variables, en général au dessin très simple et avec une valeur architecturale limitée. Si ce type de monument a été aussi fréquemment choisi dans le cas du processus commémoratif de la Grande Guerre, il faut noter toutefois l'originalité et la nature extraordinaire des monuments réalisés à Créteil, Montreuil ancien et Levallois. Dans ce dernier cas, comme dans les cimetières d'Issy-les-Moulineaux et Drancy, cette singularité est accentuée par la très bonne qualité artistique des groupes sculptés qui composent le monument.

Dans le cas des monuments collectifs du XIX^e siècle, il faut noter la grande valeur patrimoniale de l'imposante pyramide à degrés réalisée dans le cimetière de Le Bourget et dédiée aux soldats du 3^e régiment allemand de Grenadiers « Koenigin Elisabeth ». De plus, il est nécessaire de rappeler que dans certains cimetières comme ceux de Drancy et de Romainville ancien, des sépultures de soldats allemands complètent la valeur historique du monument aux soldats français.



Romainville,
cimetière
communal ancien



Créteil



Levallois-Perret



Drancy, cimetière communal



Le Bourget



Issy-les-Moulineaux



Montreuil, cimetière communal ancien



Saint-Ouen, cimetière communal



Nanterre, cimetière communal du centre



Issy-les-Moulineaux



Bobigny, cimetière communal du centre



Turin (Italie)



Montrouge, les sépultures privées de la Grande Guerre

Les monuments aux morts sont généralement strictement liés à la présence d'un ou plusieurs carrés militaires dont la surface et le nombre des sépultures varient énormément. Au-delà de quelques parterres engazonnés et fleuris, dans la plupart des cas, ces secteurs du cimetière sont fortement « minéraux » : du gravier et plus rarement du béton recouvrent les espaces utilisés pour les commémorations, les chemins et espaces entre les sépultures des combattants. Ces dernières sont composées d'une stèle verticale et, dans la presque totalité des cas, d'une dalle en marbre ou d'un cadre généralement en béton qui délimite une surface recouverte de graviers. Une semelle en béton entoure souvent la tombe individuelle.

Les secteurs militaires sont caractérisés par une juste sévérité mais qui perd sa valeur sous le poids d'une sorte de « sécheresse générale » liée à l'utilisation excessive de certains matériaux comme le béton, le gravier ou la pierre. Cette dimension n'incite ni à y poser le regard, ni à s'y promener. La présence extrêmement réduite et souvent marginale de la végétation – généralement de type basse et saisonnière – leur donne l'aspect d'un désert, organisé et propre, mais toujours un désert. Ces secteurs dégagent une mémoire peut-être trop figée. Une plantation de ces carrés pourrait les inscrire avec plus d'harmonie dans le cimetière, sans réduire pour autant leur valeur historique et sociale, et en favoriserait leur « fréquentation ». À travers l'élément végétal, de l'herbe à l'arbre, la mémoire et le souvenir pourraient symboliquement se renouveler avec les saisons, avec le changement de couleur et de forme des plantes. Plus précisément, la pelouse, comme déjà dans le cas des cailloux blancs ou gris, pourrait évoquer l'unité, l'idée de force et de sacrifice commun.

Par ailleurs, il faudrait évaluer, dans le cadre d'une future et importante restauration, les avantages d'une suppression des éléments horizontaux présents dans les sépultures individuelles (semelles, cadres en béton notamment), en conservant les stèles et en transformant la surface d'inhumation en pelouse, comme c'est déjà le cas à Issy-les-Moulineaux, Romainville ancien et Suresnes. Une telle transformation a été très récemment mise en œuvre, en accord avec les autorités militaires, dans l'un des carrés de la Deuxième Guerre Mondiale du cimetière monumental de Turin (Italie). À court terme, un effort majeur en faveur de l'introduction de plantes dans ces secteurs pourrait être entrepris dans deux directions :

- 1 - Planter davantage les espaces du carré militaire non occupés par les sépultures en préservant la propreté et la stabilité du sol des aires réservées aux cérémonies. Cette solution semble être la plus appropriée dans les cas où les sépultures sont très construites, comme par exemple au Bourget ou à Maisons-Alfort. Des espèces différentes par la qualité, la hauteur, les couleurs et valeurs symboliques peuvent être utilisées. Par exemple, le carré réservé aux sépultures privées de soldats de la Grande Guerre au cimetière de Montrouge est caractérisé par la présence d'un arbre (probablement un cerisier japonais) planté par une famille, ce qui donne une grande valeur esthétique au petit secteur est, et contribue énormément à la qualité paysagère générale du cimetière.
- 2 - Planter de façon la plus étendue possible la surface des sépultures individuelles. Déjà partiellement pratiquée par exemple à Bobigny communal et dans un carré de Saint-Denis, cette solution pourrait être facilement et efficacement appliquée dans des cas tels que Bondy intercommunal, Nanterre centre et Saint-Ouen.

Les monuments funéraires privés

Présent à des niveaux très différents, le patrimoine ancien est constitué avant tout de dalles et de coffres hauts qui composent ainsi les éléments principaux du paysage funéraire dans les cimetières visités. Les premières sont de hauteurs diverses, souvent sobres, à double pans ou décorées d'une croix en relief et elles sont généralement placées sur un large soubassement, simple ou à plusieurs niveaux. Les coffres hauts en pierre et plus rarement en granit poli sont aussi fréquents, les sarcophages sont par contre très rares. Les coffres hauts comme les dalles, pour certains privés d'éléments verticaux, sont souvent en avant d'une stèle très variée en forme et en qualité. La croix est la forme la plus fréquente, mais en général elle est très simple et sérielle dans son dessin. Nous avons pu relever également des stèles cintrées et ogivales et parmi les stèles architecturées, plus rares, il faut signaler des cas de grandes originalités et qualité artistique, avec souvent l'utilisation de décorations en bronze et plus rarement de la mosaïque. Dans certains cimetières, comme par exemple à Suresnes, les stèles sont souvent remplacées par des colonnes tronquées, décorées ou non, sur un petit cippe. Il faut aussi indiquer, en particulier pour les monuments des dernières décennies du XIX^e siècle et du début du XX^e, le remplacement de la stèle, notamment dans les coffres hauts, par des vases ou des jardinières en pierre ou en métal et plus rarement par une urne cinéraire sculptée en pierre.

Dans nombre de nécropoles visitées, nous avons relevé une présence variable de monuments de grande originalité et de haute valeur artistique.



Gentilly, obélisque



Bondy, cimetière communal du centre, dalles et coffres hauts



Gentilly, mosaïque



Saint-Denis, cimetière communal, sarcophage



Pierrefitte-sur-Seine, cimetière communale



Saint-Denis, cimetière communal, coffres hauts avec stèles à forme de croix



Gentilly, stèle avec bronze



Maisons-Alfort, tombe monumentale d'après un modèle gréco-romain



Épinay-sur-Seine, cimetière communal, inspiration romane



Saint-Denis, cimetière communal, sarcophage sur soubassement monumental



Montreuil, cimetière communal ancien, tombe monumentale avec quatre gisants



Montrouge, vitrail



Gentilly



Issy-les-Moulineaux, Créteil vitrail



Bondy, cimetière communal du centre



Issy-les-Moulineaux

Les chapelles sont présentes dans la presque totalité des cimetières, même si en quantité très variable, d'une à quelques dizaines, sans jamais dépasser la quarantaine et sans dominer le panorama funéraire, alors que c'est souvent le cas, par exemple, dans beaucoup de secteurs des cimetières parisiens intra-muros. Très souvent, elles sont distribuées le long des allées principales, comme dans les cas très emblématiques d'Issy-les-Moulineaux et de Gentilly et, plus rarement mais de manière irrégulière, le long des chemins secondaires, ponctuant ainsi la surface de la nécropole. Pour la plupart, ces architectures sont très standardisées et témoignent des différents types stylistiques, certaines avec quelques richesses décoratives, des XIX^e et XX^e siècles issus des catalogues des entreprises de l'époque. Les chapelles résultant d'un vrai projet constructif et décoratif sont extrêmement rares et sans doute les exemples les plus remarquables sont ceux des cimetières communaux de Bondy, Levallois-Perret et Saint-Denis. Il faut souligner que dans de nombreux cimetières, les vitraux qui ornaient les chapelles n'existent plus. Mais dans certains, tels Issy-les-Moulineaux et Montrouge, une grande partie des vitraux est parfaitement conservée. De bonne qualité, ils sont décorés de sujets sacrés, plus rarement de portraits des défunts et de sujets non religieux. De plus, les chapelles conservent souvent une grande richesse de portes en métal qui, dans quelques cas, ont une valeur patrimoniale très élevée, mais qui ne sont pas toujours en bon état de conservation.



Issy-les-Moulineaux



Épinay-sur-Seine,
cimetière communal, art industriel



Créteil



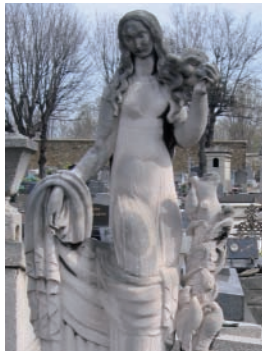
Montrouge, art industriel



Champigny-sur-Marne,
cimetière communal nouveau



Drancy, cimetière communal,
art industriel



Levallois-Perret



Bobigny, cimetière communal
du centre, production sérielle
en granito



Montrouge



Saint-Denis,
cimetière communal

Le patrimoine contemporain de qualité est extrêmement rare et les tombeaux des XX^e et XXI^e siècles totalement privés d'intérêt occupent une très grande partie de l'espace funéraire des cimetières visités. Le patrimoine plus récent est presque totalement constitué de la production sérielle en granito ou en pierre des années 1920-1970. Caractérisés par une grande variété de formes, ces types de tombes présentent une certaine valeur du point de vue de l'art « industriel » au niveau du dessin et aussi au niveau des inscriptions pour certains cas. Drancy constitue un exemple particulier où les dalles en marbre poli des années 1930-1970, dans un parfait état de conservation, témoignent du niveau stylistique élevé de certaines entreprises funéraires. Seules quelques nécropoles, comme celles de Montrouge et Champigny ancien, présentent une certaine richesse de monuments contemporains originaux et de grande qualité artistique, en particulier au niveau de la sculpture. Dans d'autres cimetières, on retrouve quelques exemples isolés ayant une réelle valeur patrimoniale.

Dans la totalité des cimetières analysés, les édifices, les sarcophages, les obélisques et les monuments complexes sont extrêmement rares, mais lorsqu'ils sont présents, ils sont généralement d'une qualité patrimoniale élevée et même pour quelques cas dessinés par de grands noms de l'art français.



Montrouge



Suresnes, statuette en grès



Montrouge, couronnes en céramique vitrifiée



Suresnes, vase en métal



Issy-les-Moulineaux, plaque en verre avec le nom de famille



Bondy, cimetière communal du centre



Montrouge, relief en bronze



Montreuil, cimetière communal ancien, buste en céramique



Issy-les-Moulineaux, buste en marbre



Drancy, cimetière communal, photo sur plaque en marbre



Montrouge, statue en bronze

Dans l'ensemble, le corpus étudié est caractérisé par une grande richesse de types d'arts appliqués. Le mobilier en grès et en céramique est probablement le plus diffusé. Constitué surtout de couronnes ou de bouquets de fleurs colorées en céramique vitrifiée, il est complété par une série de statuettes en grès blanc ou marron représentant des petits anges, des figures d'enfants et plus rarement des animaux et des crucifix. Ces statues amovibles sont placées de préférence sur les sépultures d'enfants et datent surtout d'une période allant des dernières décennies du XIX^e siècle aux années 1950. Une certaine variété typologique est conservée, par exemple, au cimetière Voltaire à Suresnes. Le mobilier en métal est également très abondant : il est constitué surtout de clôtures et de structures porte-couronnes, mais aussi de souvenirs en forme de branche de palmier, de vases et de jardinières. Pour la plupart issus d'une production sérielle, comme les clôtures constituées de petits piliers en forme de flambeau, certains types sont par contre extrêmement originaux, résultant d'un artisanat de haute qualité. Si les objets réalisés en bronze sont généralement en bon état de conservation, ceux réalisés avec d'autres alliages présentent souvent un état de conservation médiocre voire très mauvais.

Montées sur des cadres en métal ou non, les photos sur émail constituent un autre patrimoine aussi fréquent et important que méconnu et fragile. Enchâssé sur les éléments verticaux du monument ou sur des petites plaques amovibles placées sur la dalle, cet art de conserver l'image du défunt caractérise presque essentiellement les tombeaux du XX^e siècle, avec des exemples de très grande qualité produits pendant la première moitié du siècle. Dans les cimetières visités, ce patrimoine photographique, présent de façon peu homogène, est ainsi très riche dans le cimetière de Drancy. Quelques nécropoles portent les traces d'une production artisanale particulière, comme à Issy-les-Moulineaux, où sont préservés de rares exemples de plaques en verre avec l'indication du nom de la famille, disposées sur des stèles ou des chapelles.

Enfin, dans les cimetières choisis pour cette étude, la sculpture est très peu présente. La seule grande exception réside dans le cimetière de Montrouge qui conserve un petit nombre d'exemples, certains de haut niveau artistique. Les statues et les groupes sculptés sont presque absents là où les bustes et les bas-reliefs, généralement de dimensions réduites, sont bien plus fréquents. Au niveau des matériaux, le bronze et les autres alliages sont nettement plus utilisés que la pierre ou le marbre.



Levallois-Perret, décoration sculptée



Montreuil, cimetière communal ancien



Créteil, décharge



Le Bourget, décharge



Montreuil, cimetière communal nouveau, jardin du souvenir



Nanterre, cimetière communal parc du Mont Valérien, jardin du souvenir



Nanterre, cimetière communal parc du Mont Valérien, jardin du souvenir

L'offre funéraire

Du point de vue patrimonial, certains secteurs des cimetières et une bonne partie de l'offre funéraire récente présentent une qualité patrimoniale nettement au-dessous de leur rôle et de leur importance symbolique et sociale. Au-delà des lieux de décharge des déchets, souvent trop visibles, les poubelles parfois très mal placées ou encore le mobilier (fontaines, bancs, etc.) privé d'une qualité esthétique minimale, ce sont les jardins du souvenir et les emplacements pour les urnes cinéraires qui semblent être clairement le résultat d'un manque de réflexion au niveau de la disposition, de la composition et du dessin. Enfin, les secteurs récemment créés pour les mort-nés et les fœtus ainsi que ceux réservés aux indigents renvoient une image de grande désolation et d'une aridité visuelle très frappante.

Patrimoine : Axes d'intervention

Documentation photographique

La présence du patrimoine ancien, qu'elle soit quantitative ou qualitative, nécessite avant tout une documentation photographique. Celle-ci est essentielle pour garder une trace des monuments dont l'état de conservation n'est pas toujours valorisant. Elle est également indispensable en cas de vol et en prévision d'interventions particulières comme le déplacement, la restauration, la reprise, le changement d'usage et, dans des cas extrêmes, la destruction. Enfin, elle pourrait utilement contribuer à une meilleure connaissance historique, mais aussi sociale, des cimetières et des communes, aspects essentiels qui n'ont pu être développés dans le temps de cette étude. Cette documentation iconographique, malgré la faiblesse des moyens et des ressources, si elle est bien organisée et bien conservée, pourrait constituer pour les années à venir une archive numérique précieuse du point de vue administratif, culturel et scientifique. Une copie de chaque archive pourrait être versée au Sifurep pour en garantir encore plus efficacement la préservation. Dans le processus de développement d'un catalogue photographique, une collaboration, surtout du point de vue méthodologique, avec la Ville de Paris et en particulier avec le bureau de conservation du Père-Lachaise, qui a montré une grande expérience à ce sujet, serait grandement utile.



Créteil, ruines



Bobigny, cimetière communal du centre, pierres décoratives



Le Bourget, statue en danger



Le Bourget, statue en danger (détail)



Montrouge, statue endommagée



Livourne (Italie), conservation de monuments anciens



Bondy, cimetière communal du centre, restaurée



Bologne (Italie) « Nouvelle salle des adieux »

© Roberto Mantorelli



Bondy, cimetière communal du centre, à restaurer



Villeteuse, cimetière communal, tombe en granito



Épinay-sur-Seine, cimetière communal, Chapelle transformée en ossuaire

Conservation, restauration, reconversion

Le cimetière est et doit rester un espace vivant, inscrit avec sa diversité dans le tissu urbain, loin de toute « muséification » qui pourrait en altérer la fonction et le figer dans une dimension étrangère à son histoire et à son rôle futur. C'est pour cela que le patrimoine funéraire du passé doit être géré en étudiant les différents types d'interventions nécessaires et possibles :

- a) Établir une politique partagée et des procédures standardisées de reprise de monuments funéraires privés, en particulier dans le cas d'arrêt de péril.
- b) Conserver l'état du monument déjà en ruine en laissant agir le temps et en ne maîtrisant que la végétation lorsqu'elle existe. En effet, dans certains cimetières, le propos de Julien Guadet au sujet de la ville est pleinement valable : « on ne compose pas le pittoresque ; il se compose à lui tout seul par l'œuvre du plus grand des artistes, le temps ». De plus, cette dimension pittoresque pourrait être mise en valeur avec une introduction plus réfléchie et structurée de plantations. Mais si le pittoresque ne peut être créé artificiellement, les parties d'un monument totalement en ruine pourraient être quand même réutilisées à la place des pierres souvent achetées pour décorer les espaces plantés. Cette utilisation « décorative » n'est pas toujours simple à mettre en œuvre, mais elle permet une valorisation esthétique et une conservation des ruines dans des cas où leur déplacement est inévitable pour des questions de « décence » ou de reprise. Ainsi, au cimetière de « La Chartreuse » de Bologne (Italie), le sol de la nouvelle « Salle des adieux » a été partiellement réalisé en réutilisant des morceaux de marbres provenant de tombes détruites avec un résultat jugé, par les experts et les citoyens, comme bien réussi.
- c) Restaurer en rétablissant l'intégrité ou l'état originel de certains monuments reconnus pour leur grande valeur patrimoniale ou leur représentativité d'une série ou d'un type funéraire qui, à défaut, pourraient disparaître à jamais. Dans les fiches, les cas les plus urgents ont été signalés, que ce soit pour une conservation sur place, ou pour un déplacement dans un lieu clos sur site, en raison d'un état de conservation très fragilisé, comme c'est souvent le cas pour la statuaire en pierre. Il pourrait ainsi être envisagé de créer, au niveau communal ou mieux intercommunal, un lieu pour la conservation de certains éléments du mobilier funéraire et des arts appliqués ayant une certaine valeur patrimoniale, et qui sont en danger s'ils sont délaissés dans le cimetière ou s'ils proviennent de tombes vouées à la destruction.
- d) Établir de façon plus claire et méthodique une politique de reconversion des monuments en évitant l'état d'abandon prolongé. Plus précisément, les chapelles pourraient être transformées en ossuaires ou en lieux de conservation d'urnes cinéraires, tel que cela commence à être pratiqué dans certains cimetières français et européens. Pour la France, l'on peut par exemple citer le cas du cimetière de la commune de Camon, près d'Amiens, où une chapelle restaurée et privée de portes a été transformée en petit columbarium. À Bologne (Italie), où la partie ancienne du cimetière « de la Chartreuse » est classée depuis des décennies, certains monuments historiques après restauration ont fait l'objet avec succès de nouvelles concessions qui prévoient une obligation de conservation de toutes les parties et décorations, les épitaphes comprises. La même politique est menée à Zurich (Suisse), où tous les cimetières réalisés avant ou peu de temps après 1900 ont été classés monuments historiques par décision du conseil municipal le 20 février 2004. Par ailleurs, les tombeaux classés et certains autres monuments anciens sont concédés pour des durées 30, 40 ou 50 ans renouvelables. Le coût de la concession comprend l'emplacement, les frais annuels de plantation et d'entretien, l'épitaphe, le nettoyage et la restauration



Villetaneuse, cimetière communal



Champigny-sur-Marne, cimetière communal de Coeuilly



Issy-les-Moulineaux



Romainville, cimetière communal



Saint-Denis, cimetière communal



Bobigny, cimetière communal du centre

lorsque cela est nécessaire. Aucun nouvel élément décoratif n'est autorisé en dehors de pierres tombales couchées (source Anthos, 1, 2007, p. 14-15). En ce qui concerne la reconversion et la reprise avec certaines obligations, une confrontation régulière au niveau national sur les procédures administratives envisageables et appliquées et sur le cadre juridique de référence semble être indispensable et urgente.

- e) Prévoir une politique d'intervention rapide concernant la production des tombes en granito qui, dans nombre de cimetières, sont fortement détériorées jusqu'à présenter des fissures et des cavités. Dans beaucoup de cas, la restauration n'est pas envisageable. Ces tombes, devenues visuellement « indécentes » devraient être inévitablement retirées.
- f) Création d'une ressource en ligne avec des procédures, des conseils, des documents concernant la gestion du patrimoine et la possibilité pour chaque commune de partager ses expériences et ses commentaires sur les différents aspects de la politique patrimoniale mise en place.

Plantations et patrimoine

La conservation et la valorisation du patrimoine devraient être articulées à une vision d'ensemble. Dans certains cas, les plantations peuvent contribuer à valoriser la qualité des tombes, des divisions mais également du cimetière considéré, dans sa globalité, comme patrimoine. Comme cela a été plusieurs fois indiqué, l'utilisation des éléments végétaux peut contribuer à résoudre plusieurs problèmes et être appliquée à différents types d'interventions. De plus, il faut rappeler que l'utilisation de « verdure » est le premier des conseils donnés en 2008 par le Comité National d'éthique du Funéraire dans ses Recommandations sur le Cimetière. De plus, une politique nouvelle de gestion des plantes spontanées semble être nécessaire. Une sorte d'« herbophobie » règne dans les cimetières sous le poids d'une « obsession de propreté et d'ordre » d'une grande partie des usagers qui voient dans la présence d'herbes sauvages un manque d'entretien presque scandaleux. Les coûts écologiques mais également économiques de cette « herbophobie », qui implique souvent l'utilisation de désherbants, pourraient être réduits grâce à une formation écologique et botanique des usagers et des gestionnaires et avec une recherche plus attentive des espèces de fleurs « sauvages » à semer ou laisser pousser dans chaque cimetière. La partie éducative pourrait être réalisée à l'aide de petits panneaux amovibles où un dessin et un texte bref présenteraient les herbes poussant dans le cimetière. Un autre mode d'action au niveau local pourrait consister à mobiliser des botanistes et des paysagistes pour préciser les essences à privilégier. Cette approche éviterait le caractère réducteur d'une liste de végétaux généraliste et peu applicable aux différents terrains et environnements.

Sépultures de nouveaux nés



Drancy



Nanterre, cimetière communal du centre



Coesfeld (Allemagne), monument pour foetus



Montreuil, cimetière communal nouveau



Zurich (Suisse), cimetière nord, monument aux enfants

Sépultures des indigents



Montrouge



Champigny-sur-Marne, cimetière communal de Coeuilly



Zurich (Suisse), section pour les indigents

Dignité visuelle : les cas urgents

Dans plusieurs cas, une action publique contemporaine et de qualité permettrait d'accroître l'intérêt esthétique ou la valeur patrimoniale des cimetières. Elle apparaît d'autant plus essentielle lorsqu'il s'agit de redonner une dignité à des secteurs qui aujourd'hui en sont dépourvus, comme les aires d'inhumation pour les indigents ou les nouveau-nés. Ainsi, l'on pourrait envisager la production d'éléments en marbre (petites colonnes ou petits cubes), de formes diversifiées et avec une décoration sobre, sur lesquels reposerait une plaque métallique amovible avec le nom du défunt. Ces cippes dessinés par des artisans ou des artistes sur commande de plusieurs cimetières, à l'échelle du syndicat intercommunal (donc en relation avec la création d'une structure d'achats groupés), sont facilement réutilisables à l'échéance de chaque concession gratuite. Depuis des années, cette pratique est diffusée, quelquefois même pour toutes les sépultures, dans beaucoup des cimetières européens, notamment ceux du Nord.

© Regina Hellermann (avec la permission de Friedhofskultur magazine)

Art et contemporanéité

Il apparaît urgent de revivifier le dialogue entre la sphère funéraire et l'art contemporain, dialogue qui, malgré les foires et les salons professionnels, semble dans les cimetières analysés totalement interrompu depuis des décennies, situation qui ne peut pas être liée à la dimension réduite des communes ou aux conditions socio-économiques des familles. Il importe de stimuler une réflexion sur la production funéraire privée et sur le mobilier, de même que sur la réalisation de lieux à caractère collectif tels que les columbariums, les jardins du souvenir ou les aires de cérémonie. Ce dialogue pourrait ainsi se traduire par des événements (expositions d'une production de qualité à l'intérieur d'un cimetière, débats et rencontres avec les entreprises, les artisans, les artistes). Ce dialogue devrait être soutenu par une politique d'aménagement des lieux plus attentive aux dimensions sensibles et symboliques, dimensions qui doivent se refléter dans la qualité esthétique des espaces et de leur composition. Ces actions pourraient également être conduites avec la participation des citoyens et des réseaux associatifs. Le cimetière des Joncherolles, par exemple, grâce à son histoire, sa disponibilité en larges espaces plantés voire en bâtiments non utilisés pourrait devenir, en quelque sorte et comme cela a été proposé, le fer de lance de l'union entre la sphère funéraire et celles de l'art et de l'artisanat contemporains, produits en France et à l'étranger. À l'instar de l'exemple allemand, une exposition régulière (tous les deux ou trois ans) des monuments funéraires dans une partie de cette nécropole créée par l'architecte et urbaniste Robert Auzelle pourrait être conçue dans le cadre d'un événement, plus vaste et articulé, lié au funéraire.



Turin (Italie), enfeus et cinerarium



Westervelt (Hollande), cinerarium et cinerarium

© ASCE

Livourne (Italie)



Le jardin du souvenir



Secteur pour les urnes cinéraires biodégradables

Lucques (Italie), Cimitero Urbano



Art funéraire de haute qualité et végétalisation



Pecetto Torinese, tombe de famille et enfeus



Turin (Italie), Cimitero Monumentale, jardin du souvenir et cinerarium

Exposition d'art funéraire à Schwerin (Allemagne), 2009



© Liebigard Jennerich (avec la permission de Friedhofskultur magazine)

Padoue (Italie)



Tombes familiales et espaces végétalisés



Tombes individuelles et espaces végétalisés

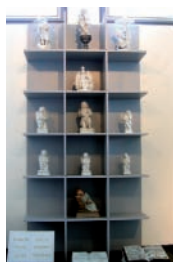
Kassel (Allemagne), Musée de la Culture Funéraire



Urnes cinéraires



Stèles funéraires de différentes périodes



Statuettes en grés



Croix en métal

Patrimoine : la perspective nationale et internationale

Dans la perspective du développement d'une politique de conservation et de gestion du patrimoine funéraire, une collaboration au niveau national et européen avec différentes institutions est extrêmement importante. Mais au-delà de l'affirmation, en soi banale, d'une coopération nécessaire, celle-ci ne pourra avoir une réelle utilité dans la pratique d'intervention à court, moyen et long termes que si elle est constante et structurée. Si l'établissement d'une coordination sur les questions patrimoniales à l'intérieur du Sifurep est souhaitable, elle devrait être menée dans le cadre d'un dialogue constant et officialisé avec la Ville de Paris qui, dans les dernières années, a développé une certaine expérience en la matière. Ce dialogue est indispensable pour une réflexion commune, utile aux deux partenaires, et fortement nécessaire à l'avancement du débat au niveau métropolitain et plus largement national.

Établie en reprenant le projet récemment créé par l'Association des Cimetières Européens (ASCE) et approuvé par le Conseil d'Europe, la proposition d'une route des cimetières de la métropole marque une étape importante vers une présence majeure des institutions françaises dans le réseau européen pour la promotion et la tutelle du patrimoine funéraire. Ce pas important devrait être renforcé par une adhésion et un rôle actif du Sifurep à l'intérieur de l'Association afin de contribuer et de bénéficier plus activement à l'échange constructif des connaissances, des problématiques et des bonnes pratiques liées à la gestion culturelle et patrimoniale du cimetière. De plus, cet échange est encore plus précieux sur des thèmes et des questions sur lesquels les autres pays ont une longue tradition (emplacement pour les urnes cinéraires, jardins du souvenir, monuments collectifs pour les mort-nés, etc.) qui, pour différentes raisons, manquent en France. Dans le processus de relance du dialogue entre l'art contemporain et la sphère funéraire, dont le cimetière des Joncherolles est une bonne illustration, il serait utile de prendre en considération les différentes activités développées depuis des années dans une institution presque unique en Europe : le Musée et le Centre de Culture Funéraire (Museum und Zentralinstitut für Sepulkralkultur) de Kassel en Allemagne. Ce centre est un observatoire très privilégié non seulement du point de vue de l'histoire de la culture funéraire allemande mais aussi du point de vue de ses évolutions récentes qui représente, par exemple, un modèle extrêmement riche sur des thèmes très sensibles tels la mort des enfants.

Conclusion

Depuis la création des cimetières modernes, au XIX^e siècle, se pose la question de l'évolution de la mortalité et de la place à réserver aux morts. Les variations démographiques (pics démographiques notamment), l'exposition aux risques (canicule, épidémie, pandémie...), l'accroissement de la durée de vie, la décohabitation, la séparation des lieux de travail des lieux de loisirs et de retraite, l'évolution des pratiques funéraires avec la crémation... sont autant de phénomènes sociétaux qui rendent toujours plus complexe la prospective en la matière.

Bien que les données réunies dans le cadre de cette étude soient souvent éparses et hétérogènes, elles ont permis de dégager de grandes tendances, de définir les indicateurs nécessaires à une veille en la matière (taux de mortalité et taux de sépulture - inhumation, crémation - à la commune, types et durées de concessions, modes de sépultures - caveaux, pleine terre, enfeus, urnes cinéraires, ossuaires...) et de disposer d'outils performants (tables de données compatibles avec les systèmes d'informations géographiques). Ces résultats et ces outils offrent un regard comparé qui peut conduire à mieux connaître et apprécier les alternatives possibles. Ils doivent permettre aux collectivités membres du Sifurep de faire des choix à moyen et long termes, le cimetière étant « par nature » un espace qui ne peut muter dans l'urgence. Il faut toutefois rappeler que, dans le cadre de la nouvelle réglementation funéraire, des choix et des actions s'imposent à court terme, particulièrement en ce qui concerne l'offre cinéraire (jardins du souvenir notamment) et les ossuaires.

L'étude a également permis de préciser que les usages et les perceptions, liées ou non à des pratiques funéraires, que l'on peut avoir des cimetières dépendent en grande partie de leur situation urbaine, de leur insertion dans un environnement bâti ou non bâti dont les qualités peuvent être très variables. Là encore, les marges d'évolution en matière d'aménagement dépendent souvent de la diversité de ces situations urbaines. Si les leviers, ou objets, essentiels à une meilleure insertion des cimetières ont été identifiés (murs, allées, sépultures), ils ne peuvent jamais totalement conduire à des réponses toutes faites. Ils restent les éléments d'un outil principal qui fait encore trop largement défaut, un plan d'aménagement architectural, urbain et paysager traduisant un projet spécifique en fonction des situations existantes.

Redonner place aux cimetières dans la ville, c'est leur reconnaître et leur redonner une valeur de lieu à la fois de mémoire et de recueillement, mais aussi de beauté, d'émotion.

Les cimetières peuvent être considérés comme des espaces publics singuliers dans la mesure où ils répondent à une double mission : permettre le recueillement et garantir la décence et la sécurité des lieux de sépulture. Cela les distingue d'autres équipements publics dont ils sont souvent rapprochés : les parcs et jardins. Ils ont pourtant de tout temps accueilli d'autres usages et sont souvent appréciés pour leur calme, la qualité de leurs plantations... Nombre de sondages confirment des attentes fortes des usagers en la matière.

Il importe donc d'intégrer les évolutions récentes et possibles de l'usage des lieux, sans compromettre les missions et les usages fondamentaux d'un lieu de sépulture. Le cimetière comme espace public suppose aussi de réfléchir à ce qui fait ses qualités, ses aménités (qualité des sols, des plantations, du mobilier urbain...).

Si le cimetière reste dominé par les questions de salubrité et de respect dû aux morts... il n'échappe plus aux enjeux environnementaux (développement soutenable, métropole de l'après-Kyoto...) qui, devenus incontournables, influent déjà sur sa gestion et son aménagement. Il est d'ailleurs possible de considérer les cimetières comme une pièce importante en matière environnementale aussi bien à grande échelle (corridors écologiques) qu'à une échelle locale.

Le rôle des plantations (bilan carbone, biodiversité, biomasse...), de la nature des sols (perméabilité ou imperméabilité...), des modes de sépulture (caveaux, pleine terre, urnes...) doit être considéré pour son impact en matière de gestion, mais également dans le cadre d'une économie globale et durable des lieux et de leur insertion dans la métropole.

Le cimetière considéré comme une pièce importante au regard des questions environnementales a conduit à identifier les enjeux majeurs en termes de gestion et d'aménagement : gestion écologique et gestion des déchets (végétaux, minéraux...), stratégie de plantation, réduction de l'imperméabilisation des sols, qui pourraient contribuer à améliorer le bilan carbone et réduire les effets d'îlots de chaleur urbains.

Le déni de la mort propre à la seconde moitié du XX^e siècle et à notre époque, conduit souvent à ignorer que le cimetière est par définition un lieu de mémoire privilégié. Il accumule au fil du temps les différentes couches sociales et les différentes générations de la population. Il garde la mémoire d'une histoire locale qui peut souvent prendre des formes inattendues (personnages « illustres », communautés culturelles ou culturelles...). Ce patrimoine « social » est aussi inscrit dans la « pierre » des monuments funéraires. Il construit un paysage qui peut faire sens à différentes échelles (du paysage général du cimetière au monument lui-même). La diversité des monuments est également un patrimoine « en soi » qui, dans bien des cas, peut participer à l'identité du lieu, de la commune...

L'ignorance de ces valeurs patrimoniales conduit à supprimer sans jugement les concessions les plus dégradées et à les remplacer par des monuments de moins en moins dégradables mais de plus en plus uniformes en dessin et en matériaux. Il importait donc de révéler les différents aspects que peut prendre ce patrimoine et les différentes formes que peut prendre sa valorisation.

Très souvent c'est dans la diversité des types de sépulture (carrés militaires, carrés communs, ossuaires...) qu'existe déjà ou que pourra exister une évolution des cimetières en cherchant à la fois à préserver le patrimoine et à moderniser l'offre dans un souci de qualité architecturale et paysagère, voire d'économie et de partage de l'espace.

La dégradation des lieux laisse souvent une impression d'abandon. Elle peut être due à l'état des clôtures, des espaces publics et de leurs plantations... mais aussi du patrimoine et des conditions d'entretien et d'équipement (poubelles mal placées, absence de bancs...). L'éclatement de la gestion des cimetières entre plusieurs services ne contribue sans doute pas à la connaissance et à l'amélioration de cette situation.

L'étude a permis d'identifier les « bonnes pratiques » qui existent déjà ou qui peuvent être développées à partir desquelles pourrait être construite une culture commune et pourraient être dégagées des stratégies d'intervention et de communication à l'intention des décideurs, des gestionnaires, des entreprises privées et des usagers...

Premier jalon d'une connaissance partagée, tant en termes d'état des lieux que de devenir possibles, cette étude pourra peut-être conduire à la définition d'une charte des cimetières du Sifurep.

4 | Annexes

Sommaire des annexes

Le Sifurep, syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne	145
Questionnaire pour la commune	146
Questionnaire pour chaque cimetière géré par la commune	147
Listes des cimetières qui disposent d'un autre type de concessions	154
Taux d'occupation des carrés Israélites	156
Taux d'occupation des carrés Musulmans	157
Étude de cas : liste des cimetières faisant l'objet d'un fascicule monographique :	158
Aspect réglementaire	159
Cimetières et entretien différencié. Note du service des cimetières de la Ville de Paris	167
<i>L'international Call</i> Pour une vision comparative au niveau européen	168
La « cellule » patrimoine du Service des Cimetières de la Ville de Paris : une collaboration fructueuse	169
La gestion du patrimoine funéraire de la Ville de Paris : exemples techniques.....	170
Ville de Paris, Père Lachaise, exemple de plan détaillé de gestion du patrimoine.....	176
Recueil thématique de références européennes.....	177

Le Sifurep, syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne

Le syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne a été créé en 1905 dans le contexte de l'élaboration de la loi de séparation de l'église et de l'État. Il est un des plus anciens organismes intercommunaux de l'agglomération parisienne.

Il exerce ces compétences pour le compte de 75 communes des départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et des Yvelines.

Les missions du Sifurep :

- assurer, par voie de gestion déléguée, le service extérieur des pompes funèbres, qui permet aux familles qui le souhaitent de bénéficier d'une prestation d'obsèques définie dans le cadre du contrat et dont la qualité et les tarifs sont contrôlés par le Syndicat. Le délégataire actuel est la société OGF ;
- lancer toutes études préalables à l'implantation, à l'extension ou à l'aménagement de chambres funéraires, de crématoriums ainsi que de cimetières communaux ou intercommunaux et, éventuellement, de tous équipements connexes ;
- assurer toute mission de conseil et assistance aux collectivités adhérentes sur l'application des dispositions législatives et réglementaires relatives au droit funéraire ;
- organiser le contrôle des services délégués.

L'importance de la population desservie, plus de 3 135 000 habitants, a permis l'implantation et le développement d'un grand service public intercommunal proche des administrés et susceptible de mettre à leur disposition à tout moment et en toutes circonstances, des agents efficaces, des équipements et un matériel modernes.

Les équipements du Sifurep :

- 2 chambres funéraires : Nanterre et Montreuil-sous-Bois ;
- 4 crématoriums : Mont-Valérien à Nanterre, Val-de-Bievre à Arcueil, du Parc à Clamart, Champigny-sur-Marne.

Le Sifurep et les cimetières

Le comité syndical du Sifurep a entamé en 2009 une réflexion sur les équipements publics que sont les cimetières. La prise en compte des évolutions récentes tant juridiques avec la loi du 19 décembre 2008, sociétales (développement de la crémation, nouvelles pratiques funéraires, espaces confessionnels...), que des modes de gestion communaux (disparition progressive des concessions perpétuelles, reprise de concessions,...) entraîne des obligations nouvelles pour les collectivités.

Dès lors la maîtrise des coûts de gestion de ces équipements est posée au regard des contraintes des finances communales. Aussi, le Sifurep a souhaité donner aux communes des éléments de prospective sur l'évolution des cimetières et de leur place dans la ville afin de les intégrer davantage dans les politiques d'aménagement urbain et de développement durable, d'améliorer la qualité du service public en réponse aux demandes nouvelles et d'adapter les gestions en conséquence.

Le Sifurep a par ailleurs signé une convention de coopération avec le Syndicat intercommunal du cimetière des Joncherolles, qui est un des équipements les plus remarquables en région parisienne, conçu par l'architecte Robert Auzelle.

Questionnaire pour la commune

Apur-Sifurep 2010

Nom de la commune	
Code postal	
Code INSEE	

1) Aspects géographiques

Superficie du territoire communal (en hectares)

	Communaux	dont cimetière communal situé sur une autre commune	inter-communaux	cimetières parisiens	cimetières d'autres communes	cimetières d'État
Nombre de cimetières						
Superficie totale (en hectares)						

2) Aspects démographiques

	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Nombre total de résidents décédés (sur et hors territoire communal)						
Nombre de personnes décédées sur le territoire communal						
dont enterrées sur le territoire communal						
Nombre de résidents décédés hors territoire communal						
dont enterrés sur le territoire communal						

3) Intercommunalité

	oui / non / nsp	si oui lequel ?
Êtes-vous adhérent à un cimetière intercommunal ?		

Questionnaire pour chaque cimetière géré par la commune

Apur-Sifurep 2010

SECTION 1 : préambule

1)

Nom de la commune	
Code postal	
Code INSEE	
n° ordre par commune (interne NSQ)	
Nom de repérage	
Superficie totale (en hectares)	

2)

Statut de l'équipement	oui / non / ne sais pas
public	
autre (préciser)	

3)

Nom du cimetière officiellement attribué par la commune

4)

Adresse principale du cimetière				
n°	bis ter quater	type de voie	nom de la voie	commune

5)

	exacte	approximative (par défaut)
Année de création du cimetière (AAAA)		
Années successives d'extension (AAAA)		

6)

Gestion du cimetière	oui / non / ne sais pas	préciser
Communale		
Intercommunale		
Parisien		
Autre commune (si oui, laquelle)		
État		
Association		
Assistance publique		
Autre (préciser)		

7)

Services municipaux intervenant dans la gestion du cimetière (réponse multiple possible)	oui / non / ne sais pas	précisions
Espaces verts / environnement		
État Civil		
Voirie		
Affaires Générales		
Délégation de service public		
Autre (préciser)		

8)

Personnes ayant répondu au questionnaire	service(s)	nom	fonction	téléphone	courriel

SECTION 2 : nombre de sépultures et offre funéraire

9) SUR LES SÉPULTURES

	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Nombre total d'inhumations de cercueils dans le cimetière						
<i>dont dans des caveaux</i>						
<i>dont en pleine terre</i>						
<i>dont en terrain commun dans des caveaux</i>						
<i>dont en terrain commun en pleine terre</i>						
Nombre total d'inhumations d'urnes dans le cimetière						
Nombre total de dispersion de cendres dans le cimetière						

10) Offre funéraire

	Columbarium	Cavernes	Jardin du souvenir	Enfeus	Ossuaire	Carré militaire	Carré des anges	Dons du corps	Espace de cérémonie	Salle de cérémonie	Crématorium
Nombre d'équipements dans le cimetière											
Nombre d'emplacements											
dont occupées par des urnes cinéraires											
Taux d'occupation											
Année de création (AAAA)											
Gratuité (oui/non)											

11)

	inhumation en terrain commun	concessions décennales	concessions trentenaires	concessions cinquantenaires	concessions perpétuelles	autre (préciser)	Nombre total d'emplacements
existence (oui/non)							
Nombre d'emplacements dans le cimetière							
dont disponibles							

SECTION 3 : équipements et aménagements

12)

Carrés confessionnels / communautaires / autres	Israélite	Musulman	Orthodoxe	Autres (préciser)
Nombre d'emplacements				
Année de création (AAAA)				
Taux d'occupation (%)				

13)

Gestion des risques (épidémie, canicule...)	Nombre	Surface disponible (m ²)
Emplacements aménageables		
Réserves foncières		

14)

Horaires	Heure d'ouverture (HH h MM)	Heure de fermeture (HH h MM)
Horaires d'été		
Horaires d'hiver		
Horaires jours fériés		
Horaires samedi		
Horaires dimanche		
Période exceptionnelle (fête des morts)		

15)

Accès du cimetière	Adresse				
	n°	bis ter quater	type de voie	nom de la voie	commune
Accès principal					
Accès secondaire(s)					
Accès secondaire(s)					
Accès secondaire(s)					
Accès secondaire(s)					
Accès secondaire(s)					
Accès exceptionnel					
Accès exceptionnel					
Accès exceptionnel					
Accès exceptionnel					
Accès de service					
Accès de service					
Accès de service					
Accès de service					
Accès condamné					
Accès condamné					
Accès condamné					
Accès condamné					

16)

Nombre de gardiens du cimetière	
---------------------------------	--

17)

Offres de services pour les visiteurs	oui / non / ne sais pas	si oui, nombre
Présence de points d'eau		
Présence de bancs		
Présence d'abris		
Offre d'aide à la mobilité dans le cimetière (voiturettes)		
Existence d'une aire de service (entretien, gestion du cimetière)		
Présence d'un parc de stationnement (si oui, nombre de places)		
Le cimetière est-il accessible aux voitures particulières?		
Le cimetière est-il accessible aux deux roues?		

18)

	oui / non / ne sais pas	si oui, de quelle nature?	surface (m ²)
Existence d'emprise(s) du cimetière non affectée au cimetière (terrain de sport, jardin ouvrier, etc.)?			

Travaux et aménagements prévus	oui / non	Échéance (AAAA)	Montant prévisionnel des travaux TTC (euros)	Superficie créée (m ²)	mètres linéaires (m)
Rénovation bâtiment					
Ossuaire					
Espace cinéraire					
Voirie					
Extension du cimetière					
Clôture					

SECTION 4 : Gestion du cimetière

19) Modalités de gestion de l'équipement

	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Nombre de reprises de concessions						
dont « état manifeste d'abandon »						

Suivi des concessions par durée	oui / non / ne sais pas
Avez-vous des concessions perpétuelles ?	
Prévoyez-vous d'en créer de nouvelles ?	
Prévoyez-vous de supprimer ce régime de concession ?	
Avez-vous des concessions cinquantennaires ?	
Prévoyez-vous d'en créer de nouvelles ?	
Prévoyez-vous de supprimer ce régime de concession ?	
Avez-vous des concessions trentennaires ?	
Prévoyez-vous d'en créer de nouvelles ?	
Prévoyez-vous de supprimer ce régime de concession ?	
Avez-vous des concessions décennales ?	
Prévoyez-vous d'en créer de nouvelles ?	
Prévoyez-vous de supprimer ce régime de concession ?	
Actualisation des tarifs chaque année	
Revente de concessions avec monuments anciens	

20) Ossuaires

	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Restes exhumés et ré-inhumés dans les ossuaires (Nombre d'individus)						

	oui / non / ne sais pas
Crémations des restes exhumés	
Systematiquement ?	

SECTION 5 : critères environnementaux

21)

gestion « durable » du cimetière	oui / non	Prestataire			coût annuel TTC (euros)
		service municipal	externalisation	nature de la prestation	
récupération des eaux pluviales					
réduction des surfaces imperméabilisées					
traitement des déchets végétaux					
traitement des autres déchets recyclables					
traitement des déchets non recyclables					
réglementation sur l'usage des produits phytosanitaires					
autre					

22)

Plantations	Nombre existant	Surface existante (m ²)	Nombre programmé	Surface programmée (m ²)
Arbres (nbre)				
Arbustes (m ²)				
Pelouses (m ²)				
Fleurs (m ²)				

23)

Contraintes géologiques	oui / non / ne sais pas	si oui, de quelle nature ?
eaux		
carrières		
roches		
sols pollués		

SECTION 6 : patrimoine

24)

	oui / non / ne sais pas	si oui, de quelle nature ?
Présence d'un patrimoine remarquable		
Présence d'un patrimoine ancien (100 ans ou plus)		
Présence d'éléments inscrits ou classés		
Présence d'une faune remarquable		
Présence d'une flore remarquable		
Réemploi des matériaux funéraires		
Actes de vandalisme sur les clôtures		
Actes de vandalisme sur les monuments		
Vols de matériaux		
Vols sur concessions (plaques, fleurs, etc.)		
Vols sur bâtiments		

25)

Qualité d'usage	oui / non / ne sais pas	si oui, de quelle nature ?
Fréquentation pour d'autres usages que funéraires ou de recueillement (promenade, détente)		
Présence d'un réseau associatif à caractère historique ou culturel		
Présence d'un réseau associatif à caractère environnemental		

Listes des cimetières qui disposent d'un autre type de concessions

Communes	Cimetières	Précisions sur les autres types de concessions
CLAMART	INTERCOMMUNAL	PAYSAGÈRES
PANTIN	COMMUNAL	5 ANS
PUTEAUX	COMMUNAL NOUVEAU	5 ANS
BAGNEUX	COMMUNAL	15 ANS
BOBIGNY	COMMUNAL	15 ANS
BONDY	COMMUNAL	15 ANS
COURBEVOIE	COMMUNAL ANCIEN	15 ANS
LES PAVILLONS-SOUS-BOIS	COMMUNAL ANCIEN	15 ANS
LES PAVILLONS-SOUS-BOIS	COMMUNAL NOUVEAU	15 ANS
MAISONS-ALFORT	COMMUNAL	15 ANS
ROMAINVILLE	COMMUNAL ANCIEN	15 ANS
ROMAINVILLE	COMMUNAL NOUVEAU	15 ANS
ROSNY-SOUS-BOIS	COMMUNAL NOUVEAU	15 ANS
VILLEPINTE	COMMUNAL	15 ANS
ALFORTVILLE	COMMUNAL	100 ANS
ARCUEIL	COMMUNAL	100 ANS
ASNIERES-SUR-SEINE	COMMUNAL ANCIEN	100 ANS
AUBERVILLIERS	COMMUNAL	100 ANS
BONNEUIL-SUR-MARNE	COMMUNAL	100 ANS
BOURG-LA-REINE	COMMUNAL	100 ANS
CACHAN	COMMUNAL	100 ANS
CHAMPIGNY-SUR-MARNE	COMMUNAL ANCIEN DU CENTRE	100 ANS
CHAMPIGNY-SUR-MARNE	COMMUNAL	100 ANS
CHÂTENAY-MALABRY	COMMUNAL ANCIEN	100 ANS
CHÂTENAY-MALABRY	COMMUNAL NOUVEAU	100 ANS
CHÂTILLON	COMMUNAL	100 ANS
CLICHY-LA-GARENNE	COMMUNAL NORD	100 ANS
CLICHY-LA-GARENNE	COMMUNAL SUD	100 ANS
CRÉTEIL	COMMUNAL	100 ANS
EPINAY-SUR-SEINE	COMMUNAL DU CENTRE	100 ANS
FRESNES	COMMUNAL	100 ANS
ISSY-LES-MOULINEAUX	COMMUNAL	100 ANS
IVRY-SUR-SEINE	COMMUNAL ANCIEN	100 ANS
LA GARENNE-COLOMBES	COMMUNAL	100 ANS
LE PLESSIS-ROBINSON	COMMUNAL	100 ANS
LEVALLOIS-PERRET	COMMUNALE	100 ANS
ORLY	COMMUNAL FOCH	100 ANS

Communes	Cimetières	Précisions sur les autres types de concessions
ORLY	COMMUNAL NOUVEAU	100 ANS
SURESNES	COMMUNAL CARNOT	100 ANS
CHEVILLY-LARUE	COMMUNAL	100 ANS
CLAMART	COMMUNAL	100 ANS
DRANCY	COMMUNAL	100 ANS
MALAKOFF	COMMUNAL	100 ANS
PIERREFITTE-SUR-SEINE	COMMUNAL	100 ANS
PUTEAUX	COMMUNAL ANCIEN	100 ANS
SAINT-MAUR-DES FOSSÉS	COMMUNAL CONDÉ	100 ANS
SAINT-MAUR-DES FOSSÉS	COMMUNAL LA PIE	100 ANS
SAINT-MAUR-DES FOSSÉS	COMMUNAL RABELAIS 2	100 ANS
SAINT-MAUR-DES FOSSÉS	COMMUNAL RABELAIS 1	100 ANS
SAINT-OUEN	COMMUNAL	100 ANS
STAINS	COMMUNAL	100 ANS
SURESNES	COMMUNAL NOUVEAU	100 ANS
VILLETANEUSE	COMMUNAL	100 ANS
VITRY-SUR-SEINE	COMMUNAL NOUVEAU	100 ANS
VITRY-SUR-SEINE	COMMUNAL ANCIEN	100 ANS
ASNIERES-SUR-SEINE	COMMUNAL NOUVEAU	5 ANS ET 100 ANS
ANTONY	COMMUNAL	15 ANS ET 100 ANS
BAGNOLET	COMMUNAL PASTEUR	15 ANS ET 100 ANS
BAGNOLET	COMMUNAL RASPAIL	15 ANS ET 100 ANS
BOULOGNE-BILLANCOURT	COMMUNAL ANCIEN	15 ANS ET 100 ANS
BOULOGNE-BILLANCOURT	COMMUNAL NOUVEAU	15 ANS ET 100 ANS
COURBEVOIE	COMMUNAL LES FAUVELLES	15 ANS ET 100 ANS
LE BOURGET	COMMUNAL	15 ANS ET 100 ANS
NOISY-LE-SEC	COMMUNAL ANCIEN	15 ANS ET 100 ANS
NOISY-LE-SEC	COMMUNAL NOUVEAU	15 ANS ET 100 ANS
ROSNY-SOUS-BOIS	COMMUNAL ANCIEN	15 ANS ET 100 ANS
MONTREUIL	COMMUNAL ANCIEN	20 ANS ET 100 ANS
MONTREUIL	COMMUNAL NOUVEAU	20 ANS ET 100 ANS
BONDY	INTERCOMMUNAL	10 ans (renouvellement), 15 ans pleine terre (achat) et 30 ans pleine terre
COLOMBES	COMMUNAL LA CERISAIE	OUI (sans précision)
IVRY-SUR-SEINE	COMMUNAL NOUVEAU	OUI (sans précision)
SAINT-DENIS	COMMUNAL	OUI (sans précision)
VILLEMOMBLE	COMMUNAL ANCIEN	OUI (sans précision)
VILLEMOMBLE	COMMUNAL NOUVEAU	OUI (sans précision)

**Taux d'occupation des carrés Israélites
(pour ceux qui ont renseigné cette question)**

Communes	Cimetières	Taux d'occupation (%)
LA COURNEUVE	INTERCOMMUNAL	2,3
VILLEPINTE	COMMUNAL	20,0
FONTENAY-SOUS-BOIS	COMMUNAL	26,8
RUEIL-MALMAISON	COMMUNAL BULVIS	28,0
MONTREUIL	COMMUNAL NOUVEAU	35,0
STAINS	COMMUNAL	45,0
ASNIERES-SUR-SEINE	COMMUNAL NOUVEAU	48,0
PIERREFITTE-SUR-SEINE	INTERCOMMUNAL DES JONCHEROLLES	49,2
IVRY-SUR-SEINE	COMMUNAL NOUVEAU	50,0
VITRY-SUR-SEINE	COMMUNAL NOUVEAU	53,0
CLICHY-LA-GARENNE	COMMUNAL NORD	59,0
COLOMBES	COMMUNAL LA CERISAIE	62,0
ORLY	COMMUNAL FOCH	68,0
CLAMART	INTERCOMMUNAL	70,0
NOISY-LE-SEC	COMMUNAL NOUVEAU	74,3
DUGNY	COMMUNAL NOUVEAU	75,0
ANTONY	COMMUNAL	80,0
FONTENAY-AUX-ROSES	COMMUNAL	80,0
ORLY	COMMUNAL NOUVEAU	83,0
CHAMPIGNY-SUR-MARNE	COMMUNAL NOUVEAU DU CENTRE	90,0
LEVALLOIS-PERRET	COMMUNAL	91,0
CHAMPIGNY-SUR-MARNE	COMMUNAL ANCIEN DU CENTRE	100,0
COURBEVOIE	COMMUNAL LES FAUVELLES	100,0
GENNEVILLIERS	COMMUNAL NOUVEAU	100,0
LA COURNEUVE	COMMUNAL NOUVEAU	100,0
MONTREUIL	COMMUNAL ANCIEN	100,0
SAINT-MAUR-DES FOSSÉS	COMMUNAL LA PIE	100,0

**Taux d'occupation des carrés Musulmans
(pour ceux qui ont renseigné cette question)**

Communes	Cimetières	Taux d'occupation (%)
NANTERRE	COMMUNAL DU CENTRE	1,0
NOISY-LE-SEC	COMMUNAL NOUVEAU	3,9
CLICHY-LA-GARENNE	COMMUNAL NORD	8,0
VILLEJUIF	COMMUNAL DES POMMIERS	10,0
ASNIERES-SUR-SEINE	COMMUNAL NOUVEAU	13,4
BAGNOLET	COMMUNAL PASTEUR	18,0
MONTREUIL	COMMUNAL NOUVEAU	26,0
CLAMART	INTERCOMMUNAL	30,0
VITRY-SUR-SEINE	COMMUNAL NOUVEAU	36,0
COLOMBES	COMMUNAL LA CERISAIE	38,2
ANTONY	COMMUNAL	40,0
RUEIL-MALMAISON	COMMUNAL BULVIS	45,0
ORLY	COMMUNAL FOCH	49,0
BONDY	INTERCOMMUNAL	75,0
CLICHY-LA-GARENNE	COMMUNAL SUD	89,0
CHAMPIGNY-SUR-MARNE	COMMUNAL DE COEUILLY	95,0
STAINS	COMMUNAL	97,0
BOBIGNY	INTERCOMMUNAL MUSULMAN	98,0
LA COURNEUVE	INTERCOMMUNAL	98,0
GENNEVILLIERS	COMMUNAL NOUVEAU	100,0
NANTERRE	COMMUNAL PARC DU MONT-VALÉRIEN	100,0
PIERREFITTE-SUR-SEINE	INTERCOMMUNAL DES JONCHEROLLES	100,0

Étude de cas : liste des cimetières faisant l'objet d'un fascicule monographique :

1. cimetière communal d'Arcueil
2. cimetière communal de Bobigny
3. cimetière communal de Bondy
4. cimetière intercommunal de Bondy
5. cimetière communal du Bourget
6. cimetière communal ancien du centre de Champigny-sur-Marne
7. cimetière communal nouveau du centre de Champigny-sur-Marne
8. cimetière communal de Coeuilly à Champigny-sur-Marne
9. cimetière communal de Créteil
10. cimetière communal de Drancy
11. cimetière communal d'Épinay-sur-Seine
12. cimetière communal de Gentilly
13. cimetière communal d'Issy-les-Moulineaux
14. cimetière intercommunal des Joncherolles
15. cimetière communal de Levallois-Perret
16. cimetière communal de Maisons-Alfort
17. cimetière communal ancien de Montreuil
18. cimetière communal nouveau de Montreuil
19. cimetière communal de Montrouge
20. cimetière communal du centre de Nanterre
21. cimetière communal parc du Mont-Valérien à Nanterre
22. cimetière communal de Pierrefitte-sur-Seine
23. cimetière communal ancien de Romainville
24. cimetière communal nouveau de Romainville
25. cimetière communal de Saint-Denis
26. cimetière communal de Saint-Ouen
27. cimetière communal Voltaire de Suresnes
28. cimetière communal de Villetaneuse

Aspect réglementaire

1. Ossuaire
2. Distance habitation-cimetière
3. Sites cinéraires
4. Clôture
5. Dimension et voies
6. Enfeus
7. Végétation
8. Durée des concessions
9. Terrains communs

Ossuaire

• Obligation pour les communes de disposer d'un ossuaire :

En effet, l'article L 2223-4 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose : « un arrêté du maire affecte à perpétuité, dans le cimetière, un ossuaire aménagé où les restes exhumés sont aussitôt réinhumés. Le maire peut également faire procéder à la crémation des restes exhumés en l'absence d'opposition connue, attestée ou présumée du défunt. Les restes des personnes qui avaient manifesté leur opposition à la crémation sont distingués au sein de l'ossuaire. »

Par ailleurs, l'article R.2223-6 du CGCT précise : « lorsque le cimetière n'offre pas d'emplacement suffisant pour la construction de l'ossuaire visé au premier alinéa de l'article L. 2223-4, les restes peuvent être transférés par décision du maire dans l'ossuaire d'un autre cimetière appartenant à la commune. Lorsque la commune est membre d'un syndicat de communes, d'un district ou d'une communauté urbaine, le transfert peut avoir lieu dans les mêmes conditions sur le territoire d'une autre commune appartenant au même groupement de communes. Les cendres des restes exhumés sont déposées dans un columbarium, dans l'ossuaire ou dispersées dans le lieu spécialement affecté à cet effet prévu à l'article R. 2223-9. Les noms des personnes, même si aucun reste n'a été retrouvé, sont consignés dans un registre tenu à la disposition du public et peuvent être gravés sur un dispositif établi en matériaux durables dans le lieu spécialement affecté à cet effet ou au-dessus de l'ossuaire. »

• Le registre :

Selon l'article R 2223-6 du CGCT, « les noms des personnes, même si aucun reste n'a été retrouvé, sont consignés dans un registre tenu à la disposition du public et peuvent être gravés sur un dispositif établi en matériaux durables dans le lieu spécialement affecté à cet effet ou au-dessus de l'ossuaire. »

• L'implantation de l'ossuaire :

Aucun texte ne précise les caractéristiques particulières de l'ossuaire communal.

• Capacité de l'ossuaire

Lorsque l'ossuaire est rempli, il y a deux cas à distinguer depuis la loi du 19 décembre 2008 :

- si le défunt n'était pas opposé à la crémation, ses restes pourront être incinérés et être les cendres « déposées dans un columbarium, dans l'ossuaire ou dispersées dans le lieu spécialement affecté à cet effet » (jardin du souvenir) (art. R.2223-6 du CGCT).
- si le défunt était opposé à la crémation, ses restes demeurent dans l'ossuaire et quand il est plein on n'a que la solution de créer un nouvel ossuaire.

En effet, l'article L2223-4 du CGCT prévoit : « Le maire peut également faire procéder à la crémation des restes exhumés en l'absence d'opposition connue, attestée ou présumée du défunt. Les restes des personnes qui avaient manifesté leur opposition à la crémation sont distingués au sein de l'ossuaire. »

Le maire doit s'assurer dès l'inhumation auprès de la famille du défunt les manifestations formelles de ce refus. En cas de doute, le maire ne doit pas procéder à la crémation. Ceci ressort de la circulaire du 14 décembre 2009.

L'ossuaire est un élément affecté à perpétuité dans un cimetière. Aucun texte ne précise les caractéristiques de son implantation et de son aménagement. Chaque cimetière doit disposer d'un ossuaire. Les noms des défunts intégrant l'ossuaire doivent être consignés dans un registre.

Distance habitation cimetière

Selon l'article L 2223-5 du CGCT, « nul ne peut, sans autorisation, élever aucune habitation ni creuser aucun puits à moins de 100 mètres des nouveaux cimetières transférés hors des communes. Les bâtiments existants ne peuvent être ni restaurés ni augmentés sans autorisation. Les puits peuvent, après visite contradictoire d'experts, être comblés par décision du représentant de l'État dans le département. »

Une circulaire du ministère de l'intérieur n° 78-195 du 10 mai 1978 énonce la nature des servitudes pesant sur les cimetières :

« elles s'étendent sur un rayon de 100 mètres autour de la limite du cimetière.

Une servitude non aedificandi pèse sur les terrains non bâtis, de plus il est interdit d'y creuser des puits. L'objet de cette mesure est non seulement de garantir la salubrité publique, mais encore de ménager autour des cimetières une zone de terrain libre qui en facilite l'agrandissement, s'il devient nécessaire. Cette servitude ne s'applique que pour les cimetières transférés, cela veut dire que les cimetières existants non transférés mais implantés dès l'origine hors de la commune et les cimetières transférés hors des communes sont soumis à cette servitude en application du décret du 23 prairial an XII.

Les bâtiments existants se trouvant dans le rayon des 100 mètres autour de la limite du cimetière et soumis à la servitude ne peuvent être ni restaurés ni augmentés sans autorisation ; en ce qui concerne les puits existants, le préfet peut en ordonner le comblement.

La distance des 100 mètres se calcule à partir de la limite du cimetière. Quand le cimetière est établi à 35 mètres, et un peu plus, de l'enceinte de la commune, la servitude frappe donc la partie de l'agglomération située entre 35 et 100 mètres, c'est-à-dire 65 mètres à l'intérieur de l'agglomération (jurisprudence CE 2 juillet 1886, DP 1886 III 5). Cependant, dans la pratique administrative, quand une commune a satisfait à l'obligation imposée par le décret de l'an XII, on admet qu'il ne serait ni équitable ni d'ailleurs vraiment utile d'appliquer avec rigueur le régime de servitude du côté des habitations déjà existantes. C'est donc seulement du côté des terrains non bâtis qu'on fait porter les servitudes. »

• **art R 425-13 code de l'urbanisme** : lorsque le projet porte sur une construction située à moins de 100 m d'un cimetière transféré, le permis de construire, le permis d'aménager ou la décision prise sur la déclaration préalable tient lieu de l'autorisation prévue par l'article L2223-5 du CGCT, dès lors que la décision a fait l'objet d'un accord du maire, si celui-ci n'est pas l'autorité compétente pour délivrer le permis. Cet accord est réputé acquis à l'expiration d'un délai d'un mois décompté à partir de la date de dépôt de la demande de permis de construire.

• Création ou agrandissement du cimetière :

L'article L2223-1 du CGCT dispose que « chaque commune consacre à l'inhumation des morts un ou plusieurs terrains spécialement aménagés à cet effet. La création, l'agrandissement et la translation d'un cimetière sont décidés par le conseil municipal. Toutefois, dans les communes urbaines et à l'intérieur des périmètres d'agglomération, la création, l'agrandissement et la translation d'un cimetière à moins de 35 mètres des habitations sont autorisés par arrêté du représentant de l'État dans le département, pris après une enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre 1^{er} du code de l'environnement et avis de la commission départementale compétente en matière d'environnement, de risques sanitaires et technologiques. Un décret en Conseil d'État fixe les conditions d'application du présent article. »

• Exception au critère de distance :

La réponse ministérielle n° 35528, JOAN 30 septembre 1996, p. 5184 explique la possibilité de construire une habitation à moins de 35 mètres d'un cimetière : « (...) cet accord est réputé donné à défaut de réponse dans un délai d'un mois suivant le dépôt de la demande de permis de construire. Ainsi un permis de construire pour une construction nouvelle, ou pour l'agrandissement d'une habitation située à moins de 35 mètres d'un cimetière implanté hors du périmètre d'agglomération d'une commune, qu'elle se trouve en zone rurale ou en zone urbaine, peut être délivré après avoir recueilli l'accord explicite ou tacite du maire, et dans le respect des autres règles d'urbanisme applicables sur le territoire de la commune. »

• Les PLU et les servitudes :

La réponse ministérielle n° 11138, JOAN 11 septembre 1989, p. 4070 s'est penchée sur la question des PLU en fonction des servitudes dues aux cimetières : « (...) S'agissant de cimetières intra-muros situés à l'intérieur des communes urbaines, l'implantation de constructions à moins de 35 mètres de l'enceinte est subordonnée à une autorisation spéciale délivrée par le maire de la commune concernée. Il est précisé que les PLU doivent, en application de l'article L 123-1 du code de l'urbanisme, respecter un impératif de salubrité publique. Il est tout à fait naturel que les PLU établissent, si nécessaire, des servitudes de protection au titre de l'urbanisme autour des cimetières situés à l'intérieur des agglomérations. Bien évidemment, l'existence de telles dispositions dans un PLU n'a de sens qu'autant qu'il existe effectivement un problème de salubrité (...) ».

• Décence :

L'article L 3335-1 du code de la santé publique dispose que « Le représentant de l'État dans le département peut prendre des arrêtés pour déterminer sans préjudice des droits acquis, les distances auxquelles les débits de boissons à consommer sur place ne peuvent être établis autour des édifices et établissements suivants dont l'énumération est limitative. » Cette liste vise les cimetières.

• Dimension des cimetières :

L'article L 2223-2 du CGCT dispose que : « le terrain consacré à l'inhumation des morts est cinq fois plus étendu que l'espace nécessaire pour y déposer le nombre présumé des morts qui peuvent y être enterrés chaque année. Le site cinéraire destiné à l'accueil des cendres des personnes décédées dont le corps a donné lieu à crémation comprend un espace aménagé pour leur dispersion et doté d'un équipement mentionnant l'identité des défunts, ainsi qu'un columbarium ou des espaces concédés pour l'inhumation des urnes. »

Des servitudes sur un rayon de 100 mètres pèsent sur les cimetières. On ne peut ni restaurer ni augmenter les bâtiments existants sans autorisations dans un périmètre de 35 mètres. La délimitation de ces servitudes se fait à partir de la clôture du cimetière. Les PLU peuvent renforcer ces servitudes surtout si des problèmes de salubrité existent sur le territoire.

Sites cinéraires

Depuis la loi du 19 décembre 2008, il est impossible de diviser les cendres dans plusieurs urnes en appliquant la protection juridique du respect dû au corps humain.

L'article L2223-1 du CGCT applicable à compter du 1^{er} janvier 2013 dispose que « chaque commune ou chaque établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de cimetières dispose d'au moins un cimetière comprenant un terrain consacré à l'inhumation des morts et, dans les communes de 2 000 habitants et plus ou les établissements publics de coopération intercommunale de 2 000 habitants et plus compétents en matière de cimetières, d'au moins un site cinéraire destiné à l'accueil des cendres des personnes décédées dont le corps a donné lieu à crémation. »

Ceci oblige donc les communes à engager des aménagements pour les jardins de dispersion et des espaces pour y déposer les urnes (columbarium, soit jardin d'urne).

• Destination des cendres :

L'article R 2213-39 du CGCT dispose qu'« après la crémation d'un corps, l'urne prévue à l'article R. 2213-38 est remise à toute personne qui a qualité pour pourvoir aux funérailles. À la demande de cette personne qui justifie de son identité et de son domicile, **soit l'urne est inhumée dans une sépulture, déposée dans une case de columbarium ou scellée sur un monument funéraire à l'intérieur d'un cimetière ou d'un site cinéraire** prévu à l'article L. 2223-40, **soit les cendres sont dispersées dans le lieu spécialement affecté à cet effet prévu à l'article R. 2223-9 ou un espace aménagé à cet effet d'un site cinéraire.**

Le dépôt ou l'inhumation de l'urne ou la dispersion des cendres dans un cimetière ou dans un site cinéraire sont effectués après autorisation du maire. Toutefois, si telle est la volonté exprimée par le défunt, soit l'urne est déposée ou inhumée dans une propriété privée, soit les cendres sont dispersées en pleine nature, sans pouvoir l'être sur les voies publiques. Le dépôt ou l'inhumation de l'urne ou la dispersion des cendres sont effectués après déclaration auprès du maire de la commune du lieu de dépôt, d'inhumation de l'urne ou de la dispersion des cendres. »

Le site cinéraire doit donc comporter :

- **un espace de dispersion des cendres** -cet espace est aménagé pour la dispersion des cendres et doté d'un équipement mentionnant l'identité des défunts selon la définition de l'article L2223-2 du CGCT.

La circulaire du 14 décembre 2009 est venue préciser ce qu'on devait entendre par le terme équipement : il peut s'agir d'un monument, d'un mur où les noms sont inscrits directement ou à l'aide de plaques commémoratives individuelles, voire un équipement informatique. L'équipement doit permettre la conservation des informations sur une durée au moins équivalente à celle applicable aux actes d'état civil.

- **des espaces concédés pour l'inhumation des urnes** - par analogie avec les inhumations de cercueils, l'emplacement retenu pour l'inhumation d'une urne cinéraire peut être soumis au régime juridique soit du terrain commun soit du terrain concédé par voie de contrat entre la commune et un concessionnaire - personne physique.

- **un columbarium**

Ces deux derniers cas sont au choix.

Sa création est donc de la compétence du conseil municipal.

Il est conseillé aux communes, lors de la délivrance de l'autorisation de dépôt ou d'inhumation ou lors de la délivrance des concessions, de faire signer à la personne qui a qualité pour pourvoir aux funérailles une autorisation de dispersions des cendres, en cas de non récupération de l'urne à l'issue de la concession.

• Dispersion des cendres :

Les cendres contenues dans l'urne peuvent être :

- dispersée en pleine nature, mais pas sur les voies publiques
- dispersée en mer ou dans les océans mais le plus loin possible de la côte
- par voie aérienne en surplomb d'espaces naturels dépourvu de voies publiques.
- dispersée dans le jardin du souvenir

• Autorisation de dispersion :

C'est le maire de la commune du lieu de dispersion qui autorise la dispersion des cendres dans un lieu spécialement affecté en application de l'article R2213-39 du CGCT précité.

• Dispositif du souvenir :

L'article L 2223-2 du CGCT dispose que « le site cinéraire destiné à l'accueil des cendres des personnes décédées dont le corps a donné lieu à crémation comprend un espace aménagé pour leur dispersion et doté d'un équipement mentionnant l'identité des défunts »

Pour rappel, la circulaire du 14 décembre 2009 est venue préciser ce qu'on devait entendre par le terme équipement : il peut s'agir d'un monument, d'un mur où les noms sont inscrits directement ou à l'aide de plaques commémoratives individuelles, voire un équipement informatique. L'équipement doit permettre la conservation des informations sur une durée au moins équivalente à celle applicable aux actes d'état civil.

Les communes décident de la surface dédiée aux emplacements des urnes. La loi du 19 décembre 2008 oblige les communes de plus de 2 000 habitants à avoir un site cinéraire avant 2013. Elles doivent donc aménager des jardins du souvenir et des endroits pour y déposer les urnes (columbarium ou jardin d'urnes). Aucune prescription légale n'a été prescrite pour l'aménagement de ces espaces. Le nom des défunts est consigné dans un registre.

Clôture

L'article R 2223-2 du CGCT dispose que « les terrains les plus élevés et exposés au nord sont choisis de préférence. Ils sont entourés d'une clôture ayant au moins 1,50 mètre de haut. Cette clôture peut être faite de grillage métallique soutenu, de 3 mètres en 3 mètres, par des poteaux en fonte ou en ciment armé ; dans ce cas, elle est renforcée par un écran d'arbustes épineux ou à feuilles persistantes. »

Cependant la législation en vigueur ne précise pas si les 1,50 m doivent être considérés sur le niveau de terrain intérieur ou extérieur du cimetière.

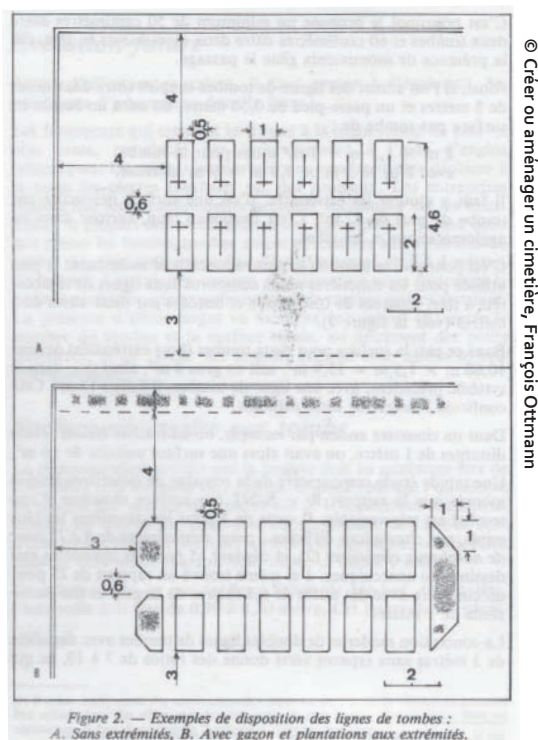
Une circulaire du ministère de l'intérieur n° 75-492 du 30 septembre 1975 s'est penchée sur l'aménagement des clôtures des cimetières : « Ainsi une haie vive peut avantageusement remplacer les murs en plaques de béton ou en minéraux agglomérés qui depuis quelques années sont trop souvent préférés, pour des raisons d'économies, aux murs traditionnels. Elle permet parfois de masquer les constructions extérieures disgracieuses, et peut être l'amorce d'un espace vert. Indépendamment des possibilités qu'offre la plantation d'une haie vive comme clôture ou comme rideau d'un mur préexistant, il est conseillé de préserver et si besoin est de renouveler, les arbres et arbustes plantés dans le cimetière. »

Les cimetières doivent être entourés d'une clôture d'au moins 1,50 m de haut. Elle peut être en grillage métallique doublée par une haie pour assurer la décence du lieu. Une circulaire préconise de remplacer les murs en plaques de béton par des haies afin de rendre le lieu plus végétal.

Dimension et voies

L'article R 2223-4 du CGCT dispose que « Les fosses sont distantes les unes des autres de 30 à 40 centimètres sur les côtés, et de 30 à 50 centimètres à la tête et aux pieds ».

François Ottmann ajoute dans son livre **Créer ou aménager un cimetière** que : « les fossoyeurs qui creusent les fosses à la main seront de plus en plus rares, remplacés par le creusement à l'aide d'engins mécaniques. De même, les marbriers ne voudront plus déplacer à la main les pierres tombales sur des rouleaux. Les entreprises veulent que leurs camionnettes accèdent facilement sur les lieux. Enfin, la plupart des corbillards seront automobiles. Il faut donc que toutes les futures tombes soient accessibles aux véhicules ou engins, c'est-à-dire avec des allées plus larges, de 3 à 4 mètres. »



• Construction, édifice par les particuliers :

L'article R421-2 du Code de l'urbanisme dispose que : « Sont dispensées de toute formalité au titre du présent code, en raison de leur nature ou de leur très faible importance, sauf lorsqu'ils sont implantés dans un secteur sauvegardé dont le périmètre a été délimité ou dans un site classé : Les caveaux et monuments funéraires situés dans l'enceinte d'un cimetière. »

L'article R. 421-1 du code de l'urbanisme précise que : « n'entrent pas dans le champ d'application du permis de construire : les statues, monuments ou œuvres d'art, lorsqu'ils ont une hauteur inférieure ou égale à 12 mètres au-dessus du sol et moins de 40 mètres cubes de volume, et les autres ouvrages dont la surface au sol est inférieure à 2 mètres carrés et dont la hauteur ne dépasse pas 1,50 mètre au-dessus du sol. »

Les fosses doivent être séparées de 30 à 40 cm sur les côtés, de 30 à 50 cm à la tête et aux pieds et profondes de 1,50 à 2 m. Les monuments funéraires sont dispensés de toute formalité au titre du Code de l'urbanisme.

Enfeus

D'après la réponse ministérielle n° 33356, JOAN 15 février 1988, p. 722, « la construction d'enfeus individuels ou collectifs est dépourvue de tout support juridique au regard des dispositions des articles R 2223-3 et R 2223-4 du CGCT. Dans les régions où le sol est difficile à creuser, l'édification d'enfeus individuels bénéficie d'une tolérance. Le maire peut en autoriser la construction en application des pouvoirs généraux dont il dispose pour la police des cimetières (article L 2213-9 du CGCT) ».

La circulaire du ministère de la santé n° 85-1213 du 22 novembre 1985 relative aux problèmes liés aux inhumations s'est intéressée à l'implantation des enfeus et des caveaux étanches. « Les municipalités ont à faire face, en raison de la saturation des cimetières à des difficultés toujours accrues pour créer de nouveaux cimetières, compte tenu de la pénurie des terrains en général, lesquels doivent présenter l'aptitude requise pour dégrader les corps inhumés, tout en étant situés hors des zones de protection des eaux souterraines.

Pour tenter de résoudre les problèmes qui leur étaient posés par l'inaptitude des terrains disponibles et pour répondre à la nécessité d'assurer la protection de l'environnement, des municipalités ont eu recours à des caveaux en béton totalement étanches, enfouis ou en surélévation qui présentent de grands inconvénients. En effet, dans certains cas, sous la pression des gaz de décomposition, le béton s'est fissuré, laissant s'écouler les liquides émis par le corps inhumé dans le milieu où à l'air libre ; dans les autres cas, il n'a pas été possible, à l'issue de la concession, de relever les corps qui y étaient déposés, ceux-ci ne s'étant pas du tout normalement dégradés, ce qui a confronté le personnel des cimetières à des situations très pénibles.

Cependant, lorsque les caveaux en béton étanche, enfouis ou en surélévation, sont équipés d'un système épurateur permettant de reproduire les conditions de dégradation en pleine terre, en l'améliorant il s'avère que ce type d'inhumation se révèle satisfaisant, tant au regard de la localisation et de l'aménagement des cimetières que de la rotation des corps à l'intérieur des sépultures.

Pour ces motifs, j'ai estimé nécessaire de soumettre cette nouvelle technique à l'avis du conseil supérieur d'hygiène publique de France, en attente de sa régularisation par un texte législatif, actuellement en préparation. Cette assemblée émet des avis favorables de principe à l'égard de modèles de caveaux étanches équipés d'un système épurateur de gaz répondant aux principes suivants qu'elle a définis :

- cases en béton étanche.
- absence de tout écoulement hors des cases.
- présence d'un bac de recueil des liquides dans chaque cellule.
- mise en place d'un système d'introduction d'air et d'évacuation, avec épurateur des gaz de décomposition.

Les modèles de caveaux peuvent être unitaires, familiaux jusqu'à huit places, ou collectifs avec 100 cases et plus. »

• Interdictions :

La circulaire du ministère de la santé n° 85-1213 du 22 novembre 1985 proscrit « formellement les types de caveaux étanches ne correspondant pas aux principes définis par le conseil supérieur d'hygiène publique de France et n'ayant pas reçu d'avis favorable de principe, notamment :

- les cellules étanches sans système d'évacuation des gaz ;
- les enfeus équipés d'un tuyau d'écoulement des liquides directement relié au sol car, en raison de leur viscosité, les liquides stagnent dans le tuyau, provoquent son obstruction en favorisant le développement d'un champignon et d'une faune spécifique à ce milieu. »

Aucune disposition n'interdit formellement l'usage des enfeus à condition qu'ils ne présentent aucun risque pour la santé publique.

• Enfeus en collectif de grande capacité :

La circulaire du ministre de l'intérieur n° 79-141 du 2 avril 1979 précise : « l'édification de ces enfeus isolés de taille familiale peut d'autant plus facilement être tolérée qu'elle ne pose pas, en règle générale, de problèmes spécifiques. Il n'en va pas de même des enfeus collectifs de grande capacité, construits en souterrain ou en surélévation, et qui permettent de rassembler des centaines, voire des milliers de cercueils dans des alvéoles de béton. Ces équipements peuvent être source de graves nuisances et leur technique de construction et d'entretien ne semble pas être au point. Au demeurant le mode d'inhumation qu'ils proposent n'est pas conforme à la loi, et la technique qu'ils utilisent n'a pas fait l'objet d'agréments administratifs. »

Aucune disposition n'interdit formellement l'usage des enfeus à condition qu'ils ne présentent aucun risque pour la santé publique. Leur construction est dépourvue de tout fondement juridique.

Végétation

L'article R2223-2 du CGCT dispose que « *Des plantations sont faites en prenant les précautions convenables pour ne pas gêner la circulation de l'air.* »

Il est donc possible de planter des arbres sur le terrain concédé. Mais pour des raisons de sécurité et pour des motifs d'hygiène, le maire peut prescrire leur abattage et leur élagage. Il n'y a donc que des raisons d'ordre public qui peuvent faire obstacle aux plantations.

De plus, les plantations sont encouragées par les dispositions de **l'article R2223-2 du CGCT** qui prévoient que « *Cette clôture peut être faite de grillage métallique soutenu, de 3 mètres en 3 mètres, par des poteaux en fonte ou en ciment armé; dans ce cas, elle est renforcée par un écran d'arbustes épineux ou à feuilles persistantes.* »

C'est un premier pas vers les cimetières dits « paysagers » et vers la création d'espaces verts.

Une circulaire du ministère de l'intérieur n° 75-492 du 30 septembre 1975 s'est penchée sur ce sujet : « *les plantations ont déjà été préconisées de tout temps par les hygiénistes et de nos jours par les urbanistes. Il serait en effet fâcheux, sous prétexte d'utiliser chaque parcelle de terrain pour les sépultures et d'éviter les inconvénients dus aux racines, de condamner toute végétation arbustive (...) enfin, particulièrement dans les communes fortement urbanisées, il convient d'encourager le développement des cimetières dits « paysagers » qui joignent à la recherche de la beauté l'avantage de ne pas stériliser les terrains, en les rendant accessibles à la population en tant que jardins publics. Ils sont aussi un mode intéressant de conservation ou de création d'espaces verts propres au recueillement comme à la promenade.* »

Une circulaire préconise le développement de plantation dans les cimetières. Le maire peut prescrire l'abattage et l'élagage des arbres pour des motifs d'hygiène et de sécurité.

Durée des concessions

Selon **l'article L 2223-14 du CGCT**, « *les communes peuvent, sans toutefois être tenues d'instituer l'ensemble des catégories ci-après énumérées, accorder dans leurs cimetières :*

- *Des concessions temporaires accordées 15 ans au plus.*
- *Des concessions trentenaires*
- *Des concessions cinquantenaires*
- *Des concessions perpétuelles »*

Les communes ont donc la possibilité d'instituer quatre catégories de concession à durée différente.

Pour la première durée de concession indiquée dans cet article, les concessions temporaires doivent être accordées pour une durée de 5 ans minimum, durée des inhumations en terrain commun (article R 2223-5).

Une même commune peut créer plusieurs classes de concessions temporaires, cela ressort de **la réponse ministérielle** QE n° 12918 JOAN Q 25 janvier 1996 p 157.

Chaque commune a le choix pour fixer la durée de ce type de concession.

Elle a également le choix dans la création des types de concessions proposés dans l'article L2223-14 du CGCT précité. Cela ressort de la réponse ministérielle n° 30042 JOAN Q 23 mars 2004 p 2339. Les communes ont un pouvoir discrétionnaire dans cette matière.

• Renouvellement des concessions :

Selon **l'article L 2223-15 du CGCT**, « *les concessions temporaires, les concessions trentenaires et les concessions cinquantenaires sont renouvelables au prix du tarif en vigueur au moment du renouvellement. À défaut du paiement de cette nouvelle redevance, le terrain concédé fait retour à la commune. Dans l'intervalle de ces deux années, les concessionnaires ou leurs ayants cause peuvent user de leur droit de renouvellement.* »

• Abandon et reprise des concessions :

Selon **l'article L 2223-17 du CGCT**, « *lorsque, après une période de trente ans, une concession a cessé d'être entretenue, le maire peut constater cet état d'abandon par procès-verbal porté à la connaissance du public et des familles. Si, trois ans après cette publicité régulièrement effectuée, la concession est toujours en état d'abandon, le maire a la faculté de saisir le conseil municipal, qui est appelé à décider si la reprise de la concession est prononcée ou non. Dans l'affirmative, le maire peut prendre un arrêté prononçant la reprise par la commune des terrains affectés à cette concession.* »

• Abandon d'une concession perpétuelle :

Selon l'article R 2223-12 du CGCT, « Conformément à l'article L. 2223-17, une concession perpétuelle ne peut être réputée en état d'abandon avant l'expiration d'un délai de trente ans à compter de l'acte de concession. La procédure prévue par les articles L. 2223-4, R. 2223-13 à R. 2223-21 ne peut être engagée que dix ans après la dernière inhumation faite dans le terrain concédé. »

• Conséquences de la suppression d'une catégorie de concessions :

« Si une commune décidait de ne plus octroyer de concessions perpétuelles dans son cimetière en supprimant la catégorie concernée de concession funéraire privative, une telle mesure ne pourrait concerner que l'avenir et n'affecterait en aucun cas l'existence des concessions perpétuelles octroyées antérieurement » selon la réponse ministérielle QE n° 28640 JOAN Q 10 octobre 1990 p 4264.

Par analogie, on peut dire que cette solution s'applique pour tous les types de concessions.

Les communes choisissent les catégories de concessions qu'elles veulent avoir dans leurs cimetières. Si au bout de 30 ans une concession a cessé d'être entretenue et que l'état d'abandon est constaté alors la commune peut récupérer la concession.

Terrain commun

Le terrain commun est constitué de fosses mises gratuitement à la disposition des personnes jouissant du droit à l'inhumation dans le cimetière communal.

L'article L2223-1 du CGCT le définit comme suit : « Chaque commune consacre à l'inhumation des morts un ou plusieurs terrains spécialement aménagés à cet effet. »

Les personnes pouvant être inhumées dans le cimetière communal sont précisées à l'article L2223-3 du CGCT, c'est-à-dire :

- les personnes décédées sur le territoire de la commune, quel que soit leur domicile,
- les personnes domiciliées sur son territoire, alors même qu'elles seraient décédées dans une autre commune,
- les personnes non domiciliées dans la commune mais qui y ont droit à une sépulture de famille,
- les Français établis hors de France n'ayant pas une sépulture de famille dans la commune et qui sont inscrits sur la liste électorale de celle-ci.

Si par manque de place, les inhumations en service ordinaire ne sont plus possibles, elles sont effectuées dans la ou les sections réservées aux concessions.

Le conseil municipal peut décider d'affecter la totalité du cimetière communal aux sépultures en terrain commun.

Tous les cimetières doivent disposer de terrains mis gratuitement à la disposition des personnes.

Cimetières et entretien différencié. Note du service des cimetières de la Ville de Paris.

Extrait de l'étude l'Apur, *Les cimetières parisiens hors de Paris*, novembre 2006, p. 95

L'aménagement des cimetières parisiens repose sur un cahier des charges d'aménagement élaboré en 1989 et actualisé en 1998 pour les cimetières extra muros. Les actions entreprises ont répondu à 4 grands objectifs : reconstituer un patrimoine végétal disparu, améliorer l'aspect esthétique général, répondre aux nouvelles attentes du public en matière de cimetière, protéger l'environnement en augmentant les surfaces drainantes et limitant les traitements chimiques.

De 1991 à 2006, 31 ha de surfaces végétalisées, principalement situées dans les cimetières extra muros, ont été créées par la Subdivision Espaces Verts des Cimetières. Dans les cimetières intra-muros, l'action s'est essentiellement localisée dans les divisions par la plantation d'arbres et d'arbustes sur des concessions libérées. Dans les cimetières extra-muros, les interventions ont été de deux niveaux. Le premier a eu pour objectif de renforcer de la trame initiale en plantant des haies et en engazonnant les trottoirs. Le deuxième niveau a porté sur l'aménagement des divisions afin de les adapter aux évolutions sociétales. Environ 70 divisions ont ainsi fait l'objet d'aménagements paysagers allant de simples plantations entre des sépultures existantes jusqu'à la création ex-nihilo de divisions paysagères neuves.

En 15 ans, les surfaces végétalisées ont ainsi augmenté de 60 % et sont passées de 53 ha à 85 ha. Cette explosion des surfaces, créées et entretenues sur marché, devait impérativement s'accompagner d'une volonté de maîtrise des coûts tant de création que d'entretien (il était inenvisageable que le budget dédié à l'entretien augmente en proportion). Les surfaces ont donc été identifiées selon leur usage. À chaque usage a correspondu un niveau de « rusticité » déterminant tant leur niveau de création (plaquage ou semis, arrosage ou pas, massifs floraux ou pas,...) que leur niveau d'entretien. À noter que si certains types de surfaces se sont fortement développés, d'autres ont diminué en quantité. Un tiers des massifs floraux et 2/3 de certains types de rosiers ont ainsi été supprimés.

Concernant plus particulièrement l'entretien, les opérations culturales ont été sélectionnées en prenant en compte 2 critères : la pérennité (assurer la pérennité immédiate de ces espaces) et la perception de l'utilisateur (prendre en compte ce que l'utilisateur perçoit comme « propre » ou comme « sale »).

Mise en pratique :

- 4 types de pelouses selon de degré et la difficulté d'entretien (de 20 à 6 tontes par an selon le type, pas d'arrosage pour les types 3 et 4, hauteur variable de 7 cm pour types 1 et 2, et 10 cm pour types 3 et 4, épandage des déchets de tonte, fumures et désherbages sélectif seulement en cas de nécessité).
- feuilles ramassées en totalité (forte demande du public).
- haies géométriques taillées 2 fois par an et désherbée chaque année (demande du public).
- massifs non béquillés. Engrais tous les 10 ans, désherbage annuel sur 50 % de la surface en moyenne (lisière).

Quelques chiffres :

- les gazons type 3 et 4 (entretien minimum) totalisent environ 55 ha soit 82 % de la surface totale de gazon.
- Seulement 7 % des gazons, soit 5 ha sont désherbés chimiquement chaque année.
- Les surfaces arrosées totalisent 8 ha soit moins de 10 % de la surface totale d'espaces verts. La plupart des réseaux sont raccordés à une gestion centralisée qui permet de générer d'importantes économies d'eau (alarmes pour les fuites, programmation fine des arrosages).

Prospective pour les prochains marchés espaces verts :

- étudier la possibilité de créer des prairies fauchées deux fois par ans dans certaines divisions en attente
- étudier la possibilité de remonter les hauteurs de coupe des gazons
- trouver des solutions pour remédier au désherbage chimique des haies géométriques, notamment pour les jeunes haies
- mettre en test des chemins dans les divisions enherbées.

L'International Call **Pour une vision comparative au niveau européen**

Dans le cadre de cette étude, l'Apur a obtenu la précieuse collaboration de l'Association des Cimetières Significatifs d'Europe (Association of Significant Cemeteries in Europe - ASCE) afin de pouvoir donner une vision comparative pour certains aspects ou objets d'analyse, comme l'offre en matière cinéraire (lieux établis pour accueillir les urnes et pour la dispersion des cendres) ou la politique de tutelle du patrimoine historique et artistique. Un questionnaire a été rédigé en quatre langues (anglais, français, espagnol et italien) et envoyé aux membres de l'Association pour être rempli et complété par une documentation (brochures, plans etc.) et quelques photos. Le même questionnaire a aussi été envoyé à une trentaine de cimetières italiens et français non membres de l'ASCE. Même si 10 cimetières seulement ont répondu à l'*International Call*, probablement à cause de l'exhaustivité du questionnaire, une partie des informations reçues, en particulier concernant le patrimoine, ont été utiles comme illustration comparative des bonnes pratiques. Les institutions qui ont envoyé des informations sont :

Le Ford Park Cemetery de Plymouth (Royaume Uni) ;
Le West Norwood Cemetery de Londres (Royaume Uni) ;
Le Cimetière de Westerveld (Hollande) ;
Les amis du Cimetière de la Madeleine à Amiens (France) ;
Le Cimetière de la ville de Desenzano del Garda (Italie) ;
Le Cimetière de la Chartreuse de Bologne (Italie) ;
Le Cimetière urbain de Alessandria (Italie) ;

Le Cimetière de Ciriego – Santander (Espagne) ;
Le Cementiri modernista de Lloret de Mar (Espagne).

De plus, dans certaines nécropoles italiennes une visite de terrain a été effectuée et un colloque avec les conservateurs et une documentation photographique du cimetière ont été possibles grâce à la collaboration des institutions concernées. Ces nécropoles sont :

Le Cimetière Urbain de Lucca ;
Le Cimetière de Livorno « La Cigna » ;
Le Cimetière de Padoue ;
Le Cimetière Monumental de Turin.

Nous remercions toutes les mairies et les sociétés de gestion qui ont contribué par leur aide à fournir des informations importantes pour cette étude.

La « cellule » patrimoine du Service des Cimetières de la Ville de Paris : une collaboration fructueuse

Dans le processus d'identification et d'analyse du patrimoine funéraire du corpus restreint, le dialogue constant avec la conservatrice du patrimoine du Service des Cimetières de la Ville de Paris a été extrêmement utile. L'aide de Madame Guénola Groud a été fondamentale pour une harmonisation terminologique et méthodologique, et son expérience a été précieuse pour le développement d'un regard pouvant capter le plus possible toute la complexité et l'originalité de cet héritage culturel. En dépit d'une activité toute récente, ce service est en train d'atteindre des niveaux de connaissances, tant théoriques que de terrain, extrêmement importants qui font référence au niveau national et international. En effet, cette sorte de « bureau de conservation » a été créé en 2007 seulement, pour renforcer les mesures de protection de tous les cimetières anciens de la Capitale – et pas uniquement du Père Lachaise – et pour contrecarrer les importantes vagues de vols qui avaient révélé l'absence de recensement et d'outil d'identification des œuvres d'art conservées dans les cimetières parisiens. Plus précisément, le poste de conservateur du patrimoine a été créé avec les missions suivantes :

- *L'inventaire du patrimoine funéraire parisien ;*
- *Le travail lié à l'exploitation funéraire, soit l'examen des concessions « reprises » par l'évaluation de l'intérêt patrimonial des tombes rentrées dans le domaine public ;*
- *L'organisation de programmes d'entretien et de restauration ;*
- *La mise en valeur de ce patrimoine au travers d'une diffusion culturelle et d'échanges, au niveau français et européen.*

Mais le défi actuel et futur pour cette petite cellule, composée d'un conservateur, d'un adjoint administratif et d'une personne vacataire, est grand. Il faut rappeler que la Ville de Paris est propriétaire de 20 cimetières municipaux, dont 14 sont « intra-muros » et 6 « extra-muros ». Le nombre de tombes ayant un intérêt patrimonial dans ces nécropoles est estimé à environ 80 000 tombes, soit en moyenne 13 % environ, avec de fortes variations entre les cimetières. Par exemple :

Au Père Lachaise (44 ha), on compte :

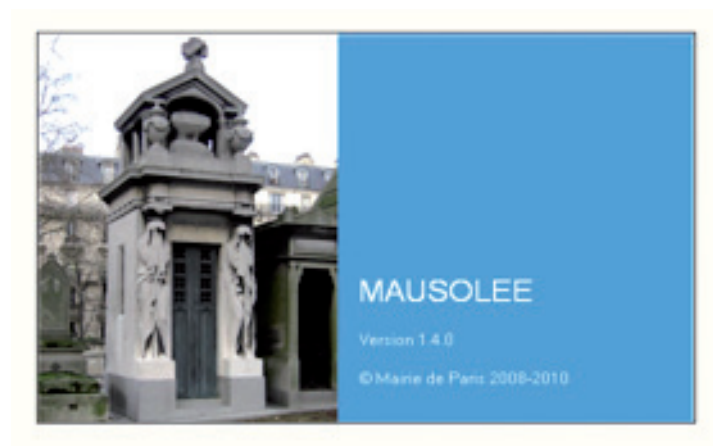
- 70 000 concessions (mais plus d'un million d'inhumations depuis 1804)
- estimation : plus de 50 à 60 % de tombes à intérêt patrimonial

Au cimetière de Pantin (107 ha) :

- 160 000 concessions
- estimation : 5 % de tombes à intérêt patrimonial.

Toute politique à court, moyen, et long terme que le Sifurep entendra mettre en place pour le riche patrimoine funéraire de ses cimetières, devrait tenir compte de l'expérience parisienne et chercher le plus possible une collaboration structurée et durable, chose qui serait bénéfique et pour le Syndicat et pour la Ville de Paris, ou mieux pour ce qui sera bientôt le Grand Paris.

La gestion du patrimoine funéraire de la Ville de Paris : exemples techniques



MAUSOLÉE : une base de données pour le patrimoine funéraire

Ce projet de la Ville de Paris vise à constituer une base de données documentaires à partir d'un travail d'inventaire de terrain et de recueil d'informations provenant des sources d'archives. Il doit permettre la collecte et la gestion de l'ensemble des informations historiques et descriptives sur le patrimoine funéraire parisien, c'est-à-dire sur les tombes elles-mêmes (chapelles, tombeaux, stèles, etc.) et sur les monuments et œuvres d'art conservés au sein des cimetières (monuments aux morts ou commémoratifs).

Les fonctionnalités de MAUSOLÉE sont les suivantes :

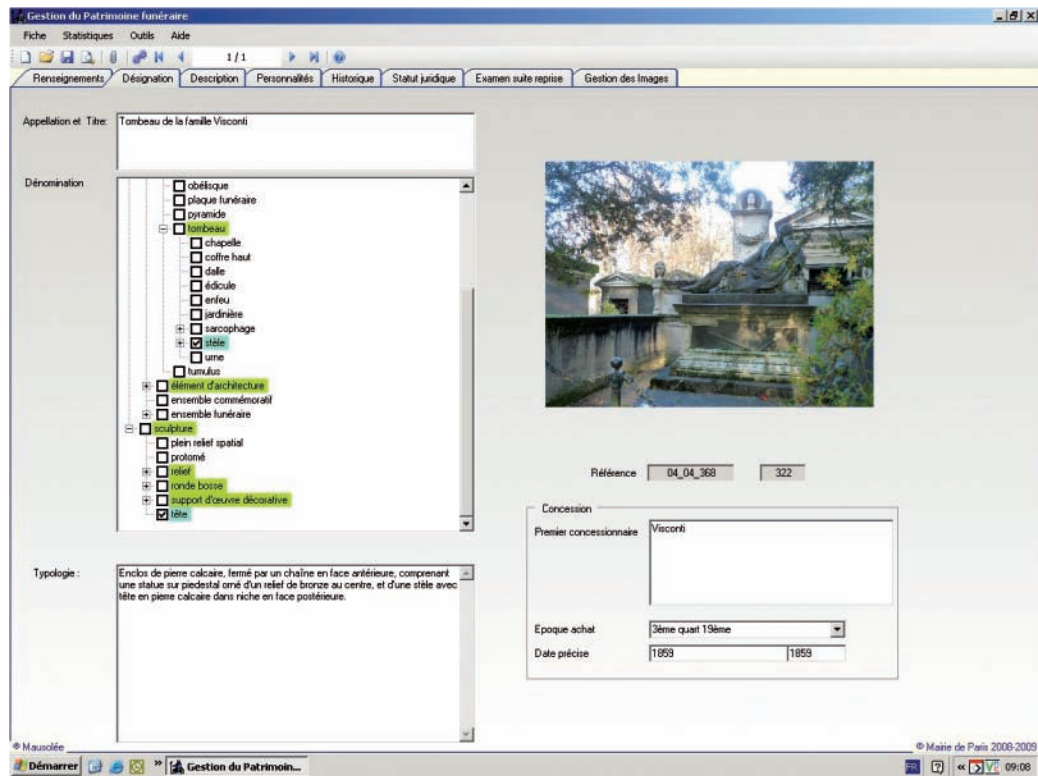
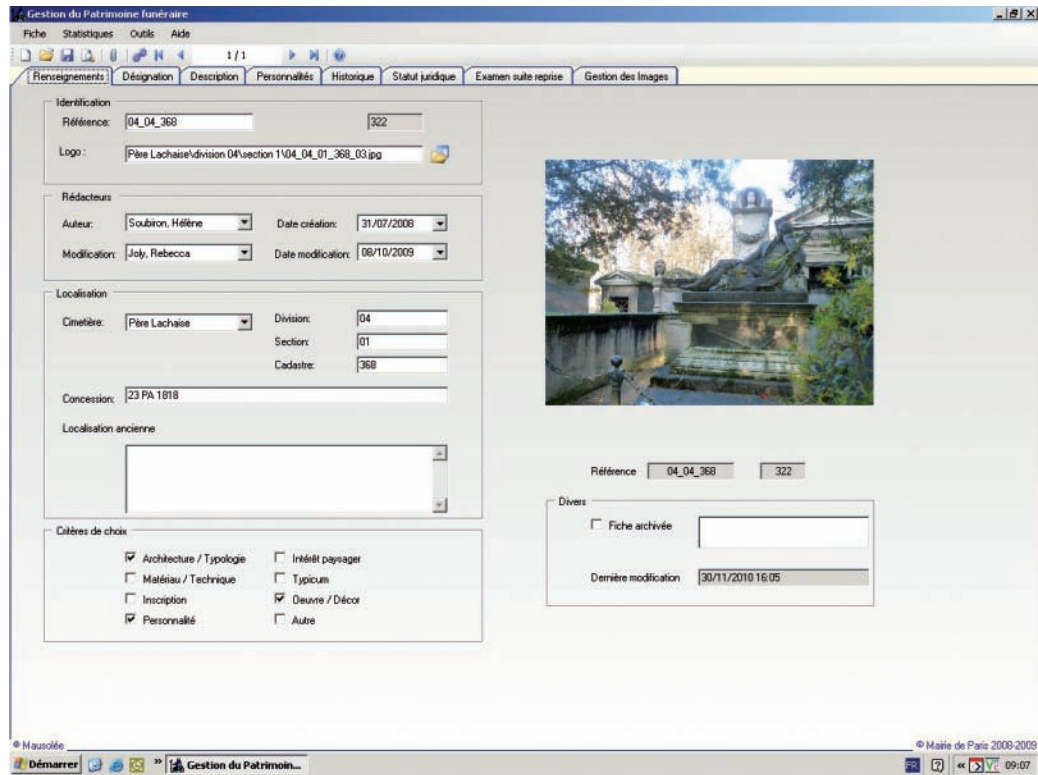
- Gestion du patrimoine (inventaire et documentation)
- Gestion des personnalités
- Gestion des œuvres et de leurs auteurs
- Gestion du statut des monuments
- Aide à l'évaluation des concessions reprises et à la conservation du patrimoine (constats d'état)
- Édition de listes, de fiches d'inventaires et de « catalogues » de concessions.

L'application permet d'associer plusieurs images et plusieurs documents à une fiche d'inventaire.

Élaborée à partir 2008, la base MAUSOLÉE existe à l'état de maquette et contient à l'heure actuelle environ 2000 fiches d'inventaire provenant de 4 cimetières parisiens (Père-Lachaise, Montparnasse, Montmartre et Bagneux). À terme, ce projet devrait être intégré au système d'information funéraire parisien (ANKOU).

MAUSOLÉE : une base de données pour le patrimoine funéraire

Exemple des parties principales qui composent une fiche



Gestion du Patrimoine funéraire

Fiche Statistiques Outils Aide

Renseignements Désignation Description Personnalités Historique Statut juridique Examen suite reprise Gestion des Images

Marques Etat Matériel Description

Inscriptions :

Sur le mur latéral gauche, deuxième cartouche : "VISCONTI / LOUIS TULLIUS JOACHIM / DECEDE / A PARIS LE 29 Xbre 1853"
 Sur le mur latéral, face antérieure : "FRANZ JOHN / VAN DEN BROECK D'OBRENAN / DECEDE LE 26 JUILLET (...) / ANNA WILHELM (...) / VAN DEN BROECK D'OBRENAN / DECEDEE LE 26 DECEMBRE 1944 / A RAVENSBRÜCK / MORTS POUR LA FRANCE / DECEDRES DE LA MEDAILLE DE LA RESISTANCE"
 Sur la face antérieure de la stèle : "MEMORIA / ENNI QUIRINI VISCONTI IOANNE / DOCTISSIMI PHILOLOGORUM / DIEM FUNERT VII FEBRA MDCCCXVIII / ANNO AETATIS LXIV / PETRUS COLLOT AMICUS FILI / THERESA DORIA LXOR / SIGISMONDU ET LUDOVICUS FILIAMORIS ET PIETATIS CAUSSA / POSUERE"
 Sur le fût de la colonne de la statue centrale : "Leharivel - Durocher, 1859", très peu lisible
 Piédestal : "L. Vileminot, 1859" et "Chamod, fondeur".
 Face postérieure : "CAP N° 5990"

Nature :

- Inscription concernant œuvres et travaux
- Citation
- Dédicace
- Épithète
- Graffiti
- Inscription concernant iconographie
- Inscription concernant l'histoire du monument
- Inscription concernant la personne inhumée
- Titre

Marque :

- Marque d'auteur
 - Marque d'atelier / fabricant / entrepreneur
 - Marque de fondeur
 - Signature
 - Numéro de concession

Dimensions

Valeurs

Commentaire

Référence 04_04_368 322

Mausolée

Mairie de Paris 2008-2009

Démarrer Gestion du Patrimoine...

Page-écran 3

Gestion du Patrimoine funéraire

Fiche Statistiques Outils Aide

Renseignements Désignation Description Personnalités Historique Statut juridique Examen suite reprise Gestion des Images

Auteurs

Id	AUTEUR	FONCTION	DRDF	PH_AUT_Id
322	Chamod	Fondeur		191
322	David d'Angers, Pierre, Jean	Auteur du modèle		190
322	Vileminot, L	Sculpteur		161
322	Leharivel-Durocher, Victor, Edmond	Sculpteur		162
322	Smart, Pierre Charles	Auteur du modèle		279

Commentaire historique

Tombeau publié dans : H. Jouin ; NAAF, p. 172; A. Lenormand-Romain ; fichier sculpture
 Planches gravées du Normand, Les monuments funéraires... Tl. Pl I à IV

La tombe d'Ennius-Quirinus Visconti fut construite peu après la mort de celui-ci, en 1818, par un amis de la famille, dans la 144 division du Père-Lachaise. En tout, sept corps seront inhumés ici dont celui de Louis Visconti. Mais la famille va acquérir la concession de la 4ème division pour y fonder une nouvelle sépulture plus en accord avec l'importance et la notoriété de la famille.

La nouvelle tombe mettra la personnalité de Louis Visconti à l'honneur ; elle est élevée grâce à une souscription publique.

Le monument est inauguré en 1859, soit 6 ans après la mort de Louis : le délai s'explique par la difficulté de transporter la sépulture (et même le mobilier monumental qu'elle contenait puisque la stèle d'Ennius y a été incorporée), la mort de Smart qui s'est enfin présenté pour sculpter la statue.

A. de Francoville et F. Rogier (EPMCP...) précisent que laissé sans signature, le portrait de la tête du monument d'Ennius-Quirinus est sans doute une reproduction d'un marbre de David d'Angers (p. 443).

Référence 04_04_368 322

Datation des constructions

Monument

Epoque 3ème quart 19ème

Date précise 1859 1859

Décorations

Epoque 3ème quart 19ème

Date précise 1859 1859

Mausolée

Mairie de Paris 2008-2009

Démarrer Gestion du Patrimoine...

Page-écran 4

MAUSOLÉE : une base de données pour le patrimoine funéraire

Exemple de dossier final résultant de la base de donnée

N° inventaire : 04-25-146	Référence : 2034
Appellation et titre : Sépulture d'Alexandre Joseph Valentin de Browne Cimetière : Père Lachaise Div 25 Sec Cad 146 Concession : 431 PA 1820 Dénomination : obélisque ; stèle ; grille ; bas relief ; dalle Inventaire : Auteur : Gerbert, Anne-Laure (2010-10-05) Révision : Groud, Guénola (2010-10-14)	

Premier concessionnaire :

De Browne

Datation précise :

1820

Epoque de construction :1^{er} quart du XIX^e**Personnalités inhumées :**

De Browne Alexandre Joseph Valentin, baron de (personnalité aristocratique, personnalité militaire)
Emigré en 1794 et de 1810 à 1814; reconnu sous-lieutenant dans l'armée sans avoir jamais servi. Il fait partie de la direction générale des Polders à Anvers. Il retourne à Paris sous la Restauration et est décoré de l'Ordre de la Fleur de Lys en 1815.

Typologie :

Double dalle à l'avant d'un grand obélisque sur piédestal orné de reliefs; l'ensemble est ceint d'une grille à croisillons.

Dimensions :**Marques et inscriptions :****Nature :**

inscription concernant la personne inhumée.

Transcription :

En partie supérieure de l'obélisque: « A / Monsieur Alexandre Baron de Browne / mort à 34 ans / le 15 octobre 1820. » : très peu lisible, texte connu par travaux publiés.

Matière / Technique :

Gros œuvre	Sculpture	Décor
Pierre calcaire	Pierre calcaire	fer (fonte)

Description :

Deux dalles étroites, gravées d'inscriptions, sont surmontées d'un monument en forme d'obélisque sur piédestal. Le piédestal est orné à l'avant d'un relief sculpté, très usé, représentant une femme éplorée; au même niveau, aux angles, des éléments de couronnement sculptés en haut relief sont les restes très lacunaires de braseros. L'obélisque est gravé d'inscriptions et de motifs funéraires (de bas en haut: couronne, lacrymatoire et palme très effacée). L'ensemble est ceint d'une grille à croisillons.

Le monument a été gravé par Quaglia (1835).

Représentation :

figure symbolique; couronne; femme; palme; brasero; vase

État de conservation :

Structure	Surface et décors
État moyen	Mauvais état

Auteurs :

anonyme

Datation précise :**Époque de construction :**

1^{er} quart du XIX^e

Commentaire historique :

Monument gravé par Quaglia: Le Père Lachaise, 1835, Ph. Bondon, éditeur, planche 90.

Protection monuments historiques :

En site classé (1962); inscrit au titre des monuments historiques (1983)

Statut juridique :

Propriété de la ville

Commentaire :**Ayants droit :**

Concession Œuvre

Reprise :**Date arrêté de reprise :**

2010/02/02

Date examen de reprise :

2010/09/20

Observations :

- grand intérêt de la typologie et du décor sculpté, avec figure de pleureuse et motifs funéraires
- monument connu dès l'origine par la gravure (Quaglia)
- inscriptions peu lisibles (mais connues par travaux publiés)
- état structurel globalement correct (pas de problème de sécurité) mais mauvais état de surface de la pierre: usure et nombreuses zones de desquamation (notamment au niveau du piédestal)
- personne inhumée:
Alexandre Joseph Valentin, baron de Browne (décédé en 1820): émigré en 1794 et de 1810 à 1814; reconnu sous-lieutenant dans l'armée sans avoir jamais servi. Il fait partie de la direction générale des Polders à Anvers. Il retourne à Paris sous la Restauration et est décoré de l'Ordre de la Fleur de Lys en 1815.

À conserver pour l'intérêt historique du monument et de la personne inhumée.

Situation après reprise :

conservée revente interdite

Commentaire situation après reprise :

étudier la possibilité d'une consolidation des reliefs sculptés

Ville de Paris, Père Lachaise, exemple de plan détaillé de gestion du patrimoine.



Recueil thématique de références européennes

- 1. La limite des cimetières**
- 2. Paysage intérieur des divisions**
- 3. Voies et allées**
- 4. Aménités**
- 5. Eau**
- 6. Murs et sépultures**
- 7. Sépultures en rangées**
- 8. Art funéraire**
- 9. Jardin du souvenir**

La limite des cimetières



Berg (Suède)



Zurich (Suisse)



Weiach (Suisse)



Hambourg (Allemagne)



Zurich (Suisse)



Zurich (Suisse)

Paysage intérieur des divisions



Linköping (Suède)



Zurich (Suisse)



Bâle (Suisse)



Zurich (Suisse)



Zurich (Suisse)



Zurich (Suisse)

Voies et allées



Zurich (Suisse)



Linköping (Suède)



Zurich (Suisse)



Zurich (Suisse)



Zurich (Suisse)



Zurich (Suisse)

Voies et allées



Zurich (Suisse)



Zurich (Suisse)



Zurich (Suisse)



Zurich (Suisse)



Zurich (Suisse)



Zurich (Suisse)

Aménités



Zurich (Suisse)



Zurich (Suisse)



Zurich (Suisse)



Linköping (Suède)



Zurich (Suisse)



Berg (Suède)

Eau



Barcelone (Espagne)



Zurich (Suisse)



Bâle (Suisse)



Zurich (Suisse)

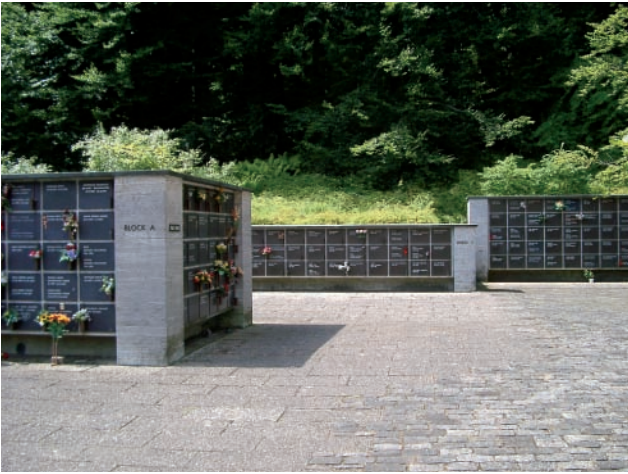


Bâle (Suisse)



Zurich (Suisse)

Murs et sépultures



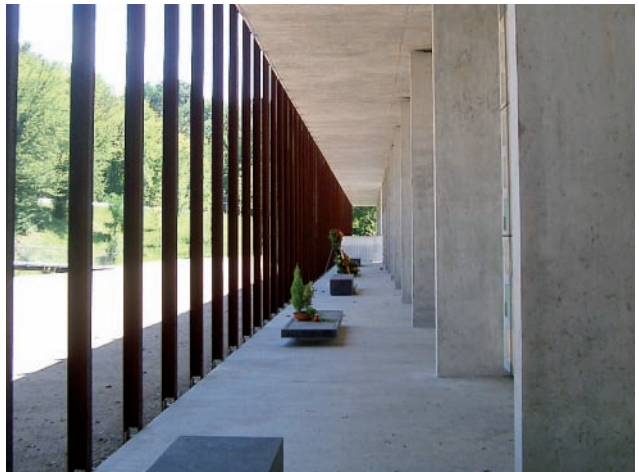
Zurich (Suisse)



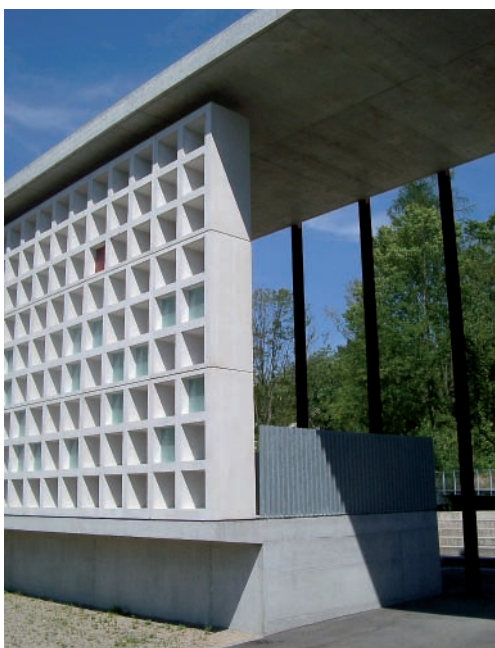
Zurich (Suisse)



Bâle (Suisse)



Bâle (Suisse)



Bâle (Suisse)



Zurich (Suisse)

Murs et sépultures

© Photographe Simona Pesarini



Giussano (Italie)

© Photographe Simona Pesarini



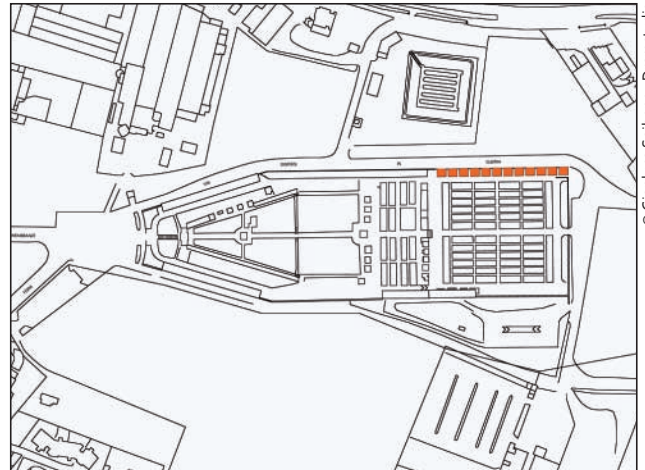
Giussano (Italie)

© Photographe Simona Pesarini



Giussano (Italie)

© Gianluca Saibene - Dramstudio



Plan de situation du cimetière de Giussano

© Photographe Simona Pesarini



Giussano (Italie)

© Gianluca Saibene - Dramstudio



Plans et coupes des columbariums, ossuaires et salle de recueillement, cimetière de Giussano

Gianluca Saibene
Dramstudio
via Archimede 22
20129 - Milano

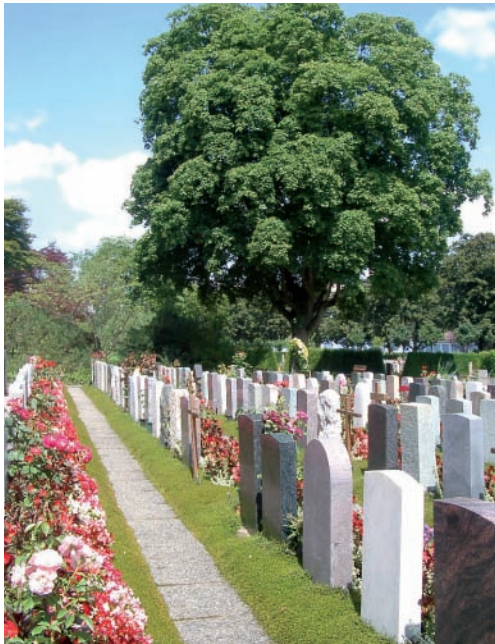
Sépultures en rangées



Bâle (Suisse)



Bâle (Suisse)



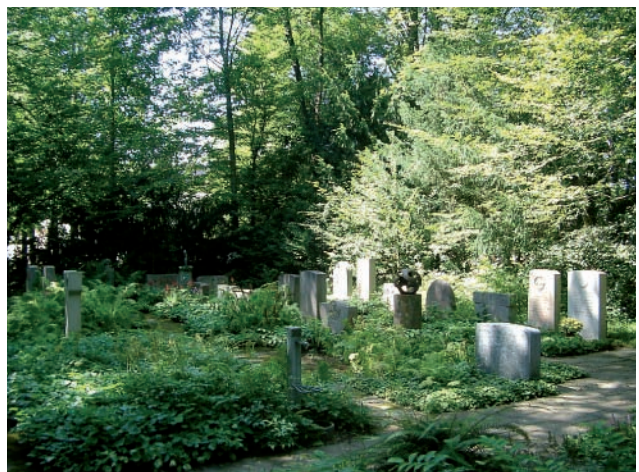
Zurich (Suisse)



Bâle (Suisse)



Zurich (Suisse)



Bâle (Suisse)

Art funéraire



Zurich (Suisse)



Zurich (Suisse)



Zurich (Suisse)



Zurich (Suisse)



Zurich (Suisse)



Zurich (Suisse)

Jardin du souvenir

© Service des cimetières de la ville de Zurich



Zurich (Suisse)



Zurich (Suisse)

© Service des cimetières de la ville de Zurich



Zurich (Suisse)



Zurich (Suisse)

© Service des cimetières de la ville de Zurich



Zurich (Suisse)



Zurich (Suisse)

© Service des cimetières de la ville de Zurich

Jardin du souvenir

© Design: Karne en Brands Landscape Architecture and Urban Planning, Photo: Jeroen Musch



Amsterdam (Hollande)



Amsterdam (Hollande)

© Design: Karne en Brands Landscape Architecture and Urban Planning, Photo: Jeroen Musch

© Ralph Feiner



Weiach (Suisse)



Weiach (Suisse)

© Ralph Feiner



Livorno (Italie)



Stockholm (Suède)

Situation, enjeux urbains et d'aménagement des cimetières du Sifurep

Dans la suite de l'étude engagée par l'Apur en 2006 sur les cimetières parisiens extra-muros, ce rapport examine la situation des 109 cimetières placés sous l'autorité des 74 collectivités membres du Sifurep au début de l'année 2010.

Il restitue les résultats d'une enquête générale et d'études de cas visant à mieux connaître la situation de ces cimetières en termes de gestion, d'offre de sépulture et d'équipement, d'aménagement et de patrimoine. Une cartographie spécifique précise les enjeux liés à leur place et à leur rôle dans la métropole dense.

Cette approche comparée permet de disposer des outils nécessaires à l'organisation d'une veille sur l'évolution des cimetières. Elle cerne aussi les grands enjeux liés à leur évolution, qu'ils soient liés strictement au domaine funéraire (évolution des pratiques, offres de sépulture et d'équipements, valeurs patrimoniales) ou à ceux plus larges de leurs potentiels urbains, paysagers et surtout environnementaux.

Le contenu de cette étude est divisé en deux parties. La première est une approche globale qui comprend le traitement quantitatif et qualitatif des résultats de l'enquête et l'identification des principaux éléments de diagnostic et des grands objectifs d'aménagement. La seconde examine sous forme de fascicules monographiques le cas de 28 cimetières communaux et intercommunaux.

En offrant des outils de connaissance et d'analyse, en définissant des enjeux en matière de gestion et de projet, cette étude invite à un diagnostic partagé permettant à terme de mieux considérer la valeur des cimetières dans un territoire métropolitain dont ils ne devraient pas être isolés.